GROUPE

PARTOUCHE



RAPPORT ANNUEL 2010



LE MESSAGE DU PRÉSIDENT DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

LE MESSAGE DU PRÉSIDENT DU DIRECTOIRE

RAPPORT FINANCIER 2010



LE MESSAGE DU PRÉSIDENT DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

Chers actionnaires,

L'année qui s'est écoulée montre le résultat des efforts fournis pour faire face à la crise que traverse le secteur des jeux. Nous pouvons aujourd'hui dire, qu'après avoir dépassé une période harassante, nous entamons lentement mais surement une marche vers un horizon meilleur.

Cette constatation encourageante résulte de la justesse des décisions prises par le directoire durant les deux dernières années et du travail acharné des équipes sur lesquelles il s'appuie au quotidien dans l'ensemble du Groupe.

Ayant pu franchir un cap difficile, je suis convaincu que tous ensemble, nous avons la capacité et l'énergie de continuer d'avancer vers un avenir que nous voyons plus serein.

Je vous remercie de votre confiance.

Isidore Partouche



LE MESSAGE DU PRÉSIDENT DU DIRECTOIRE

Groupe Partouche, Année 0

Nous sommes convaincus qu'elle sera l'année du recommencement, l'année qui verra se dessiner de nouvelles perspectives d'avenir pour ce Groupe qui a été tellement malmené ces dernières années…

Les engagements financiers du Groupe, vis-à-vis de ses banques, ont été adaptés, après de nombreux arbitrages, et à nouveau nous pouvons nous concentrer sur un plan de marche en adéquation avec cette nouvelle ère de jeux que le Groupe annonçait déjà il y a quelques années.

Certes, il a fallu couper parfois douloureusement, avec les habitudes héritées d'un passé plus opulent et fermer des établissements sans opportunités de développement qui pesaient sur l'équilibre du Groupe. Je regrette que nos collaborateurs de Beaulieu aient été les victimes collatérales d'un métier régulé au petit bonheur la chance depuis trop longtemps et de l'aveuglement d'un maire quant à une solution de continuité probante !

L'étau autour de nos exploitations semble se desserrer quelque peu, mais plus que jamais nous devons rester attentifs à de nouvelles velléités de revirements sur les plans fiscaux, sociaux ou règlementaires qui pourraient alors s'avérer fatales.

Être président de ce Groupe c'est accepter d'être brocardé, critiqué et même remis en question régulièrement, mais cela ne doit pas altérer le jugement, ni les convictions et au contraire nous faire rester fidèles à ce que nous sommes depuis le siècle dernier :

- des distributeurs de jeux qui ont les premiers vu les casinos de demain, à travers les Pasinos, mais aussi les succès de demain comme les salles de jeux en plein air ;
- des précurseurs qui grâce au Megapot ont fait gagner plus de 22 millions d'euros à 15 heureux gagnants en moins de deux ans ;
- des professionnels dont la persévérance a porté le Partouche Poker Tour au rang des grands tournois mondiaux, sans oublier au quotidien les 390 000 joueurs qui se sont assis la saison dernière aux 25 000 tables ouvertes dans nos casinos ;
- enfin des convaincus que l'avenir passe aussi par la complémentarité du site www.partouche.fr, qui se verra consacré en 2011 comme le seul vrai challenger franco-français des nouveaux entrants sur notre marché !

Plus que jamais je suis fier de présider ce Groupe, je rends un profond hommage à tous mes collaborateurs, au premier rang desquels les membres du directoire, je les remercie de me témoigner chaque jour leur confiance et d'avoir fait face dans la tempête, ainsi que nos 6 000 collaborateurs qui œuvrent quotidiennement à perpétuer un état d'esprit que l'on retrouve chez nos ambassadeurs du Losc, à date, premiers du championnat français de football, envie de gagner et plus que tout de bien jouer !!!

Patrick Partouche



SOMMAIRE

1	Personnes responsables	11
2	Responsables du contrôle des comptes	12
3	Informations financières sélectionnées	13
4	Facteurs de risques	15
5	Informations concernant l'émetteur	32
6	Aperçu des activités	37
7	Organigramme	47
8	Propriétés immobilières, usines et équipements	52
9	Examen de la situation financière et du résultat	54
10	Trésorerie et capitaux	64
11	Recherche et développement, brevets et licences	66
12	Informations sur les tendances	67
13	Prévison ou estimation du bénéfice	69
14	Organes d'administration, de direction et de surveillance et direction générale	70
15	Rémunérations et avantages	85
16	Fonctionnement des organes d'administration et de direction	91
17	Salariés	102
18	Principaux actionnaires	105
19	Opérations avec des apparentés	107
20	Informations financières concernant le patrimoine, la situation financière et les résultats de l'émetteur	112
21	Informations complémentaires	200
22	Contrats importants	212
23	Informations provenant de tiers, déclarations d'experts et déclarations d'intérêts	213
24	Documents accessibles au public	214
25	Informations sur les participations	215
26	Table de réconciliation	216

PERSONNES RESPONSABLES 01

1.1 Responsable du document de référence

M. Patrick Partouche, président du directoire.

1.2 Attestation du responsable du document de référence

« J'atteste, après avoir pris toute mesure raisonnable à cet effet que les informations contenues dans le présent document de référence sont à ma connaissance conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et le rapport de gestion (cf. Table de réconciliation en p.216 du présent document) présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées.

J'ai obtenu des contrôleurs légaux des comptes une lettre de fin de travaux dans laquelle ils indiquent avoir procédé à la vérification des informations portant sur la situation financière et les comptes donnés dans le présent document de référence ainsi qu'à la lecture d'ensemble du document de référence.

Les comptes consolidés clos au 31 octobre 2010 du Groupe ont fait l'objet d'un rapport des contrôleurs légaux figurant en p.196 du document de référence qui contient une observation :

> *« Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note 2 de l'annexe aux comptes consolidés (paragraphe « Jugements et estimations comptables »), qui expose un changement d'estimation relatif à la dépréciation des écarts d'acquisition. »*

Les comptes sociaux clos au 31 octobre 2010 du Groupe ont fait l'objet d'un rapport des contrôleurs légaux figurant en p.197 du document de référence.

Les comptes consolidés clos au 31 octobre 2009 du Groupe ont fait l'objet d'un rapport des contrôleurs légaux figurant en p.178 du document de référence, déposé à l'AMF le 26 février 2010 sous le n° D10-0069 qui contient une observation :

> *« Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note 17 de l'annexe aux comptes consolidés « Dettes financières courantes et non courantes », qui expose les reclassements entre dettes courantes et non courantes opérés sur les dettes bancaires au 31 octobre 2008 et 2009, en application de la norme IAS 1 et conformément à l'accord de restructuration de la dette signé avec le pool bancaire au cours de l'exercice clos le 31 octobre 2009. »*

Les comptes sociaux clos au 31 octobre 2009 du Groupe ont fait l'objet d'un rapport des contrôleurs légaux figurant en p.179 du document de référence, qui contient aussi une observation :

> *« Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note 2.6 de l'annexe aux comptes annuels, qui expose le changement de ventilation de l'échéance de la dette bancaire entre part à moins d'un an et part à plus d'un an et ce suite à l'accord conclu en octobre 2009 avec le pool bancaire sur le crédit syndiqué. »*

Les comptes consolidés clos au 31 octobre 2008 du Groupe ont fait l'objet d'un rapport des contrôleurs légaux figurant en p.166 du document de référence déposé auprès de l'AMF le 05 mars 2009 sous le n° D09-098 qui contient une observation :

> *« Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note 17 de l'annexe aux comptes consolidés, qui expose le reclassement en dettes courantes de l'intégralité du crédit syndiqué au 31 octobre 2008. »*

Les comptes sociaux clos au 31 octobre 2008 du Groupe ont fait l'objet d'un rapport des contrôleurs légaux figurant en p.167 du document de référence qui contient aussi une observation :

> *« Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note 2.20 de l'annexe aux comptes annuels, qui expose le reclassement en dettes à moins de un an du solde du crédit syndiqué au 31 octobre 2008. »*

Patrick Partouche
Président du directoire

02 RESPONSABLES DU CONTRÔLE DES COMPTES

2.1 Commissaires aux comptes

IDENTITÉ DES COMMISSAIRES AUX COMPTES	ORGANISME PROFESSIONNEL	DATE DU DERNIER RENOUVELLEMENT	DATE DE LA PREMIÈRE NOMINATION	FIN DU MANDAT
TITULAIRE				
MCR Baker Tilly 232 avenue du Prado 13008 Marseille	Membre indépendant du réseau Baker Tilly France	AGO du 20 avril 2010	AGO du 24 avril 2007	AGO appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 octobre 2015
TITULAIRE				
France Audit Expertise 148 boulevard Malesherbes 75017 Paris			AGO du 20 avril 2010	AGO appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 octobre 2015
SUPPLÉANT				
Orfis Le Palais d'Hiver 149 bd de Stalingrad 69100 Villeurbanne	Membre indépendant du réseau Baker Tilly France	AGO du 20 avril 2010	AGO du 24 avril 2007	AGO appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 octobre 2015
SUPPLÉANT				
M. José David 47 avenue du Président Franklin Roosevelt 92330 Sceaux			AGO du 20 avril 2010	AGO appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 octobre 2015

INFORMATIONS FINANCIÈRES SÉLECTIONNÉES 03

Les tableaux ci-dessous présentent des extraits du bilan et du compte de résultat consolidés du Groupe pour les exercices clos les 31 octobre 2008, 2009 et 2010, établis conformément au référentiel de normes internationales d'informations financières (IFRS) tel qu'adopté dans l'Union européenne.

COMPTE DE RÉSULTAT EN MILLIERS D'EUROS AU 31 OCTOBRE (SAUF LES DONNÉES PAR ACTION)	2010	2009	2008
Chiffre d'affaires	478 126	452 993	481 678
Résultat opérationnel courant	47 821	29 036	30 135
Résultat opérationnel	(25 945)	21 230	34 159
Résultat net total	**(50 041)**	**(6 816)**	**(4 466)**
Dont part du Groupe	(58 054)	(16 679)	(8 485)
Résultat net par action part du Groupe	(1,128)	(0,387)	(0,197)
Dividende distribué par action	-	-	-

EBITDA EN MILLIERS D'EUROS AU 31 OCTOBRE	2010	2009	2008
Ebitda consolidé	**95 486**	**76 992**	**79 101**
En % du chiffre d'affaires	19,97 %	17,00 %	16,42 %

ACTIF EN MILLIERS D'EUROS AU 31 OCTOBRE	2010	2009	2008
Actifs non courants	727 459	830 350	859 620
Actifs courants	152 542	131 596	120 881
Actifs destinés à être cédés	1 245	-	-
TOTAL ACTIF	**881 246**	**961 946**	**980 501**

PASSIF EN MILLIERS D'EUROS AU 31 OCTOBRE	2010	2009	2008
Capitaux propres du Groupe	314 902	297 377	297 358
Intérêts minoritaires	29 961	28 917	29 200
Total capitaux propres	344 863	326 294	326 558
Total passifs non courants	248 472	467 805	185 445
Total passifs courants	287 003	167 847	468 497
Passifs destinés à être cédés	907	-	-
TOTAL PASSIF	**881 246**	**961 946**	**980 501**

TABLEAU DE FLUX EN MILLIERS D'EUROS AU 31 OCTOBRE	2010	2009	2008
Flux de trésorerie lies aux activités opérationnelles	66 522	34 951	43 202
Flux de trésorerie lies aux activités d'investissement	(24 825)	(13 463)	(38 260)
Flux de trésorerie lies aux activités de financement	(13 857)	(11 062)	(67 784)
TRÉSORERIE DE CLÔTURE	**107 596**	**78 856**	**68 759**

VENTILATION DU CHIFFRE D'AFFAIRES EN MILLIERS D'EUROS AU 31 OCTOBRE	2010	2009	2008
Casinos	431 557	406 071	430 915
Hôtels	31 917	32 594	39 840
Pôle Interactive	7 529	7 498	2 982
Autres activités	7 123	6 831	7 941
CHIFFRE D'AFFAIRES TOTAL	**478 126**	**452 993**	**481 678**

CASINOS EN MILLIERS D'EUROS AU 31 OCTOBRE	2010	2009	2008
Produit brut des jeux de contrepartie et de cercle	88 226	81 973	76 795
Produit brut des jeux des machines à sous	613 531	634 667	711 119
TOTAL PRODUIT BRUT DES JEUX	**701 757**	**716 640**	**787 914**
Prélèvements	360 216	382 040	433 250
En % du PBJ	51,3 %	53,3 %	55,0 %
PRODUIT NET DES JEUX	**341 542**	**334 600**	**354 664**
Nombre de machines à sous en France	5 743	5 543	5 967

HÔTELS AU 31 OCTOBRE	2010	2009	2008
Nombre d'hôtels	19	19	19
Nombre de chambres	1251	1251	1251
Taux d'occupation	54,36 %	48,36 %	53,59 %

FACTEURS DE RISQUES 04

La société a procédé à une revue des risques qui pourraient avoir un effet défavorable significatif sur son activité, sa situation financière ou ses résultats et considère qu'il n'y a pas d'autres risques significatifs hormis ceux présentés. Les moyens mis en oeuvre pour assurer la gestion et le contrôle de ces risques sont développés au chapitre 16.5. Elle a notamment analysé le risque de liquidité attaché au remboursement du crédit syndiqué, au respect des ratios financiers et au programme d'investissements des Pasinos de La Ciotat, Bandol et La Grande Motte *(cf. chapitre 5.2.3)*, pour lequel un financement extérieur partiel est recherché. Compte tenu notamment des aménagements apportés au crédit syndiqué dans le cadre de l'avenant signé le 25 janvier 2011 évoqués ci-dessous, la société à l'issue de cette revue considère être en mesure de faire face à ses échéances à venir au cours des douze prochains mois.

4.1 Risques financiers

Les données chiffrées présentes dans ce paragraphe ont été auditées.

4.1.1 RISQUE DE LIQUIDITÉ

Le risque de liquidité, tel que la société l'analyse, couvre l'intégralité de la dette financière.

La répartition par nature et par échéance des dettes financières figure dans la note 17 du chapitre 20.2.1 « États financiers consolidés » au 31 octobre 2010. Il est également utile de se référer à la note 13 « Trésorerie et équivalents de trésorerie » du chapitre 20.2.1 « États financiers consolidés au 31 octobre 2010 ».

CRÉDIT SYNDIQUÉ

Un crédit syndiqué constitue la plus grande part de cette dette financière ; il a fait l'objet d'une première restructuration au cours de l'exercice 2009.

Dans le cadre d'un accord global visant à renforcer significativement ses fonds propres et financer son programme d'investissements, Groupe Partouche, d'une part, a conclu un accord avec son pool bancaire en vue d'aménager son crédit syndiqué et, d'autre part, s'est rapproché de Financière Partouche et Butler Capital Partners pour convenir de lancer une augmentation de capital de 30 M€, garantie par Butler Capital Partners (BCP), à l'occasion de laquelle BCP entrera au capital de Groupe Partouche.

Un avenant a ainsi été signé le 25 janvier 2011 pour modifier le profil d'amortissement de la Tranche A, les marges applicables et les modalités d'application de la clause de cash flow excédentaire.

Par ailleurs, Groupe Partouche et son pool bancaire sont convenus, d'ici le 30 mai 2011, de revoir la définition contractuelle du cash flow excédentaire consolidé et les ratios financiers à respecter afin de tenir compte de la nouvelle situation financière du Groupe.

1. Modalités de remboursement

L'encours de capital restant dû au 31 octobre 2010, soit 293,1 M€, est divisé en trois tranches :

Tranche A de 100,1 M€ : s'amortissant au rythme de cessions, cette tranche avait pour échéance le 31 octobre 2011. Par avenant du 25 janvier 2011, un rééchelonnement de la Tranche A a été obtenu : afin de tenir compte des difficultés contextuelles attachées aux cessions d'actifs souhaitées par le Groupe, cette Tranche A est transformée en tranche amortissable, selon l'échéancier suivant :

	EN EUROS	
ECHÉANCES AU	ANCIEN ÉCHÉANCIER	NOUVEL ÉCHÉANCIER
31/10/2011	100 083 000	
31/10/2012		5 000 000
31/10/2013		15 000 000
31/10/2014		25 000 000
31/10/2015		55 083 000

Le taux d'intérêt annuel applicable est égal au taux Euribor de la période concernée majoré de la marge de la banque.

La marge applicable à la Tranche A, égale actuellement à 5 % l'an, sera à compter de la réalisation de l'augmenta-

tion de capital à venir sur 2011, réduite à 4,0 % l'an, puis à 3,0 % dès lors que l'amortissement aura atteint 30 M€, puis à 2,5 % dès lors que l'amortissement aura atteint 60 M€.

Tranche B de 100,0 M€ : son amortissement se fera par dix échéances semestrielles de 10 M€.

Le taux d'intérêt annuel applicable est égal au taux Euribor de la période concernée majoré de la marge de la banque.

La marge applicable à la Tranche B est égale à :

- 3,25 % l'an jusqu'au 31 octobre 2011 (ou au 31 octobre 2012 en cas de remboursement anticipé total de la Tranche A avant le 31 octobre 2011) ;
- 4,00 % l'an pour la période commençant au 31 octobre 2011 (ou au 31 octobre 2012 en cas de remboursement anticipé total de la Tranche A avant le 31 octobre 2011) et s'achevant au 31 octobre 2013 ;
- 5,50 % l'an à compter du 31 octobre 2013.

À compter de la réalisation de l'augmentation de capital à venir sur 2011, la marge sera réduite à 3,0 % jusqu'au complet remboursement.

Tranche C de 93,0 M€ : le remboursement est prévu *in fine* au 31 octobre 2015.

La marge applicable à la Tranche C est égale à :

- 3,50 % l'an jusqu'au 31 octobre 2011 (ou au 31 octobre 2012 en cas de remboursement anticipé total de la Tranche A avant le 31 octobre 2011) ;
- 4,25 % l'an pour la période commençant au 31 octobre 2011 (ou au 31 octobre 2012 en cas de remboursement anticipé total de la Tranche A avant le 31 octobre 2011) et s'achevant au 31 octobre 2013 ;
- 5,75 % l'an à compter du 31 octobre 2013.

À compter de la réalisation de l'augmentation de capital à venir sur 2011, la marge sera réduite à 3,25 % jusqu'au complet remboursement.

À compter de la signature de l'avenant intervenue le 25 janvier 2011, l'échéancier de remboursement du crédit syndiqué en totalité, soit pour un encours résiduel de 293 083 000 euros, connaît l'évolution suivante :

	EN EUROS	
ÉCHÉANCES SUR EXERCICE CLOS AU	ANCIEN ÉCHÉANCIER	NOUVEL ÉCHÉANCIER
31/10/2011	120 083 000	20 000 000
31/10/2012	20 000 000	25 000 000
31/10/2013	20 000 000	35 000 000
31/10/2014	20 000 000	45 000 000
31/10/2015	113 000 000	168 083 000

2. Ratios financiers

Groupe Partouche s'est engagé à respecter des ratios de couverture des frais financiers, de couverture des charges fixes et d'endettement, sur un rythme semestriel et une base glissante des douze derniers mois. Tel que prévu au contrat, les limites des ratios financiers ont été ajustées suite à l'entrée en vigueur de la séparation du barème de prélèvement au cours de l'exercice 2010.

DÉFINITIONS

R1 Ratio de couverture des frais financiers :

Le ratio financier Ebitda consolidé retraité / Frais financiers nets consolidés doit être supérieur ou égal à :

- 2,4x au 31 octobre 2010
- 2,5x au 30 avril 2011
- 2,6x au 31 octobre 2011

R2 Ratio de couverture des charges fixes :

Le ratio financier Cash flow disponible consolidé / Service de la dette consolidée doit être supérieur ou égal à :

- 1x au 31 octobre 2010
- 1x au 30 avril 2011
- 1x au 31 octobre 2011

R3 Ratio d'endettement :

Le ratio financier Endettement net consolidé / Ebitda consolidé retraité doit être inférieur ou égal à :

- 4,2x au 31 octobre 2010
- 3,8x au 30 avril 2011
- 2,8x au 31 octobre 2011

CALCUL DES RATIOS AU 31 OCTOBRE 2010

Calcul du R1 :

Ebitda consolidé retraité signifie Ebitda consolidé diminué de la part de Ebitda des sociétés Forges Thermal, Casino Lac Meyrin et Casino Crans-Montana revenant aux minoritaires de ces sociétés.

	Ebitda Groupe	Minoritaires Forges	Minoritaires Meyrin	Minoritaires Crans	Ebitda retraité
% des minoritaires		40,8 %	60 %	43 %	
en millions d'euros	95,5	1,7	8,3	2,7	82,8

Frais financiers nets consolidés signifie les charges d'intérêts nettes afférentes à l'ensemble des dettes financières et bancaires.

Coût de l'endettement : -17,4 M€

+ Coût de la couverture de taux : -3,6 M€

+ Produits des placements : 0,6 M€

= Frais financiers nets consolidés : 20,4 M€

R1 : 82,8 / 20,4 = 4,06

Calcul du R2 :

Service de la dette consolidée signifie la somme (a) des frais financiers nets consolidés et (b) de l'amortissement net de l'endettement.

Frais financiers nets consolidés : 20,4 M€

Dette bancaire 2010 : 298,9 M€

- Dette bancaire 2009 : 307,0 M€

= Variation de l'Endettement : 8,1 M€

Service de la dette consolidée : 28,4 M€

Cash flow disponible consolidé signifie la variation de trésorerie (telle qu'elle apparaît dans le tableau des flux consolidés dans les états financiers semestriels et annuels de Groupe Partouche), retraitée du service de la dette consolidée.

Variation de trésorerie : 28,7 M€

+ Service de la dette consolidée : 28,4 M€

= Cash flow disponible consolidé : 57,2 M€

R2 : 57,2 / 28,4 = 2,01

Calcul du R3 :

Endettement signifie les emprunts du Groupe, majorés des intérêts courus, du crédit-bail retraité et des comptes bancaires créditeurs soit la notion de dette bancaire telle que définie dans les états financiers semestriels et annuels de Groupe Partouche, diminuée de la part de l'endettement revenant aux minoritaires des sociétés Forges Thermal, Casino Lac Meyrin et Casino Crans-Montana à cette date.

Dette bancaire : 298,9 M€

- Endettement revenant aux minoritaires : 0 M€

= Endettement : 298,9 M€

Trésorerie nette signifie le poste « Trésorerie et équivalents de trésorerie » figurant à l'actif du bilan consolidé de Groupe Partouche, diminué des « prélèvements jeux », figurant dans les dettes d'impôt courant du bilan consolidé de Groupe Partouche.

Trésorerie et équivalents de trésorerie : 107,6 M€

- Prélèvements jeux : 32,9 M€

= Trésorerie nette : 74,7 M€

Trésorerie nette disponible signifie la trésorerie nette du Groupe sur une base consolidée, diminuée de la trésorerie nette des sociétés Casino Lac Meyrin et Casino Crans-Montana, et du montant en caisse (soit le montant de fonds de caisse de casinos tel qu'il apparaît dans les états financiers semestriels et annuels de Groupe Partouche).

Trésorerie nette : 74,7 M€

- Trésorerie nette des sociétés Casino Lac Meyrin et Casino Crans-Montana : 14,4 M€

- Caisse : 11,8 M€

= Trésorerie nette disponible : 48,6 M€

Endettement net consolidé signifie l'endettement du Groupe, diminué de la trésorerie nette disponible.

Endettement : 298,9 M€

- Trésorerie nette disponible : 48,6 M€

= Endettement net consolidé : 250,4 M€

R3 : 250,4 / 82,8 =3,02

À la clôture de l'exercice 2010, l'ensemble des ratios financiers étaient donc respectés avec les valeurs suivantes :

R1 : ratio de couverture des frais financiers égal à 4,06, devant être supérieur ou égal à 2,4

R2 : ratio de couverture des charges fixes égal à 2,01, devant être supérieur ou égal à 1,0

R3 : ratio d'endettement égal à 3,02, devant être inférieur ou égal à 4,2

Le non-respect de ces ratios financiers entraîne l'exigibilité anticipée du crédit.

3. Engagements relatifs aux indicateurs financiers

Dans le cadre du reporting à destination des banques, des écarts (12 % au titre de l'exercice 2011) mesurés par rapport au business plan, sur des indicateurs trimestriels d'activité (produit brut des jeux en France) et de rentabilité (Ebitda des casinos et des hôtels) sont susceptibles de provoquer le recours à un médiateur, avec à l'issue de la procédure le traitement d'une demande de waiver ou le prononcé de l'exigibilité anticipée.

Au titre du premier trimestre de l'exercice 2011 en cours, ces engagements prévisionnels étaient respectés.

4. Limite d'investissements

La limite des investissements annuels autofinancés est égale à 30 M€. Au titre de l'exercice 2010, cette limite a été respectée avec un montant mesuré de 25,9 M€.

Afin de permettre la réalisation de certains projets immobiliers, le recours à un financement extérieur est autorisé, dans le respect d'une limite absolue de l'endettement de :

- 323 M€ au 31 octobre 2010 ;
- 320 M€ au 30 avril 2011 ;
- 268 M€ au 31 octobre 2011.

Le non-respect de cette limite d'investissements entraîne l'exigibilité anticipée du crédit.

5. Reversement du cash flow excédentaire

5.1 DÉFINITION

Cash flow excédentaire consolidé signifie l'excédent au-delà d'un seuil de 15 000 000 d'euros de la trésorerie nette disponible, diminué des comptes bancaires créditeurs (tel que ce poste figure dans les états financiers semestriels et annuels du Groupe Partouche).

Le calcul de ce cash flow excédentaire consolidé ainsi défini a été réalisé pour la première fois le 31 octobre 2010, puis le sera à chaque clôture d'exercice suivant.

La répartition de ce cash flow excédentaire consolidé est la suivante.

Une partie, soit 30 % en 2010 et 2011 puis 20 % au-delà, est conservée par Groupe Partouche.

Le solde est affecté :

- pour 80 % de son montant au remboursement du crédit syndiqué par imputation sur la tranche C puis la Tranche B ;

- pour 20 % de son montant au remboursement des intérêts du compte courant de Financière Partouche.

5.2 CALCUL AU TITRE DE L'EXERCICE 2010

5.2.1 CALCUL AVANT AVENANT DU 25 JANVIER 2011

Trésorerie nette disponible : 48,6 M€
- seuil contractuel -15,0 M€
- exonération de la partie en numéraire de l'augmentation de capital - 2,4 M€
- comptes bancaires créditeurs - 0,0 M€

Soit un total de 31,1 M€

Affectation prévue au contrat :

30 % conservé par la société 9,3 M€

70 % à affecter au :

- remboursement anticipé du crédit de Groupe Partouche 17,4 M€
- paiement des intérêts dûs à Financière Partouche 4,4 M€

5.2.2 CALCUL APRÈS AVENANT DU 25 JANVIER 2011

Suite à la signature de l'avenant du 25 janvier 2011, le calcul, pour l'exercice 2010 et lui seul, est modifié comme suit avec l'introduction d'un seuil complémentaire :

Trésorerie nette disponible : 48,6 M€
- seuil contractuel -15,0 M€
- seuil complémentaire pour financement des investissements -26,0 M€
- exonération de la partie en numéraire de l'augmentation de capital - 2,4 M€
- comptes bancaires créditeurs - 0,0 M€

Soit un total de 5,1 M€

Affectation :

30 % conservé par la société 1,5 M€

70 % à affecter au :

- remboursement anticipé du crédit de Groupe Partouche 2,9 M€
- paiement des intérêts dûs à Financière Partouche 0,7 M€

5.3 INTÉRÊTS DÛS À FINANCIÈRE PARTOUCHE

Au 31/10/2010, le montant des intérêts dûs à Financière Partouche s'élevaient à 4 740 577 euros.

Ces intérêts sont accumulés sans contrainte de calendrier pour leur règlement et génèrent des intérêts en fin d'exercice au taux Euribor +0,25 %.

Le paiement des intérêts dûs à Financière Partouche ne peut se faire que par le canal du cash flow excédentaire et la société n'attend pas de remboursement rapide de ces intérêts compte tenu du faible pourcentage de cash flow excédentaire affecté au paiement de ces intérêts.

LIGNES DE CRÉDIT

Groupe Partouche bénéficie de lignes bancaires de crédit court terme bilatérales pour un montant total de 15 M€, confirmées à échéance 31 octobre 2011. Ces lignes ne sont soumises à aucun covenant ou clause spécifique. À la clôture de l'exercice 2010, aucun tirage n'était effectué sur ces lignes.

4.1.2 RISQUE DE TAUX

Les taux d'intérêt applicables aux différentes tranches du crédit syndiqué qui représente l'essentiel de la dette financière du Groupe sont constitués d'un taux de référence variable (Euribor 1 mois, 2 mois ou 3 mois) majoré d'une marge. Ainsi exposé au risque d'évolution du taux de référence, le Groupe est amené à utiliser des instruments de couverture dans le but de réduire cette exposition. La position nette à la clôture de l'exercice 2010 est la suivante :

PASSIF EN MILLIERS D'EUROS AU 31 OCTOBRE 2010	TOTAL	- 1 AN		1 À 5 ANS		+ 5 ANS	
		Taux fixe	Taux variable	Taux fixe	Taux variable	Taux fixe	Taux variable
Crédit syndiqué	293 083	-	22 855 (*)	-	270 228 (*)	-	-
Emprunts bancaires	5 830	311 (*)	2 257 (*)	31 (*)	3 231 (*)	-	-
Découverts	26	-	26	-	-	-	-
Compte courant Financière Partouche	25 408	-	-	-	-	-	25 408
TOTAL	324 347	311	25 138	31	273 459	-	25 408

ACTIF EN MILLIERS D'EUROS AU 31 OCTOBRE 2010	TOTAL	- 1 AN		1 À 5 ANS		+ 5 ANS	
		Taux fixe	Taux variable	Taux fixe	Taux variable	Taux fixe	Taux variable
Disponibilités (nettes des prélèvements jeux)	71 885	-	71 885	-	-	-	-
Placements	2 797	-	2 797	-	-	-	-
TOTAL	74 682	-	74 682	-	-	-	-

POSITION NETTE AVANT GESTION	**249 665**	**311**	**(49 544)**	**31**	**273 459**	**-**	**25 408**
Couverture de taux	-	-	-	100 000	(100 000)	-	-
POSITION NETTE APRÈS GESTION	**249 665**	**311**	**(49 544)**	**100 031**	**173 459**	**-**	**25 408**

() Ces positions prennent en compte l'impact du réaménagement de l'endettement du Groupe exposé à la note 32 des états financiers consolidés (chapitre 20.2.1).*

PASSIF EN MILLIERS D'EUROS AU 31 OCTOBRE 2009	TOTAL	- 1 AN		1 À 5 ANS		+ 5 ANS	
		Taux fixe	Taux variable	Taux fixe	Taux variable	Taux fixe	Taux variable
Crédit syndiqué	298 083	-	5 000	-	180 083	-	113 000
Emprunts bancaires	8 199	340	2 321	51	5 487	-	-
Découverts	24	-	24	-	-	-	-
Compte courant Financière Partouche	100 000	-	-	-	-	-	100 000
TOTAL	406 306	340	7 345	51	185 570	-	213 000

ACTIF EN MILLIERS D'EUROS AU 31 OCTOBRE 2009	TOTAL	- 1 AN		1 À 5 ANS		+ 5 ANS	
		Taux fixe	Taux variable	Taux fixe	Taux variable	Taux fixe	Taux variable
Disponibilités (nettes des prélèvements jeux)	40 631	-	40 631	-	-	-	-
Placements	2 131	-	2 131	-	-	-	-
TOTAL	42 762	-	42 762	-	-	-	-

POSITION NETTE AVANT GESTION	363 544	340	(35 417)	51	185 570	-	213 000
Couverture de taux	-	-	-	100 000	(100 000)	-	-
POSITION NETTE APRÈS GESTION	363 544	340	(35 417)	100 051	85 570	-	213 000

L'exposition au risque de taux est ponctuellement examinée par les dirigeants du Groupe, avec l'assistance notable du trésorier. La politique de gestion des taux a pour objectif la protection des flux de trésorerie futurs et la réduction de la volatilité de la charge financière. La mise en œuvre des options retenues sont assurées de manière centralisée par la direction financière. Tous les instruments de couverture de taux mis en place pour la gestion du risque de taux, notamment des contrats d'échange de taux ou de fixation de taux futurs (« swaps ») ou des options de taux (« caps ») correspondent à des risques identifiés, liés aux flux financiers futurs de la société, le Groupe ne prenant aucune position spéculative.

Une variation du taux de +1 % sur la base de la part du montant net exposé à la fluctuation des taux variables, soit 149 M€, aurait un impact sur le résultat financier consolidé de 1 490 000 euros.

4.1.3 RISQUE DE CHANGE

Afin de mesurer l'exposition du Groupe au risque de change, il y a lieu de savoir que les activités de Groupe Partouche à l'étranger sont réalisées par des filiales qui opèrent dans leur pays d'implantation ; les comptes consolidés incluent ainsi 23 sociétés étrangères dont 7 se situant hors zone euro. L'exposition au risque de change demeure compte tenu des implantations américaine, tunisienne, suisse et égyptienne. Il est à noter que les sociétés gibraltaises sont comptabilisées depuis le 1er novembre 2009 en euros. L'ensemble, hors zone euro, représente moins de 10 % du chiffre d'affaires total consolidé. Les opérations réalisées par ces filiales hors zone euro, sont engagées en devises locales. Compte tenu de la faible exposition du Groupe au risque de change, il n'y a pas de

mesures spécifiques attachées au suivi de ce risque.

Le tableau ci-dessous présente l'impact d'une variation d'une variation de 1 % de chaque parité sur le chiffre d'affaires et le résultat opérationnel du Groupe au 31 octobre 2010 et au 31 octobre 2009 :

IMPACT D'UNE VARIATION DE +/- 1 % DU TAUX DE CHANGE

EN MILLIONS D'EUROS AU 31 OCTOBRE 2010	SUR LE CA	% DU TOTAL GROUPE	SUR LE RÉSULTAT OPÉRATIONNEL	% DU TOTAL GROUPE
GBP	0,00	0,00 %	-0,00	-0,00 %
CHF	0,37	0,08 %	0,18	0,70 %
USD	0,00	0,00 %	-0,00	-0,00 %
TND	0,02	0,00 %	0,01	0,03 %
EGP (mise en équivalence)	NA	NA	NA	NA

EN MILLIONS D'EUROS AU 31 OCTOBRE 2009	SUR LE CA	% DU TOTAL GROUPE	SUR LE RÉSULTAT OPÉRATIONNEL	% DU TOTAL GROUPE
GBP	0,05	0,01 %	-0,03	-0,07 %
CHF	0,38	0,08 %	0,40	1,04 %
USD	0,00	0,00 %	-0,00	-0,00 %
TND	0,02	0,00 %	0,00	0,00 %
EGP (mise en équivalence)	NA	NA	NA	NA

Le tableau ci-dessous présente les positions en Kdevises des créances et dettes libellées en devises étrangères au 31 octobre 2010 :

DEVISES PAR PAYS	K CHF SUISSE	K GBP GIBRALTAR	K USD USA	K TND TUNISIE	K EGP EGYPTE
ACTIFS	865,8	3,2	11,1	1 290,1	Mise en équivalence
PASSIFS	6 225,2	6,2	-532,4	1 834,6	Mise en équivalence
Position nette avant gestion	-5 359,4	-3,0	543,5	-544,5	Mise en équivalence
Position de gestion	-	-	-	-	Mise en équivalence
Position nette après gestion	-5 359,4	-3,0	543,5	-544,5	Mise en équivalence

Le tableau ci-dessous présente les positions en Kdevises des créances et dettes libellées en devises étrangères au 31 octobre 2009 :

DEVISES PAR PAYS	K CHF SUISSE	K GBP GIBRALTAR	K USD USA	K TND TUNISIE	K EGP EGYPTE
ACTIFS	1 355,0	202,1	9,1	783,8	Mise en équivalence
PASSIFS	10 974,2	1 114,9	(4.3)	1 839,5	Mise en équivalence
Position nette avant gestion	-9 619,2	-912,8	13,4	-1 055,7	Mise en équivalence
Position de gestion	-	-	-	-	Mise en équivalence
Position nette après gestion	-9 619,2	-912,8	13,4	-1 055,7	Mise en équivalence

4.1.4 RISQUE DE CONVERSION

La consolidation des comptes de filiales étrangères entraîne la conversion en euros d'états financiers (actifs, passifs, produits et charges) libellés en devises étrangères. Cette conversion au taux de change applicable à la clôture de l'exercice peut, du fait d'une évolution de la parité, générer un impact dans les comptes consolidés du Groupe.

En raison du caractère long terme de ces participations, Groupe Partouche ne procède pas à la couverture de cette exposition.

4.1.5 RISQUE SUR ACTIONS

Dans les placements de trésorerie du Groupe, il n'y a pas d'actions cotées et il est utilisé exclusivement des produits monétaires.

L'achat des actions propres auto-détenues, présentes à l'actif du bilan pour un montant de 169 K€, s'est inscrit dans les programmes de rachat d'actions autorisés par assemblées *(cf. chapitre 21.1.3 « Acquisition par la société de ses propres titres »)*.

NOMBRE DE TITRES	VALEUR COMPTABLE	VALEUR DE MARCHÉ (COURS AU 31.10.10)	MOINS-VALUE POTENTIELLE (COURS AU 31.10.10)
19 166	168 767 euros	37 373,70 euros	131 393,30 euros

Une baisse de 10 % du cours de l'action Groupe Partouche aurait un impact limité sur les comptes sociaux mais n'aurait aucun impact sur les comptes consolidés puisque le poste « Actions propres » est présenté en moins des réserves consolidées. Cette baisse conduirait à constater une provision pour dépréciation dans les comptes sociaux à hauteur de 3 737,37 euros.

Compte tenu de la politique de placement de la trésorerie excluant le support des actions, il n'y a pas de mesures spécifiques attachées au suivi de ce risque.

4.1.6 NANTISSEMENTS

Le 21 octobre 2009, Groupe Partouche, Financière Partouche et le pool bancaire mené par Natixis ont convenu de la restructuration de l'endettement de Groupe Partouche.

Le protocole d'accord intervenu entre les parties à cette date fixe les termes et conditions de cette restructuration et en particulier les conditions de substitution d'un nouveau contrat de crédit à celui intervenu le 30 septembre 2005.

Pour sûreté et garantie du paiement et du remboursement de toutes les sommes dues par Groupe Partouche aux banques au titre du contrat de crédit du 30 septembre 2005, en principal, intérêts, commissions, frais et accessoires, Groupe Partouche a consenti aux banques le nantissement des actions, des parts sociales ou de comptes d'instruments financiers qu'elle détient dans les livres des filiales listées ci-après.

Pour l'ensemble des filiales suivantes :

- **Bénéficiaire** : le pool bancaire mené par Natixis composé des banques suivantes : The Governor and Company of the Bank of Ireland, Bank of Scotland PLC, Banque Commerciale pour le Marché de l'Entreprise (BCME), Banque Populaire des Alpes, Banque Populaire Loire et Lyonnais, Bred Banque Populaire, CIC Lyonnaise de Banque, Commerzbank International SA, Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel de Normandie Seine, HSBC France, Deutsche Bank London Branch, IKB Deutsche Industriebank, Lloyds TBS, Natixis, Scotiabank Europe PLC, West LB AG ;
- **Condition de levée du nantissement** : remboursement de l'emprunt ;
- **Date de départ du nantissement** : 30 septembre 2005 ; la date d'échéance du nantissement, suite à l'accord du 21 octobre 2009 a été portée du 30 septembre 2012 au 31 décembre 2015.

IDENTITÉ DE LA FILIALE	NOMBRE D'ACTIONS NANTIES	% DU CAPITAL NANTI DE LA FILIALE	IDENTITÉ DE LA FILIALE	NOMBRE D'ACTIONS NANTIES	% DU CAPITAL NANTI DE LA FILIALE
COMPAGNIE EUROPÉENNE DE CASINOS SAS	4 962 577	100,00 %	FORGES THERMAL SA	7 000	58,33 %
SOCIÉTÉ DU CASINO DE SAINT-AMAND SAS	116 250	100,00 %	HÔTEL INTERNATIONAL DE LYON SA	18 500	92,50 %
SATHEL SA	20 080	99,60 %	GROUPE DE DIVONNE SA	2 659 969	99,99 %
GROUPE PARTOUCHE INTERNATIONAL SA	5 990	99,83 %	CASINO DU TOUQUET SAS	24 384	99,52 %
SARL HÔTEL COSMOS	49 950	99,90 %	ELYSÉE PALACE EXPANSION SA	1 895	75,80 %
SOCIÉTÉ CIVILE IMMOBILIÈRE DE LA RUE ROYALE	8 917	99,98 %	LA VILLA DU HAVRE SAS	4 000	100,00 %
SOCIÉTÉ CIVILE IMMOBILIÈRE LES THERMES	9 950	99,90 %	NUMA SAS	5 000	100,00 %
SCI SOCIÉTÉ FONCIÈRE DE VITTEL ET CONTREXÉVILLE	49 950	99,90 %	SOCIÉTÉ DES CHEMINS DE FER ET HÔTELS DE MONTAGNE AUX PYRÉNÉES SA	178 000	76,17 %
SOCIÉTÉ DU CASINO ET BAINS DE MER SAS	6 600	100,00 %	SOCIÉTÉ D'EXPLOITATION DU CASINO ET HÔTELS DE CONTREXÉVILLE SAS	4 950	99,00 %
LE TOUQUET'S SAS	1 801	90,05 %	JEAN METZ SAS	1 000	100,00 %
GRAND CASINO DU HAVRE	149 993	99,99 %	CANNES BALNÉAIRE PALM BEACH SA	5 099 366	99,97 %
SCI LYDIA INVESTISSEMENT	97	97,00 %	LYDIA INVEST	973	97,30 %
CASINOS DE VICHY SAS	11 978	79,85 %			

Il est précisé en outre que Financière Partouche, qui avait consenti à son pool bancaire le 30 septembre 2005 un nantissement de ses 26 848 500 titres Groupe Partouche, a procédé conformément aux dispositions du protocole du 31 octobre 2009, au nantissement complémentaire des 1 991 500 actions issue de la fusion avec Sogesic intervenue postérieurement à la signature du prêt initial.

À l'issue de l'augmentation de capital de Groupe Partouche, les nouveaux titres souscrits, soit 37 295 843 titres, ont été également apporté en garantie au pool bancaire de Financière Partouche.

NOM DE L'ACTIONNAIRE INSCRIT AU NOMINATIF PUR	BÉNÉFICIAIRE	DATE DE DÉPART DU NANTISSEMENT	DATE D'ÉCHÉANCE DU NANTISSEMENT	CONDITION DE LEVÉE DU NANTISSEMENT	NOMBRE D'ACTIONS NANTIES DE L'ÉMETTEUR	% DU CAPITAL NANTI DE L'ÉMETTEUR
FINANCIÈRE PARTOUCHE SA	Pool bancaire mené par Natixis (1)	30 sept 2005	31 décembre 2015	Remboursement d'emprunt	66 135 843	80,83 %

(1) Le pool bancaire mené par Natixis est composé des banques suivantes : Bank of Scotland, Commerzbank, HSBC France, Lyonnaise de Banque et Natixis.

4.2 Risques liés à l'exploitation

4.2.1 L'ADDICTION AUX JEUX

La pratique abusive du jeu peut générer chez certaines personnes des phénomènes d'addiction, les conduisant à y consacrer des montants supérieurs à leurs ressources financières. Cette dérive est préjudiciable tant à la clientèle, qui n'y trouve plus le plaisir issu d'une pratique modérée et qui peut mettre en péril sa situation personnelle, voire celle de ses proches, qu'au casino dont l'image de marque peut s'en trouver indirectement altérée.

Afin que le jeu demeure un plaisir et un loisir à consommer avec modération, le Groupe s'est de longue date préoccupé de la mise en application au sein de ses établissements d'un « jeu responsable », qu'il promeut aujourd'hui en partenariat avec la société Addictel.

Groupe Partouche accorde ainsi une place essentielle à la formation continue des cadres et des collaborateurs en contact avec la clientèle afin de pouvoir toujours proposer l'information, l'écoute et l'assistance nécessaires aux joueurs en difficulté. Par ailleurs, des affichages et des brochures sont disposés aux endroits névralgiques des casinos afin de rappeler aux clients les dangers d'un jeu excessif.

Toutefois, si le Groupe ne peut mesurer avec certitude les effets du développement de l'addiction aux jeux des clients de ses casinos, il ne peut exclure que celui-ci entraîne directement ou indirectement (par l'adoption de mesures réglementaires de santé publique notamment) un effet significativement défavorable sur son activité, ses résultats, sa situation financière ou ses perspectives d'avenir.

4.2.2 LES RISQUES ÉTHIQUES ET DE COMPORTEMENT

La nature même des activités exercées par le Groupe, qui implique notamment le maniement d'importantes sommes d'argent, peut entraîner dans certaines circonstances des comportements dits frauduleux de la part des salariés ou de personnes externes à l'entreprise.

L'activité casino doit ainsi faire face à des risques de détournement de fonds et des risques de tricherie.

Par ailleurs, les casinos font partie du périmètre du champ d'application des dispositions de lutte anti-blanchiment. Le blanchiment consistant à recycler des petites sommes à travers le jeu lui-même n'est ni organisé ni massif. Selon les instructions des autorités de tutelle, en cas de doute ou de suspicion, les représentants légaux et directeurs responsables des établissements du Groupe ont l'obligation (et s'y conforment) de communiquer l'identité du joueur à la cellule « Tracfin ». Le défaut de respect de la réglementation relative à la lutte anti-blanchiment pourrait entraîner des sanctions et avoir un effet significativement défavorable sur l'activité du Groupe, ses résultats, sa situation financière ou ses perspectives d'avenir.

4.2.3 LA SÉCURITÉ ALIMENTAIRE

De part son activité fortement développée dans la restauration, Groupe Partouche se doit d'assurer un niveau élevé en terme de sécurité alimentaire. L'objectif visé est bien évidemment la satisfaction de la clientèle et sa fidélisation ; au-delà, en cas de manquement avéré lors d'un contrôle opéré par les services officiels (tels la Direction départementale de la consommation, de la concurrence et de la répression des fraudes, la Direction départementale des services vétérinaires ou la Direction départementale des affaires sanitaires et sociales), la fermeture de l'exploitation concernée peut être décidée, avec ses conséquences préjudiciables sur l'image de l'établissement et sa rentabilité. De telles fermetures, notamment si elles se multipliaient (dans le temps ou en nombre) pourraient avoir un effet significativement défavorable sur l'activité du Groupe, ses résultats, sa situation financière ou ses perspectives d'avenir.

Afin de prévenir ces risques, l'ensemble des établissements du Groupe Partouche est contrôlé très régulièrement par Silliker, organisme extérieur agréé.

4.2.4 L'HYGIÈNE ET LA SÉCURITÉ

Groupe Partouche se doit, à l'instar de tous les établissements recevant du public (ERP), d'assurer des conditions maximales de sécurité à sa clientèle et à ses salariés. Les établissements du Groupe respectent ainsi un ensemble de consignes d'hygiène et de sécurité relatives, notamment, aux risques d'accidents, aux risques sanitaires, aux risques d'incendie et aux risques écologiques, et s'inscrivent dans une démarche préventive de l'évaluation des risques en milieu professionnel.

Les établissements du Groupe sont par ailleurs très régulièrement contrôlés par des commissions d'hygiène et de sécurité agréées, telles l'Apave ou le bureau Veritas, qui vérifient en particulier :

- la sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les ERP ;
- l'accessibilité aux personnes handicapées.

En cas d'infraction relative à la réglementation concernant la sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les ERP ou à l'accessibilité aux personnes handicapées, l'autorité administrative compétente pourrait enjoindre à l'établissement concerné de réaliser des aménagements et travaux, voire de fermer. Une telle situation, notamment si elle se multipliait (dans le temps ou en nombre), pourrait avoir un effet significativement défavorable sur l'activité du Groupe, ses résultats, sa situation financière ou ses perspectives d'avenir.

4.2.5 LA SÛRETÉ

Les casinos sont dotés de moyens techniques et humains dont la combinaison permet d'assurer efficacement la sécurité des personnes et des biens. Les modalités de leur mise en œuvre sont naturellement liées aux particularités attachées à l'environnement des casinos, à leur taille ainsi qu'à leur configuration.

Sont notamment en place dans les établissements du Groupe, les dispositifs suivants :

- Un système de vidéo-surveillance permet de contrôler tous les secteurs sensibles des établissements, tels que parking, voies d'accès, hall, salles de jeux, salles de coffres, caisses, tables de jeux, machines à sous.
 En cas d'incident, un opérateur assurant une veille en régie peut alerter le service de sécurité, les responsables de la salle de jeux et, si nécessaire, les services de police, de gendarmerie ou de lutte contre l'incendie ;
- Un système de télésurveillance basé sur le concept classique de radars volumétriques reliés à une centrale permet de détecter d'éventuelles intrusions dans l'établissement aux heures de fermeture ;
- L'installation de coffres tirelires avec information du public par affiches apposées aux caisses permet de réduire sensiblement l'exposition à des vols qualifiés. Ces dispositifs empêchent une remise de clés aux malfaiteurs, car elles sont détenues par les seuls agents chargés de la collecte des fonds. Ne sont conservées dans les caisses et coffres classiques que les sommes nécessaires à la couverture des opérations courantes (changes et paiements en espèces) ;
- La gestion informatisée du contrôle d'accès au moyen de badges procure une traçabilité des mouvements de personnels et visiteurs à l'intérieur des bâtiments ;

- Un service de sécurité assure un pré-filtrage du public à l'entrée des établissements et, durant les heures de fermeture, des maîtres-chiens assurent le gardiennage de l'immeuble.

Malgré les nombreux systèmes et mécanismes de sécurité mis en place par le Groupe, ceux-ci pourraient connaître des défaillances ou être totalement ou partiellement contournés, ce qui pourrait avoir un effet significativement défavorable sur l'activité du Groupe, ses résultats, sa situation financière ou ses perspectives d'avenir.

4.2.6 LES RISQUES LIÉS AUX PERSONNES CLÉS

Les performances et le succès du Groupe dépendent en grande partie de la qualité, de l'expérience et de l'implication des membres de son équipe de direction (parmi lesquels les fondateurs et les membres du directoire et du conseil de surveillance de Groupe Partouche) et de certains collaborateurs clés. Le Groupe s'est, en particulier, largement appuyé sur ses fondateurs pour le développement de son activité, ainsi que pour la définition et la mise en œuvre de sa stratégie.

L'équipe dirigeante bénéficie d'une connaissance et d'une expérience approfondie des particularités du marché dans lequel le Groupe exerce son activité.

Le Groupe ne peut garantir que les membres clés de ses équipes de direction et ses cadres clés poursuivront leur collaboration au sein du Groupe.

La perte d'un ou de plusieurs membres clés des équipes de direction ou d'un ou de plusieurs collaborateurs clés serait susceptible d'entraîner la perte d'un savoir-faire spécifique et d'une connaissance approfondie du secteur, ce qui pourrait, dans l'hypothèse où de telles personnes ne pourraient pas être remplacées rapidement par des personnes de compétences équivalentes, avoir un effet significativement défavorable sur son activité, ses résultats, sa situation financière ou ses perspectives d'avenir.

En outre, si le Groupe ne parvenait pas à attirer, former, retenir, motiver des collaborateurs compétents et des dirigeants hautement qualifiés, cela pourrait avoir un effet significativement défavorable sur l'activité du Groupe, ses résultats, sa situation financière ou ses perspectives d'avenir.

4.2.7 LES CONFLITS SOCIAUX

Des conflits sociaux ou revendications des salariés prenant différentes formes, inhérents à tout type d'activité, et leurs effets potentiels sur le fonctionnement opérationnel d'un établissement, l'image de cet établissement et du Groupe ne peuvent être écartés par principe. Ainsi, si à ce jour aucun élément ne nous permet de supposer de tels mouvements, leur survenance pourrait avoir un effet significativement défavorable sur l'activité du Groupe, ses résultats, sa situation financière ou ses perspectives d'avenir.

4.2.8 LE RISQUE CLIENT

Comme tous les établissements commerciaux, le Groupe est confronté au risque client, c'est-à-dire à d'éventuels impayés. Pourtant, et compte tenu de l'activité principale du Groupe, ce risque s'avère en pratique très limité. En effet, au niveau des jeux, la plus grande partie des règlements clients s'effectue en espèces, contrôlables par détecteur de faux billets, ou par carte bancaire. Pour certains règlements s'effectuant par chèque, le risque est généralement supporté par des organismes de couverture.

Malgré la relative faiblesse de ce risque et les mécanismes de couverture mis en place par le Groupe, la multiplication des défauts de paiement, notamment si elle devenait habituelle, pourrait avoir un effet significativement défavorable sur l'activité du Groupe, ses résultats, sa situation financière ou ses perspectives d'avenir.

4.2.9 LE RISQUE DE CONTREPARTIE

Le PBJ du Groupe est issu, à hauteur d'environ 13 % du total, des jeux traditionnels où existe un risque significatif de perte pour l'établissement. C'est notamment le cas au Palm Beach de Cannes qui reçoit une clientèle de joueurs aux moyens financiers importants et qui peut enregistrer pour un joueur une perte de plusieurs millions d'euros, qui impactera significativement les comptes de cet établissement, voire du Groupe.

Même s'il faut mettre en regard des potentiels gains équivalents, le Groupe reste structurellement exposé à ce risque qui pourrait avoir un effet significativement défavorable sur l'activité de la filiale et du Groupe, ses résultats, sa situation financière ou ses perspectives d'avenir.

4.2.10 LES RISQUES LIÉS AUX CONTRATS DE DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC DE CASINOS ET DES AUTORISATIONS DE JEUX

Le Groupe exploite ses casinos dans un environnement très réglementé. L'implantation d'un casino fait l'objet d'une convention de délégation de service public entre la commune et la société exploitant le casino sur la base d'un cahier des charges et à l'issue d'un appel d'offres initié par la commune d'implantation en application de la loi n° 93–122 du 29 janvier 1993, dite « loi Sapin ».

L'exploitant du casino doit également obtenir une autorisation d'exploitation de jeux délivrée par le ministre de l'Intérieur après avis consultatif de la Commission supérieure des jeux sur remise d'un dossier contenant notamment une enquête approfondie des renseignements généraux.

L'autorisation de jeux prend la forme d'un arrêté qui fixe le nombre de machines à sous et de jeux de table (roulette, boule, black jack, etc.) que le casino peut exploiter. L'autorisation est assortie de mesures de surveillance et de contrôle.

Au chapitre 6.1.1 e), figure un échéancier des concessions.

Les casinos exploités par le Groupe sont soumis à l'aléa du non-renouvellement de la délégation de service public à l'échéance de ces délégations et autorisations. La loi Sapin exige en effet que, lors du renouvellement, la commune réalise un appel d'offre, mettant en concurrence plusieurs acteurs du marché. Des concurrents peuvent ainsi se positionner pour concourir à l'appel d'offres et, en cas de succès, ravir l'exploitation concernée.

Le respect par les communes d'exploitation de la procédure d'appel d'offres peut, lors de ces renouvellements, entraîner des dépenses supplémentaires pour le Groupe. En effet, lors du renouvellement d'une concession, l'offre déposée par le Groupe, en situation parfois de concurrence, peut se traduire par un surcoût au titre du prélèvement quand il est revu à la hausse ou au titre des autres engagements pris envers la municipalité dans le cahier des charges et, ainsi, affecter négativement ses résultats.

Tout au long de la concession, les directeurs de l'ensemble des casinos du Groupe se doivent de respecter strictement les clauses du cahier des charges et la réglementation des jeux.

Les engagements pris dans ce cahier des charges peuvent impliquer des investissements d'importance variable, allant de simples aménagements de l'existant à la construction de nouveaux immeubles *(voir le chapitre 5.2.3 « Investissements significatifs planifiés ou ayant fait l'objet d'engagements fermes de la part des organes de direction »)*.

Les cahiers des charges relatifs ne peuvent être modifiés que par voie d'avenants négociés avec la commune d'exploitation, en sa qualité de délégant. Étant donné les évolutions économiques, financières ou techniques auxquelles le Groupe pourrait être amené à faire face et les adaptations rapides qu'elles pourraient exiger, les spécificités liées au régime des délégations de service public sont susceptibles d'entraver sa faculté à s'adapter ou à adapter son exploitation, ce qui pourrait affecter négativement ses résultats.

En vertu des règles applicables aux contrats administratifs, les communes disposent à tout moment d'une faculté de résiliation unilatérale des délégations de service public pour motif d'intérêt général, sous le contrôle du juge. En cas d'exercice de la faculté de résiliation, le Groupe aurait droit à une indemnité permettant la réparation intégrale de son préjudice, dont la fixation du montant serait également soumise au contrôle a posteriori du juge administratif.

Les communes, en leur qualité de délégant, pourraient également prononcer la déchéance de délégation, de même que le ministre de l'Intérieur pourrait ne pas renouveler les autorisations de jeux dans certains cas, notamment à la suite d'un manquement grave par le Groupe à ses obligations légales ou contractuelles et plus particulièrement, au cahier des charges des contrats de délégation de service public.

Ainsi, un manquement aux dispositions du cahier des charges ou de la réglementation des jeux peut se traduire par une sanction allant de la suspension partielle et temporaire des jeux jusqu'à la perte de l'autorisation d'exploitation, accompagnée, le cas échéant, de pénalités ; le risque majeur auquel est exposé l'exploitant est ainsi la cessation brutale de son activité.

Compte tenu du savoir faire de Groupe Partouche dans les métiers du jeu et de l'animation, le Groupe n'a, à ce jour, jamais perdu le renouvellement d'une de ses concessions et conserve toutes ses chances de réussite en cas de renouvellement.

Toutefois, la perte ou le non-renouvellement d'une délégation de service public ou d'une autorisation de jeux pourrait, si elle devait intervenir, avoir un effet significativement défavorable sur l'activité du Groupe, ses résultats, sa situation financière ou ses perspectives d'avenir.

4.2.11 LES RISQUES CONCURRENTIELS

Le Groupe subit la concurrence active d'autres sociétés, telle que la concurrence d'offres proposant des jeux à caractère ludique en contrepartie d'un gain (la Française des jeux, les courses hippiques notamment), la concurrence de destination (Monaco, Las Vegas) et la concurrence d'établissements, dans la mesure où la clientèle des machines à sous est principalement locale. Par ailleurs, sur certaines zones géographiques, le Groupe est en situation de concurrence directe avec d'autres exploitations casinotières ; c'est notamment le cas sur le littoral où se concentrent de nombreux établissements. Ainsi, parmi les casinos du Groupe les plus exposés à cette concurrence figurent les casinos de Cannes, Juan-les-Pins, Nice, Hyères, La Ciotat, Cabourg et Le Havre.

La création d'un nouveau casino dans une zone de chalandise où le Groupe est implanté est un autre risque potentiel de concurrence. Ce risque est plus ou moins élevé en fonction de la pertinence du choix d'implantation géographique et de la taille du nouvel établissement. Le risque s'avère plus aigu dans le cas de création d'un casino dans une grande ville, dans le cadre réglementaire de la loi n° 88–13 du 5 janvier 1988, quand une zone de chalandise bénéficiant historiquement d'une agglomération de plus de 500 000 habitants s'en voit ainsi soudainement privée : ce fut le cas pour les casinos d'Andernos et d'Arcachon lors de la création du casino de Bordeaux. Ce risque est néanmoins atténué par le nombre absolu déjà très élevé des casinos en France et la situation actuelle du secteur, qui connait quelques difficultés. L'implantation de nouveaux casinos dans les zones de chalandise de ceux du Groupe, comme le développement de nouvelles activités (tels les jeux d'argent en ligne par exemple), pourraient avoir un effet significativement défavorable sur l'activité du Groupe, ses résultats, sa situation financière ou ses perspectives d'avenir.

4.2.12 RISQUES LIÉS AUX ÉVOLUTIONS RÉGLEMENTAIRES

Comme dans tout secteur d'activité fortement réglementé, des modifications de la réglementation applicable soit aux casinos, soit aux établissements recevant du public (ERP) – au titre, notamment, de la sécurité des personnes, du maniement d'espèces et de la sécurité des convoyeurs de fonds – pourraient entraîner des dépenses supplémentaires pour le Groupe et en affecter négativement l'activité ou les résultats.

Comme présenté dans le chapitre 6.1.1 du présent document, l'activité casinotière est fortement encadrée sur le plan règlementaire. La fiscalité attachée à ce secteur est une composante clé de rentabilité du Groupe, qui reste exposé à toute évolution pénalisante de cette fiscalité *(cf. l'accroissement des ponctions fiscales sur les casinos au titre de la CRDS et de la CSG)*. Il est à noter en parallèle qu'une évolution favorable, telle que l'actualisation et la séparation des barèmes de prélèvements progressifs, vient contribuer à la rentabilité du Groupe.

Le monde du jeu en général et les casinos du Groupe en particulier sont traditionnellement fréquentés dans de larges proportions par une clientèle « fumeurs ». L'entrée en vigueur du décret n° 2006–1386 du 15 novembre 2006, pris en application de la loi n° 91–32 du 10 janvier 1991 (dite « loi Evin ») à compter du 1er janvier 2008 dans les casinos du Groupe a entrainé une modification des habitudes de fréquentation de leur clientèle. Le Groupe a engagé des investissements afin de mettre à la disposition des joueurs des casinos des espaces réservés aux fumeurs (cabines équipées d'un système d'extraction).

Par ailleurs, la publication de la loi n° 2010-476 du 12 mai 2010 relative à l'ouverture à la concurrence et à la régulation du secteur des jeux d'argent et de hasard en ligne, qui a légalisé les jeux d'argent et de hasard en ligne (paris sportifs et hippiques, poker), pourrait avoir un impact négatif sur la fréquentation des casinos « en dur », la clientèle pouvant se déporter sur le jeu en ligne *(voir le chapitre 4.2.13 ci-après pour les risques spécifiques liés à l'activité de poker en ligne)*.

4.2.13 LES RISQUES LIÉS À LA LÉGALISATION DES JEUX EN LIGNE

En avril 2006, Groupe Partouche a constitué une nouvelle filiale, Partouche Interactive, dédiée au développement de jeux sur de nouvelles plateformes technologiques telles que la télévision, la téléphonie mobile et Internet. La loi n° 2010–476 du 12 mai 2010 relative à l'ouverture à la concurrence et à la régulation du secteur des jeux d'argent et de hasard en ligne a légalisé les jeux d'argent et de hasard en ligne (paris sportifs et hippiques, poker).

Le 25 juin 2010, la société Partouche Gaming France SAS, filiale de Groupe Partouche a obtenu une licence d'exploitation de poker, ce qui a permis au Groupe de se positionner sur ce marché et de réduire les risques de concurrence

de ce nouveau mode de jeu par rapport à l'activité casinotière traditionnelle.

Même si les conséquences, notamment économiques, de la légalisation des jeux en ligne sont à ce jour encore incertaines (elles seront notamment fonction de l'évolution, le cas échéant, des manières de jouer et de l'autorisation d'un nombre plus ou moins important d'acteurs à proposer de tels jeux en ligne), cette évolution peut être susceptible d'avoir un effet significativement défavorable sur l'activité des casinos physiques autorisés. L'attrait potentiel du marché des jeux de ligne en France a ainsi déjà amené de nombreux opérateurs à solliciter et à obtenir la licence de poker délivrée par l'Autorité de régulation des jeux en ligne (Arjel) ; ces acteurs internationaux sont en concurrence directe avec le Groupe.

D'une manière générale, un accroissement de ces différentes formes de concurrence pourrait avoir un effet significativement défavorable sur la fréquentation des casinos du Groupe et, en conséquence, sur son activité, ses résultats, sa situation financière ou ses perspectives d'avenir.

4.2.14 LE RISQUE D'ALÉA CLIMATIQUE

Depuis quelques années, des phénomènes climatiques hors-norme se manifestent assez fréquemment ; fortes chaleurs estivales, tempêtes de grande intensité, violents coups de mer, crues anormales des cours d'eau et chutes de neige abondantes sont autant d'évènements qui peuvent perturber directement ou indirectement l'activité des casinos, soit en neutralisant leurs voies d'accès, soit en rendant les clients potentiels captifs de leur domicile, et ainsi avoir un effet significativement défavorable sur l'activité du Groupe, ses résultats, sa situation financière ou ses perspectives d'avenir.

4.2.15 RISQUES LIÉS À L'ENVIRONNEMENT ÉCONOMIQUE GÉNÉRAL

Le marché des casinos est dépendant d'un certain nombre de facteurs dont les changements comportementaux (en raison de facteurs économiques et socioculturels) et les évolutions de la conjoncture économique.

Les casinos et leurs activités périphériques (hôtels et restaurants) sont plus particulièrement sensibles aux déplacements saisonniers et, par voie de conséquence, aux aléas climatiques et à la conjoncture touristique.

Au sein des casinos, les jeux de table sont affectés par une baisse constatée, dans l'ensemble du secteur d'activité, des revenus et une réduction des mises des joueurs.

La crise économique et financière de ces dernières années a d'ores et déjà eu un impact défavorable sur l'activité et les performances du Groupe. Une aggravation de cette crise pourrait également avoir des conséquences tant sur la fréquentation des casinos du Groupe que sur la dépense par client au sein de ces derniers et, ainsi, avoir un effet défavorable sur l'activité du Groupe, ses résultats, sa situation financière ou ses perspectives d'avenir.

4.2.16 LES RISQUES SANITAIRES MONDIAUX

Une épidémie, ou la crainte d'une épidémie, pourrait entraîner une baisse de la fréquentation des lieux publics et donc des casinos du Groupe. Une telle baisse de fréquentation, si elle était importante ou se poursuivait dans le temps, aurait un effet significativement défavorable sur l'activité du Groupe, ses résultats, sa situation financière et ses perspectives d'avenir. En cas de pandémie mondiale, le Gouvernement ou l'Organisation mondiale de la santé pourrait déclarer un état de crise de haut niveau, ce qui pourrait, dans certaines hypothèses, entrainer la fermeture des sites du Groupe. Une épidémie pourrait également menacer la santé et la sécurité des visiteurs et des employés, ce qui aurait un effet significativement défavorable sur l'activité du Groupe, ses résultats, sa situation financière et ses perspectives d'avenir.

4.3 Informations environnementales

En applications de l'article L.225-102-1 du Code de commerce, vous trouverez ci-joint les dispositions d'ordre environnemental.

Même si son activité l'expose très peu aux risques industriels, les éventuelles conséquences environnementales du Groupe au travers de ses filiales sont les suivantes, étant précisé que le coût de la « politique environnementale » est intégré dans les dépenses globales :

Ressources en eau, matières premières et énergie ; utilisation des sols ; rejets dans l'air ; l'eau et le sol ; nuisances sonores ou olfactives et déchets :

Le Groupe Partouche et ses filiales effectuent peu de rejets dans l'air et dans l'eau qui exercent des impacts directs sur l'environnement. Toutes les eaux évacuées sont directement acheminées au réseau d'assainissement de la commune où est située l'entreprise. Les rejets dans l'air sont extrêmement faibles. Les principaux impacts exercés par le Groupe sont essentiellement des rejets modérés de CO_2 dus à la consommation d'énergie.

Le Groupe n'exerce aucune activité qui pourrait avoir des nuisances olfactives et sonores significatives sur l'environnement.

Les mesures prises pour limiter les atteintes à l'équilibre biologique, aux milieux naturels, aux espèces animales et végétales protégées :

Notre activité dans le domaine des loisirs n'a pas d'impact sur l'équilibre biologique, les milieux naturels et les espèces animales et végétales protégées. Notre Groupe s'efforce d'adapter au mieux ses établissements et son activité avec le paysage afin d'intégrer ses sites au cadre naturel.

Les démarches d'évaluation ou de certification entreprises en matière d'environnement :

Notre activité principale reliée aux loisirs ne nécessite pas de démarches d'évaluation ou de certification en matière d'environnement.

Les mesures prises, le cas échéant, pour assurer la conformité de l'activité de la société aux dispositions législatives et réglementaires applicables en cette matière :

Le Groupe Partouche a pris les dispositions nécessaires pour assurer la conformité de ses activités aux dispositions législatives et réglementaires en matière d'environnement. Dans tous les principaux sites, un de ses salariés est en charge des « affaires environnementales ».

Les dépenses engagées pour prévenir les conséquences de l'activité de la société sur l'environnement :

Le montant des dépenses engagées pour prévenir les conséquences de l'activité de la société sur l'environnement reste marginal.

L'existence au sein de la société de services internes de gestion de l'environnement, la formation et l'information des salariés, les moyens consacrés à la réduction des risques pour l'environnement ainsi que l'organisation mise en place pour faire face aux accidents de pollution ayant des conséquences au-delà des établissements de la société :

Compte tenu du fait que notre activité a très peu d'impact sur l'environnement, il n'existe pas au sein du Groupe Partouche de services internes de gestion de l'environnement et de formation spécifique des salariés à cet effet.

Le montant des provisions et garanties pour risques en matière d'environnement, sauf si cette information est de nature à causer un préjudice sérieux à la société dans un litige en cours :

Aucun site ni établissement actuel ou ancien du Groupe Partouche n'a dû faire de provisions ou de garanties pour risques en matière d'environnement au cours de l'année 2010.

Le montant des indemnités versées au cours de l'exercice en exécution d'une décision judiciaire en matière d'environnement et les actions menées en réparation de dommages causés à celui-ci :

Aucune indemnité en exécution d'une décision judiciaire en matière d'environnement n'a été versée au cours de l'exercice.

Tous les éléments sur les objectifs que la société a assignés à ses filiales à l'étranger sur les points ci-dessus :

Les éléments (éléments d'information et efforts du Groupe) évoqués ci-dessus s'appliquent aux filiales étrangères (en Belgique, Suisse et Tunisie) et il n'y a pas d'éléments environnementaux particuliers s'agissant de ces filiales étrangères.

4.4 Gestion des risques et assurances

La politique préventive est basée sur le principe contractuel du « tous risques sauf » garantissant tous les risques à l'exception de ceux faisant l'objet d'une exclusion spécifique, et ce, pour tous les risques liés à l'exploitation des casinos et des activités annexes, par la souscription de contrats d'assurances « multirisques casinos et hôtels » avec pertes d'exploitation, responsabilité civile des exploitations et des mandataires sociaux, flotte automobile, œuvres d'art...

Il n'existe pas de mécanisme d'auto-assurance. Le Groupe Partouche n'a pas eu recours à une captive d'assurance.

À notre connaissance, il n'existe pas de risques significatifs non assurés.

Synthèse des risques assurés du 1er novembre 2009 au 31 octobre 2010

CASINOS	COUVERTURES	MONTANT DES GARANTIES	PRIMES (FRAIS DE GESTION COMPRIS)
MULTIRISQUES CASINOS	Dommages aux biens & pertes d'exploitation	LCI de 65 M d'€	1 015438 €
RESPONSABILITÉ CIVILE Y COMPRIS JEUX VIRTUELS			
Responsabilité civile exploitation :			
	Dommages corporels, matériels et immatériels	15 M€ par an dont 8 M€ par sinistre	102 406 €
	Biens confiés dépôt hôtelier	250 000 € par an	
	Garantie RC voiturier	100 000 € par an	
	Dommages immatériels non consécutifs	160 000 € par sinistre	
	Pollution d'origine accidentelle	350 000 € par sinistre et par an	
Responsabilité civile après livraison :			
	Dommages corporels, matériels, immatériels consécutifs ou non	3 M€ par sinistre et par an	
RESPONSABILITÉ CIVILE DES DIRIGEANTS		8 M€ par sinistre et par an	14 206 €
TOUS RISQUES EXPOSITION			2 025 €
POLICES OEUVRES D'ART			14 984 €
AUTOMOBILES	Flotte automobile	Tous risques	45 975 €
	Missions collaborateurs		10 020 €
	Marchandises transportées	Propre compte	1 433 €

HÔTELS	COUVERTURES	MONTANT DES GARANTIES	PRIMES (FRAIS DE GESTION COMPRIS)
Multirisques hôteliers	Dommages aux biens et pertes d'exploitation	LCI de 6 à 39 M€	131 471 €
Responsabilité civile hôtelière	Comprise dans responsabilité civile Groupe		

05 INFORMATIONS CONCERNANT L'ÉMETTEUR

5.1 Histoire et évolution de la société

1973 - 1990 Un développement dans l'adversité, grâce à un réel savoir-faire

En 1973, Isidore Partouche, rapatrié d'Algérie où il était radioélectricien concessionnaire de la société Philips, reprenait avec l'aide de ses frères et sœurs le casino de Saint-Amand-les-Eaux, avec son établissement thermal et la source d'eau minérale.

Le redressement de ce casino, en grande difficulté, est assuré avec succès en lui appliquant les recettes commerciales « familiales », et permet à Isidore Partouche d'initier un développement qui se concrétise par des acquisitions de casinos dans le Nord de la France. (Le Touquet en 1976, Forges-les-Eaux en 1986, Dieppe en 1988, Fécamp, Bagnoles et Vichy en 1989) et par une création de casino (Calais en 1982).

L'activité d'un casino se limite à cette époque aux seuls jeux traditionnels et la rentabilité des établissements en souffre, mais convaincu de la nécessaire évolution du secteur à terme, Isidore Partouche tisse sa toile, allant dans cette logique visionnaire jusqu'à vendre ses exploitations d'eau de source pour garder ses casinos.

1991 - 1995 Une rentabilité accrue et une reconnaissance du métier en Bourse

La rentabilité du Groupe est transformée par l'implantation des machines à sous dans progressivement la totalité des établissements du Groupe. En 1991, le Groupe prend le contrôle du casino Le Lyon Vert à La Tour de Salvagny et de ses filiales, les casinos de Saint-Galmier et de Juan-les-Pins.

Le développement du Groupe se poursuit avec la réouverture des casinos de Berck (1991) et Royat (1992), les rachats des casinos d'Aix-en-Provence, La Ciotat et Palavas (1994).

À la recherche d'une reconnaissance du métier, Groupe Partouche est le premier groupe de casinos intégrés à faire la démarche d'une introduction en Bourse en France : le 29 mars 1995, la société Groupe Partouche SA est introduite au second marché de la Bourse de Paris, par le biais d'une augmentation de capital, qui lui donne les moyens financiers autorisant la consolidation des positions acquises en France et le développement de ses activités, notamment à l'étranger.

1995 - 2005 Diversification et croissance externe

Fort de cette notoriété nouvelle et d'une rentabilité croissante, le Groupe procèdera à des opérations de diversification, quant à son activité et son implantation.

Des hôtels viennent s'inscrire dans le panorama du Groupe Partouche, avec l'acquisition en 1997 de l'hôtel 4 étoiles de Juan-les-Pins devenu Le Méridien-Garden Beach, les ouvertures en 2000 du Hilton de la Cité internationale de Lyon et de l'hôtel Aquabella à Aix-en-Provence, l'achat en 2001 du Savoy (devenu 3.14) de Cannes.

Et dès septembre 1995, un premier casino à l'étranger intègre le Groupe suite au rachat du prestigieux casino de la station belge de Knokke. S'ensuivent des créations d'établissements : celle en 1996, en collaboration avec le Club Méditerranée, d'un casino à Agadir au Maroc, celle en 1998 du casino de Djerba en Tunisie sous la forme d'un Pasino, concept original de centre d'animation avec établissement de jeux, et celle en 1999 du Casino de San Roque en Andalousie.

Le cœur de métier, soit l'activité casinotière en France, n'est pas oublié avec notamment l'arrivée dans le périmètre du Groupe des casinos de Cabourg et Beaulieu-sur-Mer (1997), du Carlton Casino Club à Cannes (1998) dont le transfert de licence autorisera la réouverture du prestigieux Casino Palm Beach et du casino de Lyon (1999).

Le Groupe s'attache également à faire évoluer le concept même du casino, comme expérimenté à Djerba, et ouvre en 2001 le Pasino d'Aix-en-Provence, casino de nouvelle génération qui rencontrera un grand succès jusqu'à atteindre le second rang français. En 2003, le casino de Saint-Amand-les-Eaux change de site et se transforme en Pasino, trente ans après son acquisition.

En 2002, le Groupe réalise la plus importante acquisition de son histoire. Entre janvier et avril, grâce à une contre OPA victorieuse sur la Compagnie européenne de casinos, le Groupe Partouche accueille 22 casinos supplémentaires, soit 18 en France et 4 à l'étranger.

Parallèlement à de nouvelles ouvertures d'établissements (Meyrin en Suisse en 2003 et le Palais de la Méditerranée à Nice en 2004), des arbitrages sont opérés dans le parc d'établissements.

Puis en 2005, une seconde opération de croissance externe significative, lors du rachat du Groupe de Divonne comprenant cinq casinos dont celui de Divonne-les-Bains, vient ponctuer cette période faste qui aura vu le marché des casinos gagner sa maturité.

2006 – 2010 L'ouverture aux nouvelles technologies et un contexte difficile

En avril 2006, Groupe Partouche crée une nouvelle filiale, Partouche Interactive, dédiée au développement de jeux sur de nouvelles plateformes technologiques telles que la télévision, la téléphonie mobile et Internet, qui obtiendra rapidement une licence du gouvernement de Gibraltar pour l'exploitation de jeux en ligne.

D'importantes modifications vont ensuite intervenir dans le cadre règlementaire d'exploitation des casinos. En 2007 débute l'application de la nouvelle réglementation des jeux incluant notamment la possibilité de mixité des jeux et la suppression du droit de timbre à l'entrée des salles de jeux traditionnels. En novembre de la même année, le contrôle d'identité aux entrées est rendu obligatoire pour les casinos français. À ce premier frein à la fréquentation des casinos s'ajoute en 2008 l'interdiction de fumer, très pénalisante pour la clientèle des joueurs.

Un contexte de crise économique viendra également impacter le secteur des casinos à travers la fréquentation des établissements et les moyens financiers de leur clientèle ; Groupe Partouche concentre alors ses efforts dans l'optimisation de sa gestion opérationnelle.

En parallèle, le Groupe entend rester à la pointe des évolutions du métier ; du début des tests du Texas hold'em poker à Aix-en-Provence jusqu'au succès du Partouche Poker Tour, Partouche devient un acteur majeur du poker. Et en 2009, il est le premier à lancer son Megapot, un jackpot multi-sites reliant plus de 200 machines à sous dans plus de 45 établissements. Enfin, en 2010, il obtient une licence d'exploitation du poker dans le cadre de l'ouverture légale des jeux en ligne en France ; et la finale (Main Event) du Partouche Poker Tour Saison 3, en septembre, bat tous les records en accueillant à Cannes, au casino du Palm Beach, 764 joueurs dont les plus grandes stars internationales. Le prizepool (somme des gains remportés par les joueurs finalistes) a été de près de 5,7 M€.

5.1.1 DÉNOMINATION SOCIALE

La société a pour dénomination sociale « Groupe Partouche » et a pour sigle « GP ».

5.1.2 REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIÉTÉS

La société est immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Paris sous le numéro 588 801 464.

Son code NAF est le 7010Z.

5.1.3 DATE DE CONSTITUTION ET DURÉE DE LA SOCIÉTÉ

La société Groupe Partouche initialement dénommée SA Compagnie fermière des eaux et boues de Saint-Amand a été créée par acte reçu par Maître Cartigny, notaire à Valenciennes, le 18 mars 1903.

La durée de la société initialement fixée à 60 ans, a été prorogée en dernier lieu par l'assemblée générale extraordinaire du 27 avril 1994 au 26 avril 2058, sauf les cas de dissolution anticipée ou de prorogation prévue aux présents statuts.

5.1.4 SIÈGE SOCIAL, EXERCICE SOCIAL, FORME JURIDIQUE ET LÉGISLATION APPLICABLE

Le siège social est situé au 141 bis, rue de Saussure – 75017 Paris.

Son numéro de téléphone est le +33 (0)1.47.64.33.45 et son numéro de télécopie est le +33 (0)1.47.64.19.20

La société est de forme anonyme à directoire et conseil de surveillance. La société est régie par la législation française.

Les documents juridiques et comptables sont consultables au siège.

L'exercice social débute le 1er novembre et se termine le 31 octobre de l'année suivante.

5.2 Investissements

5.2.1 PRINCIPAUX INVESTISSEMENTS RÉALISÉS AU COURS DES TROIS DERNIERS EXERCICES

La politique d'investissements du Groupe opérée depuis plusieurs exercices visait à concilier d'une part la permanence d'une offre de produits compétitifs et d'autre part la saisie d'opportunités sous forme de croissance externe.

L'intégration des établissements de la Compagnie européenne de casinos (CEC) en 2002 et de Groupe de Divonne en 2005 a été accompagnée de cessions de casinos, notamment ceux de Société française de casinos (Gruissan, Châtelguyon, Port-la-Nouvelle et Agadir) et du Casino de Saint-Julien-en-Genevois, ces établissements présentant un intérêt stratégique moindre au regard du maillage territorial du Groupe.

S'en sont suivis de premiers désinvestissements dans les activités non stratégiques, tels que les établissements thermaux de Vittel et Contrexéville et la participation minoritaire dans SFCMC (Société fermière du casino municipal de Cannes).

Aujourd'hui la politique d'investissements du Groupe est redéfinie à travers les grandes lignes suivantes :

- arrêt de l'implantation de nouveaux casinos dans la seule optique d'augmenter le maillage territorial ;
- maintenance et adaptation des actifs existants dans la limite d'un flux brut annuel de 30 M€ (engagement lié au crédit syndiqué) ;
- limitation des réalisations de nouveaux « Pasinos » aux seuls trois projets de La Ciotat, Bandol et La Grande Motte.

Des cessions d'actifs pourront accompagner cette politique.

Après une très faible utilisation de trésorerie en 2007, liée à la cession pour 36 M€ des titres SFCMC, les flux de trésorerie liés aux activités d'investissement 2008 sont revenus à un niveau voisin de 2006 et ont représenté un emploi de trésorerie de 38,3 M€. Le flux d'acquisition de sociétés a été essentiellement attaché au pôle Partouche Interactive. Le flux d'acquisition d'immobilisations incorporelles de 3,1 M€ a concerné Partouche Interactive Gibraltar pour 1,9 M€. Le flux d'acquisition d'immobilisations corporelles a atteint 46,4 M€ contre 41,0 M€ en 2007, a concerné Partouche Immobilier à hauteur de 11,2 M€, qui a enregistré la fin de construction du casino de Boulogne-sur-Mer et acheté pour 6,2 M€ des terrains destinés à accueillir les futurs Pasinos de La Ciotat et La Grande Motte, et des investissements éclatés sur l'ensemble du Groupe, dont 15,8 M€ attachés aux machines à sous.

S'inscrivant dans une période difficile, les flux de trésorerie liés aux activités d'investissement de l'exercice 2009 ont été considérablement réduits et ont représenté un emploi de trésorerie de -13,5 M€ contre -38,3 M€ en 2008. Cet emploi est la résultante des trois principaux flux suivants :

- une acquisition d'immobilisations corporelles de -20,2 M€, comprenant des investissements de maintenance dans les différentes filiales du Groupe ;
- un flux attaché aux cessions d'actifs de 7,0 M€ ;
- l'encaissement, pour 0,5 M€, d'une partie de la créance sur la société La tête dans les nuages.

Les investissements de l'exercice 2010 sont constitués notamment :

- pour 21,4 M€ d'acquisition d'immobilisations corporelles. Ces investissements sont essentiellement de maintenance et sont répartis sur l'ensemble des établissements. À titre indicatif, les plus importants décaissements ont concerné les travaux d'agrandissement du casino de Val-André pour 1,9 M€ et des travaux au casino de Meyrin pour 1,2 M€ ;
- pour 1,8 M€ d'acquisition d'immobilisations incorporelles, ces investissements concernent le pôle Interactive pour 1,2 M€ (notamment relatifs au développement des sites Internet et des jeux proposés) ;
- pour 2,6 M€ de rachats de leur participation aux intérêts minoritaires (notamment le casino de Djerba pour 2,5 M€).

Pour l'exercice 2010, à hauteur de 74 % du total, les investissements opérés ont concerné le territoire français.

5.2.2 PRINCIPAUX INVESTISSEMENTS EN COURS

Les immobilisations corporelles en cours, d'une valeur nette de 3,7 M€ à la clôture de l'exercice, concernent des travaux répartis principalement sur Partouche Immobilier pour 2,7 M€ (projets de La Ciotat et La Grande Motte) et sur le casino de Royat pour 0,3 M€.

5.2.3 INVESTISSEMENTS SIGNIFICATIFS PLANIFIÉS OU AYANT FAIT L'OBJET D'ENGAGEMENTS FERMES DE LA PART DES ORGANES DE DIRECTION

Les investissements significatifs faisant l'objet d'engagements au sein du cahier des charges municipal sont :

- la construction d'un Pasino à La Grande Motte pour un montant prévisionnel total de 16 M€, en cours de réalisation ;
- la construction d'un Pasino avec hôtel à La Ciotat, d'un montant prévisionnel initial de 24,6 M€ ; ce projet est de nouveau à l'étude en vue d'une présentation prochaine à la ville de La Ciotat ;
- l'édification d'un nouveau Pasino à Bandol, pour un budget prévisionnel de 14 M€ ; ce projet est actuellement en suspens, dans l'attente notamment de garantie sur la constructibilité du terrain retenu ;
- des travaux de rénovation du casino Palm Beach de Cannes pour 17,6 M€. Des discussions ont lieu avec la mairie quant au calendrier de ces travaux.

Les investissements significatifs planifiés par le Groupe sont attachés au parc des casinos et hôtels et concernent les établissements suivants :

- Hôtel Garden Beach de Juan-les-Pins : travaux de mise en conformité afin de régulariser certains aspects du permis de construire et de rénovation pour 4,7 M€ ;
- Casino de Knokke : travaux de rénovation des espaces jeux pour 1,1 M€ ;
- Casino de Crans-Montana: construction d'un parking souterrain pour 5,5 M€.

L'exécution de ces principaux investissements reste conditionnée par le respect d'une limite d'endettement maximale. Leur réalisation est assise sur les excédents de trésorerie à venir du Groupe, la disposition d'un montant de 26 M€ de trésorerie au titre du cash flow excédentaire au titre des exercices 2010 et 2011 suite à l'avenant du 25 janvier 2011 et le recours éventuel à une source de financement extérieur.
Pour ces points, se référer utilement au chapitre 4.1.1 « Risque de liquidité ».



APERÇU DES ACTIVITÉS 06

6.1 Principales activités

Groupe Partouche exerce historiquement son activité principale dans le secteur des casinos, établissements de jeux auxquels sont parfois attachées des structures hôtelières.

Plus récemment, le Groupe s'est positionné également sur le marché des jeux en ligne.

CHIFFRE D'AFFAIRES PAR ACTIVITÉS EN MILLIERS D'EUROS AU 31 OCTOBRE	2010	%	2009	%	2008	%
Casinos	431 557	90,3 %	406 071	89,6 %	430 915	89,5 %
Hôtels	31 917	6,7 %	32 594	7,2 %	39 840	8,3 %
Pôle Interactive	7 529	1,6 %	7 498	1,6 %	2 982	0,6 %
Autres	7 123	1,5 %	6 831	1,5 %	7 941	1,6 %
TOTAL	**478 126**	**100,0 %**	**452 993**	**100,0 %**	**481 678**	**100,0 %**

Présent depuis son origine sur le marché français des casinos, Groupe Partouche s'est diversifié à l'étranger avec une présence actuelle concentrée sur la Belgique et la Suisse.

CHIFFRE D'AFFAIRES PAR MARCHÉ GÉOGRAPHIQUE EN MILLIERS D'EUROS AU 31 OCTOBRE	2010	%	2009	%	2008	%
France	406 204	85,0 %	382 290	84,4 %	422 343	87,7 %
Europe (hors France)	69 505	14,5 %	68 530	15,1 %	57 259	11,9 %
Hors Europe	2 417	0,5 %	2 172	0,5 %	2 076	0,4 %
TOTAL	**478 126**	**100,0 %**	**452 993**	**100,0 %**	**481 678**	**100,0 %**

6.1.1 LES CASINOS

L'activité des casinos représente l'essentiel de l'activité du Groupe. En France, les jeux autorisés sont notamment les suivants :

LES JEUX DE TABLE :

Jeux dits de contrepartie :

- La boule ;
- La roulette anglaise ;
- Le black jack, le stud-poker de casino, le hold'em poker de casino, (jeux de cartes).

Jeu dit de cercle :

Le Texas hold'em poker et le Omaha poker 4 high.

LES MACHINES À SOUS :

Les machines à sous sont définies par la loi comme des appareils automatiques de jeux de hasard entrant dans les catégories dites « machines à rouleaux » et « jeux vidéo ». Le Groupe Partouche dispose d'un parc de 5 743 machines installées en France et 931 machines installées à l'étranger au 31 octobre 2010.

a) Le contexte réglementaire

En France, la tenue d'une maison de jeux de hasard est soumise à un régime d'interdiction, sous peine des sanctions pénales de l'article 410 du Code pénal. La loi du 15 juin 1907, par dérogation à cette prohibition, autorise l'ouverture des casinos dans les stations balnéaires, thermales ou climatiques. La loi n° 88-13 du 5 janvier 1988 étend cette autorisation aux villes principales d'une agglomération de plus de 500 000 habitants ayant des activités touristiques et culturelles particulières.

Les autorisations de jeux sont accordées par le ministre de l'Intérieur sur avis conforme du conseil municipal de la commune d'exploitation, après enquête publique et en fonction d'un cahier des charges établi par la municipalité qui délivre une concession d'exploitation à un établissement après respect de la procédure d'appel d'offres introduite par la loi n° 93-122 du 29 janvier 1993 dite loi Sapin.

La commission supérieure des jeux instituée au ministère de l'Intérieur a fait l'objet d'une refonte en mars 2009. Sa composition a été réduite de 20 à 12 membres (8 hauts fonctionnaires et 5 élus). Son champ de compétences est maintenant limité aux demandes primaires et de renouvellement d'autorisation de jeux, aux demandes d'augmentation du nombre de tables de jeux autorisées et aux demandes d'augmentation du nombre de machines autorisées uniquement lorsqu'elles déclenchent le franchissement du seuil de 500 machines. Un décret et un arrêté en date du 29 juillet 2009 ont profondément modifié les critères d'attribution des machines à sous. Le nombre de machines à sous autorisées dans un casino est maintenant déterminé en fonction d'un ratio « nombre de machines / nombre de tables » de jeux fixé par la réglementation des jeux dans les casinos. La première table de jeux ouvre droit à 50 machines à sous et chacune des tables suivantes à 25 machines supplémentaires.

Cette réforme constitue une avancée majeure pour les casinos car elle leur procure une meilleure maîtrise de la définition de leur offre de jeux. Par ce truchement, il est maintenant possible d'adapter l'offre de jeux aux spécificités du marché local et aux attentes de la clientèle sans devoir mettre en œuvre une procédure administrative lourde requérant un avis de la commission supérieure des jeux au terme d'un délai d'instruction de quatre ou cinq mois. Ces adaptations sont désormais actées par le ministre de l'Intérieur au terme de procédures déclaratives dont le délai d'instruction est bref, ce qui autorise une meilleure réactivité aux évolutions du marché. Dans un même mouvement réformateur, quelques aménagements complémentaires ont été introduits dans la réglementation par décret et arrêté modificatifs en date du 29 juillet 2010. On retiendra de ces textes qu'ils ajoutent à la liste des jeux de cercle autorisés une nouvelle variante du poker dénommée « Omaha High 4 poker » et que le seuil de 50 machines sous lequel la polyvalence fonctionnelle des employés de jeux était admise est porté à 75 machines. Il en résulte une optimisation de la gestion des effectifs dans les établissements de cette catégorie. L'autorisation de jeux formalisée par un arrêté du ministre de l'Intérieur fixe le nombre et la nature des jeux autorisés (roulette, black jack, etc.), le minimum des mises, ainsi que les horaires limites d'ouverture et de fermeture de la salle de jeux.

Une autorisation peut être révoquée par le ministère de l'Intérieur en cas de non-respect du cahier des charges ou des dispositions légales et réglementaires applicables à l'exploitation des jeux dans les casinos.

Un directeur responsable et un comité de direction agréés par le ministre de l'Intérieur ont pour mission de veiller au strict respect de la réglementation et des stipulations du cahier des charges.

Les employés de jeux sont soumis à un agrément du ministre et sont titulaires d'une carte professionnelle.

Les modalités d'administration et de fonctionnement des casinos et les modalités d'exploitation des jeux font l'objet d'une réglementation très précise qui a été rafraîchie par le décret du 13 décembre 2006, l'arrêté du 14 mai 2007 complété par l'arrêté modificatif du 24 décembre 2008, et les décrets et arrêté du 29 octobre 2010.

Par ailleurs, les organisations représentatives de la profession sont engagées dans une nouvelle négociation avec les ministères de tutelle visant à obtenir le découplage de l'heure de fermeture des jeux de table et de celle des machines à sous. Cette réforme permettrait aux casinos de s'affranchir d'une rigidité réglementaire préjudiciable à l'optimisation de l'activité des jeux de tables. Ces travaux sont par ailleurs orientés sur l'analyse des conditions techniques et juridiques d'une évolution de la réglementation qui permettrait l'introduction en France d'une nouvelle génération de machines dites multi-jeux et multi-dénominations, machines répondant davantage aux aspirations de la nouvelle génération de clientèle.

b) Les prélèvements fiscaux

Ils sont assis sur le « produit brut des jeux » auquel est appliqué un abattement légal de 25 % et, dans certains cas, un abattement supplémentaire de 5 % maximum au titre des manifestations artistiques de qualité et/ou un abattement supplémentaire de 5 % au titre des investissements hôteliers et thermaux.

Le barème du prélèvement progressif au profit de l'État sur le « produit brut des jeux » dans les casinos est le suivant :

PRODUIT BRUT DES JEUX

10 % jusqu'à	87 000 €		
15 % de	87 001 €	à	171 000 €
25 % de	171 001 €	à	507 000 €
35 % de	507 001 €	à	943 500 €
45 % de	943 501 €	à	1 572 000 €
55 % de	1 572 001 €	à	4 716 000 €
60 % de	4 716 001 €	à	7 860 000 €
65 % de	7 860 001 €	à	11 005 500 €
70 % de	11 005 501 €	à	14 149 500 €
80 % au-delà de	14 149 501 €		

Ce barème, inchangé depuis 1986 à été révisé au cours de l'exercice clos le 31 octobre 2009 et d'une façon rétroactive sur l'intégralité de cet exercice.

Au cours de l'exercice clos le 31 octobre 2010, une réforme des modalités de calcul du prélèvement au profit de l'État attendue par la profession depuis plusieurs années a été adoptée dans le cadre de dispositions spécifiques figurant dans la loi du 12 mai 2010 sur les jeux en ligne. Elle consiste en une séparation des bases de prélèvement relatives d'une part aux jeux de tables et d'autre part aux machines à sous, en rupture avec un mode de calcul qui agrégeait produit brut des jeux de tables et produit brut des machines à sous. Il résulte de ce double calcul un rééquilibrage du prélèvement en faveur des jeux de table dont le produit brut abattu est désormais soumis aux tranches les moins élevées du barème.

Les communes perçoivent également un prélèvement au taux maximum de 15 % sur la même assiette que le prélèvement d'État. Lorsque le taux du prélèvement de l'État ajouté au taux du prélèvement communal dépasse 80 %, le taux du prélèvement de l'État est réduit de façon que le total des deux prélèvements soit au plus 80 %.

À cela s'ajoute un prélèvement fixe de 0,5 % au premier euro sur les jeux de table et de 2 % sur le produit des machines à sous.

En 1996, a été mise à la charge des casinos la contribution au remboursement de la dette sociale (CRDS) de 3 % sur le produit brut des jeux, suivie en 1997 par la contribution sociale généralisée (CSG), égale à 3,40 % sur le produit brut des jeux des machines à sous.

En janvier 1998, la CSG a été portée à 7,5 % et calculée sur une assiette réduite à 68 % du produit brut des jeux des machines à sous. Le 1er janvier 2005, le taux de la CGS a été augmenté de deux points à 9,5 %.

Les machines à sous ont l'obligation légale de redistribuer au minimum 85 % des mises engagées.

Le décret du 12 avril 2002, entré en vigueur le 1er mai 2002, a décidé d'abandonner la notion de recette théorique, pour asseoir les divers prélèvements sur la recette réelle des machines à sous à laquelle est appliqué un coefficient de réfaction de 15 % maximum (sauf à ce que le produit théorique reste supérieur à cette recette réfactée).

Le décret du 28 octobre 2008 annule les dispositions énoncées par le décret du 12 avril 2002 concernant le coefficient de réfaction de 15 %.

On notera enfin que des textes relatifs à la fiscalité des casinos également publiés le 29 octobre 2010 il résulte que les frais de contrôle des jeux de tables et des machines à sous sont supprimés à partir de l'exercice 2009-2010 et que l'obligation d'une mise en réserve ou d'une garantie bancaire correspondant au montant du prélèvement attendu sur le PBJ est également supprimée.

Les jeux qui constituent l'essentiel de l'activité de Groupe Partouche SA sont exonérés de la taxe sur la valeur ajoutée (TVA).

c) Implantation des casinos

Groupe Partouche, par le biais de ses filiales directes et indirectes, exploite, au 31 décembre 2010, 51 casinos dont 43 en France et 8 à l'étranger.

71,4 % du chiffre d'affaires du Groupe est réalisé par l'activité jeux qui reste l'activité dominante. Les 51 casinos du Groupe Partouche sont répartis en France et à l'étranger de la manière suivante :

FRANCE - RÉGIONS	COMMUNE D'IMPLANTATION DU CASINO
NORD - PAS-DE-CALAIS	SAINT-AMAND-LES-EAUX, CALAIS, BOULOGNE-SUR-MER, LE TOUQUET PARIS PLAGE, BERCK-SUR-MER
HAUTE-NORMANDIE	FORGES-LES-EAUX, DIEPPE, LE HAVRE
BASSE-NORMANDIE	CABOURG, AGON-COUTAINVILLE
BRETAGNE	PLÉNEUF-VAL-ANDRÉ, PLOUESCAT, LA TRINITÉ-SUR-MER
PAYS DE LA LOIRE	PORNICHET, PORNIC
POITOU-CHARENTES	LA ROCHE-POSAY, LA TREMBLADE
LORRAINE	CONTREXÉVILLE, PLOMBIÈRES-LES-BAINS
RHÔNE-ALPES	LYON, LA TOUR DE SALVAGNY, SAINT-GALMIER, DIVONNE-LES-BAINS, ANNEMASSE, HAUTEVILLE-LOMPNES
AUVERGNE	EVAUX-LES-BAINS, VICHY (LES 4 CHEMINS ET GRAND CAFÉ), ROYAT
AQUITAINE	ANDERNOS, ARCACHON, SALIES-DE-BÉARN
LANGUEDOC-ROUSSILLON	PALAVAS-LES-FLOTS, LA GRANDE-MOTTE, PORT BARCARÈS
PROVENCE - ALPES - CÔTE D'AZUR	GRÉOUX-LES-BAINS, AIX-EN-PROVENCE, LA CIOTAT, BANDOL, HYÈRES, GRASSE, CANNES, JUAN-LES-PINS, NICE

ÉTRANGER PAYS	COMMUNE D'IMPLANTATION DU CASINO
BELGIQUE	KNOKKE, OOSTENDE, CHAUDFONTAINE, DINANT
TUNISIE	DJERBA, TABARKA
SUISSE	MEYRIN, CRANS-MONTANA

d) Concessions d'exploitation des casinos

La durée d'une concession d'exploitation d'un casino en France n'excède jamais 20 ans. Au 31 décembre 2010, le Groupe Partouche compte en France 43 casinos titulaires d'un contrat de concession et d'une autorisation ministérielle pour l'exploitation des jeux.

Aucun dossier visant à la création d'un casino ne fait l'objet d'une demande d'autorisation auprès du ministère.
L'appel d'offre est public (loi Sapin), et d'autres opérateurs peuvent concourir lors du renouvellement.

À ce jour, Groupe Partouche n'a jamais perdu d'autorisation d'exploitation sur un site.

e) Échéancier des concessions

ANNÉE	NOMBRE DE CAHIERS DES CHARGES ARRIVANT À ÉCHÉANCE
2011	2
2012	2
2013	2
2014	0
2015	5
2016	6
2017	6
2018	2
2019	1
2020	3
2021	3
2022	4
2023	2
2024	1
2025	0
2026	0
2027	0
2028	2
2029	2

f) Activités annexes des casinos

Les casinos du Groupe réalisent une part de leur chiffre d'affaires dans des activités complémentaires, comme la restauration et les spectacles, considérés, au-delà de l'obligation contractuelle attachée à la définition même d'un casino, comme un moyen privilégié d'offrir à la clientèle les meilleures conditions d'accueil et de distraction. Certains établissements parmi les plus gros, comme Saint-Amand-les-Eaux, Forges-les-Eaux ou La Roche-Posay, disposent d'une hôtellerie intégrée assurant une plus grande hospitalité. La majorité des établissements propose des espaces réceptifs privés, de taille et de style très variés en fonction des destinations, et des animations sur-mesure et de qualité, pour accompagner les réceptions. Enfin, la présence ponctuelle de spas permet d'offrir à la clientèle des solutions « détente & remise en forme » avec soins bien-être, soins esthétiques et aussi cures thématiques.

Au 31 octobre 2010, les casinos du Groupe disposent ainsi de :

- **12 hôtels allant du 3* au 4*L** avec plus de 530 chambres proposées ;
- **128 restaurants** : de la brasserie au restaurant gastronomique, en passant par des restaurants à thème ;
- **4 spas et 2 golfs**.

Les casinos suivant intègrent un ou plusieurs hôtels dans leur activité :

- le casino de Forges-les-Eaux ;
- le casino de Saint-Amand-les-Eaux ;
- le casino du Havre ;
- le casino de Divonne-les-Bains ;
- le casino du Lyon Vert à Charbonnière ;
- le casino de Hyères ;
- le casino de La Roche-Posay ;
- le casino de Dieppe ;
- le casino de Salies-de-Béarn ;
- le casino de La Trinité-sur-Mer.

6.1.2 LES HÔTELS

Au-delà des hôtels intégrés dans les structures casinotières, le Groupe possède 7 hôtels indépendants allant du 3* au 4*L, avec plus de 710 chambres proposées. L'activité de ces hôtels constitue à part entière le chiffre d'affaires du secteur hôtelier du Groupe.

Ces hôtels sont les suivants :

- l'hôtel 3.14 à Cannes ;
- l'hôtel Garden Beach à Juan-les-pins ;
- l'hôtel Aquabella à Aix-en-Provence ;
- l'hôtel Hilton à Lyon ;
- l'hôtel Cosmos et le Grand Hôtel du Parc à Contrexéville ;
- l'hôtel Georges à Pléneuf-Val-André.

6.1.3 LE PÔLE INTERACTIVE

En avril 2006, Groupe Partouche a créé une nouvelle filiale, Partouche Interactive, dédiée au développement de jeux sur des nouvelles plateformes technologiques telles que la télévision, la téléphonie mobile et Internet.

a) Le contexte réglementaire

Le réseau Internet a offert au secteur des jeux de hasard un nouveau moyen de distribution, de même que la téléphonie mobile et la télévision interactive. Pour répondre aux demandes de la Commission européenne visant à l'élargissement de l'accès au marché français des opérateurs européens, une loi relative à l'ouverture à la concurrence et à la régulation du secteur des jeux d'argent et de hasard en ligne a été adoptée par l'Assemblée nationale et le Sénat le 12 mai 2010. Elle prévoit l'ouverture à des opérateurs agréés par une nouvelle autorité dénommée Arjel (Autorité de réglementation des jeux en ligne), des seuls secteurs d'activité suivants : paris hippiques, paris sportifs, poker. S'agissant du poker, sont autorisées les variantes pratiquées dans les casinos, à savoir les variantes Texas hold'em et Omaha. Des conditions restrictives encadrent ces activités.

Les textes d'application de la loi, concernant les paris ont permis la mise en place de ce nouveau dispositif à l'occasion de la coupe du monde de football de juin 2010. Les textes d'application relatifs au poker sont parus au Journal officiel du 30 juin 2010 et ont permis un début d'exploitation dès le 1er juillet 2010.

Les conséquences de cette légalisation des jeux en ligne sur la fréquentation et l'activité des casinos physiques autorisés ne sont pas clairement déterminées. Il est probable que le jeu de poker « en live » qui rencontre un grand succès dans les casinos français sera affecté par cette concurrence légale nouvelle comme il l'a été par les opéra-

teurs illicites qui se sont déployés impunément depuis dix ans et dont l'activité risque de se poursuivre compte tenu des difficultés de mise en œuvre d'une prohibition efficace.

Le Groupe Partouche, à travers sa filiale Partouche Gaming France, s'est porté candidat à l'obtention d'un agrément pour le poker et a obtenu celui-ci le 25 juin 2010. Partouche Gaming France a démarré son activité le 6 juillet 2010. Groupe Partouche examinera dans le futur l'intérêt de solliciter de l'Arjel une autorisation d'exploitation pour les paris sportifs et hippiques et toute évolution règlementaire pouvant améliorer les conditions d'exploitation des licences. Un assouplissement de la loi est réclamé, et ce sans attendre la clause de révision de la loi prévue en décembre 2011, par de nombreux opérateurs qui soulignent essentiellement l'exclusion des jeux de casino, de grattage et de loterie d'une part, et une fiscalité générant une distorsion entre acteurs entrants et opérateurs historiques.

Fiscalité des jeux en ligne

Les opérateurs sont soumis à une taxation de :

- 7,5 % des mises des joueurs pour les paris hippiques et sportifs ;
- 2 % des mises des joueurs pour le poker.

En application du VII de l'article 21 de la loi n° 2010-476 du 12 mai 2010 relative à l'ouverture à la concurrence et à la régulation dans le secteur des jeux d'argent et de hasard en ligne, l'Autorité de régulation des jeux en ligne établit et tient à jour la liste des opérateurs agréés et précise les catégories de jeux ou de paris que ceux-ci sont autorisés à proposer. Cette liste est publiée au Journal officiel de la République française.

Au 10 janvier 2011, les opérateurs agréés par l'Arjel étaient au nombre de 35, dont 25 pour le poker.

b) Les sociétés

Partouche Interactive propose à travers ses filiales des solutions et services pour le web, le téléphone mobile et la télévision interactive, par l'intermédiaire des principales filiales suivantes :

Partouche Technologies fournit une large gamme de jeux développés dans différents langages de programmation, et développe des applications de jeux en web mobile ;

Partouche Images est une chaîne de télévision de jeux interactifs ;

Partouche Productions est une société de production de programmes télévisés et d'événements (Tournoi des AS, Partouche Poker Tour, etc.) ;

Partouche Tournois assure la logistique de tournois de poker ;

Quarisma est une plateforme interactive dédiée à la gestion en temps réel de services qualité entre les clients et les opérateurs de casino. Elle a généré en 2010 un chiffre d'affaires consolidé nul ;

FairPlayers certifie les opérateurs de jeux, les processus de paiement et de jeux. Cette filiale a été cédée en 2009 ;

Caskno gère les systèmes d'informations des casinos, ainsi que les matériels et les réseaux de communication de données ;

Partouche Interactive Holdings est une structure de détention de Partouche Interactive Gibraltar qui détient et exploite une licence de jeux à Gibraltar et autorise le Groupe à cibler des territoires autres que la France ;

Partouche Betting dispose d'une licence de jeux à Malte et propose des paris en ligne ; cette société avait été mise en sommeil en attente du vote de la loi en France et de la connaissance de ses modalités d'application définitives. L'intérêt de réactiver cette filiale sera ainsi réexaminé ultérieurement, tant pour le marché français où une licence pourra être sollicitée auprès de l'Arjel, que pour le marché étranger ;

Partouche Gaming France est titulaire de la licence d'exploitation du poker en France, et a démarré son activité le 6 juillet 2010.

Concernant les données chiffrées relatives à ces filiales, se référer aux chapitres 9.1 et 20.2.1 du document de référence.

c) La stratégie

Aujourd'hui, la stratégie innovante développée par le Groupe repose sur trois principes :

1/ Une indépendance technique

Le Groupe a réussi à s'affranchir de tout intermédiaire technique et peut ainsi opérer de façon totalement autonome sans aucun tiers prestataire de technologie ;

2/ Le renouvellement de clientèle

Le média Internet a permis au Groupe de générer une nouvelle clientèle au sein des casinos physiques. Ainsi, les sites Internet constituent un vivier de nouveaux clients pour le réseau physique des casinos : à titre d'exemple, on a pu enregistrer 3000 clients venus dans les casinos physiques par le biais du réseau Internet, qui représentent une clientèle sensiblement plus jeune que celle des casinos physiques ;

3/ La communication internationale

Le site Internet constitue un portail de la marque à l'échelle internationale. Le site et son contenu de jeux ont en consé-

quence été traduits en espagnol, anglais et néerlandais et il fera l'objet de traduction en italien et en allemand.

Ce support de communication de par son internationalité permet à la marque Partouche un rayonnement international et développe ainsi une nouvelle clientèle notamment dans les pays où elle n'avait pas d'établissement.

En 2010, Partouche Interactive a poursuivi cette stratégie tripartite.

Une nouvelle filiale, Partouche Gaming France, a été créée lors de cet exercice. Cette dernière a obtenu un agrément de l'Arjel pour pouvoir opérer les jeux de cercles sur Internet sur le marché français. À l'occasion de l'ouverture légale des jeux en France, Groupe Partouche a volontairement limité sa communication pour minimiser ses coûts d'acquisition-client et pour préserver son originalité et sa légitimité en tant qu'acteur majeur du poker en France. Le Groupe développera sa communication au moment opportun.

Toujours en 2010, Partouche Interactive a développé son activité B2B. La société a conçu une plateforme web et fourni l'ensemble de ses jeux à la Lonaci (Loterie nationale de Côte d'Ivoire) et est en contact avec d'autres opérateurs étatiques à l'étranger.

Le Groupe Partouche a par ailleurs axé son offre de poker en ligne pour conquérir de nouveaux clients dans ses casinos via l'organisation du Partouche Poker Tour et sa promotion entre autres sur le site.

6.1.4 LES AUTRES ACTIVITÉS

Les autres activités présentes dans le chiffre d'affaires du Groupe Partouche sont marginales et représentent moins de deux points du chiffre d'affaires total. Y figurent principalement le thermalisme, à Aix et Contrexéville, et un cinéma à Vichy.

6.2 Principaux marchés

6.2.1 MARCHÉ DES JEUX EN FRANCE

Concernant les casinos physiques, pour l'exercice 2009/2010, l'ensemble du secteur casinotier en France a dégagé un PBJ total de 2 294,9 M€ en régression de -2,13 %. La part des machines à sous y contribue pour 2 088,1 M€, soit 90,99 % du PBJ total, en baisse de -2,93 %. Les jeux de table connaissent quant à eux une progression de leur PBJ par rapport à l'exercice précèdent de 6,80 %.

La part totale des prélèvements sur le PBJ représente 53,90 % pour l'exercice 2009/2010.

Le secteur des casinos en France compte 196 casinos autorisés sur le territoire national (-1 par rapport à l'exercice précédent) et plus des deux tiers des casinos sont exploités par des groupes. Les principaux acteurs sont les suivants :

IDENTITÉ DES GROUPES EN FRANCE	NOMBRE DE CASINOS EXPLOITÉS	PRODUIT BRUT DES JEUX RÉEL 2010 (EN M€)
GROUPE PARTOUCHE SA (*)	46	597,2
GROUPE BARRIERE SAS	34	717,9
GROUPE JOA (ex MOLIFLOR)	20	185,3
GROUPE TRANCHANT	16	195,1
GROUPE COGIT	9	86,5
GROUPE ÉMERAUDE	8	64,6
SMCFC	2	48,2

Source : Bilan statistique saison 2009-2010 Service central des courses et jeux, au 31/10/2010.

() Ces chiffres intégrent les PBJ des casinos de Beaulieu-sur-Mer, Saint-Honoré-les-Bains et Saint-Nectaire.*

S'agissant des jeux en ligne, avant l'ouverture légale en 2010, le marché français était approximé par un total de mises compris entre 3,5 et 4 milliards d'euros, dont un quart capté par l'offre Internet légale de La française des jeux et du PMU, selon une étude Xerfi de juillet 2010. Cette source estime à 620 M€ le PBJ prévisionnel total des paris et jeux en ligne pour 2010, dont 140 M€ pour le poker.

Suite à l'ouverture du marché français, de premiers chiffres concernant le marché légal ont été communiqués par l'Arjel. À l'issue des cinq premiers mois d'exploitation, le montant des mises a atteint 350 M€ pour les paris sportifs avec une mise moyenne de 110 euros par semaine et de 8 euros par pari, 700 000 joueurs ayant parié au moins une fois. Les paris hippiques ont généré 314 M€ de mises. S'agissant du poker, le montant des mises a atteint 2,385 milliards d'euros.

6.2.2 MARCHÉ DES JEUX DE HASARD ET D'ARGENT EN SUISSE

La Suisse compte 19 maisons de jeu bénéficiant d'une concession. Sept d'entre elles sont titulaires d'une concession de type A (casinos de type A ou grands casinos) ; les douze autres possèdent une concession de type B (casinos de type B).

L'offre de jeux des casinos suisses comprend des jeux de table et des machines à sous servant aux jeux de hasard. Ces dernières peuvent être interconnectées pour former un jackpot. Pour autoriser l'exploitation d'une machine à sous ou d'un système de jackpot, la Commission fédérale des maisons de jeu (CFMJ) doit disposer d'un rapport d'examen établi par un organisme de certification agréé. Il s'agit d'une condition impérative.

Données chiffrées du marché suisse :

EN KCHF	2009	2008	VARIATION
Produit brut des jeux	936 317	991 867	-5,6 %
Impôts sur les maisons de jeu	478 990	517 036	-7,4 %
Produit net des jeux	457 327	474 831	-3,7 %

(source CFMJ rapport 2009)

En 2009, le secteur des casinos en Suisse a subi une chute du PBJ de l'ordre de -5,6 %. Cette baisse est essentiellement due à l'interdiction de fumer, entrée en vigueur progressivement dans les différents cantons de Suisse, la fumée étant bannie dans toute la Suisse depuis mai 2010. La crise économique a également touché le secteur.

Actuellement, les demandes de deux nouvelles concessions pour la région de Neuchâtel et Zürich sont mises au concours. Ces deux maisons de jeu pourraient ouvrir en 2012.

En 2010, le tribunal fédéral a estimé que le « Texas hold'em poker » était un jeu de hasard et depuis l'organisation de tels tournois est ainsi interdite hors des casinos.

Dès le 1er janvier 2011, les casinos de catégorie B pourront exploiter au maximum 250 machines à sous au lieu des 150 actuelles. Ils pourront également proposer plusieurs système de jackpot Mystery ou progressifs pour un montant total de CHF 200'000.

6.2.3 MARCHÉ DES JEUX DE HASARD ET D'ARGENT EN BELGIQUE

L'autorité de tutelle est la Commission des jeux de hasard belge qui dépend du ministère de la Justice.

Les jeux autorisés sont les suivants : roulette, blackjack, poker sous toutes les formes et machines à sous.

Le marché belge, constitué par neuf casinos, a représenté au 30 septembre 2010 pour les douze derniers mois, un produit brut des jeux total de 109,2 M€, en légère progression de 1,3 %. En son sein, les casinos du Groupe Partouche ont réalisé un PBJ de 37,4 M€, en progression de 13,9 %, ce qui porte la part de marché du Groupe à 33,7 % *(source : communication interne des casinos belges)*.

La nouvelle législation belge relative aux jeux de hasard devrait entrer en vigueur début 2011.

La loi impose aux opérateurs de jeu de hasard en ligne d'être préalablement détenteurs d'une licence correspondante d'un établissement physique, c'est-à-dire détenir une licence de casino (A), salle de jeu (B), ou d'organisa-

teur de paris (FI) dans le monde réel avant de solliciter une licence correspondante (A+, B+ ou FI+) autorisant une offre de jeu de hasard en ligne.

Dans le cadre de cette ouverture du marché belge des jeux de hasard sur Internet, le Groupe Partouche postule auprès de la Commission des jeux de hasard belge pour l'obtention au total de quatre licences A+. Depuis le 1er septembre 2010, notre casino de Dinant est le premier et le seul casino belge ainsi autorisé à exploiter cette licence A+.

Cette licence donne droit à l'exploitation en ligne des jeux de tables, des machines à sous et du poker.

6.3 Événements exceptionnels ayant influencé les activités et les marchés

Les exercices 2008 à 2010 ont été influencés par les évènements exceptionnels suivants :

- Depuis le 1er janvier 2008, tous les établissements publics sont devenus non-fumeurs. Les casinos du Groupe appliquent cette règle dans l'ensemble des espaces exploités. C'est ainsi une part significative de leur clientèle qui a modifié ses habitudes de fréquentation ;
- La crise financière qui a initialement touché les établissements bancaires a entraîné une crise économique plus générale qui aujourd'hui concerne directement la clientèle dans ses ressources ; la fréquentation des établissements et le volume des mises consacrées aux jeux s'en est trouvé diminué.

6.4 Degré de dépendance de l'émetteur

Il n'existe pas de degré important de dépendance à l'égard de brevets ou de licences, de contrats industriels, commerciaux ou financiers ou de nouveaux procédés de fabrication. L'activité de casino se développe, en France, dans le cadre de conventions municipales portant délégation de service public d'une durée maximum de vingt ans renouvelables.

Se reporter utilement au chapitre 4.2.10 « Le risque de non renouvellement de délégation ou de concession d'exploitation et d'autorisation de jeux ».

6.5 Éléments sur lesquels est fondée la déclaration sur la position concurrentielle

Se reporter au chapitre 6.2 où est évoquée la position concurrentielle de Groupe et sont citées les sources utilisées.



ORGANIGRAMME 07

7.1 Fonctionnement du Groupe

Groupe Partouche SA est la holding d'un ensemble de sociétés dont l'activité est essentiellement orientée vers les loisirs, casinos, hôtels, restaurants, dancings, bars. Elle est la société mère cotée au premier marché de la Bourse de Paris.

Groupe Partouche, qui n'exploite pas directement d'activités opérationnelles, assume une fonction de direction de l'ensemble du Groupe en faisant bénéficier ses filiales de ses connaissances, ressources et compétences, notamment en terme de personnel et de moyens techniques. Elle fournit à ses filiales un ensemble de prestations définies dans le cadre d'une convention de prestations de services de siège. Ces prestations sont notamment des services dans le domaine de la stratégie, du marketing, de la communication, du commercial, de l'administratif, du juridique, du financier et de l'informatique.

La rémunération, payée par chacune des filiales à Groupe Partouche, est calculée sur une quote-part margée des charges supportées par celles-ci en terme de moyens humains et techniques qui est répartie en fonction des chiffres d'affaires des différentes filiales liées par le contrat de prestations de siège.

Au titre de l'exercice clos le 31 octobre 2010, le montant total perçu à ce titre, a été de 12 840 K€ hors taxes.

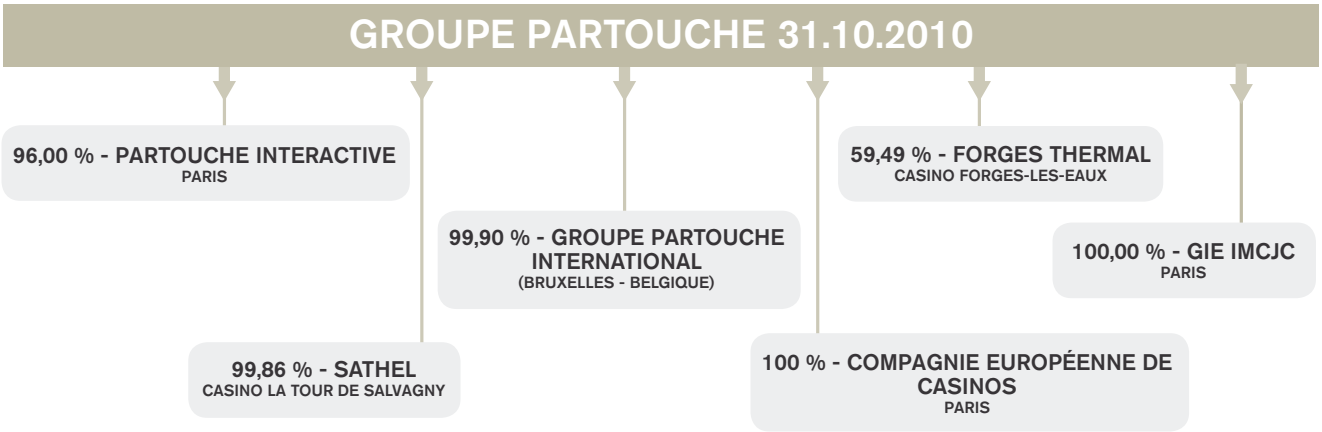
Par ailleurs, Groupe Partouche entretient avec ses filiales des relations de type « mère-filles », dont les principaux éléments intervenus au cours de l'exercice clos le 31 octobre 2010 sont la gestion d'un omnium de trésorerie et la gestion de l'intégration fiscale française.

Société holding du Groupe sans activité économique propre, Groupe Partouche SA présente un actif immobilisé important avec 538 M€ de participations en valeur nette, essentiellement dans les filiales consolidées du Groupe. La seconde masse significative à l'actif est constituée par des créances pour un montant net des provisions de 211 M€, portant essentiellement sur les filiales du Groupe.

Le passif de Groupe Partouche SA est principalement divisé en capitaux propres pour 393 M€, compte courant de l'actionnaire majoritaire Financière Partouche pour 25 M€ et dette bancaire pour 296 M€.

7.2 Organigramme

Afin d'avoir une représentation graphique de l'ensemble des sociétés consolidées, nous vous présentons sur les pages suivantes l'organigramme des sociétés du Groupe.



99,90 % - GROUPE PARTOUCHE INTERNATIONAL
(BRUXELLES - BELGIQUE)

- 100,00 % → **STÉ DU CASINO DE DJERBA** — Casino de Djerba (Tunisie)
- 99,00 % → **CASINO NUEVO SAN ROQUE** — Casino de San Roque (Espagne)
- 60,00 % → **CASINO SLUIS NV** — Sluis (Pays-Bas)
- 99,90 % → **CASINO DE CHAUDFONTAINE** — Chaudfontaine (Belgique) *
- **GRAND CASINO DE TABARKA** — Casino de Tabarka (Tunisie) — 99,99 % → STÉ DU CASINO DE DJERBA

59,49 % - FORGES THERMAL
CASINO FORGES-LES-EAUX

- 20,00 % → **CASINO DE VICHY** — Casino Vichy « Les 4 Chemins »
- 79,93 % → CASINO DE VICHY
- **CINÉMA ELYSÉE** — Vichy — 96,00 % → CASINO DE VICHY
- 20,00 % → **ELYSÉE PALACE HÔTEL** — Vichy
- 79,80 % → CASINO DE VICHY
- 17,24 % → **CHM** — Vichy
- 76,63 % → CASINO DE VICHY
- 20,00 % → **ELYSÉE PALACE EXPANSION** — Vichy
- 79,76 % → CASINO DE VICHY
- **SOCIÉTÉ DE L'ELYSÉE PALACE** — Vichy — 99,97 % → ELYSÉE PALACE EXPANSION
- 30,00 % → **INTERNATIONAL CASINO OF MADRID** — Egypte

96,00 % - PARTOUCHE INTERACTIVE
PARIS

- 95,07 % → **QUARISMA** — Paris
- 75,43 % → **PARTOUCHE PRODUCTION** — (ex Sogimage) Paris
- 100,00 % → **PARTOUCHE TECHNOLOGIES** — (ex Que des Jeux) Saint-Avertin
- 75,46 % → **PARTOUCHE IMAGES** — (ex New Screens) Paris
- 100,00 % → **PARTOUCHE TOURNOIS** — Paris
- 100,00 % → **WORLD SERIES OF BACKGAMMON** — Londres
- 70,00 % → **CASKNO** — Bruxelles (Belgique)
- 100,00 % → **PARTOUCHE INTERACTIVE HOLDINGS** — Gibraltar
- **PARTOUCHE INTERACTIVE GIBRALTAR** — Gibraltar — 100,00 % → PARTOUCHE INTERACTIVE HOLDINGS
- 100,00 % → **PARTOUCHE BETTING** — (ex Atlas Sports et Games) Paris
- 100,00 % → **PARTOUCHE INTERACTIVE MALTA** — Malta
- 100,00 % → **PARTOUCHE GAMING** — France

PARTOUCHE TECHNOLOGIES — 100,00 % → **SYSTÈMES INTELLIGENTS CASINO** — Troyes

- 98,69 % → **CASINO DE DIVONNE** — Casino Divonne-les-Bains
- 99,89 % → **CASINO D'ANNEMASSE** — Casino Annemasse
- 99,96 % → CASINO D'ANNEMASSE
- 0,04 % → **SCI L'ARVE** — Annemasse
- 100,00 % → **CASINO DE HAUTEVILLE** — Casino Hauteville-Lompnes
- 57,00 % → **CASINO CRANS-MONTANA** — Casino Crans-Montana (Suisse)

LÉGENDE

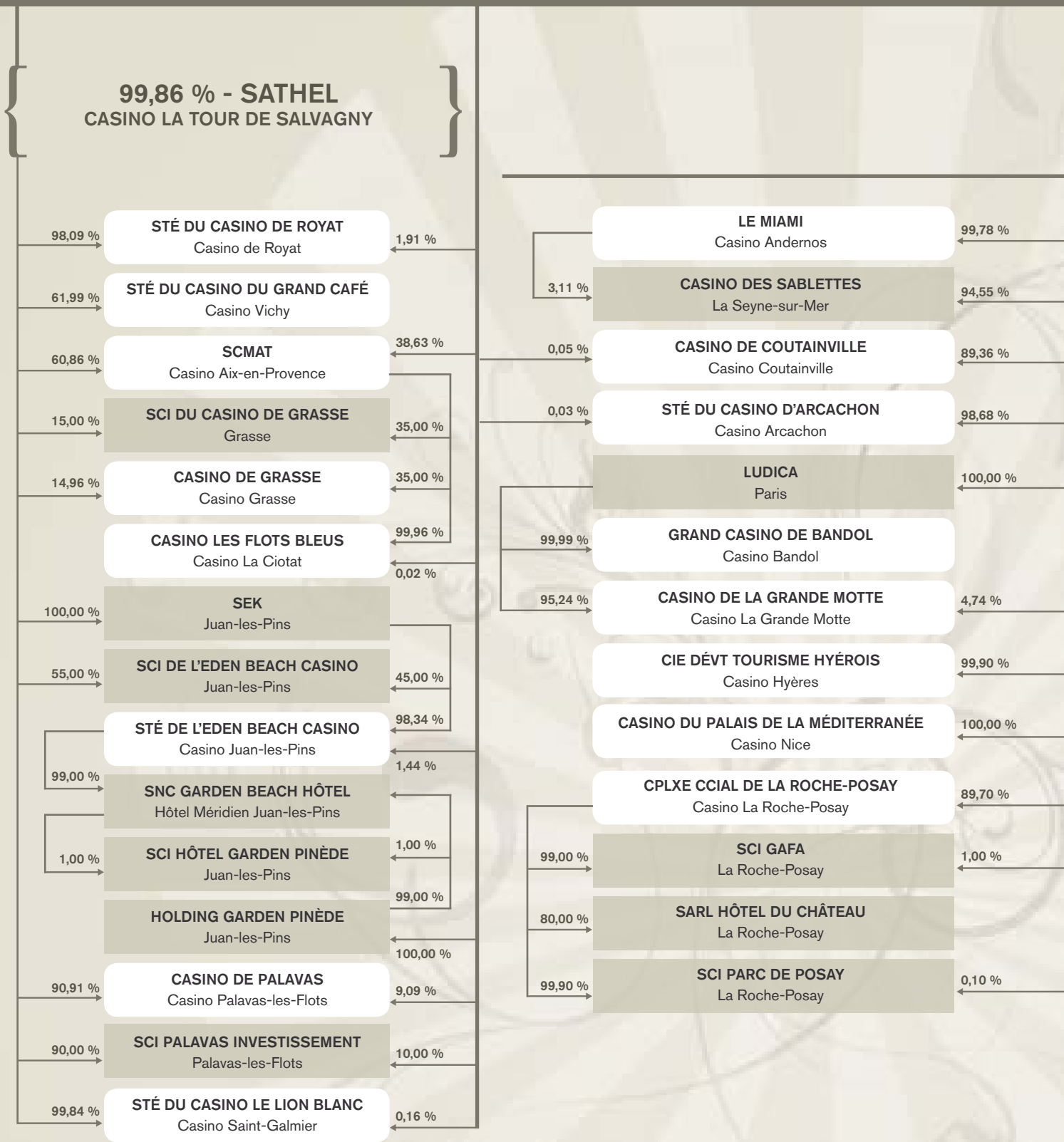
- Casinos
- Autres entités
- * 0,10 % sont détenus par Belcasinos

GROUPE PARTOUCHE 31.10.2010

100,00 % - GIE IMCJC
PARIS

- 100,00 % → **CASINO TRINITÉ-SUR-MER** — Casino La Trinité-sur-Mer
- 97,00 % → **HÔTEL INTERNATIONAL DE LYON** — Hôtel Hilton Lyon
- 100,00 % → **STÉ DU GRAND CASINO DE LYON** — Casino Lyon
- 97,60 % → **SA LYDIA INVESTISSEMENT** — Casino Port Barcarès
- 97,00 % → **SCI LYDIA** — Port Barcarès
- 99,99 % → **CANNES BALNÉAIRE** — Cannes
- 100,00 % → **LCLP PALM BEACH CASINO** — Casino Cannes
- 100,00 % → **STÉ IMMOBILIÈRE CANNOSTA** — Hôtel 3.14 Cannes
- 100,00 % → **KIOUSK** — Cannes
- 100,00 % → **STÉ DU CASINO DE SAINT-AMAND** — Casino Saint-Amand-les-Eaux
- 90,05 % → **LE TOUQUET'S** — Casino Calais
- 100,00 % → **NUMA** — Casino Boulogne
- 99,53 % → **STÉ DU CASINO DU TOUQUET** — Casino Le Touquet
- 99,72 % → **BARATEM** — Le Touquet
- 100,00 % → **JEAN METZ** — Casino Berck-sur-Mer
- 100,00 % → **SACBM** — Casino Dieppe
- 100,00 % → **STÉ DU CASINO DE CABOURG** — Casino Cabourg

- 100,00 % → **CASINO DU HAVRE** — Casino Le Havre
- 99,99 % → **SCI RUE ROYALE** — Paris
- 100,00 % → **PARTOUCHE IMMOBILIER** — Paris
- 100,00 % → **SCI FONCIÈRE VITTEL ET CONTREX** — Contrexéville
- 100,00 % → **HÔTEL COSMOS** — Hôtel Contrexéville
- 100,00 % → **STÉ EXPL. CASINO ET HÔTELS** — Casino Contrexéville
- 100,00 % → **GRANDS HÔTEL DU PARC** — Hôtel Contrexéville
- 99,99 % → **SCI LES THERMES** — Aix-en-Provence
- 99,80 % → **HÔTEL AQUABELLA** — Hôtel Aix-en-Provence
- 100,00 % → **SARL THERM'PARK** — Aix-en-Provence
- 0,06 % → **CENTRE BALNÉOTHÉRAPIE AIX** — Aix-en-Provence
- 99,94 % → **CENTRE BALNÉOTHÉRAPIE AIX** — Aix-en-Provence
- 69,76 % → **CASINO DE LA TREMBLADE** — Casino La Tremblade
- 1,00 % → **SCI LA TREMBLADE** — La Tremblade
- 99,00 % → **SCI LA TREMBLADE** — La Tremblade
- 100,00 % → **PARTOUCHE SPECTACLES** — Paris
- 100,00 % → **GROUPEMENT CASINOS** — Paris


99,86 % - SATHEL
CASINO LA TOUR DE SALVAGNY
98,09 %
STÉ DU CASINO DE ROYAT
Casino de Royat
1,91 %
61,99 %
STÉ DU CASINO DU GRAND CAFÉ
Casino Vichy
60,86 %
SCMAT
Casino Aix-en-Provence
38,63 %
15,00 %
SCI DU CASINO DE GRASSE
Grasse
35,00 %
14,96 %
CASINO DE GRASSE
Casino Grasse
35,00 %
CASINO LES FLOTS BLEUS
Casino La Ciotat
99,96 %
0,02 %
100,00 %
SEK
Juan-les-Pins
55,00 %
SCI DE L'EDEN BEACH CASINO
Juan-les-Pins
45,00 %
STÉ DE L'EDEN BEACH CASINO
Casino Juan-les-Pins
98,34 %
1,44 %
99,00 %
SNC GARDEN BEACH HÔTEL
Hôtel Méridien Juan-les-Pins
1,00 %
SCI HÔTEL GARDEN PINÈDE
Juan-les-Pins
1,00 %
99,00 %
HOLDING GARDEN PINÈDE
Juan-les-Pins
100,00 %
90,91 %
CASINO DE PALAVAS
Casino Palavas-les-Flots
9,09 %
90,00 %
SCI PALAVAS INVESTISSEMENT
Palavas-les-Flots
10,00 %
99,84 %
STÉ DU CASINO LE LION BLANC
Casino Saint-Galmier
0,16 %
LE MIAMI
Casino Andernos
99,78 %
3,11 %
CASINO DES SABLETTES
La Seyne-sur-Mer
94,55 %
0,05 %
CASINO DE COUTAINVILLE
Casino Coutainville
89,36 %
0,03 %
STÉ DU CASINO D'ARCACHON
Casino Arcachon
98,68 %
LUDICA
Paris
100,00 %
99,99 %
GRAND CASINO DE BANDOL
Casino Bandol
95,24 %
CASINO DE LA GRANDE MOTTE
Casino La Grande Motte
4,74 %
CIE DÉVT TOURISME HYÉROIS
Casino Hyères
99,90 %
CASINO DU PALAIS DE LA MÉDITERRANÉE
Casino Nice
100,00 %
CPLXE CCIAL DE LA ROCHE-POSAY
Casino La Roche-Posay
89,70 %
99,00 %
SCI GAFA
La Roche-Posay
1,00 %
80,00 %
SARL HÔTEL DU CHÂTEAU
La Roche-Posay
99,90 %
SCI PARC DE POSAY
La Roche-Posay
0,10 %

GROUPE PARTOUCHE 31.10.2010

100 % - COMPAGNIE EUROPÉENNE DE CASINOS
PARIS

- 100,00 % → **PLOMBINOISE DE CASINO** — Casino Plombières
- 100,00 % → **CASINO DU MOLE** — Casino Pornic
- 1,00 % → **SCI LES MOUETTES** — Pornic ← 99,00 % (CASINO DU MOLE)
- 100,00 % → **CASINO DE SAINT-NECTAIRE** — Casino Saint-Nectaire
- 100,00 % → **CASINO DE SALIES-DE-BÉARN** — Casino Salies-de-Béarn
- 100,00 % → **CASINO D'EVAUX-LES-BAINS** — Casino Evaux-les-Bains
- 100,00 % → **GIE GESTION CONSEIL COMMUNICATION** — Paris
- 100,00 % → **CASINO DE PORNICHET** — Casino Pornichet
- 100,00 % → **SOC. EXPL. CASINO LA ROTONDE** — Casino Val-André
 - 100,00 % → **SINOCA** — Hôtel Val-André
 - 1,00 % → **SCI J.M.B** — Val-André ← 99,00 % (SINOCA)
- 100,00 % → **GRD CASINO DE GRÉOUX** — Casino Gréoux-les-Bains
- 99,99 % → **SCI RÉSIDENCE LES JARRES** — Gréoux-les-Bains ← 0,01 % (GRD CASINO DE GRÉOUX)
- 96,99 % → **DÉVT DE LA BAIE DE KERNIC** — Casino Plouescat

- 99,99 % → **BELCASINOS** — Bruxelles (Belgique)
 - **VZW** — (Belgique) ← 100,00 % (BELCASINOS)
 - **CHAUDFONTAINE LOISIRS** — Casino de Chaudfontaine (Belgique) ← 99,95 % (BELCASINOS)
 - **NV CASINO KURSAAL OOSTENDE** — Casino de Oostende (Belgique) ← 99,98 % (BELCASINOS)
 - **CASINO DE DINANT** — Dinant (Belgique) ← 99,99 % (BELCASINOS)
- 100,00 % → **BEST GAMING CORPORATION** — Reno (USA)
- 40,00 % → **CASINO LAC MEYRIN** — Casino Meyrin (Suisse)
- **INTERNATIONAL GAMBLING SYSTEMS** — (Belgique) ← 19,00 % (BELCASINOS)
- **SA SIKB** — Knokke (Belgique) ← 100,00 % (BELCASINOS)
 - 0,49 % → **SA ECK** — Casino de Knokke (Belgique) ← 99,51 % (BELCASINOS)

LÉGENDE

- Casinos
- Autres entités

08 PROPRIÉTÉS IMMOBILIÈRES, USINES ET ÉQUIPEMENTS

8.1 Immobilisations corporelles importantes ou planifiées

Les immobilisations corporelles du Groupe, essentiellement les immeubles et machines à sous, sont pour la quasi-totalité utilisées dans le cadre des exploitations casinotières, hôtelières, etc. Leur taux d'utilisation est proche de 100 %.

La politique générale est, et a toujours été, de rechercher la propriété des biens immobiliers abritant les exploitations casinotières afin de pérenniser ces exploitations, grâce à des renouvellements des cahiers des charges ainsi facilités.

Le Groupe détient la propriété immobilière, de façon directe ou à travers des baux emphytéotiques, de 29 casinos sur les 51 du Groupe, et loue les immeubles des 22 autres à travers des baux commerciaux classiques ou des conventions d'occupation municipale. Il est également propriétaire de 18 hôtels sur les 19 du Groupe.

S'agissant des actifs immobiliers détenus en pleine propriété, Groupe Partouche a fait réaliser en 2005 par un expert immobilier *(cf. chapitre 23 « Informations provenant de tiers, déclarations d'experts et déclaration d'intérêts »)* une estimation sommaire de ses propriétés situées en France reposant essentiellement, sur l'application de valeurs de marché pour des locaux considérés « occupés », sauf ceux notoirement connus comme libres. Cette étude a été achevée fin 2005 et fait l'objet depuis de constantes actualisations ; en décembre 2010, la valeur de ce patrimoine immobilier était ainsi estimée à 426,0 M€, dont 91,0 M€ au titre au titre de l'estimation des valeurs des droits réels sur des baux emphytéotiques.

Les principales immobilisations immobilières du Groupe, appréciées sur un critère de superficie, sont les suivantes :

ÉTABLISSEMENT	SITUATION JURIDIQUE	SURFACE UTILE
Casino d'Aix-en-Provence	Bail emphytéotique	9 907 m^2
Hôtel 3.14 de Cannes	Pleine propriété	3 445 m^2
Casinos et hôtels de Contrexéville	Pleine propriété	13 398 m^2
Casino, hôtel et golf de Divonne-les-Bains	Pleine propriété	16 399 m^2
Casino et hôtel de Forges-les-Eaux	Pleine propriété	34 273 m^2
Casino de Hyères	Bail emphytéotique	6 100 m^2
Casino et hôtel de Juan-les-Pins	Pleine propriété	12 280 m^2
Casino et hôtel de La Tour de Salvagny	Pleine propriété	12 243 m^2
Casino et hôtel de Lyon	Bail emphytéotique	22 605 m^2
Casino et hôtel de Saint-Amand-les-Eaux	Bail emphytéotique	10 584 m^2

Par ailleurs, le parc de machines à sous installées pour les casinos français du Groupe Partouche est resté stable et atteint 5 743 unités au 31 octobre 2010 contre 5 543 unités au 31 octobre 2009. Compte tenu de la maturité du marché et de la modification de la réglementation relative à la mise en place de ces machines *(cf. chapitre 6.1.1 a) « Le contexte réglementaire »)*, il n'est plus attendu de développement significatif de ce parc.

Les immobilisations corporelles planifiées sont décrites dans les chapitres 5.2.2 « Principaux investissements en cours » et 5.2.3 « Investissements significatifs planifiés ou ayant fait l'objet d'engagements fermes de la part des organes de direction ».

Pour rappel, s'agissant de la construction des Pasinos, les projets initiaux sont les suivants :

- La Ciotat : construction d'un Pasino avec hôtel d'une surface utile prévisionnelle de 9 985 m² sur une parcelle de 13 653 m² ;
- La Grande Motte : construction d'un Pasino d'une surface utile prévisionnelle de 8 600 m² sur une parcelle de 11 000 m² ;
- Bandol : construction du nouveau casino d'une surface utile prévisionnelle de 4 700 m² environ sur une parcelle de 3 600 m².

8.2 Actifs exploités au sein du Groupe et appartenant aux dirigeants ou à leur famille

Des éléments d'actifs significatifs exploités par la société et appartenant aux dirigeants ou à leur famille, sont logés au sein de la société Financière Partouche, soit :

- un ensemble immobilier abritant le casino du Touquet ;
- une participation de 3 % dans la SCI Lydia Invest qui détient le bateau ensablé à Port Barcarès abritant une activité de casino ;
- des murs faisant partie d'un immeuble rue de Saussure à Paris (17e) abritant les sièges sociaux de Groupe Partouche SA et de quelques autres sociétés du Groupe.

8.3 Contraintes environnementales pouvant influencer l'utilisation des ces immobilisations

Il n'existe pas de contraintes environnementales pouvant influencer significativement l'utilisation des ces immobilisations, compte tenu des activités de service liées à ces immobilisations.

09 EXAMEN DE LA SITUATION FINANCIÈRE ET DU RÉSULTAT

9.1 Situation financière et résultat du Groupe

En application de l'article 28 du Règlement (CE) n° 809/2004, les informations suivantes sont incluses par référence dans le présent document :

La situation financière et les résultats du Groupe clos le 31 octobre 2008 établis selon les normes IFRS / IAS telles qu'adoptées par l'Union européenne qui figurent dans le document de référence de la société déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers le 5 mars 2009 sous le n° D.09-098 en pages 40 et suivantes ;

La situation financière et les résultats du Groupe clos le 31 octobre 2009 établis selon les normes IFRS / IAS telles qu'adoptées par l'Union européenne qui figurent dans le document de référence de la société déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers le 26 février 2010 sous le n° D.10-0069 en pages 46 et suivantes ;

Les deux documents de référence cités ci-dessus sont disponibles sur les sites Internet de la société (www.groupepartouche.com) et de l'Autorité des marchés financiers (www.amf-france.org).

9.1.1 PRINCIPALES ÉVOLUTIONS DE PÉRIMÈTRE

Suite à l'évolution en octobre 2009 des participations dans les sociétés du pôle Palais de la Méditerranée à Nice, le casino de Nice est consolidé par intégration globale depuis la dernière clôture annuelle ; sa contribution impacte donc au 31 octobre 2010 chaque rubrique des états financiers annuels.

Dans le cadre de la légalisation des jeux en ligne en France, Partouche Interactive a obtenu une licence d'exploitation de poker auprès de l'Arjel et ouvert un site de jeu en ligne dédié au marché français le 6 juillet 2010, exploité par sa filiale à 100 % Partouche Gaming France.

9.1.2 SITUATION ET ÉVOLUTION DE L'ACTIVITÉ DU GROUPE AU COURS DE L'EXERCICE CLOS AU 31 OCTOBRE 2010

ACTIVITÉ DU GROUPE

Le chiffre d'affaires de l'exercice clos au 31 octobre 2010 s'est élevé à 478,1 M€, en progression de 5,5 % par rapport à l'exercice précédent. La construction du chiffre d'affaires est détaillée dans le tableau suivant :

SYNTHÈSE DE L'ACTIVITÉ EN 2010 en millions d'euros

		2010	2009	VARIATION	ÉVOLUTION
	France	60,4	52,3		
	Étranger	27,9	29,7		
PBJ DE CONTREPARTIE ET DE CERCLE		88,2	82,0	6,3	7,6 %
% DU PBJ RÉEL		12,6 %	11,4 %		
	France	535,8	553,4		
	Étranger	77,7	81,3		
PRODUIT BRUT MAS		613,5	634,7	-21,1	-3,3 %
% DU PBJ RÉEL		87,4 %	88,6 %		
	France	596,2	605,6		
	Étranger	105,6	111,0		
PRODUIT BRUT DES JEUX (TOTAL)		701,8	716,6	-14,9	-2,1 %
	France	315,7	330,8		
	Étranger	44,5	51,3		
PRÉLÈVEMENTS		360,2	382,0	-21,8	-5,7 %
	France	53,0 %	54,6 %		
	Étranger	42,2 %	46,2 %		
TAUX DE PRÉLÈVEMENT		51,3 %	53,3 %		
	France	280,5	274,9		
	Étranger	61,0	59,7		
PRODUIT NET DES JEUX		341,5	334,6	6,9	2,1 %
% DU CA TOTAL		71,4 %	73,9 %		
	France	125,7	107,4		
	Étranger	10,9	11,0		
CA HORS JEUX		136,6	118,4	18,2	15,4 %
% DU CA TOTAL		28,6 %	26,1 %		
	France	406,2	382,3		
	Étranger	71,9	70,7		
CHIFFRE D'AFFAIRES		478,1	453,0	25,1	5,5 %

PBJ

Pour la quatrième année consécutive, le produit brut des jeux (PBJ) du Groupe Partouche s'est inscrit en recul, encore influencé cette année par les effets de l'interdiction de fumer dans les casinos et de la crise économique. Toutefois ce recul de -2,1 % est moindre qu'en 2009 où il atteignait -9,0 %, ce tassement dans le recul d'activité s'étant affirmé au fil de l'exercice.

Le PBJ total s'est constitué à hauteur de 88,2 M€ (+7,6 %) dans les jeux traditionnels et de 613,5 M€ (-3.3 %) dans les machines à sous.

Le PBJ des casinos français représente 596,2 M€ (-1,6 %) et celui des casinos à l'étranger atteint 105,6 M€ (-4,9 %).

ACTIVITÉ DES JEUX EN FRANCE

Le recul d'activité précédemment évoqué s'inscrit pleinement dans le secteur des machines à sous, en recul de -3,2 % (-5,7 % en neutralisant la présence du casino de Nice) ; cette baisse concerne encore la grande majorité des établissements, mais quelques casinos comme ceux de Divonne-les-Bains, ou Vichy Grand Café sont repassés en positif. Les jeux traditionnels progressent de 15,5 % (+12,4 % en neutralisant la présence du casino de Nice), sous l'influence du Palm Beach de Cannes, dont le PBJ des jeux traditionnels progresse de 6,5 M€.

Le parc de machines à sous exploitées reste stable ; il comprend à la clôture de l'exercice 5 743 unités, en progression de 200 unités par rapport à l'exercice précédent en raison de la prise en compte du parc du casino de Nice.

Le PBJ moyen par jour et par machine s'inscrit en léger recul, passant de 271 euros en 2009 à 253 euros.

ACTIVITÉ DES JEUX À L'ÉTRANGER

L'étranger affiche une baisse de PBJ, tant pour les jeux traditionnels (-6,1 %) que pour les machines à sous (-4,4 %), avec des évolutions par pays contrastées. Le casino suisse de Meyrin, pour avoir souffert de l'entrée en vigueur de l'interdiction de fumer, voit son PBJ total reculer de -16,8 %, effet de change inclus, alors que les casinos belges connaissent une progression de 14,0 % et les casinos tunisiens sont en croissance de 4,7 %.

PRÉLÈVEMENTS

À la mesure fiscale d'actualisation des barèmes intervenue en 2009 qui avait généré une économie de prélèvement chiffrée à 9,8 M€ pour l'exercice 2009, est venue s'ajouter en 2010 une seconde mesure, soit la séparation du barème de prélèvement pour les jeux traditionnels et les machines à sous (décret n° 2010-476 du 12 mai 2010), qui a généré une économie de prélèvement de 9,6 M€ au titre de 2009/2010. Le taux moyen de prélèvement des casinos français est ainsi passé de 54,6 % en 2009 à 53,0 % en 2010.

À l'étranger est présente également une baisse du taux moyen de prélèvement (42,2 % contre 46,2 % précédemment), essentiellement expliquée par la baisse d'activité du casino de Meyrin.

Après déduction de ces prélèvements sur le PBJ du Groupe, le produit net des jeux atteint 341,5 M€ en 2010.

CHIFFRE D'AFFAIRES HORS PRODUIT NET DES JEUX

Le chiffre d'affaires hors produit net des jeux enregistre un produit exceptionnel sur chiffre d'affaires de 9,7 M€ : il s'agit de l'application rétroactive au 1er novembre 2008 de la mesure de séparation du barème de prélèvement évoquée ci-dessus.

En outre, ce secteur d'activité est porté par la progression des activités de restauration et spectacle au sein des casinos.

Le chiffre d'affaires des hôtels se contracte à 31,9 M€, en recul de 2,1 %, en raison notamment de travaux de rénovation ayant occasionné la fermeture de l'hôtel de Juan-les-Pins durant l'hiver 2009/2010.

S'agissant du pôle Interactive, l'exercice est marqué par l'évolution de la législation en France et l'ouverture du marché des jeux en ligne. Afin de satisfaire aux demandes de l'Arjel, la nouvelle autorité des jeux en ligne, il a été procédé à la fermeture du site exploité à Gibraltar pour les joueurs français dès le 14 mai 2010, ce qui a occasionné la perte de l'essentiel de l'activité de la filiale PI Gibraltar.

Partouche Interactive a ensuite obtenu une licence d'exploitation de poker auprès de l'Arjel, et ouvert, via sa filiale dédiée Partouche Gaming France, un site de jeu en ligne dédié au marché français le 6 juillet 2010. Compte tenu de ces éléments, le chiffre d'affaires du pôle est stable à 7,5 M€.

RÉSULTATS CONSOLIDÉS

Grâce à la maîtrise des charges aujourd'hui en place, l'Ebitda du Groupe profite de cette augmentation de 25,1 M€ du chiffre d'affaires en passant de 77,0 M€ en 2009 à 95,5 M€ en 2010. Le résultat opérationnel courant atteint quant à lui 47,8 M€, en progression de 65 %.

L'exercice 2010 retraité des mesures fiscales et de l'entrée dans le périmètre de consolidation du casino de Nice, met en évidence la stabilité de la rentabilité opérationnelle du Groupe :

EN MILLIONS D'EUROS	2010	IMPACT DU CASINO DE NICE	IMPACT DES ÉCONOMIES DE PRÉLÈVEMENTS	2010 RETRAITÉ	2009
PRODUIT BRUT DES JEUX (PBJ)	701,8	15,4	-	686,3	716,6
CHIFFRE D'AFFAIRES TOTAL CONSOLIDÉ	478,1	8,9	19,3	449,9	453,0
EBITDA	95,5	(1,6)	19,3	77,8	77,0
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL COURANT (ROC)	47,8	(2,4)	19,3	30,9	29,0

Dans les charges courantes, les principaux postes de charges en montant, à savoir les « Achats et charges externes » et les « Charges de personnel », sont en légère augmentation, essentiellement en raison de la présence nouvelle du casino de Nice. Le poste « Impôts et taxes » a bénéficié du remplacement de la taxe professionnelle par la contribution économique territoriale (CET), qui s'est traduit par une économie de 2,5 M€.

Les amortissements et dépréciations sur immobilisations atteignent -47,1 M€ contre -45,6 M€ en 2009 ; elles comprennent des dotations exceptionnelles pour -1,8 M€, relatives notamment aux casinos de Beaulieu (liquidation judiciaire) et Port Barcarès (fermeture).

Les « Autres produits et charges opérationnels courants » sont une charge de -6,6 M€ contre -11,3 M€ en 2009, en raison principalement de l'augmentation de la production immobilisée (notamment Partouche Technologies) +1,1 M€ et de l'impact net favorable des variations de provisions +3,2 M€.

Ainsi, le résultat opérationnel courant (ROC) du Groupe progresse de 64,7 % pour atteindre +47,8 M€.

Les casinos français, seuls établissements qui profitent de la mesure fiscale évoquée, sont l'élément contributif de l'accroissement de rentabilité de cet exercice.

Le pôle Interactive connaît un exercice de transition, enregistrant principalement les effets de l'interdiction aux français du site de poker à partir de Gibraltar et l'ouverture du site français, qui ont occasionné au second semestre de l'exercice un recul du chiffre d'affaires et des coûts non récurrents de mise en place de la structure en France.

Le ROC du pôle Hôtels est en légère baisse du fait du recul d'activité à 0,1 M€ contre 0,4 M€ en 2009.

Le résultat opérationnel non courant, soit une charge de -73,8 M€, est fortement modelé par une dépréciation des écarts d'acquisition de -71,2 M€.

Comme évoqué dans l'actualisation du document de référence 2009 publiée en juillet 2010, le multiple du PBJ utilisé dans la méthode de la juste valeur retenue pour les tests de dépréciation des écarts d'acquisition est progressivement devenu difficile à conforter. Dans ce contexte, l'absence de transactions comparables récentes a conduit Groupe Partouche à ne plus fonder ses estimations sur la méthode de la juste valeur (qui utilise les multiples comparables), et à ne plus utiliser que la méthode de la valeur d'utilité, basée sur les flux de trésorerie futurs actualisés. L'impact de ce changement d'estimation comptable représente une dépréciation supplémentaire des écarts d'acquisition de -46,8 M€, comprise dans la dépréciation globale de -71,2 M€ comptabilisée au titre de l'exercice 2010, le solde s'inscrivant dans la continuité de l'application de la méthodologie utilisée jusqu'alors.

Le résultat opérationnel non courant comprend également pour -2,3 M€ la charge nette des cessions de participations consolidées, relatives principalement aux établissements de Saint-Honoré-les-Bains et Beaulieu-sur-Mer.

Compte tenu de la perte opérationnelle non courante de -73,8 M€, le résultat opérationnel est une perte de -25,9 M€.

Le résultat financier est en nette amélioration du fait de l'évolution favorable de la valorisation de la couverture de taux en place. Les frais financiers, impactés par la réduction de l'endettement financier suite à l'augmentation de capital, restent néanmoins stables à 20,9 M€, du fait de la hausse des marges appliquées au crédit syndiqué.

Compte tenu de l'importance de la dépréciation des écarts d'acquisition comptabilisée sur cet exercice, le résultat net 2010 est une perte de -50,0 M€. La part du Groupe est une perte de -58,1 M€ et la part des minoritaires, essentiellement rattachée aux casinos suisses est un bénéfice de 8,0 M€.

SITUATION FINANCIÈRE

Le bilan consolidé de Groupe Partouche connaît les évolutions significatives suivantes :

- Les actifs non courants s'élèvent à 727,5 M€ en réduction de 102,9 M€ en raison essentiellement de la dépréciation des écarts d'acquisition ;
- Compte tenu des flux de trésorerie opérationnels élevés de l'exercice (66,5 M€) et de flux d'investissements limités à -24,8 M€, la variation de trésorerie est positive de 28,7 M€, ce qui porte à 107,6 M€ le poste « Trésorerie à l'actif » ;
- Sous les effets de l'augmentation de capital réalisée en août 2010 et du résultat net part du Groupe de l'exercice

2010, les capitaux propres totaux progressent de 18,6 M€ et atteignent 344,9 M€.

▸ La participation de Financière Partouche à l'augmentation de capital, par conversion d'une partie de sa créance d'actionnaire à hauteur de 74,6 M€, a permis la réduction de la dette financière qui passe de 421,9 M€ à 336,6 M€, soit un montant voisin de celui des capitaux propres. La part courante de cette dette s'accroît et passe à 144,0 M€, en raison principalement de l'échéance de remboursement de la Tranche A en fin d'exercice 2011 pour 100,1 M€.

À noter que l'avenant du 25 janvier 2011 évoqué au chapitre 4.1.1 « Risques financiers - Risque de liquidité » et en note 32 du chapitre 20.2.1 « Événements postérieurs à l'arrêté et opérations en cours » affecte favorablement la ventilation des échéances financières entre part courante et part non courante.

ACTIVITÉ DES FILIALES

PRODUIT BRUT DES JEUX PAR ENTITÉ			
En milliers d'euros au 31 octobre	2010	2009	2008
CASINO AIX-EN-PROVENCE	54 469	55 224	61 292
CASINO CHARBONNIÈRES (LYON VERT)	50 740	56 063	62 948
CASINO MEYRIN (Suisse)	50 454	60 616	56 460
CASINO SAINT-AMAND-LES-EAUX	38 889	42 335	48 388
CASINO LYON (PHARAON)	35 374	35 768	37 711
CASINO FORGES-LES-EAUX	33 696	37 845	42 098
CASINO DIVONNE-LES-BAINS	32 057	30 676	33 610
CASINO ANNEMASSE	24 213	24 465	27 080
CASINO CANNES (PALM BEACH)	23 733	17 634	16 260
CASINO HYÈRES	20 347	21 025	23 600
CASINO PORNICHET	18 581	20 623	23 400
CASINO LA GRANDE MOTTE	17 797	19 159	22 656
CASINO BANDOL	17 142	17 807	21 192
CASINO LE HAVRE	16 148	17 612	20 714
CASINO NICE PALAIS DE LA MÉDITERRANÉE	15 435	-	-
CASINO LA ROCHE-POSAY	15 399	15 842	17 710
CASINO CRANS-MONTANA (Suisse)	15 266	14 665	15 062
CASINO PALAVAS-LES-FLOTS	13 798	14 127	16 474
CASINO JUAN-LES-PINS	13 110	14 027	17 560
CASINO ROYAT	12 858	13 226	15 393
CASINO KNOKKE-ECK (Belgique)	12 133	9 192	8 405
CASINO SAINT-GALMIER	11 821	12 838	14 718
CASINO OOSTENDE (Belgique)	11 272	11 456	9 040
CASINO PORNIC	10 593	11 978	13 125
CASINO DIEPPE	9 066	9 055	10 375
CASINO PLOUESCAT	8 431	9 149	10 417

PRODUIT BRUT DES JEUX PAR ENTITÉ			
En milliers d'euros au 31 octobre	2010	2009	2008
CASINO VICHY GRAND CAFÉ	7 967	7 639	8 983
CASINO CHAUDFONTAINE-LOISIRS (Belgique)	7 896	6 961	5 388
CASINO BOULOGNE	7 762	7 823	8 170
CASINO CALAIS	7 503	7 878	9 317
CASINO CABOURG	6 274	6 259	7 181
CASINO LA CIOTAT	6 216	6 255	7 569
CASINO BERCK	6 214	6 561	7 181
CASINO DINANT (Belgique)	6 088	5 189	2 654
CASINO ARCACHON	5 867	6 593	7 996
CASINO VICHY 4 CHEMINS	5 821	6 448	6 650
CASINO ANDERNOS	5 052	5 765	6 983
CASINO LE TOUQUET (CASINO DES 4 SAISONS)	4 744	5 497	6 995
CASINO PLOMBIÈRES	4 534	4 367	5 069
CASINO AGON COUTAINVILLE	4 387	4 688	5 074
CASINO VAL-ANDRÉ	4 264	4 467	5 902
CASINO CONTREXÉVILLE	3 868	4 016	5 047
CASINO GRÉOUX-LES-BAINS	3 222	3 913	4 851
CASINO EVAUX-LES-BAINS	2 821	2 810	3 464
CASINO HAUTEVILLE-LOMPNES	2 532	3 112	3 918
CASINO BEAULIEU-SUR-MER	2 394	2 921	5 136
CASINO LA TREMBLADE	2 222	2 332	2 968
CASINO DJERBA (Tunisie)	2 135	2 062	1 877
CASINO SAINT-HONORÉ-LES-BAINS	2 119	1 881	1 901
CASINO SAINT-NECTAIRE	1 982	2 021	2 616
CASINO LA TRINITÉ	1 925	1 920	1 353
CASINO SALIES DE BÉARN	1 772	2 081	2 617
CASINO GRASSE	1 035	1 233	1 610
CASINO SAN ROQUE (Espagne)	189	758	1 145
CASINO TABARKA (Tunisie)	129	100	-
CASINO PORT BARCARÈS	-	682	2 611
TOTAL PBJ	**701 757**	**716 640**	**787 914**

CHIFFRE D'AFFAIRES PAR ENTITÉ			
En milliers d'euros au 31 octobre	2010	2009	2008
PASINO AIX-EN-PROVENCE	30 068	28 210	30 794
CASINO CHARBONNIÈRES (LYON VERT)	28 600	28 558	31 134
CASINO MEYRIN (Suisse)	24 734	26 777	24 933
CASINO SAINT-AMAND	24 290	24 448	26 750
CASINO DIVONNE-LES-BAINS	24 252	20 980	23 975
CASINO FORGES-LES-EAUX	23 729	23 418	25 497
CASINO CANNES (PALM BEACH)	20 108	13 673	12 324
CASINO LYON (PHARAON)	16 708	15 747	16 337
CASINO LE HAVRE	11 901	11 710	12 948
CASINO CRANS-MONTANA (Suisse)	11 809	11 141	11 343
CASINO ANNEMASSE	11 802	11 145	12 159
CASINO PORNICHET	10 651	10 846	11 684
CASINO HYÈRES	10 404	9 992	10 710
CASINO LA GRANDE MOTTE	9 775	9 589	10 823
CASINO KNOKKE-ECK (Belgique)	9 009	6 950	6 573
CASINO NICE PALAIS DE LA MÉDITERRANÉE	8 941	0	-
CASINO LA ROCHE-POSAY	8 926	8 409	8 944
CASINO BANDOL	8 670	8 425	9 598
CASINO JUAN-LES-PINS	7 640	7 919	9 047
CASINO PALAVAS-LES-FLOTS	7 497	7 027	7 680
CASINO OOSTENDE (Belgique)	7 424	7 409	6 130
CASINO PORNIC	7 233	7 434	7 642
CASINO ROYAT	7 053	6 767	7 392
CASINO SAINT-GALMIER	6 617	6 498	6 849
CASINO DIEPPE	6 149	5 572	5 748
CASINO VICHY - GRAND CAFÉ	5 625	5 320	5 701
CASINO CHAUDFONTAINE-LOISIRS	5 493	4 904	3 918
CASINO CABOURG	5 203	4 807	5 022
CASINO PLOUESCAT	5 089	5 248	5 706
CASINO DINANT (Belgique)	4 943	4 344	2 378
CASINO BOULOGNE	4 760	4 449	4 241
CASINO CALAIS	4 261	4 357	4 816
CASINO VICHY - 4 CHEMINS	3 987	4 120	4 073
CASINO ARCACHON	3 770	3 703	4 100
CASINO BERCK	3 705	3 838	3 973
CASINO LE TOUQUET (CASINO DES 4 SAISONS)	3 585	3 710	4 269

CHIFFRE D'AFFAIRES PAR ENTITÉ			
En milliers d'euros au 31 octobre	2010	2009	2008
CASINO LA CIOTAT	3 500	3 268	3 731
CASINO VAL-ANDRÉ	3 496	3 372	3 913
CASINO ANDERNOS	3 157	3 321	3 793
CASINO PLOMBIÈRES	2 966	2 663	2 933
CASINO AGON COUTAINVILLE	2 644	2 646	2 696
CASINO CONTREXÉVILLE	2 491	2 537	3 087
CASINO DJERBA (Tunisie)	2 290	2 072	2 064
CASINO GRÉOUX-LES-BAINS	2 084	2 401	2 771
CASINO EVAUX	2 081	2 002	2 183
CASINO SALIES DE BÉARN	2 028	2 149	2 279
CASINO BEAULIEU-SUR-MER	1 745	2 137	3 258
CASINO LA TRINITÉ	1 658	1 529	947
CASINO HAUTEVILLE-LOMPNES	1 599	2 017	2 490
CASINO LA TREMBLADE	1 552	1 564	1 832
CASINO SAINT-HONORÉ-LES-BAINS	1 492	1 338	1 232
CASINO SAINT-NECTAIRE	1 303	1 357	1 604
CASINO GRASSE	771	846	1 038
CASINO SAN ROQUE (Espagne)	173	684	1 111
CASINO TABARKA (Tunisie)	116	89	-
CASINO PORT BARCARÈS	4	633	2 744
TOTAL CASINO	**431 557**	**406 071**	**430 915**
HÔTEL LYON-HIL	10 881	11 072	12 041
HÔTEL JUAN-GARDEN BEACH	7 088	7 683	11 581
HÔTEL CANNES - 3.14	6 217	6 721	7 985
HÔTEL AIX - AQUABELLA	6 097	5 812	5 737
HÔTEL CONTREX COSMOS	1 497	1 175	1 604
HÔTEL VAL-ANDRÉ - SINOCA	137	119	184
HÔTEL CONTREX - GD HÔTEL DU PARC	0	11	71
HÔTEL CHARBONNIÈRES	-	-	638
TOTAL HÔTEL	**31 917**	**32 594**	**39 840**
PI GIBRALTAR (Gibraltar)	4 178	4 459	18
PARTOUCHE IMAGES (Ex New Screens)	1 621	1 385	821
PARTOUCHE GAMING FRANCE	841	-	-
SPRL CASKNO	593	913	574

CHIFFRE D'AFFAIRES PAR ENTITÉ			
En milliers d'euros au 31 octobre	2010	2009	2008
PARTOUCHE TECHNOLOGIES (Ex QDJ)	289	733	1 482
PARTOUCHE BETTING LTD (Malte)	4	5	-267
PARTOUCHE PRODUCTION (Ex Sogimage)	2	0	257
PARTOUCHE INTERACTIVE	0	-	1
PARTOUCHE TOURNOIS (Ex Partouche Gammon)	-	3	49
WS BACKGAMMON (Angleterre)	-	-	46
TOTAL PÔLE INTERACTIVE	7 529	7 498	2 982
THERMES - AIX - CBAP (Centre de balnéothérapie)	2 479	2 558	2 678
CINÉMA ÉLYSÉE VICHY	1 897	1 592	1 553
CASINO SLUIS NV (Hollande)	1 134	690	4
GROUPE PARTOUCHE	656	442	641
BARATEM	358	361	378
SARL THERM'PARK	159	167	197
SARL CAFÉ CARMEN	129	212	240
ELYSÉE PALACE (EPSA)	85	85	73
SCI HÔTEL GARDEN PINÈDE	68	-	0
PARTOUCHE SPECTACLES	65	20	-
SCI RUE ROYALE	43	40	43
CASINO VIRGINIAN DE RENO (USA)	11	11	11
SA SIKB (Belgique)	11	254	492
CHM	11	10	9
SCI DE GRASSE	7	0	0
SCI FONCIÈRE DE VITTEL ET CONTREXÉVILLE	4	7	37
CANNES BALNÉAIRE	4	24	-
GPT CASINOS	-	42	42
SCI LERICHE ROSTAGNE	-	-	95
PARTOUCHE IMMOBILIER	-	4	-
THERMES VITTEL	-	-	415
THERMES CONTREXÉVILLE	-	305	1 007
VILLA DU HAVRE	-	3	20
VZW (Belgique)	-	-	5
BELCASINOS (Belgique)	0	0	0
TOTAL AUTRES	**7 123**	**6 831**	**7 941**
CHIFFRE D'AFFAIRES TOTAL	**478 126**	**452 993**	**481 678**

9.2 Situation financière et résultat de la société

L'exercice considéré a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 1er novembre 2009 au 31 octobre 2010.

Cet exercice a été principalement marqué par les opérations suivantes :

- Une augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires lancée le 19 juillet 2010 a été réalisée le 13 août 2010 à hauteur de 77 446 K€.

 L'opération a été suivie par l'actionnaire de référence, Financière Partouche, par compensation d'une partie de la créance d'actionnaire qu'elle détient sur le Groupe Partouche.

 À l'issue de l'opération, Financière Partouche détient 80,83 % du capital de Groupe Partouche contre 66,92 % précédemment ;
- Des abandons de créances avec clause de retour à meilleure fortune ont été consentis à nos filiales pour 38 793 K€. Au cours de ce même exercice, le montant total des retours à meilleure fortune en faveur de Groupe Partouche s'élève à 5 230 K€.

Le chiffre d'affaires de l'exercice atteint 14,4 M€, essentiellement constitué des redevances versées par les filiales qui représentent 12,8 M€, et les produits d'exploitation s'élèvent à 14,9 M€ contre 15,3 M€ en 2009.

Les charges d'exploitation ont pu être réduites à 17,8 M€ contre 21,2 M€ en 2009, ce dernier exercice ayant enregistré les honoraires relatifs à la renégociation du crédit syndiqué et le résultat d'exploitation s'améliore ainsi de 3 M€.

Les produits financiers, d'un montant total de 40,6 M€, comprennent à hauteur de 27,0 M€ des dividendes versés par les filiales.

Les charges financières passent de 57,5 M€ à 131,7 M€ en raison d'importantes dépréciations sur titres (-30,1 M€) et sur comptes courants (-39,8 M€), dont -53,8 M€ relatifs à la société Cannes Balnéaire. En raison de ces charges, le résultat financier est une perte de -91,0 M€.

Le résultat exceptionnel, soit une perte de -1,7 M€ est essentiellement influencé par une dotation aux provisions de -1,7 M€ relative à la créance résiduelle de 3,4 M€ sur la Société française de casinos (SFC).

Au titre de la convention d'intégration fiscale, notre société a enregistré, pour l'exercice clos au 31 octobre 2010, une économie d'impôt de 17,8 M€ et une charge d'impôt groupe de 1,3 M€, soit une économie d'impôt nette totale de 16,5 M€.

Le résultat de l'exercice est une perte de -79,0 M€.

À l'actif du bilan, l'actif immobilisé en valeurs nettes passe de 644,4 M€ en 2009 à 616,2 M€ en 2010 en raison des dépréciations sur titres (-30,1 M€) qui viennent réduire les immobilisations financières.

Les « Autres créances » se contractent également en raison des provisions sur comptes courants.

Au passif, les capitaux propres de la société restent stables, après enregistrement de deux impacts de sens contraire :

- l'augmentation de capital de 77 446 K€ ;
- la perte de l'exercice de -79 033 K€.

Le crédit syndiqué a été amorti sur l'exercice à hauteur de 5 M€ et son encours résiduel s'élève à 293,1 M€.

9.3 Proposition d'affectation du résultat pour l'exercice 2010

La proposition d'affectation du résultat pour l'exercice 2010 est la suivante :

Perte de l'exercice	-79 033 087 €
Au compte « Report à nouveau »	-79 033 087 €
Qui après affectation s'élève à un montant de :	152 284 695 €

10 TRÉSORERIE ET CAPITAUX

10.1 Informations sur les capitaux propres du Groupe

Se reporter à la note 14 du chapitre 20.2.1 relatif aux comptes consolidés du Groupe pour l'exercice 2010.

Se reporter à la note 14 du chapitre 20.2.1 relatif aux comptes consolidés du Groupe pour l'exercice 2009.

Se reporter à la note 14 du chapitre 20.2.1 relatif aux comptes consolidés du Groupe pour l'exercice 2008.

10.2 Source et montant des flux de trésorerie consolidés du Groupe et description de ces flux

Se reporter à la note 27 du chapitre 20.2.1 relatif aux comptes consolidés du Groupe pour l'exercice 2010.

Se reporter à la note 26 du chapitre 20.2.1 relatif aux comptes consolidés du Groupe pour l'exercice 2009.

Se reporter à la note 26 du chapitre 20.2.1 relatif aux comptes consolidés du Groupe pour l'exercice 2008.

10.3 Structure de financement, ressources de liquidités, informations concernant toute restriction à l'utilisation des capitaux ayant influé sensiblement ou pouvant influer sensiblement, de manière directe ou indirecte, sur les opérations de la société

10.3.1 STRUCTURE DE FINANCEMENT, RESSOURCES DE LIQUIDITÉS

Se reporter à la note 17 du chapitre 20.2.1 où la dette bancaire est commentée, et à la note 13 du chapitre 20.2.1 où la trésorerie et les équivalents de trésorerie sont commentés pour l'exercice 2010.

Se reporter à la note 17 du chapitre 20.2.1 où la dette bancaire est commentée, et à la note 13 du chapitre 20.2.1 où la trésorerie et les équivalents de trésorerie sont commentés pour l'exercice 2009.

Se reporter à la note 17 du chapitre 20.2.1 où la dette bancaire est commentée, et à la note 13 du chapitre 20.2.1 où la trésorerie et les équivalents de trésorerie sont commentés pour l'exercice 2008.

10.3.2 CONVENTION DE TRÉSORERIE

Le Groupe Partouche dispose d'une convention omnium de trésorerie signée avec toutes ses filiales.

Cette convention incite fortement ses filiales à placer leurs excédents de trésorerie dans la SA Groupe Partouche par une rémunération de la trésorerie supérieure aux taux de marché. La SA Groupe Partouche peut ainsi assurer les besoins de trésorerie de certaines filiales et placer les excédents de manière optimale. Cette gestion est assurée par la direction financière.

Cette organisation permet aussi de laisser une certaine autonomie dans la gestion des liquidités des filiales.

Il est à noter que les casinos suisses (Meyrin et Crans-Montana), du fait de leur réglementation, placent eux-même leurs excédents de trésorerie.

10.3.3 RESTRICTION À LA REMONTÉE DE FONDS EN PROVENANCE DE L'ÉTRANGER

Pour les deux casinos suisses de Meyrin et Crans-Montana détenus par le Groupe, les contraintes légales du pays interdisent toute remontée d'argent en dehors du seul cadre de la distribution des dividendes.

10.4 Informations concernant les sources de financement attendues qui seront nécessaires pour honorer les engagements visés aux points 5.2.3 et 8.1

Pour le financement des projets évoqués aux points 5.2.3 et 8.1 pour lesquels le Groupe s'est engagé, au-delà de l'autofinancement il y aura recours à la trésorerie disponible *(cf. l'accord passé avec le pool bancaire pour l'affectation exceptionnelle du cash flow excédentaire évoqué au chapitre 4.1)* et à un possible financement extérieur, notamment sous forme de crédit-bail immobilier.

11 RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT, BREVETS ET LICENCES

Le Groupe Partouche n'a pas d'activité en matière de recherche et développement dans ses activités casinos et hôtels.

Par contre, le Groupe Partouche investit depuis son pôle Interactive dans des projets innovants.

Ainsi Partouche Image dispose d'une technologie de diffusion de ses contenus de jeux en audiovisuel et continue de faire évoluer ses logiciels au fur et à mesure des évolutions techniques.

Par ailleurs, Partouche Technologies travaille sur des applicatifs à la sécurité des données et à l'amélioration de la plateforme de jeux sur Internet.

Enfin, Appolonia concentre ses moyens pour développer les systèmes d'informations dédiés aux casinos.

Tous ces projets ont pour but l'amélioration de la relation client et l'optimisation des coûts.

INFORMATIONS SUR LES TENDANCES 12

Groupe Partouche a publié le 24 février 2011 au soir le communiqué suivant :

INFORMATION FINANCIÈRE DU 1ER TRIMESTRE 2010 - 2011

1. OPÉRATIONS ET ÉVÉNEMENTS IMPORTANTS

Groupe Partouche a récemment communiqué sur d'une part l'accord trouvé avec son pool bancaire sur des aménagements du crédit syndiqué et, d'autre part, le lancement prochain d'une augmentation de capital de 30 M€, garantie par Butler Capital Partners (BCP), à l'occasion de laquelle BCP entrera au capital de Groupe Partouche. Financière Partouche, Groupe Partouche et BCP discutent actuellement les modalités définitives de leurs accords.

2. SITUATION FINANCIÈRE ET RÉSULTATS

La situation financière du Groupe a été améliorée par les aménagements apportés au crédit syndiqué dans le cadre de l'avenant du 25 janvier 2011.

Le Groupe poursuit ses efforts en matière de gestion des coûts et maîtrise des investissements qui lui assurent un bon niveau de trésorerie. La bonne tenue de l'activité évoquée ci-dessous contribue à la rentabilité opérationnelle des exploitations.

3. CHIFFRE D'AFFAIRES

Chiffre d'affaires du Groupe

AU 31 JANVIER 2010 EN MILLIONS D'EUROS	2011	2010	VARIATION
Casinos	113,4	106,7	+6,2 %
Hôtels	5,8	5,0	+14,6 %
P. Interactive	2,0	2,6	-25,5 %
Autres sociétés	1,4	1,4	-5,8 %
TOTAL	**122,4**	**115,8**	**+5,7 %**

Activité des casinos

AU 31 JANVIER 2010 EN MILLIONS D'EUROS	2011	2010	VARIATION
Produit brut des jeux	169,0	164,9	+2,5 %
Prélèvements	74,1	75,9	-2,4 %
Produit net des jeux	**94,9**	**89,0**	**+5,7 %**

Le produit brut des jeux affiche une progression satisfaisante de 2,5 % sur le 1er trimestre de l'exercice en cours.

Les casinos français enregistrent une progression de 1,5 % assise sur les jeux traditionnels, l'activité des machines à sous s'inscrivant en léger recul de -1,1 %. Les casinos situés à l'étranger réalisent quant à eux un PBJ en progression de 8,0 %.

La mesure fiscale de séparation du barème de prélèvement, intervenue en cours d'exercice 2010 et absente de la référence N-1, explique, par l'économie qu'elle a générée, l'évolution favorable du taux de prélèvement. Cette distorsion dans la comparaison prendra fin au prochain trimestre.

INFORMATIONS FINANCIÈRES

Groupe Partouche
Alain Cens

Tél. : 01 47 64 33 45 - Fax. : 01 47 64 19 20
info-finance@partouche.com



PRÉVISIONS OU ESTIMATIONS DU BÉNÉFICE 13

Néant.

14.1 Informations et renseignements sur les organes d'administration et de direction

14.1.1 CONSEIL DE SURVEILLANCE

NOM ET PRÉNOM OU DÉNOMINATION SOCIALE DU MEMBRE	DATE DE LA PREMIÈRE NOMINATION	DATE D'ÉCHÉANCE DU MANDAT	FONCTION PRINCIPALE EXERCÉE DANS LA SOCIÉTÉ	FONCTION PRINCIPALE EXERCÉE EN DEHORS DE LA SOCIÉTÉ	MANDATS ET FONCTIONS EXERCÉS HORS GROUPE (*)
M. ISIDORE PARTOUCHE **NÉ LE 21 AVRIL 1931** **À TREZEL (ALGÉRIE)** 1 160 915 actions	AGO du 20 juin 1996	31 octobre 2013	Président du conseil de surveillance	Président du conseil de surveillance de Financière Partouche SA	**EN FRANCE** **Président directeur général :** SA Société européenne des grands restaurants (Paris) **Administrateur :** SA Socle (Lille), SASP Losc Lille Métropole (Lille) **À L'ÉTRANGER** **Président :** Société Enderbury GR LTD (Cayman Islands) **Président du conseil d'administration :** SA Ispar Holding (Fribourg)
M. MARCEL PARTOUCHE **NÉ LE 24 FÉVRIER 1920** **À TIARET (ALGÉRIE)** Décédé le 17 janvier 2011 69 650 actions	AGO du 20 juin 1996	31 octobre 2013	Vice-président du conseil de surveillance	Membre du conseil de surveillance de Financière Partouche SA	

14 ORGANES D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION ET DE SURVEILLANCE ET DIRECTION GÉNÉRALE

MANDATS ET FONCTIONS EXERCÉS DANS LES SOCIÉTÉS DU GROUPE (*)

EN FRANCE

Président du conseil de surveillance : Financière Partouche SA à directoire et conseil de surveillance
Président : SAS Compagnie européenne de casinos – CEC (Paris), SAS Société d'exploitation du Casino de Contrexéville (Contrexéville), SAS Société du Casino de Saint-Amand (Saint-Amand-les-Eaux).
Administrateur : SAS Casinos du Touquet (Le Touquet), SAS du Casino et des Bains de mer (Dieppe), SAS Grand Casino de Cabourg (Cabourg), SAS Société du Casino municipal de Royat (Royat), SAS Casinos de Vichy (Vichy), SA Société des chemins de fer et hôtels de montagne aux Pyrénées - CHM (Vichy), SAS Grand Casino de Beaulieu (Beaulieu) casino en cessation d'activité en date du 15 juillet 2010, SAS Casino de Palavas (Palavas-les-Flots), SA Lydia Invest (Port Barcarès), SA Forges Thermal (Forges-les-Eaux), SA Sathel (La Tour de Salvagny), SA Société touristique thermale et hôtelière de Divonne - TTH Divonne (Divonne-les-Bains), SA Société de brasseries et casinos « Les Flots Bleus » (La Ciotat), SA Cannes Balnéaire (Cannes), SA Société du casino municipal d'Aix Thermal (Aix-en-Provence), SA L'Eden Beach Casino (Juan-les-Pins), SAS Holding Garden Pinède (Juan-les-Pins),
Gérant : SCI Foncière de Vittel et Contrexéville (Contrexéville), SCI Les Thermes (Aix-en-Provence), SCI Leriche Rostagne (Paris) jusqu'au 15 février 2010, Société civile immobilière et mobilière Partouche « SCIMP » (Paris)
Représentant permanent de :
- la personne morale SA Groupe Partouche Administrateur SA Miami (Andernos)
- la personne morale SAS Cie européenne de casinos Administrateur SAS Casino de la Grande Motte.

À L'ÉTRANGER

Président, administrateur délégué : SA Groupe Partouche International - GPI (Bruxelles)
Directeur général : SA Casino Sluis (Belgique)
Administrateur : SA Le Grand Casino de Djerba (Tunisie), SA Casino de Nuevo San Roque (Espagne), casino en cessation d'activité en date du 31 mai 2010
Administrateur délégué : SA ECK (Belgique) jusqu'au 7 juillet 2010, SA SIKB (Belgique) jusqu'au 4 juin 2010, SA Belcasinos (Belgique)

EN FRANCE :

Membre du conseil de surveillance de Financière Partouche SA à directoire et conseil de surveillance
Président : SAS Casino d'Evaux-les-Bains (Evaux-les-Bains), SAS société d'exploitation du Casino de la Rotonde (Val-André)
Directeur général délégué, administrateur : SAS Jean Metz (Berck)
Administrateur : SAS Casinos du Touquet (Le Touquet Paris Plage), SAS Plombinoise de Casino (Plombières-les-Bains), SA Baratem (Le Touquet), SAS Numa (Boulogne-sur-Mer) jusqu'au 10 mars 2010

NOM ET PRÉNOM OU DÉNOMINATION SOCIALE DU MEMBRE	DATE DE LA PREMIÈRE NOMINATION	DATE D'ÉCHÉANCE DU MANDAT	FONCTION PRINCIPALE EXERCÉE DANS LA SOCIÉTÉ	FONCTION PRINCIPALE EXERCÉE EN DEHORS DE LA SOCIÉTÉ	MANDATS ET FONCTIONS EXERCÉS HORS GROUPE (*)
M. MAURICE SEBAG NÉ LE 1ER DÉCEMBRE 1926 À TIARET (ALGÉRIE) 15 100 actions	AGO du 20 juin 1996	31 octobre 2013	Membre du conseil de surveillance	Vice-président du conseil de surveillance de Financière Partouche SA	
M. GASTON GHRENASSIA DIT ENRICO MACIAS NÉ LE 11 DÉCEMBRE 1938 À CONSTANTINE (ALGÉRIE) 70 actions	Cooptation en remplacement de M. Jacques Benhamou par décision du conseil de surveillance du 11 décembre 1998	31 octobre 2013	Membre du conseil de surveillance	Chanteur	**Directeur général délégué, administrateur :** SA Société européenne des grands restaurants (Paris)

L'adresse professionnelle des membres du conseil de surveillance dans le cadre de leurs fonctions au sein de Groupe Partouche est le siège social de Groupe Partouche (141 bis rue de Saussure - 75017 Paris - France).

() Les mandats listés ci-dessus sont tous en cours à l'exception de ceux dont la date d'échéance est expressément indiquée.*

MANDATS ET FONCTIONS EXERCÉS DANS LES SOCIÉTÉS DU GROUPE (*)

EN FRANCE

Vice-président du conseil de surveillance de Financière Partouche SA à directoire et conseil de surveillance
Président : SAS Numa (Boulogne-sur-Mer), SAS Casino de Pornichet (Pornichet)
Président du conseil d'administration : SA Grand Casino du Havre
Administrateur : SAS Casinos du Touquet (Le Touquet Paris Plage), SAS Jean Metz (Berck-sur-Mer)

À L'ÉTRANGER

Administrateur : SA Casino Nuevo San Roque (Espagne), casino en cessation d'activité en date du 31 mai 2010

Membre du conseil de surveillance de Financière Partouche SA à directoire et conseil de surveillance
Président du conseil d'administration : SA Société du Casino d'Arcachon

14.1.2 LES MEMBRES DU DIRECTOIRE

NOM ET PRÉNOM OU DÉNOMINATION SOCIALE DU MEMBRE	DATE DE LA PREMIÈRE NOMINATION	DATE D'ÉCHÉANCE DU MANDAT	FONCTION PRINCIPALE EXERCÉE DANS LA SOCIÉTÉ	FONCTION PRINCIPALE EXERCÉE EN DEHORS DE LA SOCIÉTÉ	MANDATS ET FONCTIONS EXERCÉS HORS GROUPE (*)
M. PATRICK PARTOUCHE **NÉ LE 13 JUIN 1964** **À ORAN (ALGÉRIE)** 60 266 actions	Conseil de surveillance du 20 juin 1996	2 novembre 2013	Président du directoire	Président du directoire de Financière Partouche SA	**Administrateur :** SA Société européenne des grands restaurants (Paris) **Membre du conseil d'administration :** SA Ispar Holding (Fribourg) **Président membre du comité exécutif :** SAS Mereal Biometrics **Chairman :** Groupe Partouche Bahamas Limited

MANDATS ET FONCTIONS EXERCÉS DANS LES SOCIÉTÉS DU GROUPE (*)

EN FRANCE :

Président du directoire de Financière Partouche SA à directoire et conseil de surveillance
Président du conseil d'administration : SA Partouche Interactive (Paris)
Président : SAS Partouche Immobilier (Paris), SAS Partouche Gaming France jusqu'au 30 août 2010
Directeur général délégué : SAS Compagnie européenne de casinos (Paris)
Directeur général délégué et administrateur : SA Eden Beach Casino (Juan-les-Pins), SA Cannes Balnéaire (Cannes)
Administrateur : SAS Casino de Saint-Amand (Saint-Amand-les-Eaux), SAS Le Touquet's (Calais), SAS du Casino et des Bains de Mer (Dieppe), SAS Société d'exploitation du Casino de Contrexéville, SAS Grand Casino de Lyon, SAS Grand Casino de Beaulieu (Beaulieu-sur-Mer), casino en cessation d'activité en date du 15 juillet 2010, SAS Casino de Palavas (Palavas-les-Flots), SA Forges Thermal (Forges-les-Eaux), SA Société du Casino municipal d'Aix Thermal (Aix-en-Provence), SA Lydia Invest (Le Barcarès), SA Société du Grand Casino d'Annemasse (Annemasse), SA du Grand Casino d'Hauteville-Lompnes (Hauteville), SA Société touristique thermale et hôtelière de Divonne - TTH (Divonne-les-Bains), SAS Partouche Technologies (Saint-Avertin), SAS Le Casino de la Pointe Croisette (Cannes), SAS Systèmes Intelligents casinos (Troyes)
Gérant : SARL SEK (Juan-les-Pins), SCI du Casino de Grasse
Membre du comité exécutif : SAS Partouche Images (Paris)
Représentant permanent :
- de la personne morale SAS Compagnie européenne de casinos (Paris), administrateur de la SAS Casino du Palais de la Méditerranée (Nice), de la SAS Développement de la baie de Kernic (Plouescat), de la SAS Casino de Pornichet (Pornichet) et de la SAS Casino de Mole (Pornic)
- de la personne morale SA Groupe Partouche, gérant de la SCI rue Royale (Paris)
- de la personne morale SARL SEK (Juan-les-Pins), gérant de la SCI de l'Eden Beach Casino (Juan-les-Pins)

À L'ÉTRANGER :

Président du conseil d'administration : SA Belcasinos (Bruxelles), SA Grand Casino de Djerba (Tunisie)
Administrateur : SA SIKB (Belgique), SA ECK (Belgique), SA Casino Nuevo San Roque (Espagne), casino en cessation d'activité en date du 31 mai 2010, SA Grand Casino de Tabarka (Tunisie), SA Casino Kursaal Oostende (Belgique)
Administrateur délégué : SA Chaudfontaine Loisirs (Belgique)
Représentant permanent : SA Groupe Partouche, administrateur de la SA Groupe Partouche International (Bruxelles)

NOM ET PRÉNOM OU DÉNOMINATION SOCIALE DU MEMBRE	DATE DE LA PREMIÈRE NOMINATION	DATE D'ÉCHÉANCE DU MANDAT	FONCTION PRINCIPALE EXERCÉE DANS LA SOCIÉTÉ	FONCTION PRINCIPALE EXERCÉE EN DEHORS DE LA SOCIÉTÉ	MANDATS ET FONCTIONS EXERCÉS HORS GROUPE (*)	
M. ARI SEBAG **NÉ LE 25 SEPTEMBRE 1961** **À TIARET** **(ALGÉRIE)** 48 025 actions	Conseil de surveillance du 20 juin 1996	2 novembre 2013	Membre du directoire Directeur général	Membre du directoire Directeur général de Financière Partouche SA	**Gérant :** SARL NOA Music (Saint-Saëns) SCI Elisa (Paris) **Directeur général :** Groupe Partouche Bahamas Limited	
MME KATY ZENOU **NÉE LE 6 AOÛT 1961** **À TIARET (ALGÉRIE)** 76 404 actions	Conseil de surveillance du 20 juin 1996	2 novembre 2013	Membre du directoire Directeur général	Membre du directoire Directeur général de Financière Partouche SA		
M. RICHARD PARTOUCHE **NÉ LE 7 DÉCEMBRE 1946** **À TIARET** **(ALGÉRIE)** 17 276 actions	Conseil de surveillance du 10 septembre 2009	Démission à effet du 2 décembre 2009 Remplacé par Monsieur Moise Serero à compter du 9 décembre 2009	Membre du directoire de Groupe Partouche SA			

MANDATS ET FONCTIONS EXERCÉS DANS LES SOCIÉTÉS DU GROUPE (*)

EN FRANCE :

Directeur général, membre du directoire de Financière Partouche SA à directoire et conseil de surveillance
Président directeur général / Administrateur : SA Forges Thermal
Président : SAS Société du Casino du Palais de la Méditerranée (Nice), SAS Casino et Bains de Mer de Dieppe, SAS Partouche Spectacles & Événements « PSE » (Paris), SAS Casino de Salies-de-Béarn, SAS Systèmes Intelligents Casinos (Troyes)
Président du conseil d'administration : SA Le Miami (Andernos)
Directeur général délégué / Administrateur : SA Grand Casino du Havre
Directeur général : Partouche Immobilier SAS (Paris)
Administrateur : SA Casino de Coutainville, SAS Casino de la Tremblade, SA Société du Grand Casino d'Annemasse (Annemasse), SA du Casino d'Hauteville-Lompnes (Hauteville), SA Cannes Balnéaire (Cannes), SAS Holding Garden Pinède (Juan-les-Pins), SAS Société du Grand Casino de Cabourg (Cabourg), SAS Grand Casino de la Trinité, SA Partouche Interactive (Paris), SAS Partouche Technologies (Saint-Avertin), SAS Casino de la Pointe Croisette (Cannes), SAS Société d'exploitation du Casino de la Rotonde (Pléneuf-Val-André), SAS Casino du Grand Café (Vichy), SAS Casino de Vichy (Vichy), SAS Cinéma de l'Elysée Palace (Vichy), SAS Casino municipal de Royat (Royat), SAS Casino de Saint-Nectaire (Saint-Nectaire), SAS Le Touquet's (Calais), SAS Casino de Saint-Amand (Saint-Amand-les-Eaux), SAS Partouche Gaming France (Paris) jusqu'au 30 août 2010
Gérant : SAS Partouche Productions (Paris)
Membre du conseil exécutif : SAS Partouche Images (Paris)
Représentant permanent :
- de la personne morale SA Groupe Partouche, Administrateur de la SAS Numa (Boulogne), de la SAS Grand Casino de Bandol, de la SAS Casino de Pornichet, de la SAS Casino de Saint-Honoré-les-Bains jusqu'au 31 octobre 2010, de la SAS Grand Casino de Beaulieu et de la SAS Cie pour le développement du tourisme hyérois (Hyères), de la SAS Casino de La Grand Motte, de la SAS Développement de la baie de Kernis (Plouescat) et de la SAS Casino du Mole (Pornic)
- de la personne morale SAS Compagnie européenne de casinos, administrateur de la SAS Casino d'Evaux-les-Bains et de la SA Complexe commercial de la Roche-Posay

À L'ÉTRANGER :

Président : SA Casino Nuevo San Roque (Espagne), casino en cessation d'activité en date du 31 mai 2010
Administrateur : SA Groupe Partouche International GPI (Bruxelles), SA Casino Kursaal Oostende (Belgique), SA Chaudfontaine Loisirs (Belgique)
Représentant permanent : SA Groupe Partouche International, Administrateur de la SA Grand Casino de Djerba (Tunisie)

EN FRANCE :

Directeur général, membre du directoire de Financière Partouche SA à directoire et conseil de surveillance
Directeur général délégué et administrateur : SAS Casino du Touquet (Le Touquet)
Administrateur : SAS Numa (Boulogne-sur-Mer), SA Société du Grand Casino d'Annemasse (Annemasse) jusqu'au 02/12/2009, SA Baratem (Le Touquet), SAS Casino du Mole (Pornic), SAS Casino de Saint-Honoré-les-Bains jusqu'au 31 octobre 2010, SAS Partouche Gaming France (Paris).
Représentant permanent de la personne morale Groupe Partouche SA, administrateur de la SA Grand Casino du Havre et SA Cannes Balnéaire (Cannes)

À L'ÉTRANGER :

Administrateur : SA Groupe Partouche International (Bruxelles)

Président Directeur Général - Administrateur de la SA Société du Grand Casino d'Annemasse
Administrateur : SA Société touristique thermale et hôtelière de Divonne (Divonne-les-Bains)

NOM ET PRÉNOM OU DÉNOMINATION SOCIALE DU MEMBRE	DATE DE LA PREMIÈRE NOMINATION	DATE D'ÉCHÉANCE DU MANDAT	FONCTION PRINCIPALE EXERCÉE DANS LA SOCIÉTÉ	FONCTION PRINCIPALE EXERCÉE EN DEHORS DE LA SOCIÉTÉ	MANDATS ET FONCTIONS EXERCÉS HORS GROUPE (*)	
M. FABRICE PAIRE **NÉ LE 10 OCTOBRE 1969** **À MONTMORENCY** **(VAL D'OISE)** 2 253 actions	Conseil de surveillance du 3 novembre 2008	2 novembre 2013	Directeur général Membre du directoire		**Membre du comité exécutif :** SAS Mereal Biometrics (Paris) **Gérant :** SARL Aptax Consultants et SCI Haute Bourgeois (Paris)	
M. MOISE SERERO **NÉ LE 3 JANVIER 1962** **À FÈS (MAROC)**	Conseil de surveillance du 9 décembre 2009 en remplacement de M. Richard Partouche démissionnaire	2 novembre 2013	Membre du directoire		**Gérant :** SARL Kolconseil	

L'adresse professionnelle des membres du directoire dans le cadre de leurs fonctions au sein de Groupe Partouche est le siège social de Groupe Partouche (141 bis rue de Saussure -75017 Paris – France)

() Les mandats listés ci-dessus sont tous en cours à l'exception de ceux dont la date d'échéance est expressément indiquée.*

MANDATS ET FONCTIONS EXERCÉS DANS LES SOCIÉTÉS DU GROUPE (*)

EN FRANCE :

Directeur général, membre du directoire Groupe Partouche SA à directoire et conseil de surveillance

Président : SAS Ludica (Paris), SAS Grand Casino de Bandol, SAS Cie pour le développement du tourisme hyérois, SAS Casino de La Grande Motte, SAS Casino de Palavas (Palavas-les-Flots)
Membre du comité exécutif : SAS Partouche Images (Paris)
Administrateur : SA Partouche Interactive (Paris), SAS Partouche Technologies (Saint-Avertin), SAS Partouche Gaming France (Paris), SAS Systèmes Intelligents Casinos (Troyes), SAS Société du Grand Casino de Cabourg (Cabourg), SAS Le Touquet's (Calais), SAS Développement de la baie de Kernic (Plouescat), SAS Casino de Pornichet (Pornichet), SAS Casino du Mole (Pornic), SAS Société du Casino municipal de Royat (Royat), SAS Grand Casino de la Trinité (La Trinité-sur-Mer) SAS Casino de Saint-Nectaire (Saint-Nectaire)
Contrôleur de gestion : Institut des métiers clients des jeux et des casinos GIE IMCJC (Troyes)

Représentant permanent :
De la personne morale SAS Compagnie européenne de casinos, Administrateur de SA Société du Casino d'Arcachon, SA Casino de Coutainville, SA Le Miami (Andernos)
De la personne morale SA Groupe Partouche, Administrateur de SA Complexe commercial de la Roche-Posay, SA Plombinoise de Casino, SAS Société d'exploitation du Casino de la Rotonde (Pléneuf-Val-André), SAS Casino du Grand Café (Vichy), SAS Société du Casino du Palais de la Méditerranée (Nice), SAS Casino de Salies-de-Béarn
Gérant : SARL Société du Casino de Bourbon Lancy, SCI Lydia Investissements (Le Barcarès)
Co-Gérant : SARL Partouche Tournois (Paris)

À L'ÉTRANGER :
Administrateur : SA Chaudfontaine Loisirs (Belgique), SA Casino Kursaal Oostende (Belgique)
Administrateur délégué : SA Belcasinos (Belgique), SA Casino de Chaudfontaine (Belgique)
Administrateur délégué / Membre : Cercle privé du Casino de Spa (Belgique), Club privé du Casino d'Oostende (Belgique)

EN FRANCE :
Président / Administrateur : SAS Partouche Technologies (Saint-Avertin), SAS Partouche Gaming France (Paris)
Directeur Général / Administrateur : SA Partouche Interactive (Paris)
Gérant : SARL Quarisma (Paris), SARL Appolonia (Antibes)
Administrateur : GIE IMCJC (Troyes), SAS Systèmes Intelligents Casinos (Troyes)

À L'ÉTRANGER :
Director : SA Partouche Interactive (Gibraltar), SA Partouche Interactive Holdings (Gibraltar), Partouche Betting Ltd (Malte)

14.1.3 NATURE DES LIENS FAMILIAUX EXISTANTS ENTRE LES MEMBRES DES ORGANES DE DIRECTION ET DE SURVEILLANCE

SENS DE LECTURE →	ISIDORE PARTOUCHE	MARCEL PARTOUCHE	MAURICE SEBAG	GASTON GHRENASSIA	PATRICK PARTOUCHE	ARI SEBAG	RICHARD PARTOUCHE	KATY ZENOU
ISIDORE PARTOUCHE	-	Frère	Beau-frère	-	Père	Oncle	Oncle	Oncle
MARCEL PARTOUCHE	Frère	-	Beau-frère	-	Oncle	Oncle	Oncle	Père
MAURICE SEBAG	Beau-frère	Beau-frère	-	-	Oncle	Père	Oncle	Oncle
GASTON GHRENASSIA	-	-	-	-	-	-	-	-
PATRICK PARTOUCHE	Fils	Neveu	Neveu	-	-	Cousin	Cousin	Cousin
ARI SEBAG	Neveu	Neveu	Fils	-	Cousin	-	Cousin	Cousin
RICHARD PARTOUCHE	Neveu	Neveu	Neveu	-	Cousin	Cousin	-	Cousin
KATY ZENOU	Nièce	Fille	Nièce	-	Cousine	Cousine	Cousine	-
FABRICE PAIRE	-	-	-	-	-	-	-	-
MOISE SERERO	-	-	-	-	-	-	-	-

14.1.4 INFORMATIONS RELATIVES A L'EXPÉRIENCE

▸ **Isidore Partouche** arrive en France en 1965. Il reprend en 1973 le casino de Saint-Amand, établissant ainsi les fondations d'une entreprise où il rassemble ses frères et sœurs. Il multiplie les années suivantes, les reprises, rachats et créations de casinos en France. En 1995, il est le premier casinotier français à introduire son Groupe en bourse, donnant ainsi ses lettres de noblesse à une industrie jusque là dénigrée. Président du Groupe, il inaugure en 1998 son premier Pasino à Djerba, un concept de centre de jeux et de loisirs qu'il a conçu. Le second Pasino, le plus grand casino de France, est inauguré en 2001 à Aix-en-Provence. En 1999, il inaugure le premier casino dans une grande ville française, Le Pharaon à Lyon. En 2002, face à Accor, il réussit la contre-OPA lancée sur la CEC faisant ainsi de son Groupe le premier en Europe.

▸ **Patrick Partouche** arrive en France en 1965. Il arrête ses études universitaires en 1982 pour rejoindre l'entreprise de son père Isidore Partouche. Son premier poste opérationnel dans le Groupe : il est nommé à 25 ans directeur général du casino de Dieppe, il y restera de 1989 à 1993. Il devient PDG du casino Eden Beach de Juan-les-Pins en 1993. En 1998, il participe à l'achat du casino Carlton et du Palm Beach de Cannes dont il obtient l'autorisation d'ouverture en août 2002. Directeur général du Groupe Partouche jusqu'en 2004, il est responsable des activités du Groupe sur la région Sud-Est et également en charge du marketing, de la communication et des nouvelles technologies. Il s'investit surtout dans les questions et enjeux stratégiques. Il est nommé président du directoire du Groupe Partouche le 31 Janvier 2005. Il repré-

sente également la profession en tant que président du Syndicat des casinos modernes de France depuis le mois de décembre 2006, succédant à M. Hubert Benhamou.

▸ **Ari Sebag**, diplômé en droit des affaires et fiscalité des entreprises (Université de Paris 1 - 1984), après trois années passées en cabinet d'avocats et une expérience dans la production audiovisuelle, il rejoint le Groupe Partouche en 1989 en tant que directeur général du casino de Forges-les-Eaux. Directeur général et membre du directoire de Groupe Partouche à compter de l'introduction en bourse en 1995, il se consacre au développement international tout en assurant la responsabilité opérationnelle des établissements du nord ouest de la France. Il assiste son cousin Patrick Partouche depuis sa nomination au poste de président du directoire du Groupe.

▸ **Marcel Partouche**, enseignant au début de sa vie professionnelle a ensuite évolué vers le commerce de gros. Avec ses frères, il a, dès l'origine, participé sous la conduite d'Isidore Partouche à la création et au développement du Groupe Partouche. Du Touquet, berceau historique du Groupe, il continuait jusqu'à son décès le 17 janvier 2011 à suivre quotidiennement les activités des casinos situés au Nord de la France.

▸ **Maurice Sebag**, fonctionnaire des Postes à l'origine, puis premier collaborateur de son beau-frère, Isidore Partouche, dès le début de son activité professionnelle, il a assumé des activités opérationnelles variées dans le Groupe qu'il connaît parfaitement. Il est aujourd'hui basé à Forges-les-Eaux et participe à la supervision des casinos normands et bretons.

▸ **Gaston Ghrenassia dit Enrico Macias**, apporte au Groupe Partouche sa parfaite connaissance et son expérience irremplaçable du monde du spectacle, activité que les casinos sont tenus légalement de mettre en œuvre.

▸ **Richard Partouche**, membre de la deuxième génération, celle qui a, sous les directives de Isidore Partouche, assuré la consolidation du Groupe, il bénéficie de l'expérience la plus large de l'ensemble des activités opérationnelles de casinos de grande taille. Il a en effet dirigé pendant près de quinze ans le casino de Saint-Amand-les-Eaux, puis le casino du Lyon Vert à Charbonnières à compter de 1996. Il se consacre plus particulièrement au pôle hôtelier depuis trois ans.

▸ **Katy Zenou**, entrée dans l'activité des jeux dès avant la fin de ses études commerciales, comme collaboratrice dans tous les services, elle a géré depuis vingt ans, plusieurs casinos et apporte une perception féminine de cette activité particulièrement importante compte tenu du spectre de la clientèle du Groupe.

▸ **Fabrice Paire**, diplômé de l'université de Paris Dauphine, titulaire d'un troisième cycle universitaire d'audit interne et expert comptable diplômé, il débute sa carrière en cabinet de conseil et d'audit, dont il devient associé. Il est en charge au sein de ce cabinet du commissariat aux comptes de nombreux casinos du Groupe Partouche qu'il rejoint en 2001 comme directeur administratif. Patrick Partouche le désigne comme secrétaire général de la société en 2005 puis directeur général en 2008.

▸ **Moise Serero**, diplômé de l'université de Paris I, titulaire d'un troisième cycle de l'ESCP, il débute sa carrière chez Métrologie avant de fonder son entreprise avec le Groupe SVP qu'il revendra au groupe Sitel/Onex. Avec vingt ans d'expérience dans les domaines de l'informatique, des télécommunications, du BPO et après avoir dirigé plusieurs entreprises en France et à l'étranger, il rejoint le Groupe en 2008 en tant qu'administrateur et directeur général de Partouche Interactive.

14.1.5 INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Il n'existe pas à ce jour de membre indépendant au conseil de surveillance.

Aucun membre du conseil n'a été élu par les salariés.

Chaque membre du conseil doit détenir au moins une action.

14.1.6 CONDAMNATIONS, FAILLITES, SANCTIONS, ETC.

À la connaissance de la société, au cours des cinq dernières années et jusqu'à la date du dépôt du présent document, aucun des membres du directoire ou du conseil de surveillance :

- n'a fait l'objet d'une condamnation pour fraude ;
- n'a été associé à une faillite, mise sous séquestre ou liquidation en sa qualité de mandataire social, associé commandité ou directeur général ;
- n'a fait l'objet d'interdiction par un tribunal d'agir en qualité d'un membre d'un organe d'administration, de direction, de surveillance d'un émetteur, ou d'intervenir dans la gestion ou la conduite d'un émetteur ;
- n'a fait l'objet d'incrimination et/ou de sanction officielle prononcée par des autorités statutaires ou réglementaires (y compris des organismes professionnels désignés).

14.2 Conflits d'intérêts au niveau des organes d'administration, de direction et de surveillance et de la direction générale

14.2.1 INDÉPENDANCE DES ORGANES D'ADMINISTRATION

La société n'a pas connaissance de conflits d'intérêts potentiels entre les devoirs, à l'égard de l'émetteur, de l'un quelconque des membres du directoire ou du conseil de surveillance et leurs intérêts privés et/ou d'autres devoirs.

Il est précisé en outre que le § 14.2 de l'annexe I du Règlement européen n° 809-2004 (arrangement pour la nomination des mandataires) n'est pas applicable à notre société

Enfin, il n'existe aucune restriction acceptée par les membres d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance ou en tant que membre de la direction générale concernant la cession, dans un certain laps de temps de leur participation dans le capital social de l'émetteur.

14.2.2 OPÉRATIONS SUR TITRES DES DIRIGEANTS DE GROUPE PARTOUCHE

Les membres du conseil de surveillance doivent détenir une action. Hors ce point, il n'existe aucune restriction acceptée par les membres d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance ou en tant que membre de la direction générale concernant la cession, dans un certain laps de temps de leur participation dans le capital social de l'émetteur.

Au cours de l'exercice, à l'exception de M. Moise Serero qui n'est pas actionnaire, tous les membres du directoire ont souscrit à l'augmentation de capital de la société au mois d'août 2010.

Ainsi, parmi les membres du directoire, M. Patrick Partouche a acquis 32 280 actions nouvelles, M. Ari Sebag a acquis 25 725 actions nouvelles et Mme Katy Zenou 40 935 et M. Fabrice Paire 1 187 actions nouvelles.

Parmi les membres du conseil de surveillance, seuls MM. Marcel Partouche et Maurice Sebag ont souscrit à l'augmentation de capital et acquis respectivement 48 305 et 10 000 actions nouvelles.

14.3 Réglement intérieur du conseil de surveillance

Le conseil de surveillance du 27 octobre 2005 a décidé de fixer dans un règlement intérieur les principes directeurs de son fonctionnement, modifié le 24 décembre 2008, tel qu'exposé ci-après après suppression des comités dont il s'était doté, le caractère familial fort de la société, et le nombre restreint des membres du conseil rendant inapplicables les dispositions de l'article R225-56 du Code de commerce, et les recommandations du rapport Afep/Medef du mois d'octobre 2003.

Article 1. Orientations stratégiques

Le conseil de surveillance se prononce sur l'ensemble des décisions relatives aux grandes orientations stratégiques, économiques, sociales, financières ou technologiques de la société et veille à leur mise en œuvre par le directoire.

Les orientations à moyen terme des activités du Groupe sont définies par un plan stratégique dont le projet est préparé et présenté par le directoire et adopté par le conseil de surveillance. Ce projet comprend notamment une projection d'évolution des principaux indicateurs opérationnels et financiers du Groupe. Le directoire présente un projet de budget annuel dans le cadre de ces orientations.

Le directoire est chargé de mettre en œuvre les orientations du plan stratégique.

Article 2. Information des membres du conseil de surveillance

Chacun des membres du conseil de surveillance dispose, outre l'ordre du jour de chaque réunion du conseil, des documents lui permettant de prendre position en toute connaissance de cause et de manière éclairée sur les points qui y sont inscrits.

Lors de chaque conseil de surveillance, le président porte à la connaissance de ses membres les principaux faits et événements significatifs portant sur la vie du Groupe et intervenus depuis la date du précédent conseil.

À l'occasion au moins de chaque examen des comptes trimestriels, semestriels et annuels, il recueille des informations du directeur financier, et de la direction comptable, et procède à l'examen du périmètre des sociétés consolidées.

À l'occasion de l'examen des comptes semestriels et annuels, outre les directeurs financiers et comptables, le conseil auditionne en outre les commissaires aux comptes, et reçoit leurs observations.

Article 3. Contrôle par le conseil de surveillance

Le conseil de surveillance peut être saisi d'une proposition de contrôle ou de vérification par le président. Il en délibère en tout état de cause dans les meilleurs délais.

Lorsque le conseil de surveillance décide qu'il y a lieu de l'effectuer, il en définit précisément l'objet et les modalités dans une délibération et y procède lui-même ou en confie l'exécution à l'un de ses membres ou à un tiers.

Lorsque le conseil de surveillance décide que le contrôle ou la vérification sera effectué par l'un de ses membres ou par un tiers, la mission est définie dans les conditions fixées par l'article 4.

Le président fixe les conditions d'exécution du contrôle ou de la vérification. En particulier, les dispositions sont prises pour que le déroulement de l'opération trouble le moins possible la bonne marche des affaires du Groupe. L'audition de personnel du Groupe, lorsqu'elle est nécessaire, est organisée.

Le président veille à ce que les informations utiles au contrôle ou à la vérification soient fournies à celui qui le réalise.

Quel que soit celui qui effectue le contrôle ou la vérification, il n'est pas autorisé à s'immiscer dans la gestion des affaires.

Il est fait rapport au conseil de surveillance à l'issue du contrôle ou de la vérification. Celui-ci arrête les suites à donner à ses conclusions.

Article 4. Possibilité de conférer une mission à un membre du conseil de surveillance

Lorsque le conseil de surveillance décide qu'il y a lieu de confier à l'un (ou plusieurs) de ses membres ou à un (ou des) tiers une mission, il en arrête les principales caractéristiques. Lorsque le ou les titulaires de la mission sont membres du conseil de surveillance, ils ne prennent pas part au vote.

Sur la base de cette délibération, il est établi à l'initiative du président un projet de lettre de mission, qui :

- définit l'objet précis de la mission ;
- fixe la forme, que devra prendre le rapport de mission ;
- arrête la durée de la mission ;
- détermine, le cas échéant, la rémunération due au titulaire de la mission ainsi que les modalités du paiement des sommes dues à l'intéressé ;
- prévoit, le cas échéant, un plafond de remboursement des frais de voyage et de déplacement ainsi que des dépenses engagées par l'intéressé et liées à la réalisation de la mission.

Le rapport de mission est communiqué par le président aux membres du conseil de surveillance de la société

Article 5. Réunions du conseil de surveillance

Le conseil de surveillance arrête chaque année pour l'année à venir, sur proposition de son président, un calendrier de ses réunions.

Ce calendrier fixe les dates des réunions régulières du conseil (conseil du 1er et 3e trimestre ; résultats du 1er semestre ; réunion précédant l'assemblée générale annuelle...) et, à titre prévisionnel et révisable, les dates que les membres du conseil de surveillance doivent réserver en vue d'éventuelles réunions supplémentaires du conseil.

Le président arrête l'ordre du jour de chaque réunion du conseil de surveillance et le communique en temps utile et par tous moyens appropriés à ses membres.

Les documents permettant aux membres du conseil de surveillance de se prononcer en toute connaissance de cause sur les points inscrits à l'ordre du jour par le président sont communiqués par le président aux membres du conseil de surveillance quarante-huit heures au moins avant la réunion du conseil, sauf urgence ou nécessité d'assurer une parfaite confidentialité.

En tout état de cause, le conseil de surveillance peut au cours de chacune de ses réunions, en cas d'urgence, et sur proposition du président, délibérer de questions non inscrites à l'ordre du jour qui lui a été communiqué.

Article 6. Participation aux réunions du conseil de surveillance par visioconférence

Le président veille à ce que des moyens de visioconférence retransmettant les délibérations de façon continue soient mis à la disposition des membres du conseil de surveillance résidant en province ou à l'étranger ainsi que de ceux qui s'y trouvent pour un motif légitime, afin de leur permettre de participer aux réunions du conseil de surveillance.

Lorsque le lieu de convocation du conseil de surveillance n'est pas celui du siège de la société, le président prend les dispositions voulues pour que les membres du conseil de surveillance qui ont décidé de s'y réunir puissent y participer grâce aux moyens décrits ci-dessus.

Sont réputés présents pour le calcul du quorum et de la majorité les membres du conseil de surveillance participant à la réunion par des moyens de visioconférence.

Les caractéristiques des moyens de visioconférence utilisés doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à la réunion du conseil dont les délibérations doivent être retransmises de façon continue. À défaut, les membres concernés ne pourront être réputés présents et, en l'absence de quorum, la réunion du conseil devra être ajournée.

Le registre de présence aux séances du conseil de surveillance doit mentionner, le cas échéant, la participation par visioconférence des membres concernés.

Le procès-verbal de la séance du conseil de surveillance doit indiquer le nom des membres participant à la réunion par visioconférence.

Il doit également faire état de la survenance éventuelle d'un incident technique relatif à une visioconférence lorsque cet incident a perturbé le déroulement de la séance.

Les dispositions qui précèdent ne sont pas applicables pour l'adoption des décisions prévues à l'article 9, alinéas 1 et 3, de la loi n° 83-675 du 26 juillet 1983, et aux articles L.225-47, L.225-53, L.225-55, L.232-1 et L.233-16 du Code de commerce.

Article 7. Devoir de confidentialité des membres du conseil de surveillance

Les membres du conseil de surveillance sont tenus à une obligation absolue de confidentialité en ce qui concerne le contenu des débats et délibérations du conseil et de ses comités ainsi qu'à l'égard des informations qui y sont présentées.

De façon générale, les membres du conseil de surveillance sont tenus de ne pas communiquer à l'extérieur, es qualité, notamment à l'égard de la presse.

Le président porte à la connaissance des membres du conseil de surveillance les informations devant être données aux marchés, ainsi que le texte des communiqués diffusés à cet effet au nom du Groupe.

En cas de manquement avéré au devoir de confidentialité par l'un des membres du conseil de surveillance, le président du conseil de surveillance, après avis des présidents des comités réunis à cet effet, fait rapport au conseil de surveillance sur les suites, éventuellement judiciaires, qu'il entend donner à ce manquement.

Article 8. Devoir d'indépendance des membres du conseil de surveillance

Dans l'exercice du mandat qui lui est confié, chaque membre du conseil de surveillance doit se déterminer indépendamment de tout intérêt autre que l'intérêt social de l'entreprise.

Chaque membre du conseil de surveillance est tenu d'informer le président de toute situation le concernant susceptible de créer un conflit d'intérêts avec la société ou une des sociétés du Groupe ; il appartiendra au membre du conseil de surveillance intéressé, à l'issue de cette démarche, d'agir en conséquence, dans le cadre de la législation applicable.

Les membres du conseil de surveillance mettent au nominatif les actions de la société qu'ils détiennent au moment où ils accèdent à leur fonction ainsi que celles qu'ils acquièrent pendant la durée de leur mandat.

Les membres du conseil de surveillance communiquent au président et à l'AMF les informations sur les opérations qu'ils ont effectuées sur les titres de la société.

Les membres du conseil de surveillance s'interdisent :

- d'effectuer toute opération sur les titres des sociétés cotées du Groupe tant qu'ils détiennent des informations privilégiées ;
- de procéder directement ou indirectement à des ventes à découvert de ces titres.

La première interdiction s'applique en particulier pendant la période de préparation et de présentation des informations trimestrielles ainsi que pendant celle de préparation et de présentation des résultats semestriels et annuels du Groupe.

Elle s'applique aussi pendant des périodes spéciales de préparation de projets ou d'opérations justifiant une telle interdiction.

Le président fixe ou confirme les dates de début et de fin des périodes mentionnées et les communique en temps utile aux membres du conseil de surveillance.

Le président rend compte au conseil de surveillance des dispositions prises pour que les personnels du Groupe détenant par fonction des informations et/ou participant par fonction aux opérations visées respectent ces règles.

RÉMUNÉRATIONS ET AVANTAGES 15

15.1 Montant des rémunérations et avantages versés

15.1.1 RÉMUNÉRATIONS ALLOUÉES AUX ORGANES DE DIRECTION ET DE SURVEILLANCE PAR GROUPE PARTOUCHE SA

Le montant global des rémunérations versées aux organes de direction et de surveillance au cours de l'exercice clos le 31 octobre 2010 s'élève à la somme de 2 086 214 euros.

15.1.2 RÉMUNÉRATIONS DES MANDATAIRES SOCIAUX

a) Tableaux récapitulatifs des rémunérations de chaque dirigeant mandataire social

En application des dispositions de l'article L.225-102-1 du Code de commerce, l'ensemble des rémunérations individuellement perçues durant l'exercice clos le 31 octobre 2010 dans Groupe Partouche est résumé dans le tableau ci-dessous :

Les membres du conseil de surveillance perçoivent des rémunérations fixes dans d'autres entités que Groupe Partouche SA, tant en tant que mandataires que comme salariés.

EXERCICE CLOS AU	31/10/2010		31/10/2009		31/10/2008	
	MONTANTS DUS	MONTANTS VERSÉS	MONTANTS DUS	MONTANTS VERSÉS	MONTANTS DUS	MONTANTS VERSÉS
MEMBRES DU CONSEIL DE SURVEILLANCE						
M. Isidore Partouche, président du conseil de surveillance						
Rémunération fixe	216 000	216 000	216 000	216 000	216 000	216 000
Rémunération exceptionnelle						
Jetons de présence	0	0	0	0	60 000	60 000
Avantages en nature						
Total	216 000	216 000	216 000	216 000	276 000	276 000
M. Marcel Partouche, vice-président du conseil de surveillance						
Rémunération fixe	205 744	205 744	204 522	204 522	204 522	204 522
Rémunération exceptionnelle						
Jetons de présence	0	0	0	0	2 000	2 000
Avantages en nature						
Total	205 744	205 744	204 522	204 522	206 522	206 522
M. Maurice Sebag, membre du conseil de surveillance						
Rémunération fixe	167 454	167 454	154 179	154 179	154 179	154 179
Rémunération exceptionnelle						
Jetons de présence	0	0	0	0	2 000	2 000
Avantages en nature						
Total	167 454	167 454	154 179	154 179	156 179	156 179
M. Gaston Ghrenassia, membre du conseil de surveillance						
Rémunération fixe	0	0	5 000	5 000	30 000	30 000
Rémunération exceptionnelle						
Jetons de présence	0	0	0	0	2 000	2 000
Avantages en nature						
Total	0	0	5 000	5 000	32 000	32 000

EXERCICE CLOS AU	31/10/2010		31/10/2009		31/10/2008	
	MONTANTS DUS	MONTANTS VERSÉS	MONTANTS DUS	MONTANTS VERSÉS	MONTANTS DUS	MONTANTS VERSÉS
MEMBRES DU DIRECTOIRE						
M. Patrick Partouche, président du directoire						
Rémunération fixe	317 085	317 085	317 085	317 085	324 000	324 000
Rémunération exceptionnelle	0	0	0	0	218 842	218 842
Jetons de présence						
Avantages en nature (**)	6 915	6 915	6 915	6 915	6 915	6 915
Total	324 000	324 000	324 000	324 000	549 757	549 757
M. Ari Sebag, membre du directoire et directeur général						
Rémunération fixe	354 583	354 583	354 583	354 583	375 858	375 858
Rémunération exceptionnelle						
Jetons de présence						
Avantages en nature (**)	21 473	21 473	21 399	21 399	21 275	21 275
Total	376 056	376 056	375 982	375 982	397 133	397 133
Mme Katy Zenou, membre du directoire et directeur général						
Rémunération fixe	233 924	233 924	233 924	233 924	233 924	233 924
Rémunération exceptionnelle						
Jetons de présence						
Avantages en nature						
Total	233 924	233 924	233 924	233 924	233 924	233 924
M. Fabrice Paire, membre du directoire et directeur général						
Rémunération fixe	216 000	216 000	216 000	216 000	0	0
Rémunération exceptionnelle						
Jetons de présence						
Avantages en nature						
Total	216 000	216 000	216 000	216 000	0	0
M. Moise Serero, membre du directoire						
Rémunération fixe	266 378	332 078	0	0	0	0
Rémunération exceptionnelle						
Jetons de présence						
Avantages en nature						
Total	266 378	332 078	0	0	0	0

EXERCICE CLOS AU	31/10/2010		31/10/2009		31/10/2008	
	MONTANTS DUS	MONTANTS VERSÉS	MONTANTS DUS	MONTANTS VERSÉS	MONTANTS DUS	MONTANTS VERSÉS
M. Richard Partouche, membre du directoire et directeur général (*)						
Rémunération fixe	14 960	14 960	14 300	14 300	366 170	366 170
Rémunération exceptionnelle						
Jetons de présence						
Avantages en nature						
Total	14 960	14 960	14 300	14 300	366 170	366 170

() Monsieur Richard Partouche a démissionné de ses fonctions le 30 septembre 2008 remplacé par M. Fabrice Paire à compter du 2 novembre 2008. Il a été renommé le 10 septembre 2009 en tant que membre du directoire, et a démissionné le 3 décembre 2009, remplacé par M. Moise Serero*

*(**) Les avantages en nature concernant M. Patrick Partouche le sont au titre d'assurance, et ceux concernant M. Ari Sebag le sont au titre d'assurance et de logement.*

Tous les éléments de rémunération sont fixes.

b) Option de souscription ou d'achat d'actions attribuées durant l'exercice à chaque dirigeant mandataire social par l'émetteur et par toute société du Groupe

Les mandataires sociaux n'ont bénéficié et ne bénéficient pas d'attribution d'options de souscription ou d'achat d'actions

c) Actions de performance attribuées à chaque mandataire social

Les mandataires sociaux n'ont bénéficié et ne bénéficient pas d'attribution d'actions de performance

d) Contrats de travail, retraites spécifiques, indemnités de départ et clause de non concurrence en faveur des dirigeants mandataires sociaux

	CONTRAT DE TRAVAIL		RÉGIME DE RETRAITE SUPPLÉMENTAIRE		INDEMNITÉS OU AVANTAGES DUS OU SUSCEPTIBLE D'ÊTRE DUS À RAISON DE LA CESSATION OU DU CHANGEMENT DE FONCTIONS		INDEMNITÉS RELATIVES À UNE CLAUSE DE NON-CONCURRENCE	
	OUI	NON	OUI	NON	OUI	NON	OUI	NON
CONSEIL DE SURVEILLANCE								
M. Isidore Partouche								
Président du conseil de surveillance *Première nomination : 20 juin 1996* *Échéance du mandat : 31 octobre 2013*		X		X		X		X
M. Marcel Partouche								
Vice-président du conseil de surveillance *Première nomination : 20 juin 1996* *Échéance du mandat : décédé le 17 janvier 2011*		X		X		X		X

	CONTRAT DE TRAVAIL		RÉGIME DE RETRAITE SUPPLÉMENTAIRE		INDEMNITÉS OU AVANTAGES DUS OU SUSCEPTIBLE D'ÊTRE DUS À RAISON DE LA CESSATION OU DU CHANGEMENT DE FONCTIONS		INDEMNITÉS RELATIVES À UNE CLAUSE DE NON-CONCURRENCE	
	OUI	NON	OUI	NON	OUI	NON	OUI	NON
M. Maurice Sebag *Membre du conseil de surveillance* *Première nomination : 20 juin 1996* *Échéance du mandat : 31 octobre 2013*		X		X		X		X
M. Gaston Ghrenassia *Membre du conseil de surveillance* *Première nomination : 11 décembre 1998* *Échéance du mandat : 31 octobre 2013*		X		X		X		X
DIRECTOIRE								
M. Patrick Partouche *Président du Directoire* *Première nomination : 20 juin 1996* *Échéance du mandat : 2 novembre 2013*		X		X		X		X
M. Ari Sebag *Membre du directoire et directeur général* *Première nomination : 20 juin 1996* *Échéance du mandat : 2 novembre 2013*		X		X		X		X
Mme Katy Zenou *Membre du directoire et directeur général* *Première nomination : 20 juin 1996* *Échéance du mandat : 2 novembre 2013*		X		X		X		X
M. Fabrice Paire *Membre du directoire et directeur général* *Première nomination : 3 novembre 2008* *Échéance du mandat : 2 novembre 2013*	X			X		X		X

	CONTRAT DE TRAVAIL		RÉGIME DE RETRAITE SUPPLÉMENTAIRE		INDEMNITÉS OU AVANTAGES DUS OU SUSCEPTIBLE D'ÊTRE DUS À RAISON DE LA CESSATION OU DU CHANGEMENT DE FONCTIONS		INDEMNITÉS RELATIVES À UNE CLAUSE DE NON-CONCURRENCE	
	OUI	NON	OUI	NON	OUI	NON	OUI	NON
M. Moise Serero *Membre du directoire* *Première nomination : 9 décembre 2009* *Échéance du mandat : 2 novembre 2013*		X		X		X		X
M. Richard Partouche *Membre du directoire et directeur général* *Première nomination : 9 décembre 2009* *Échéance du mandat : démission le 2 décembre 2009*		X		X		X		X

15.1.3 JETONS DE PRÉSENCE VERSÉS AUX MEMBRES DU CONSEIL

Au titre de l'exercice 2009-2010, aucun jeton de présence n'a été versé par Groupe Partouche aux membres du conseil.

15.2 Le montant total des sommes provisionnées ou constatées par ailleurs par l'émetteur ou ses filiales aux fins du versement de pensions, de retraites ou d'autres avantages

Le montant total des sommes provisionnées aux fins du versement de retraites concernant l'intégralité du dernier exercice pour toute personne visée au chapitre 14.1 s'est élevé à 25 996 euros.

FONCTIONNEMENT DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION 16

16.1 Mandat des administrateurs et des dirigeants

Les mandats des membres du conseil de surveillance, MM. Isidore Partouche, Marcel Partouche, Maurice Sebag et Gaston Ghrenassia, ont été renouvelés par l'assemblée générale du 2 avril 2008 pour une période de six exercices sociaux soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 octobre 2013.

Le directoire a été renouvelé par le conseil de surveillance le 2 novembre 2007 pour une durée de six ans. Les mandats des membres du directoire viendront donc à expiration le 1er novembre 2013.

Compte tenu du nombre limité des membres du conseil, et du caractère familial fort de la société, il n'est pas possible d'appliquer un échelonnement des mandats sociaux, ainsi que le préconise le rapport Afep/Medef de 2003.

16.2 Contrats de services prévoyant l'octroi d'avantages à terme

(cf. Rapport spécial des commissaires aux comptes chap.19)

Relations avec la société Financière Partouche

Financière Partouche est une société à directoire et conseil de surveillance présidé par M. Isidore Partouche et participant à la convention de gestion centralisée de la trésorerie des sociétés du Groupe avec la SA Groupe Partouche.

Il existe en outre une convention d'avance d'actionnaire et de subordination, conclue le 26 août 2003, régissant l'avance dont le montant d'origine s'élève à 100 M€ consentie par Financière Partouche à Groupe Partouche, qui a fait l'objet de trois avenants intervenus les 26 avril 2005, 30 septembre 2005 et enfin 30 octobre 2009 et qui comportait, à l'issue de la négociation avec le pool bancaire, les principales clauses suivantes :

1. Convention d'avance d'actionnaire

L'avance dont le montant d'origine s'élève à 100 millions est à échéance du 31 décembre 2015.

L'encours de l'avance d'actionnaire est rémunéré au taux annuel correspondant à la somme de l'Euribor 1, 2, 3 ou 6 mois plus une marge égale à 2,00 % l'an.

Les sommes prêtées à la SA Groupe Partouche au titre de l'avance d'actionnaire ne pourront être remboursées que conformément aux conditions définies au terme de la convention de subordination.

2. Convention de subordination

Le paiement des sommes dues au titre du crédit syndiqué se fera en priorité par rapport au remboursement de l'avance d'actionnaire. Aucun dividende ni intérêt ne sera payé par Groupe Partouche à Financière Partouche au titre de l'avance d'actionnaire subordonnée ou à tout autre titre, à l'exception toutefois des remontées du cash flow excédentaire.

(cf. chapitre 4.1.1 « Risque de liquidité » note 5 « Reversement du cash flow excédentaire »)

3. Situation à l'issue de l'augmentation de capital de Groupe Partouche du 13 août 2010

Le directoire de Groupe Partouche lors de sa réunion du 16 juillet 2010 a décidé de procéder à une augmentation de capital conformément à la délégation qui lui avait été faite par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires du 6 avril 2009.

Le 26 juillet 2010, le président du directoire attestait de ce que le montant du compte courant de la SA Financière Partouche s'élevait à la somme de 100 000 000 d'euros

et que Groupe Partouche avait accepté de rendre cette créance exigible à hauteur du montant effectif de la souscription de la société SA Financière Partouche à l'augmentation de capital, soit un montant maximum de 74 591 686 euros.

Le 13 août 2010, agissant sur délégation du directoire, le président constatait la réalisation de l'augmentation de capital de Groupe Partouche et, entre autres, que la SA Financière Partouche avait participé à cette augmentation de capital en souscrivant à hauteur de 33 276 915 actions à titre irréductible acquises au prix de 66 553 830 euros et à hauteur de 4 018 928 actions à titre réductible acquises au prix de 8 037 856 euros, soit au total 37 295 843 actions au prix de 74 591 686 euros entièrement réglées par compensation avec une partie des sommes prêtées au titre de l'avance d'actionnaire dont le solde s'élève depuis lors à la somme de 25 408 314 euros.

À l'issue de l'augmentation de capital réalisée le 13 août 2010, la SA Financière Partouche détenait 66 135 843 actions sur les 81 820 207 actions de 2 euros chacune composant le capital social, situation inchangée à ce jour.

Prestations avec la SA Ispar Holding

Ispar Holding est une société présidée et contrôlée par M. Isidore Partouche ayant conclu avec Groupe Partouche SA une convention de collaboration pour prestations de siège. Elle apporte une prestation d'assistance et de conseils aux casinos suisses.

Prestations avec la SA Shal & Co

Shal & Co est une société contrôlée et présidée par M. Hubert Benhamou, ayant conclu avec la SA Groupe Partouche un contrat de conseil en gestion pour certaines de ses filiales.

Conformément au 16.2 de l'Annexe I du Règlement européen n° 804-2004, il est précisé qu'à l'exception des informations fournies ci-dessus, il n'existe pas d'autres contrats de service liant les membres des organes d'administration, de direction ou de surveillance à l'émetteur ou à l'une quelconque de ses filiales et prévoyant l'octroi d'avantages au terme d'un tel contrat.

16.3 Le directoire et le conseil de surveillance

16.3.1 LE DIRECTOIRE

Composition du directoire

M. Patrick Partouche : président

M. Ari Sebag : membre du directoire, directeur général

Mme Katy Zenou : membre du directoire, directeur général

M. Fabrice Paire : membre du directoire et directeur général, exerce en outre les fonctions de secrétaire général

M. Richard Partouche : membre du directoire a été nommé par le conseil de surveillance le 10 septembre 2009. Il a démissionné de ses fonctions le 2 décembre 2009, en raison de sa nomination en qualité de PDG de la société du Grand casino d'Annemasse le même jour.

M. Moise Serero : membre du directoire, nommé par le conseil de surveillance, le 9 décembre 2009, en remplacement de M. Richard Partouche démissionnaire.

Les séances du directoire

Durant l'exercice clos le 31/10/10, le directoire s'est réuni neuf fois, avec un taux de présence de 100 % et trois fois après sa clôture entre le 1er novembre 2010 et le 31 janvier 2011.

Le fonctionnement du directoire

Il convient de se reporter au chapitre 21.2.2.

Principaux travaux sur l'exercice 2010

Les réunions du directoire au cours de l'exercice ont porté tout d'abord, sur la préparation et la présentation du rapport d'activité détaillé remis au conseil de surveillance au terme des échéances trimestrielles, semestrielles et annuelles afin de lui permettre d'exercer pleinement sa mission.

Réunions sur les comptes :

- trimestriels : 7 décembre 2009 (4e T2009), 25 février 2010 (1er T2010), 27 mai 2010 (2e T2010), 8 septembre 2010 (3e T2010) ;
- semestriels consolidés : le 22 juin 2010 ;
- annuels : le 27 janvier 2010 (exercice 2008/2009).

Le directoire au cours de l'exercice écoulé a également décidé :

- d'intervenir au contrat de crédit-bail entre CMCIC Lease et la société du casino de Saint-Julien et prendre les engagements pour la société néces-

saires à la conclusion du dit contrat : directoire du 5 juillet 2010 ;

- d'une augmentation du capital de la société : directoire du 16 juillet 2010, pour l'exécution de laquelle, par décision du 27 juillet 2010, le président a arrêté le compte de la souscription de Financière Partouche par compensation de créances et par décision du 13 août 2010, constaté la réalisation de l'augmentation de capital.

Le directoire s'est en outre réuni le 19 août 2010 en vue d'établir dans ses grandes lignes la gestion prévisionnelle de la société et de décider de la réaffectation des actions détenues en propre par la société.

Postérieurement à la clôture de l'exercice, le directoire s'est réuni :

- le 13 décembre 2010 pour examiner les comptes du 4e T 2010 ;
- le 24 janvier 2011, afin d'autoriser la signature d'un avenant n°2 au contrat de prêt conclu avec le pool bancaire le 27 septembre 2005 ;
- le 25 janvier 2011 pour procéder à l'examen des comptes sociaux et consolidés de l'exercice clos le 31 octobre 2010 et arrêter les termes du rapport de gestion ainsi que le texte des résolutions qui seront proposées au vote des actionnaires.

16.3.2. LE CONSEIL DE SURVEILLANCE

Composition du conseil de surveillance

M. Isidore Partouche : président du conseil

M. Marcel Partouche : vice-président du conseil, décédé le 17 janvier 2011

M. Maurice Sebag : membre du conseil

M. Gaston Ghrenassia : membre du conseil

Fonctionnement du conseil de surveillance

Il convient de se reporter au chapitre 21.2.2.

Les séances du conseil de surveillance

Durant l'exercice clos le 31/10/10, le conseil de surveillance s'est réuni quatorze fois avec un taux de présence de plus de 90 % et quatre fois postérieurement à la clôture des comptes.

Travaux préparatoires aux réunions du conseil

Tenue des réunions du conseil de surveillance : les membres du conseil de surveillance sont destinataires des documents comptables et d'une manière générale des documents relatifs à la tenue du conseil, en moyenne dix jours avant sa tenue.

Évaluation des membres du conseil de surveillance

Les principes d'évaluation des membres du conseil de surveillance, exposés dans le rapport Viénot, visent principalement à assurer aux actionnaires que les membres du conseil de la société ont une véritable compétence pour assurer leur fonction.

Ce sujet fait partie des préoccupations du président du conseil de surveillance et relève des méthodes de travail en vigueur dans le Groupe. Chaque membre du conseil de surveillance dispose à ce jour d'une expérience de plus de trente ans et d'une véritable compétence dans le secteur des établissements de loisirs et notamment celui des établissements de jeux ou de la gestion des activités d'animations et de spectacles ou de restauration.

Le conseil de surveillance fait un point une fois par an sur l'évaluation de ses membres. Au cours de l'exercice écoulé, cet examen n'a pas révélé de dysfonctionnement préjudiciable à la société.

Aucune part variable de rémunération liée à un indice de performance ou de progrès n'est attribuée aux mandataires sociaux.

Principaux travaux sur l'exercice 2010

Les réunions du conseil de surveillance ont porté tout d'abord sur l'examen des rapports détaillés du directoire qui lui sont soumis à l'issue de chaque échéance trimestrielle, semestrielle ou annuelle, de nature à lui permettre d'exercer pleinement sa mission.

Au cours de l'exercice écoulé, le conseil de surveillance s'est réuni pour procéder à l'examen des rapports du directoire sur :

- les comptes trimestriels : le 9 décembre 2009 (comptes du 4e T2009), 1er mars 2010 (comptes du 1er T2010), le 31 mai 2010 (comptes du 2e T2010), et du 9 septembre 2010 (comptes du 3e T2010) ;
- les comptes semestriels consolidés : le 25 juin 2010 ;
- les comptes annuels 2009, le 29 janvier 2010.

Le conseil de surveillance au cours de l'exercice a en outre décidé :

- d'autoriser le directoire à consentir au nom et pour le compte de la société, à la Société du Louvre (SDL) une garantie de paiement des sommes dues par sa filiale la société du Casino du Palais de la Méditerranée (SCPM) (conseil de surveillance du 3 novembre 2009) ;

- d'autoriser le directoire à consentir un abandon de créance partiel de la société sur sa filiale de Casino du Havre et de conclure un protocole d'accord avec la SEC Saint-Julien (conseil de surveillance du 30 novembre 2009) ;
- d'accepter la démission de M. Richard Partouche du directoire et de nommer pour le remplacer M. Moise Serero (conseil de surveillance du 9 décembre 2009) ;
- d'autoriser le directoire à signer les annexes des protocoles avec le pool bancaire (conseil de surveillance du 29 décembre 2009) ;
- d'autoriser le directoire à consentir à sa filiale SEC Saint-Julien un abandon du solde de la créance détenue par la société (conseil de surveillance du 19 janvier 2010) ;
- d'autoriser le directoire à consentir un abandon de créance à ses filiales la société du Casino d'Hauteville et la société Hôtel Cosmos (conseil de surveillance du 8 mars 2010) ;
- d'autoriser le directoire à consentir à sa filiale la SA Partouche Interactive un abondon partiel de la créance détenue par la société (conseil de surveillance du 28 avril 2010) ;
- d'autoriser le directoire à consentir à sa filiale la SAS Société d'exploitation du casino et hôtelière de Contrexéville un abandon partiel de sa créance (conseil de surveillance du 25 juin 2010) ;
- d'autoriser le directoire à céder à la Société européenne de casinos la créance détenue par la société sur sa filiale belge la société Belcasinos, ainsi que de procéder au rachat de la créance détenue par la société GPI, sur la société Belcasinos (conseil de surveillance du 31 août 2010) ;

Enfin, le conseil de surveillance s'est réuni en formation d'audit (conseil de surveillance du 27 septembre 2010).

Postérieurement à la clôture des comptes de l'exercice, le conseil de surveillance s'est réuni 4 fois entre le 1er novembre 2010 et le 31 janvier 2011 aux fins :

- d'autoriser la fourniture de la garantie de la société Groupe Partouche pour le compte de sa filiale la société Partouche Image, au profit de la société BNP Lease, et de consentir au renouvellement d'un bail à sa filiale la société du Casino du Havre (conseil de surveillance du 15 novembre 2010) ;
- d'autoriser l'acquisition par la société d'actions de la société HIL (conseil de surveillance du 25 novembre 2010) ;
- d'examiner des comptes du 4e trimestre 2010, (conseil de surveillance du 14 décembre 2010) ;
- enfin, le conseil de surveillance dans sa séance du 28 janvier 2011 a procédé à l'examen des comptes sociaux et à l'examen des comptes sociaux consolidés de l'exercice clos le 31 octobre 2010 ainsi qu'à celui du rapport du directoire y afférent.

16.4 Respect des pratiques de gouvernement d'entreprise

Les pratiques de gouvernement d'entreprise de la SA Groupe Partouche ne sont définies par aucun référentiel ou code de gouvernement d'entreprise.

La société Groupe Partouche tente cependant de respecter et d'appliquer les principes du gouvernement d'entreprise, et s'appuie plus particulièrement sur le guide de mise en œuvre pour les valeurs moyennes et petites du cadre de référence publié par l'Autorité des marchés financiers le 9 janvier 2008, autant que les particularités de son fonctionnement liées à la conservation d'un caractère familial fort le lui permettent.

Le conseil de surveillance, ainsi que le code de gouvernement d'entreprise des Vamps le préconise, est dotée depuis le mois d'octobre 2005 d'un règlement intérieur *(cf. chapitre 14.3)* régissant son mode de fonctionnement et fixant les devoirs de ses membres.

Le conseil de surveillance, compte tenu des spécificités familiales de l'actionnariat de la société, n'est composé que de quatre membres, ce pourquoi, il s'est trouvé contraint de supprimer les comités d'audit, financier et des rémunérations qu'il avait mis en place en 2005, leur fonctionnement dans des conditions légales et règlementaires s'étant avéré impossible, les membres des comités devant impérativement être choisis au sein du conseil.

C'est pourquoi, au cours de l'exercice 2010, le conseil de surveillance, qui comme indiqué ci-dessus, ne dispose pas de membres indépendants compte tenu des spécificités familiales de l'actionnariat de la société et qui n'est composé que de quatre membres, a néanmoins assuré la mission dévolue au comité d'audit telle que prévue à l'article L.823-19 du Code de commerce et s'est réuni en formation d'audit le 27 septembre 2010 pour faire le point sur le suivi du processus d'élaboration de l'information financière et l'efficacité des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mis en place au sein du Groupe *(cf. Rapport du président 16.5.1)*. Il s'est assuré en outre

de la bonne exécution par les commissaires aux comptes du contrôle légal des comptes annuels et des comptes consolidés, et de leur indépendance.

Il est précisé qu'à chaque action du capital est attaché un seul droit de vote.

Il est en outre rappelé que :

- L'assemblée générale extraordinaire du 20 juin 1996 a décidé la modification du mode de gestion de notre société jusqu'alors à conseil d'administration en société anonyme à directoire et conseil de surveillance ;
- Le choix de cette structure s'inscrivait dans le droit fil des principes de gouvernement d'entreprise, tels qu'ils sont aujourd'hui traduits dans la législation française dont les dernières évolutions renforcent l'exigence de transparence ;
- Cette structure dualiste favorise, en effet, une séparation claire entre, d'une part, les fonctions de direction et de gestion de la société, assumées par le directoire composé de cinq membres et, d'autre part, la fonction de contrôle, exercée de manière permanente par un conseil de surveillance composé actuellement de quatre membres ;
- Il convient en outre de relever le nombre important des réunions conseil de surveillance et la présence de ses membres à plus de 90 % des réunions qui, après avoir pris connaissance des documents et informations nécessaires, se livrent à un examen approfondi des thèmes abordés.

16.5 Autres éléments notables en matière de gouvernement d'entreprise, procédures et contrôle interne

16.5.1 RAPPORT DU PRÉSIDENT DU CONSEIL DE SURVEILLANCE SUR L'ORGANISATION ET LES PROCÉDURES DE CONTRÔLE INTERNE

Mesdames, Messieurs,

En application des dispositions de l'article L.225-68 du Code de commerce, tel qu'il résulte de l'article 117 de la loi de sécurité financière, il m'appartient en tant que président du conseil de surveillance de Groupe Partouche SA de rendre compte dans le présent rapport des conditions de préparation et d'organisation des travaux du conseil (I), ainsi que des procédures de contrôle interne mises en place par votre société (II) au cours de l'exercice clos le 31 octobre 2010, procédures applicables à l'ensemble des filiales de la société contrôlées majoritairement, entrant dans le périmètre de consolidation du Groupe.

Le présent rapport a été établi avec l'aide des directions opérationnelles et fonctionnelles de la société et s'appuie sur le guide de mise en œuvre pour les valeurs moyennes et petites du cadre de référence sur le contrôle interne publié par l'Autorité des marchés financiers le 9 janvier 2008.

Nous vous précisons en outre que :

- Les pratiques relatives au gouvernement d'entreprise sont exposées au chapitre 16.4 ci-dessus ;
- Les modalités de fixation des rémunérations des mandataires sociaux sont exposées au chapitre 15.1.2 ;
- Les modalités de participation des actionnaires à l'assemblée générale figurent à l'article 27.III&V des statuts ;
- Les informations prévues à l'article L.225-100-3 du Code de commerce sont exposées aux chapitres 18 et 21 du présent rapport et, en particulier, celles sur la structure du capital de la société au 18.1 ; aux droits de vote au 18.2 ; aux transferts des actions au 21.2.6 ; aux participations dans le capital de la société au 18.1 ; au changement de contrôle au 18.4 ; aux règles applicables à la nomination et au remplacement des membres du directoire ainsi qu'à la modification des statuts, au 21.2.2 et 21.2.5 ; au pouvoir du directoire au 21.2.8 ; enfin, celles relatives à la modification du capital social au 21.2.8 ;
- Il n'existe aucun accord prévoyant des indemnités pour les membres du directoire ou pour les salariés en cas de démission, de licenciement, ou en cas de perte de leur emploi en raison d'une offre publique ;
- Il n'existe pas non plus d'accords conclus par la société qui seraient modifiés ou qui prendraient fin en cas de changement de contrôle de la société ;
- Il n'est pas prévu de contrôle dans un éventuel système d'actionnariat du personnel.

Il n'existe pas non plus d'accords conclus par la société qui prendraient fin en cas de changement de contrôle de la société, ni d'accords prévoyant des indemnités pour les membres du directoire ou les salariés.

CONDITIONS DE PRÉPARATION ET D'ORGANISATION DES TRAVAUX DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

Les informations relatives aux conditions de préparation et d'organisation des travaux du conseil de surveillance sont exposées ci-dessus, au chapitre 16.3.2 du présent document, et ont trait en particulier :

- aux modalités d'organisation et de fonctionnement du conseil de surveillance ;
- au compte-rendu de son activité au cours de l'exercice écoulé ;
- à ses travaux préparatoires ;
- et enfin à l'évaluation de ses membres.

PROCÉDURES DE CONTRÔLE INTERNE MISES EN PLACE

Bien que les procédures de contrôle interne ne soient définies par aucun référentiel, Groupe Partouche s'est appuyée sur le guide de mise en œuvre pour les valeurs moyennes et petites du cadre de référence publié par l'Autorité des marchés financiers le 9 janvier 2008 pour les mettre en place.

Le contrôle interne défini et mis en œuvre sous sa responsabilité vise à prévenir, gérer et contrôler les principaux risques auxquels elle se trouve être exposée *(cf. chapitre 4)* en s'assurant de :

- la conformité aux lois et règlements ;
- l'application des instructions et des orientations fixées par la direction générale ;
- le bon fonctionnement des processus internes de la société notamment ceux concourant à la sauvegarde de ses actifs ;
- la fiabilité des informations et opérations financières.

D'une façon générale, le contrôle interne participe à la maitrise de ses activités, à l'efficacité de ses opérations et à l'utilisation efficiente de ses ressources.

En participant à la prévention et à la maitrise des risques de ne pas atteindre ses objectifs que s'est fixée la société, le dispositif de contrôle interne joue un rôle clé dans la conduite et le pilotage de ses différentes activités.

Toutefois, le contrôle interne ne peut fournir une garantie absolue que les objectifs de la société seront atteints.

Au cas particulier de Groupe Partouche, le dispositif de contrôle interne repose dans un cadre de décentralisation des fonctions et des responsabilités, sur un ensemble de règles et de politiques, de procédures et de pratiques visant à s'assurer de la mise en œuvre des mesures nécessaires pour maitriser les risques susceptibles d'avoir un impact significatif sur le patrimoine ou la réalisation des objectifs du Groupe.

PÉRIMÈTRE DU CONTRÔLE INTERNE

Pour parvenir à ces objectifs, le contrôle interne du Groupe s'exerce au sein de chaque filiale sous la responsabilité des directions opérationnelles et fonctionnelles à tous les niveaux de l'organisation. Chaque acteur du contrôle interne au sein de l'organisation est donc informé de son rôle et de ses responsabilités.

Le dispositif de contrôle interne est donc appliqué à l'ensemble du Groupe Partouche, constitué de Groupe Partouche SA et de l'ensemble des sociétés consolidées selon la méthode de l'intégration globale.

MISE EN ŒUVRE DES OBJECTIFS DE CONTRÔLE INTERNE

Les procédures de contrôle interne s'inscrivent dans le cadre général de la politique définie par le directoire et sont mises en œuvre au siège par la direction générale et les directions opérationnelles, et au niveau des filiales par les directions générales et sous leur responsabilité.

IDENTIFICATION, ÉVALUATION, SUIVI ET CONTRÔLE DES RISQUES

Les procédures de contrôle interne s'inscrivent dans une perspective continue d'identification, d'évaluation et de gestion des risques susceptibles d'impacter la réalisation des objectifs définis par le Groupe.

L'évaluation des facteurs de risque contribue à définir des activités de contrôle appropriées. Ils ont été recensés au cours d'entretiens réguliers et approfondis organisés par la direction générale avec les membres des directions opérationnelles et fonctionnelles du siège, prenant en compte l'expérience passée du Groupe en matière de risques.

Ces identification, évaluation et suivi des risques sont régulièrement mis à jour par la direction générale avec l'aide des opérationnels concernés à l'occasion de réunions tenues au siège et au niveau des filiales au travers de réunions auxquelles participent des membres de la direction générale et des membres des directions opérationnelles.

Ces réunions permettent à Groupe Partouche SA de promouvoir un environnement de maîtrise des risques au niveau de ses filiales et de gérer au mieux les risques susceptibles d'impacter la réalisation des objectifs définis par le Groupe.

Les principaux risques sont décrits dans le chapitre 4.

Les moyens mis en œuvre pour en assurer la gestion et le contrôle sont exposés ci-après.

PROCÉDURES DE CONTRÔLE INTERNE RELATIVES AU CONTRÔLE OPÉRATIONNEL ET AU RESPECT DES LOIS ET RÉGLEMENTS

CONTRÔLE OPÉRATIONNEL

Le contrôle opérationnel passe essentiellement par la pérennité et la sauvegarde des systèmes d'information du Groupe.

Les systèmes d'information :

Le système d'information comptable et financier déployé au sein du Groupe a pour objectif de satisfaire aux exigences de fiabilité, de sécurité, de disponibilité et de traçabilité de l'information.

Il s'articule autour d'un outil de reporting et d'un système de consolidation interfacé, couvrant la quasi-totalité des activités du Groupe, dans un souci d'homogénéisation des données comptables sociales et consolidées.

Ont en particulier été mis en place au sein des filiales des systèmes d'informations permettant la gestion au quotidien et la remontée au siège de Groupe Partouche du montant des recettes réalisées par les machines à sous, le PBJ enregistré, le montant des prélèvements.

Ces systèmes permettent en outre de diffuser aux filiales et de s'assurer du respect par elles des lois et réglements en vigueur.

Les procédures de contrôle et de suivi des risques mises en place :

Les services comptables des différentes filiales disposent par ailleurs d'un guide interne relatif à la gestion de la paie, tant sur le plan technique (procédure - mode d'emploi) que légal (méthodes de calcul utilisées par le Groupe dans le respect des normes sociales, conventionnelles et fiscales) afin de leur permettre une utilisation adéquate de ces outils et donc de garantir la pertinence de l'information.

Les paramétrages du système sont effectués par des consultants extérieurs. Les mises à jour du logiciel sont effectuées uniquement par le service informatique du Groupe. Le produit fonctionne sur une base AS400 et fait l'objet de sauvegardes journalières sur bandes pour l'ensemble des filiales. Les bandes de sauvegarde sont placées dans des coffres ignifugés qui garantissent une sécurité optimum des données, et une sauvegarde annuelle de chaque entité comptable est envoyée sur site sous format CD.

Le logiciel dispose de nombreuses sécurités permettant de contrôler l'accès à certaines informations selon les intervenants.

Par ailleurs, la gestion de la paie des unités d'exploitation du Groupe est développée sur un système d'information commun fonctionnant sous le même environnement, dont les modalités de contrôle, de maintenance et de sauvegarde sont identiques à celles du système d'information comptable.

Le système d'information comptable et financier fait enfin l'objet d'adaptations régulières afin d'évoluer avec les besoins spécifiques du Groupe.

RESPECT DES LOIS ET DES RÉGLEMENTS

L'activité du Groupe est développée, pour 76 % de son chiffre d'affaires, au sein de casinos situés en France, qui comportent « trois activités distinctes : le jeu, la restauration et le divertissement, réunies sous une direction unique sans qu'aucune d'elles puisse être affermée » (article 1er de l'arrêté du 23 décembre 1959 relatif à la réglementation des jeux dans les casinos).

La gestion de ces activités s'inscrit donc dans le cadre, extrêmement précis, défini par la réglementation des jeux qui institue un contrôle très étroit en matière d'autorisation, d'organisation des activités, de prélèvements des taxes par les collectivités publiques et de surveillance.

Le siège de Groupe Partouche SA fait bénéficier ses unités d'exploitation de ses connaissances, ressources et compétences, en termes de personnel et de moyens techniques, et leur fournit un support technique en matière juridique notamment.

La direction juridique :

Elle est rattachée au secrétariat général et a pour mission de :

- veiller à ce que Groupe Partouche respecte le cadre légal et règlementaire qui s'impose à lui ;
- protéger le patrimoine et les activités du Groupe dans son ensemble ;
- défendre les intérêts de ce dernier, de ses mandataires sociaux et de se salariés dans le cadre de leurs fonctions.

Les procédures de contrôle et de suivi des risques mises en place

Les services juridiques ont l'obligation d'informer le secrétaire général ou la direction générale sur les matières sensibles qui leur sont régulièrement rappelées, et notamment de :

- toute évolution de la législation et règlementaire étant applicable à l'un des domaines d'activité du Groupe et en particulier aux jeux d'argent ;
- toute procédure judiciaire significative ;
- toute poursuite pénale contre Groupe Partouche ou l'un des directeurs ;
- toute nécessité d'une autorisation du directoire ou du conseil de surveillance en cas de projet lié au développement des activités de l'entreprise ou présentant pour elle un risque particulier.

En outre, l'ensemble du personnel d'encadrement du Groupe a été sensibilisé au respect des lois et règlements

à travers la mise en place de délégations de pouvoirs, lorsqu'elles sont possibles, et bénéficie de formations récurrentes sur la prévention des risques en général et juridiques en particulier.

PROCÉDURES DE CONTRÔLE INTERNE RELATIVES À L'ÉLABORATION ET AU TRAITEMENT DE L'INFORMATION COMPTABLE ET FINANCIÈRE

L'un des objectifs principaux du contrôle interne est de contribuer à l'assurance que l'information comptable et financière et en particulier les comptes consolidés et sociaux reflètent de façon sincère et objective la situation patrimoniale et l'activité du Groupe et fournissent une identification et une appréciation raisonnable des risques éventuels de toute nature auxquels il est susceptible de faire face.

LES ORGANES DE LA COMPTABILITÉ

La direction de la comptabilité organise et planifie l'ensemble des travaux comptables ce qui lui permet d'obtenir une consolidation fiable et cohérente des données ; cela est facilité par l'utilisation de normes et procédures comptables Groupe et d'un processus normalisé d'arrêté des comptes du Groupe et donc applicable aux sociétés d'exploitation du périmètre de consolidation

En effet, un des objectifs des procédures de contrôle interne mises en place par Groupe Partouche SA, société-mère tête de Groupe, est de s'assurer de la fiabilité des comptes consolidés. Des procédures spécifiques portent sur l'élaboration de la consolidation des comptes par le service dédié du siège de Groupe Partouche.

L'ensemble des traitements de consolidation est réalisé au siège sur la base des informations semestrielles et annuelles communiquées par les responsables comptables des filiales.

Les états financiers consolidés sont audités par les commissaires aux comptes du Groupe.

Un échange d'informations et une communication régulière sont assurés avec les responsables des filiales, ce qui permet une anticipation de toutes les opérations particulières de la période qui toucheraient les filiales.

Un suivi est opéré sur l'état d'avancement des comptabilités, l'homogénéité des traitements comptables et autres éléments indispensables à la maîtrise de l'information des filiales du périmètre.

Nous pouvons détailler les différentes séquences d'élaboration des états financiers consolidés en mentionnant les principaux contrôles opérés.

La définition du périmètre des sociétés consolidées est réalisée par le suivi des participations détenues par l'ensemble des sociétés du Groupe et validée conjointement avec l'information détenue par le service juridique central du Groupe.

L'évolution des référentiels de consolidation est appréhendée par un suivi permanent des règles régissant l'élaboration des états financiers consolidés, et ce, avec l'éventuel concours de conseils extérieurs spécialisés. Ceci permet la mise en œuvre de travaux d'homogénéisation, de mise aux normes des règles Groupe et de mise en conformité du système d'information avec l'appui des consultants de l'éditeur du système.

Le service consolidation s'assure, à réception des liasses de consolidation des filiales, du respect des règles comptables Groupe, qui permet de garantir l'homogénéité de la présentation des états financiers.

Les filiales disposent, d'une part d'une notice de consolidation pour la production des liasses de consolidation et qui présente les travaux de consolidation à travers les documents et procédures de remontées des informations, et d'autre part des informations de clôture, constituées par le planning des opérations de consolidation et par les informations spécifiques à chaque arrêté.

Enfin, le département de la consolidation réalise une veille normative sur tous les sujets susceptibles d'avoir un impact sur les comptes consolidés et centralise à son niveau les sujets remontés des filiales pour analyse technique et prise de décision sur le traitement comptable.

Un plan de comptes aux normes du Groupe est utilisé par les unités d'exploitation, en adéquation avec les dispositions spécifiques relatives à la comptabilité générale des casinos.

Des notes de procédures sont établies par la direction comptable du Groupe à destination des filiales, notamment en raison des spécificités comptables du secteur d'activité.

Ces dispositions permettent d'homogénéiser l'information comptable transmise à Groupe Partouche SA. La direction comptable du Groupe organise et planifie les travaux d'arrêtés des comptes sociaux de Groupe Partouche SA et élabore un dossier de contrôle annuel et semestriel.

Elle assure le recensement et vérifie la réciprocité des opérations intragroupe.

Groupe Partouche SA gère et pilote dans une application spécifique dédiée à l'intégration fiscale, le calcul et le suivi de l'impôt Groupe.

Pour les sociétés intégrées fiscalement, les services du siège effectuent un contrôle des états fiscaux établis par les experts comptables.

L'information financière du Groupe est directement issue des progiciels intégrés de comptabilité et de gestion étant précisé que ce dernier repose techniquement sur une base de données unique.

Cela permet au siège de suivre l'évolution de la comptabilité sur son lieu de saisie en temps réel et son intégration une fois par mois vers le progiciel de gestion (reporting).

Le service de consolidation du siège bénéficie d'une expertise continue acquise depuis l'élaboration des premiers comptes consolidés de Groupe Partouche SA.

Les responsables administratifs et financiers des unités d'exploitation ont pour mission d'élaborer les liasses de consolidation, base de l'information comptable et financière transmise au service de consolidation.

Le système d'information utilisé pour l'élaboration de la consolidation est un des produits standards de référence du marché dont la qualité est reconnue. Quelques paramétrages se sont avérés nécessaires pour satisfaire au besoin spécifique du Groupe et ont été effectués exclusivement par l'éditeur.

La collecte des informations des filiales est assurée par le biais de modules centralisés du système d'information.

Ces modules sont sécurisés, les filiales n'ayant accès qu'aux données de la période d'arrêté, sans pouvoir modifier aucun paramétrage.

Les informations comptables arrêtées par les filiales sont interfacées depuis les systèmes d'information comptable vers le système d'information de consolidation centralisé.

L'élaboration de l'information et la communication financière et comptable est assurée par la direction financière.

La direction comptable de Groupe Partouche coordonne et supervise l'organisation de ses services comptables.

Comme ses unités d'exploitation, Groupe Partouche SA utilise un système d'information comptable uniforme.

Les procédures de contrôle et de suivi des risques mises en place

Une série de contrôles a été mise en place au sein de la plupart des filiales, et en particulier au sein de toutes celles qui exploitent un casino afin de vérifier les principaux risques inhérents à l'exercice de l'activité et pouvant affecter le processus d'établissement des comptes et les incidences financières qui en résultent.

Il s'agit notamment de contrôle sur l'enregistrement du chiffre d'affaires mensuel, le suivi des investissements, le suivi du recouvrement, le suivi des achats et le contrôle de l'information financière qui remonte de l'ensemble des filiales.

Ces contrôles réalisés mensuellement par l'ensemble des intervenants de la direction comptable et financière des filiales et du Groupe sont de nature à identifier d'éventuels dysfonctionnements.

Le Groupe procède à un reporting mensuel de ses comptes et à une clôture semestrielle.

Les principaux contrôles mensuels effectués en comptabilité sont les suivants :

- la tenue régulière de la comptabilité ;
- l'équilibre et le contenu des comptes courants entre Groupe Partouche SA et les autres entités du Groupe sont vérifiés par la comptabilité du siège ;
- les rapprochements bancaires ;
- le correct enregistrement du chiffre d'affaires.

Par ailleurs, les principaux contrôles effectués par la direction de la consolidation sont les suivants :

- la réciprocité des comptes courants à un niveau Groupe est vérifiée ;
- le résultat des sociétés d'exploitation est analysé mensuellement ;
- des analyses plus complètes du bilan sont effectuées en avril et en octobre lors de l'arrêté des comptes semestriel et annuel et une analyse approfondie de tous les postes du bilan, hors bilan et tableau de financement, est réalisée et publiée à cette occasion.

En collaboration avec les directions comptables et financières sont effectués mensuellement les contrôles suivants en vue d'assurer la préservation des actifs :

- rapprochement du résultat opérationnel avec le résultat de gestion ;
- analyse des investissements ;
- analyse du résultat financier ;
- analyse de l'endettement net.

LES ORGANES DE GESTION

Les services de gestion du siège de Groupe Partouche SA sont l'organe de coordination du contrôle de gestion du Groupe.

Ils s'appuient sur les contrôleurs qui, au sein des filiales, ont la charge de l'élaboration et du suivi des budgets et reporting de leur unité d'exploitation.

Les procédures de contrôle et de suivi des risques mises en place :

- **Un process budgétaire**

L'ensemble des informations utilisées, dans le processus budgétaire, est traité par un système d'information de référence sur le marché. Cet outil est fondé sur un référentiel unique applicable à l'ensemble des unités, ce qui assure l'homogénéité de l'information. Les unités disposent de modules de saisie centralisés qui alimentent une base de données unique pour le Groupe.

Cette base garantit la fiabilité et la traçabilité des données, grâce notamment par des contrôles et des validations automatisées des données, et d'un ensemble des contrôles spécifiques au métier.

Le process budgétaire est un bon outil de contrôle interne permettant l'analyse des flux financiers.

- **Un reporting mensuel**

À chaque fin de mois, il est fait un reporting à la direction générale. Au cours d'une réunion, les directions concer-

nées présentent l'activité du mois. Une analyse globale du résultat au niveau des sociétés d'exploitation est également réalisée. Ces informations extraites du progiciel de gestion du Groupe sont issues de la comptabilité.

La procédure budgétaire développée par Groupe Partouche SA permet de disposer, pour les unités d'exploitation, de comptes d'exploitation prévisionnels et d'un budget d'investissements.

Les principales étapes du processus budgétaire s'inscrivent dans les séquences suivantes :

- Élaboration en août par les unités d'exploitation de leur budget annuel mensualisé et de leur budget d'investissements ;
- Présentation en septembre et octobre, par les directeurs d'exploitation, des budgets auprès du comité budgétaire, donnant lieu aux ajustements finaux. Une actualisation des budgets peut être opérée en cours de période de référence en cas de modification structurelle des conditions d'exploitation d'une unité. Des indicateurs spécifiques sont définis et des états de synthèse sont élaborés à partir des informations budgétaires afin d'optimiser les analyses.

L'ensemble de ces informations permet d'assurer le suivi, le contrôle et le pilotage des exploitations par leur utilisation des données issues de la procédure de reporting financier et de gestion. La procédure de reporting est fondamentale pour le contrôle des informations comptables, financières et de gestion. Elle permet de disposer par ailleurs d'indicateurs de performance.

Le reporting de remontée des comptes d'exploitation et des investissements engagés permet d'avoir connaissance des éléments détaillés sur la marche opérationnelle des unités.

L'analyse de ces données permet d'engager des actions concertées afin d'assurer l'atteinte des objectifs fixés.

LES ORGANES DE LA TRÉSORERIE ET DES FINANCEMENTS

La direction de la trésorerie et des financements de Groupe Partouche, centralisée au siège a pour mission de garantir la sécurité, la transparence et l'efficacité des opérations de trésorerie et de financement.

Elle a en charge de :

- gérer les ressources financières (financement et placement) afin d'assurer les liquidités du Groupe ;
- assurer le contrôle des charges financières ;
- gérer les flux ;
- quantifier et couvrir les risques financiers ;
- assurer le suivi de la relation bancaire ;
- intervenir comme support auprès des filiales dans leurs choix de gestion et le financement des nouveaux projets.

Les procédures de contrôle et de suivi des risques mises en place :

Afin d'assurer ses missions, les services de la trésorerie et des financements a défini des règles et procédures Groupe telle qu'une procédure relative aux signatures autorisées sur les comptes bancaires pour limiter les risques de fraude.

Des reportings réguliers hebdomadaires et mensuels permettent d'informer la direction générale du niveau d'endettement et de liquidité du Groupe tant actuel que prévisionnel, du suivi des risques, du délai des opérations de couverture, de l'état de la relation bancaire, etc.

LA COMMUNICATION FINANCIÈRE

Les services assurant la communication financière sont placés sous la hiérarchie du directeur financier. Ils sont installés au siège et en charge de communiquer aux marchés financiers la stratégie et les résultats de la société.

Les procédures de contrôle et de suivi mises en place

Chaque année est établi un échéancier récapitulatif de l'ensemble des obligations périodiques de la société en matière de communication financière au marché et aux institutions règlementaires et boursières.

Cet échéancier précise la nature et l'échéance de chaque obligation périodique.

Cet échéancier est diffusé en interne aux équipes concernées.

Les procédures relatives au contrôle de l'information financière et comptable reposent sur :

- les contrôles financiers mensuels de l'ensemble des informations comptables et financières les directions de la gestion et de la trésorerie ;
- la vérification des comptes par les commissaires aux comptes des informations données dans les rapports semestriels et annuels ;
- enfin, le directeur financier, responsable de la communication financière, identifie les obligations légales et règlementaires applicables en matière de communication sur les risques en collaboration avec les services juridiques.

En conclusion, Groupe Partouche a poursuivi et renforcé en 2010 sa politique de sensibilisation aux risques inhérents à ses activités, ainsi que les dispositifs de contrôle interne mis en place en vue d'en assurer au mieux le suivi et la gestion, et en particulier par la réunion le 27 septembre 2010 du conseil de surveillance en formation d'audit.

Isidore Partouche
Président du conseil de surveillance

16.5.2 RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES, ÉTABLI EN APPLICATION DE L'ARTICLE L.225-235 DU CODE DE COMMERCE, SUR LE RAPPORT DU PRÉSIDENT DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

Mesdames, Messieurs les actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de la société Groupe Partouche SA et en application des dispositions de l'article L.225-235 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le président de votre société conformément aux dispositions de l'article L.225-68 du Code de commerce au titre de l'exercice clos le 31 octobre 2010.

Il appartient au président d'établir et de soumettre à l'approbation du conseil de surveillance un rapport rendant compte des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place au sein de la société et donnant les autres informations requises par l'article L.225-68 du Code de commerce relatives notamment au dispositif en matière de gouvernement d'entreprise.

Il nous appartient :

- de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations données dans le rapport du président, concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, et ;
- d'attester que le rapport comporte les autres informations requises par l'article L.225-68 du Code de commerce, étant précisé qu'il ne nous appartient pas de vérifier la sincérité de ces autres informations.

Nous avons effectué nos travaux conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France.

INFORMATIONS CONCERNANT LES PROCÉDURES DE CONTRÔLE INTERNE ET DE GESTION DES RISQUES RELATIVES À L'ÉLABORATION ET AU TRAITEMENT DE L'INFORMATION COMPTABLE ET FINANCIÈRE

Les normes d'exercice professionnel requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du président. Ces diligences consistent notamment à :

- prendre connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière sous-tendant les informations présentées dans le rapport du président ainsi que la documentation existante ;
- prendre connaissance des travaux ayant permis d'élaborer ces informations et de la documentation existante ;
- déterminer si les déficiences majeures de contrôle interne relatif à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière que nous aurions relevées dans le cadre de notre mission font l'objet d'une information appropriée dans le rapport du Président.

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du président du conseil de surveillance, établi en application des dispositions du dernier alinéa de l'article L.225-68 du Code de commerce.

AUTRES INFORMATIONS

Nous attestons que le rapport du président du conseil de surveillance comporte les autres informations requises à l'article L.225-68 du Code de commerce.

Marseille et Paris, le 24 février 2011

MCR Baker Tilly	**France Audit Expertise**
Alexandra Mathieu	Emmanuel Quiniou

17 SALARIÉS

17.1 Ressources humaines – Effectifs

17.1.1 EFFECTIFS

CATÉGORIES AU 31 OCTOBRE	2010	2009	2008
Cadres	984	991	963
Agents de maîtrise et techniciens	316	312	294
Employés	4 046	4 225	4 628
Ouvriers	257	242	200
Total	**5 604**	**5 770**	**6 086**

17.1.2 RESSOURCES HUMAINES

En application de l'article L.225-102-1 du Code de commerce, vous trouverez ci-joint les dispositions d'ordre social.

LES HOMMES, UNE VALEUR ESSENTIELLE

À la fin de l'exercice, Groupe Partouche comptait 5 604 collaborateurs, effectif en diminution de 2,9 % par rapport à l'exercice précédent. Les raisons de cette diminution sont dues à la poursuite de l'ajustement des charges à la fréquentation de nos établissements et à la recherche de gains de productivité, compte tenu du contexte économique. 88 % des collaborateurs du Groupe sont employés en vertu d'un contrat à durée indéterminée.

Les femmes représentent 39 % des effectifs. Le nombre de cadres représente 984 collaborateurs.

SAVOIR ORGANISER LE TRAVAIL

L'organisation du temps de travail, propre à chaque établissement, présente deux caractéristiques liées au secteur d'activité. D'une part, l'ouverture des établissements 365 jours par an nécessite la mise en place d'équipes tournantes. D'autre part, une grande partie des salariés travaille de nuit, compte tenu de l'activité des jeux, de la restauration et des spectacles, essentiellement nocturnes.

La mixité de jeux a impliqué la mise en place d'une polyactivité, sur la base du volontariat, dans le respect de la règlementation des jeux applicable à nos casinos.

Le recours à la sous-traitance est faible, dans la mesure où les métiers des casinos se prêtent mal à ce type d'emploi. Au cours de l'exercice, ce poste a représenté près de 11,7 M€, essentiellement dans les métiers de la sécurité.

RECONNAÎTRE ET FIDÉLISER

La masse salariale globale, incluant les charges sociales, est de 200,8 M€ et le montant de la participation des salariés aux résultats de l'entreprise versé par l'ensemble des filiales est de 5,5 M€.

LE DIALOGUE SOCIAL

Chaque filiale, dotée ou non d'instances représentatives du personnel, permet une grande fluidité du dialogue, essentielle aux relations du travail au sein de l'entreprise. Une conception de la gestion des hommes « en direct », et l'autonomie des filiales en la matière, permettent aux équipes de management une adaptation permanente aux nouveaux contextes sociaux.

LE RESPECT DE L'HYGIÈNE ET DE LA SÉCURITÉ

Le Groupe Partouche a souhaité apporter à sa clientèle des garanties supplémentaires en matière de sécurité alimentaire, et anticiper les risques éventuels. À cet effet, un laboratoire indépendant est en charge d'un contrôle systématique de l'ensemble des points de restauration dans les filiales.

Cet engagement fort entre dans le cadre de la démarche traditionnelle de Groupe Partouche d'accueil et de respect du client. Par ailleurs, la mise en place de documents internes d'évaluation des risques réactualisés chaque année permet, notamment dans le cadre des comités d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail, de préserver au maximum la santé et la sécurité des collaborateurs. Le dépistage permanent des risques et les moyens de prévention sont au coeur du dispositif. Plus qu'une simple obligation de moyens, Groupe Partouche en a fait un principe moral, partie intégrante des valeurs essentielles de respect des hommes au travail. À cet effet, et afin d'améliorer les dispositifs existants, Groupe Partouche a acquis le module du système d'information de ressources humaines Sigma-RH dédié à l'évaluation et à la prévention des risques ainsi qu'à la gestion des accidents du travail : le module est en cours d'implémentation.

FORMER POUR RESTER COMPÉTITIF

Groupe Partouche utilise l'ensemble des budgets de formation afin de maintenir les niveaux de compétence de ses collaborateurs, et l'actualisation des connaissances, dans un contexte d'évolution technologique lié aux métiers des jeux. La mise en place du système d'information de ressources humaines (le logiciel Sigma-RH) notamment dédié à la gestion des plans de formation et à la conduite des entretiens professionnels, participe à l'amélioration de la gestion de la formation professionnelle. Il permet une meilleure adéquation entre l'offre du centre de formation interne de Groupe Partouche et les besoins des filiales.

L'EMPLOI ET L'INSERTION DES TRAVAILLEURS HANDICAPÉS

Après un audit d'ensemble mené en 2009 par une société partenaire des Agefiph, les filiales de Groupe Partouche ont pu bénéficier d'un kit conseil destiné notamment à améliorer l'accueil et l'embauche de travailleurs handicapés. Pour l'exercice 2009-2010, la plupart des filiales se sont engagées dans un processus de meilleure prise en compte du handicap sur le lieu de travail.

SAVOIR AIDER ET PARTAGER

Le Groupe Partouche, par ses filiales, s'engage principalement sur des actions locales, préférant jouer la carte de la proximité. Les exemples sont nombreux, et notamment dans le domaine du sport ou des spectacles. Les très nombreuses opérations de mécénat ou d'aide aux associations contribuent à faire de Groupe Partouche un référent dans le tissu social et économique du lieu d'implantation de ses filiales.

RESPONSABILITÉ SOCIALE ET ENVIRONNEMENTALE

Dans le cadre du développement de la politique du jeu responsable, la protection des joueurs a été renforcée.

Les contrats passés avec la société Adictel ont tous été reconduits. La société Adictel est en charge de la prévention du jeu excessif et de l'aide aux joueurs dépendants.

Des formations auprès des personnels d'encadrement sont dispensées régulièrement. Sur ce point, les process de formations ont été améliorés, par la mise en place d'une double formation des personnels : tout d'abord, une formation interne préalable destinée à donner aux personnels les notions relatives à la prévention du jeu excessif, et de les tester au moyen d'un questionnaire établi en lien avec Adictel. À la suite de cette première formation, une seconde formation externe, toujours délivrée par Adictel, permet d'approfondir les connaissances de nos collaborateurs.

Groupe Partouche assume donc ses responsabilités sociétales pour ce qui concerne l'impact le plus direct de son activité sur les citoyens et met, au jour le jour, les moyens pour que sa clientèle continue de faire du jeu un plaisir maîtrisé.

Enfin, les activités de Groupe Partouche ne comprennent pas de risques directs et majeurs en matière de responsabilité environnementale.

17.2 Participations directes et indirectes des dirigeants et mandataires sociaux au capital de Groupe Partouche au 31 octobre 2010

MEMBRES DU DIRECTOIRE	PARTICIPATION DIRECTE			PARTICIPATION INDIRECTE	OPTIONS DE SOUSCRIPTION OU D'ACQUISITION D'ACTIONS
	ACTIONS	POURCENTAGE		DÉTENTION AU TRAVERS DE FINANCIÈRE PARTOUCHE (1)	
		CAPITAL	DROITS DE VOTE		
M. Patrick Partouche	60 266	0,07 %	0,07 %	19,29 %	Néant
M. Ari Sebag	48 025	0,05 %	0,05 %	13,45 %	Néant
Mme Katy Zenou	76 404	0,09 %	0,09 %	9,47 %	Néant
M. Fabrice Paire	2 253	0,00 %	0,00 %	Néant	Néant
M. Moise Serero	0	-	-	Néant	Néant
TOTAL	**186 948**	**0,23 %**	**0,23 %**	**42,21 %**	**Néant**

(1) Financière Partouche détient 80,83 % du capital et 80,85 % des droits de vote de Groupe Partouche.

MEMBRES DU CONSEIL DE SURVEILLANCE	PARTICIPATION DIRECTE			PARTICIPATION INDIRECTE	OPTIONS DE SOUSCRIPTION OU D'ACQUISITION D'ACTIONS
	ACTIONS	POURCENTAGE		DÉTENTION AU TRAVERS DE FINANCIÈRE PARTOUCHE (1)	
		CAPITAL	DROITS DE VOTE		
M. Isidore Partouche	1 160 915	1,42 %	1,42 %	N.S	Néant
M. Marcel Partouche	69 650	0,08 %	0,08 %	N.S	Néant
M. Maurice Sebag	15 100	0,02 %	0,02 %	N.S	Néant
M. Gaston Ghrenassia	70	0,00 %	0,00 %	N.S	Néant
TOTAL	**1 245 735**	**1,52 %**	**1,52 %**	**N.S**	**Néant**

(1) Financière Partouche détient 80,83 % du capital et 80,85 % des droits de vote de Groupe Partouche.

Il n'y a pas de structure intermédiaire entre les personnes physiques et Financière Partouche.

17.3 Participation des salariés dans le capital de Groupe Partouche

17.3.1 PARTICIPATION DES SALARIÉS DANS LE CAPITAL

En application des dispositions de l'article L.225-102 du Code de commerce, nous vous indiquons qu'il n'y a aucune participation des salariés au capital social dans le cadre d'un plan d'épargne d'entreprise au dernier jour de l'exercice, soit le 31 octobre 2010.

17.3.2 ACTIONNARIAT SALARIÉ

Néant.

PRINCIPAUX ACTIONNAIRES 18

18.1 Répartition du capital et des droits de vote

Le tableau suivant répartit le capital et les droits de vote au cours des trois dernières années :

PRINCIPAUX ACTIONNAIRES	22/11/2010			12/11/2009			31/12/2008		
	NOMBRE D'ACTIONS DÉTENUES	% DU CAPITAL	% DROIT DE VOTE	NOMBRE D'ACTIONS DÉTENUES	% DU CAPITAL	% DROIT DE VOTE	NOMBRE D'ACTIONS DÉTENUES	% DU CAPITAL	% DROIT DE VOTE
Financière Partouche SA (1)	66 135 843	80,83 %	80,85 %	28 840 000	66,92 %	66,95 %	28 840 000	66,92 %	66,95 %
Membres du conseil de surveillance (2)	1 245 735	1,52 %	1,52 %	1 187 430	2,76 %	2,76 %	1 187 430	2,76 %	2,76 %
Membres du directoire (2)	186 948	0,23 %	0,23 %	85 755	0,20 %	0,20 %	85 755	0,20 %	0,20 %
Auto-détention	19 166	0,02 %	-	19 166	0,04 %	-	19 166	0,04 %	-
Public (3)	14 232 515	17,39 %	17,40 %	12 964 767	30,08 %	30,10 %	12 964 767	30,08 %	30,10 %
TOTAL	**81 820 207**	**100,00 %**	**100,00 %**	**43 097 418**	**100,00 %**	**100,00 %**	**43 097 418**	**100,00 %**	**100,00 %**

(1) La SA Financière Partouche est une holding familiale.

(2) Le détail de la participation des membres du conseil de surveillance et du directoire figure au chapitre 17.2 du présent document de référence.

(3) À la connaissance de la société, il n'existe pas d'actionnaire détenant 5 % ou plus du capital ou des droits de vote, autre que Financière Partouche.

À la demande de Groupe Partouche, la société Euroclear France a réalisé en date du 22 novembre 2010 une enquête auprès des intermédiaires détenant au moins 11 000 titres. Ce recensement a permis d'identifier 5 157 actionnaires représentant 15,8 % du capital. Compte tenu des 105 actionnaires inscrits au nominatif à la même date, il est ainsi établi qu'à cette date 99,9 % du capital total de Groupe Partouche était détenu par 5 262 actionnaires.

Les OPCVM représentent 15,1 % de l'actionnariat identifié par l'enquête Euroclear France.

Aucun titre n'est détenu par les salariés dans le cadre d'un plan.

Dans le cadre de l'augmentation de capital réalisée en 2010, Financière Partouche s'est engagée vis-à-vis de son pool bancaire à céder les actions qu'elle détient au-delà de sa participation avant opération financière de 66,92 % lorsque le cours de bourse de l'action Groupe Partouche atteindra 8 euros. 11 381 760 titres détenus par Financière Partouche sont concernés par cet engagement dont l'éventuelle exécution sera réalisée dans le strict respect de la réglementation applicable et sans nuire au bon fonctionnement du marché.

18.2 Droits de vote différents

Il n'existe pas de droit de vote double. Les actions émises et en circulation disposent d'un droit de vote simple.

18.3 Informations sur le contrôle du capital social de la société

À la date du présent document de référence, la société est contrôlée à hauteur de 80,83 % du capital par la société Financière Partouche dont le capital est intégralement détenu par des membres de la famille Partouche. Il n'existe pas de mesure particulière prise en vue d'assurer que ce contrôle ne soit pas exercé de manière abusive.

Le 2 février 2011, la société a annoncé, outre ses résultats annuels et le réaménagement de son endettement *(cf. chapitre 20.2.1 note 32)*, la conclusion d'un accord de principe relatif à l'entrée d'un partenaire financier au capital de la société. À cette occasion, la société a annoncé :

« Entrée au capital d'un partenaire financier : augmentation de capital de 30 millions d'euros garantie par Butler Capital Partners

Groupe Partouche et son actionnaire majoritaire, Financière Partouche, se sont accordés avec BCP sur la réalisation d'une augmentation de capital de 30 M€, intégralement garantie par BCP qui souscrira au moins à hauteur des droits de Financière Partouche (80,83 %). Cette augmentation de capital sera réalisée au prix de 2 euros par action selon des modalités permettant à l'ensemble des actionnaires minoritaires de Groupe Partouche d'y participer.

Cette augmentation de capital permettra au Groupe de renforcer ses fonds propres et contribuera au financement de son programme d'investissements ainsi qu'à son développement. L'entrée au capital d'un partenaire financier expérimenté aux côtés de la famille Partouche marque la volonté des actionnaires majoritaires et du management du Groupe de lui donner un nouvel élan.

À l'issue de cette augmentation de capital, BCP détiendra entre 12,5 % et 15,5 % du capital de Groupe Partouche, en fonction de la souscription par les actionnaires autres que Financière Partouche.

Les accords définitifs relatifs tant aux modalités de l'augmentation de capital qu'aux relations entre Financière Partouche et BCP dans le cadre d'un pacte d'actionnaires sont en cours de finalisation et feront l'objet d'une communication au marché dès leur signature. Le pacte d'actionnaires entre Financière Partouche et BCP portera notamment sur la représentation de BCP au conseil de surveillance de Groupe Partouche ainsi que sur les droits dont BCP disposera. Il précisera également les modalités, notamment financières, permettant d'assurer la liquidité à terme de la participation de BCP. Conformément à la règlementation applicable, ce pacte d'actionnaires sera transmis à l'Autorité des marchés financiers qui en assurera la publicité.

Partenaire minoritaire mais actif, BCP accompagnera ainsi un projet d'entreprise visant à faire émerger un Groupe recentré, désendetté et qui investit dans son cœur de métier : les casinos et les jeux en ligne.

Sous réserve de l'appréciation des modalités de l'opération par l'Autorité des marchés financiers et de toute autorité réglementaire compétente, cette augmentation de capital devrait être réalisée d'ici le mois d'avril prochain. »

Financière Partouche et la société discutent actuellement avec Butler Capital Partners les modalités définitives de leurs accords, lesquelles seront portées à la connaissance de l'Autorité des marchés financiers et du marché dans les meilleurs délais à compter de leur signature.

La société Financière Partouche, qui contrôle la société, dispose de plusieurs dirigeants communs avec la société *(cf. chapitre 14.1)*, à savoir :

Au sein du directoire : M. Patrick Partouche, M. Ari Sebag, Mme Katy Zenou.

Au sein du conseil de surveillance : M. Isidore Partouche, M. Marcel Partouche, M. Maurice Sebag, M. Gaston Ghrenassia dit Enrico Macias.

À la date du présent document de référence la société Financière Partouche ne dispose :

- sur l'activité du Groupe, ses perspectives ou ses prévisions, d'aucune information autre que celles qui ont été portées à la connaissance du public ;
- d'aucune information privilégiée (au sens de l'article 621-1 du Règlement général de l'AMF) sur la société, son activité, son compte de résultat, son bilan, sa trésorerie ou ses perspectives.

La société assure ainsi, à la date du présent document de référence, une équivalence d'information entre le public et son actionnaire majoritaire.

18.4 Changement de contrôle

À notre connaissance et sous réserve des informations mentionnées au paragraphe 18.3 ci-dessus, il n'existe aucune action de concert, aucun pacte d'actionnaires ni aucun clause d'une quelconque convention comportant des conditions préférentielles de cession ou d'acquisition d'actions Groupe Partouche.

OPÉRATIONS AVEC DES APPARENTÉS 19

Se reporter au chapitre 7.2 du présent document pour l'organigramme et à la note 30 « Parties liées » des annexes aux comptes consolidés.

Les éventuelles relations avec les entreprises associées sont réalisées selon des conditions normales de marché.

Par ailleurs, le rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés est présenté ci-dessous.

Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE D'APPROBATION DES COMPTES DE L'EXERCICE CLOS LE 31 OCTOBRE 2010

Aux actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements réglementés.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions et engagements dont nous avons été avisés ou que nous aurions découverts à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions et engagements. Il vous appartient, selon les termes de l'article R.225-58 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R.225-58 du Code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions et engagements déjà approuvés par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

1. CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS SOUMIS A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Conventions et engagements autorisés au cours de l'exercice écoulé

En application de l'article L.225-88 du Code de commerce, nous avons été avisés des conventions et engagements suivants qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre conseil de surveillance.

1.1 ABANDON DE CRÉANCE AU PROFIT DE LA SA GRAND CASINO DU HAVRE

Par convention du 3 décembre 2009, votre société a consenti à la SA Grand Casino du Havre un abandon de créance pour un montant de 13 000 000 euros. Cette convention est assortie d'une clause de retour à meilleure fortune et a porté sur une partie du compte courant que votre société détient sur la SA Grand Casino du Havre.

Cette convention a été autorisée par votre conseil de surveillance du 30 novembre 2009.

Au cours de l'exercice clos le 31 octobre 2010, les conditions requises pour l'application de la clause de retour à meilleure fortune étant réunies, la SA Grand Casino du Havre a effectué un remboursement au profit de votre société pour un montant de 3 146 133 euros comptabilisé dans les produits financiers.

Membres du conseil de surveillance / directoire concernés :

- M. Maurice Sebag
- M. Ari Sebag

1.2 ABANDON DE CRÉANCE AU PROFIT DE LA SA CASINO D'HAUTEVILLE-LOMPNES

Par convention du 19 mars 2010, votre société a consenti à la SA Casino d'Hauteville-Lompnes un abandon de créance pour un montant de 6 900 000 euros. Cette convention est assortie d'une clause de retour à meilleure fortune et a porté sur une partie du compte courant que votre société détient sur la SA Casino d'Hauteville-Lompnes.

Cette convention a été autorisée par votre conseil de surveillance du 8 mars 2010.

Membres du conseil de surveillance / directoire concernés :

- M. Patrick Partouche
- M. Ari Sebag

1.3 ABANDON DE CRÉANCE AU PROFIT DE LA SARL HÔTEL COSMOS

Par convention du 19 mars 2010, votre société a consenti à la SARL Hôtel Cosmos un abandon de créance pour un montant de 5 600 000 euros. Cette convention est assortie d'une clause de retour à meilleure fortune et a porté sur une partie du compte courant que votre société détient sur la SARL Hôtel Cosmos.

Cette convention a été autorisée par votre conseil de surveillance du 8 mars 2010.

Votre société est l'associé unique de la SARL Hôtel Cosmos.

Au cours de l'exercice clos le 31 octobre 2010, les conditions requises pour l'application de la clause de retour à meilleure fortune étant réunies, la SARL Hôtel Cosmos a effectué un remboursement au profit de votre société pour un montant de 2 083 860 euros comptabilisé dans les produits financiers.

1.4 ABANDON DE CRÉANCE AU PROFIT DE LA SA PARTOUCHE INTÉRACTIVE

Par convention du 30 avril 2010, votre société a consenti à la SA Partouche Interactive un abandon de créance pour un montant de 12 000 000 euros. Cette convention est assortie d'une clause de retour à meilleure fortune et a porté sur une partie du compte courant que votre société détient sur la SA Partouche Interactive.

Cette convention a été autorisée par votre conseil de surveillance du 28 avril 2010.

Membres du conseil de surveillance / directoire concernés :

- M. Patrick Partouche
- M. Ari Sebag
- M. Fabrice Paire
- M. Moise Serero

1.5 ABANDON DE CRÉANCE AU PROFIT DE LA SAS SOCIÉTÉ D'EXPLOITATION DU CASINO ET D'HÔTELS DE CONTREXÉVILLE

Par convention du 5 juillet 2010, votre société a consenti à la SAS Société d'exploitation du casino et d'hôtels de Contrexéville un abandon de créance pour un montant de 550 000 euros. Cette convention est assortie d'une clause de retour à meilleure fortune et a porté sur une partie du compte courant que votre société détient sur la SAS Société d'exploitation du casino et d'hôtels de Contrexéville.

Cette convention a été autorisée par votre conseil de surveillance du 25 juin 2010.

Membres du conseil de surveillance / directoire concernés :

- M. Isidore Partouche
- M. Patrick Partouche

2. CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS DÉJÀ APPROUVÉS PAR L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Conventions et engagements approuvés au cours d'exercices antérieurs

A) DONT L'EXÉCUTION S'EST POURSUIVIE AU COURS DE L'EXERCICE ÉCOULÉ

En application de l'article R.225-57 du Code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions et engagements suivants, déjà approuvés par l'assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

2.1 CONVENTION D'INTÉGRATION FISCALE

Au cours de l'exercice clos au 31 octobre 2010, la convention d'intégration fiscale a été étendue aux sociétés suivantes dont l'intégration porte effet à compter du 1er novembre 2010 : SAS Partouche Gaming France et SAS Système Intelligents Casinos.

Cette convention d'intégration fiscale est faite en application des dispositions de l'article 223 A du Code général des impôts.

Au titre de cette convention, votre société a enregistré pour l'exercice clos au 31 octobre 2010 une économie d'impôt de 16 565 318 euros.

2.2 BAIL AVEC FINANCIÈRE PARTOUCHE SA

Au cours de l'exercice clos le 31 octobre 1998, votre société a conclu un bail avec la SA Financière Partouche. Ce bail a pour objet la location du siège social de votre société sis au 141 bis rue de Saussure 75017 Paris. Un avenant au bail a été signé le 1er août 2002 compte tenu de l'agrandissement de la surface occupée par Groupe Partouche SA. La durée de ce bail est désormais de neuf années, commençant à courir à compter du 1er août 2002 et se terminant le 31 juillet 2011, le loyer annuel est désormais fixé à 160 000 euros hors taxe avant réindexation.

Au titre de cette convention, votre société a enregistré pour l'exercice clos au 31 octobre 2010 une charge de loyer 206 661 euros et des charges locatives de 62 788 euros soit 269 449 euros en totalité.

2.3 CONVENTION DE GESTION CENTRALISÉE DE TRÉSORERIE AVEC FINANCIÈRE PARTOUCHE SA

Financière Partouche SA a été autorisée à participer à la convention de gestion centralisée de la trésorerie des sociétés du Groupe avec Groupe Partouche SA. Il est prévu à ce titre que les prêts et avances éventuellement consentis dans le cadre de cette convention seront rémunérés à des taux préférentiels par rapport à ceux pratiqués sur le marché.

Le taux d'intérêt appliqué pour l'exercice clos le 31 octobre 2010 s'élève à 1,70 %.

Au titre de cette convention, votre société a enregistré une charge d'intérêts financiers nets de 55 885 euros pour l'exercice clos le 31 octobre 2010. La dette de Groupe Partouche SA vis-à-vis de la SA Financière Partouche enregistrée en compte courant s'élève au 31 octobre 2010 à un montant de 4 740 577 euros.

2.4 CONVENTION D'AVANCE D'ACTIONNAIRE ET DE SUBORDINATION AVEC LA SA FINANCIÈRE PARTOUCHE

Votre société a conclu le 26 août 2003 une convention d'avance d'actionnaire avec la SA Financière Partouche. Au titre de cette convention, la SA Financière Partouche a consenti à votre société une avance dont le montant d'origine s'élevait à 100 000 000 euros pour une durée de 7 ans et 3 mois à compter du 29 août 2003 puis prorogée par avenant jusqu'au 30 novembre 2012.

En application du protocole d'accord relatif à la restructuration de l'endettement conclu avec le pool bancaire le 21 octobre 2009, l'échéance de l'avance d'actionnaire a été fixée au 31 décembre 2015.

Cette avance est rémunérée au taux de l'Euribor 1, 2, 3 ou 6 mois plus 2 %. Les sommes prêtées à la SA Groupe Partouche au titre de l'avance d'actionnaire ne pourront être remboursées que conformément aux conditions définies dans la convention de subordination signée le 27 septembre 2005 entre Financière Partouche SA et Groupe Partouche SA. À ce titre, il est prévu que le paiement des sommes dues au titre du crédit syndiqué se fera en priorité par rapport au remboursement de l'avance d'actionnaire.

En application du protocole d'accord relatif à la restructuration de la dette conclu avec le pool bancaire le 21 octobre 2009, il a été notamment convenu qu'aucun dividende ni intérêt ne sera payé par Groupe Partouche SA à Financière Partouche SA au titre de l'avance d'actionnaire subordonnée ou à tout autre titre, à l'exception toutefois des remontées de cash flow excédentaire tel que défini dans l'accord visé ci-dessus.

Le montant de l'avance d'actionnaire est passé au cours de l'exercice de 100 000 000 euros à 25 408 314 euros soit une diminution de 74 591 686 euros correspondant à la souscription de Financière Partouche SA dans l'augmentation de capital de Groupe Partouche SA réalisée le 13 août 2010.

Au titre de cette convention et pour l'exercice clos le 31 octobre 2010, la SA Financière Partouche a refacturé à votre société des intérêts financiers pour 2 303 098 euros et des frais de couverture de taux d'intérêt de 102 667 euros soit une charge totale de 2 405 765 euros.

2.5 AUTORISATION D'EXPLOITATION DE MARQUE AU PROFIT DE PARTOUCHE INTERACTIVE SA

Votre société a concédé à la SA Partouche Interactive, la licence exclusive d'exploitation de la marque française « Groupe Partouche ». Cette licence donne le droit à la SA Partouche Interactive de fabriquer et/ou de vendre la totalité des services et produits couverts par la marque dans les secteurs de l'Internet, de la télévision, de la téléphonie mobile et fixe, ainsi que tout support de communication électronique présent ou à venir. Cette convention est entrée en vigueur le 11 avril 2006 et s'étend sur une durée de dix ans. En application de cette convention, la SA Partouche Interactive paye à Groupe Partouche SA une redevance de licence égale à 15 % du chiffre d'affaires hors taxes, des services et produits fabriqués et/ou vendus sous la marque par la licenciée.

Au titre de cette convention et pour l'exercice clos le 31 octobre 2010, votre société a enregistré un produit d'exploitation de 184 euros.

2.6 CONVENTION DE CONSEIL EN GESTION AVEC SHAL & CO SA

Votre société a conclu avec la société Shal & Co SA un contrat de conseil en gestion. Au terme de cette convention, Shal & Co SA fournit à certaines filiales de Groupe Partouche SA des prestations de conseil et une assistance dans les domaines de la gestion commerciale, administrative, financière, juridique, comptable et fiscale. Un avenant à cette convention a été conclu le 28 décembre

2008 prévoyant la poursuite du contrat pour une durée indéterminée.

Au titre de cette convention et pour l'exercice clos le 31 octobre 2010, votre société a enregistré une charge d'exploitation de 534 700 euros.

2.7 CONVENTION DE COLLABORATION POUR PRESTATION DE SERVICES DE SIÈGE AVEC ISPAR HOLDING SA

Votre société a conclu avec Ispar Holding SA une convention de collaboration pour prestation de services de siège. Au terme de cette convention, Groupe Partouche SA s'engage à rétrocéder à Ispar Holding SA :

- 25 % de la rémunération facturée par Groupe Partouche SA au Casino du Lac Meyrin SA (Suisse) en contre partie des services de siège ;
- 50 % de la rémunération facturée par Groupe Partouche SA au Casino de Crans-Montana (Suisse) en contre partie des services de siège.

Au titre de cette convention et pour l'exercice clos le 31 octobre 2010, votre société a enregistré une charge d'exploitation de 340 965 euros.

B) SANS EXÉCUTION AU COURS DE L'EXERCICE ÉCOULÉ

Par ailleurs, nous avons été informés de la poursuite des conventions et engagements suivants, déjà approuvés par l'assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, qui n'ont pas donné lieu à exécution au cours de l'exercice écoulé. Elles correspondent essentiellement à des conventions d'abandons de créances avec clause de retour à meilleure fortune portant sur des avances de trésorerie inscrites en comptes courants. Ces conventions sont détaillées comme suit :

- avec la société du Grand Casino de Cabourg : clause de retour à meilleure fortune sur un abandon de créance d'un montant de 3 874 547 euros ;
- avec le Grand Casino de Beaulieu : clause de retour à meilleure fortune sur un abandon de créance d'un montant de 609 258 euros ;
- avec la société Lydia Invest (Casino de Port Barcarès) : clause de retour à meilleure fortune sur un abandon de créance d'un montant de 5 509 184 euros ;
- avec la SA Grand Casino du Havre : clause de retour à meilleure fortune sur un abandon de créance d'un montant de 8 650 000 euros ;
- avec le Casino de la Trinité : clause de retour à meilleure fortune sur un abandon de créance d'un montant de 3 267 000 euros ;
- avec la SA Casino d'Hauteville-Lompnes : clause de retour à meilleure fortune sur un abandon de créance d'un montant de 3 150 000 euros ;
- avec le Casino de la Tremblade : clause de retour à meilleure fortune sur un abandon de créance d'un montant de 677 846 euros ;
- avec la société Hôtel international de Lyon : clause de retour à meilleure fortune sur un abandon de créance d'un montant de 2 058 062 euros.

Marseille et Paris, le 24 février 2011

MCR Baker Tilly	**France Audit Expertise**
Alexandra Mathieu	Emmanuel Quiniou



20 INFORMATIONS FINANCIÈRES CONCERNANT LE PATRIMOINE, LA SITUATION FINANCIÈRE ET LES RÉSULTATS DE L'ÉMETTEUR

20.1 Informations financières historiques

En application de l'article 28 du Règlement (CE) n° 809/2004, les informations suivantes sont incluses par référence dans le présent document :

- les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 octobre 2008 établis selon les normes IFRS / IAS telles qu'adoptées par l'Union européenne et le rapport des commissaires aux comptes relatifs aux comptes consolidés de l'exercice clos le 31 octobre 2008 qui figurent dans le document de référence de la société déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers le 5 mars 2009 sous le n° D.09-098 en pages 91 et suivantes ;

- les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 octobre 2009 établis selon les normes IFRS / IAS telles qu'adoptées par l'Union européenne et le rapport des commissaires aux comptes relatifs aux comptes consolidés de l'exercice clos le 31 octobre 2009 qui figurent dans le document de référence de la société déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers le 26 février 2010 sous le n° D.10-0069 en pages 99 et suivantes ;

- les comptes sociaux de l'exercice clos le 31 octobre 2008 et le rapport des commissaires aux comptes sur les comptes sociaux pour l'exercice clos le 31 octobre 2008 qui figurent dans le document de référence de la société déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers le 5 mars 2009 sous le n° D.09-098 en pages 138 et suivantes ;

- les comptes sociaux de l'exercice clos le 31 octobre 2009 et le rapport des commissaires aux comptes relatifs aux comptes sociaux de l'exercice clos le 31 octobre 2009 qui figurent dans le document de référence de la société déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers le 26 février 2010 sous le n° D.10-0069 en pages 150 et suivantes.

Les deux documents de référence cités ci-dessus sont disponibles sur les sites Internet de la société (www.groupepartouche.com) et de l'Autorité des marchés financiers (www.amf-france.org).

20.2 États financiers

20.2.1 ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS AU 31 OCTOBRE 2010

COMPTE DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ

COMPTE DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ EN MILLIERS D'EUROS AU 31 OCTOBRE (SAUF LES DONNÉES PAR ACTION)	NOTES	2010	2009	2008
Chiffre d'affaires	22	478 126	452 993	481 678
Achats et charges externes	23	(146 410)	(140 731)	(154 324)
Impôts et taxes		(23 750)	(26 014)	(29 371)
Charges de personnel	24	(206 384)	(200 373)	(211 243)
Amortissements et dépréciations sur immobilisations		(47 140)	(45 565)	(47 009)
Autres produits et charges opérationnels courants	25	(6 620)	(11 274)	(9 566)
Résultat opérationnel courant		**47 821**	**29 036**	**30 165**
Autres produits et charges opérationnels non courants	25	(283)	1 517	8 317
Résultat sur cession de participations consolidées		(2 285)	(637)	(417)
Dépréciation des actifs non courants		(71 199)	(8 686)	(3 905)
Résultat opérationnel non courant		**(73 766)**	**(7 806)**	**3 994**
Résultat opérationnel		**(25 945)**	**21 230**	**34 159**
Résultat financier	**26**	**(18 324)**	**(24 956)**	**(23 074)**
Résultat avant impôt		**(44 269)**	**(3 726)**	**11 085**
Impôts sur les bénéfices	28	(5 737)	(1 169)	(13 832)
Résultat après impôt		**(50 006)**	**(4 894)**	**(2 747)**
Quote-part dans le résultat des sociétés mises en équivalence	7	(35)	(1 922)	(1 719)
Résultat net total		**(50 041)**	**(6 816)**	**(4 466)**
Dont part du Groupe		(58 054)	(16 679)	(8 485)
Dont part des minoritaires		8 013	9 863	4 019
Résultat net par action part du Groupe (*)		**(1,128)**	**(0,387)**	**(0,197)**
Dividende distribué part action		-	-	-
Nombre d'actions utilisé pour le calcul du résultat par action (*)		51 459 349	43 097 418	43 097 418

() Nombre d'actions calculé au nombre moyen pondéré suite à l'augmentation de capital initiée le 19 juillet 2010 et réalisée le 13 août 2010.*
Les notes annexes font partie intégrante des états financiers consolidés

RÉSULTAT GLOBAL CONSOLIDÉ

RÉSULTAT GLOBAL CONSOLIDÉ EN MILLIERS D'EUROS AU 31 OCTOBRE	NOTES	2010	2009	2008
Résultat net total		(50 041)	(6 816)	(4 466)
Autres éléments du résultat global		1 551	(359)	3 696
Résultat global total		**(48 490)**	**(7 175)**	**(770)**
Résultat global part du Groupe		(57 845)	(16 098)	(6 519)
Résultat global part des minoritaires		9 355	8 923	5 749

ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE AU 31 OCTOBRE 2010 (VALEURS NETTES)

ACTIF NET EN MILLIERS D'EUROS AU 31 OCTOBRE	NOTES	2010	2009	2008
Immobilisations incorporelles	4	11 359	11 572	11 684
Écarts d'acquisition	5	336 954	412 123	414 114
Immobilisations corporelles	6	360 176	386 362	413 161
Participations dans des sociétés mises en équivalence	7	-	3	5 665
Autres actifs financiers non courants	8	4 584	3 011	4 161
Impôts différés actifs		4 639	2 397	855
Autres actifs non courants	9	9 747	14 883	9 980
TOTAL ACTIFS NON COURANTS		**727 459**	**830 350**	**859 620**
Stocks et en-cours	10	3 840	3 572	4 052
Clients et autres débiteurs	11	27 383	30 108	25 432
Créances d'impôt sur les bénéfices		948	4 206	8 516
Instruments financiers dérivés		-	-	333
Autres actifs courants	12	12 759	14 844	13 576
Trésorerie et équivalents de trésorerie	13	107 611	78 866	68 972
TOTAL ACTIFS COURANTS		**152 542**	**131 596**	**120 881**
Actifs destinés à être cédés	31	1 245	-	-
TOTAL ACTIF		**881 246**	**961 946**	**980 501**

PASSIF EN MILLIERS D'EUROS AU 31 OCTOBRE	NOTES	2010	2009	2008
Capital social	14	163 640	86 195	86 195
Actions propres	14	(37)	(59)	(79)
Primes liées au capital		9 411	9 411	9 411
Réserves consolidées	14	197 812	216 590	208 977
Réserves de conversion		2 129	1 920	1 339
Résultat de l'exercice		(58 054)	(16 679)	(8 485)
CAPITAUX PROPRES GROUPE		**314 902**	**297 377**	**297 358**
INTÉRÊTS MINORITAIRES	**14**	**29 961**	**28 917**	**29 200**
TOTAL CAPITAUX PROPRES		**344 863**	**326 294**	**326 558**
Dettes financières non courantes	17	192 568	409 807	116 979
Engagements envers le personnel	15	9 889	8 285	6 670
Autres provisions non courantes	16	4 377	5 473	15 058
Impôts différés passifs		31 567	33 180	34 491
Autres passifs non courants	18	10 071	11 060	12 247
TOTAL PASSIFS NON COURANTS		**248 472**	**467 805**	**185 445**
Instruments financiers dérivés		-	-	-
Dettes financières courantes	17	144 035	12 113	304 810
Provisions courantes	16	1 985	4 611	2 549
Fournisseurs et autres créditeurs	19	105 030	112 532	118 671
Dettes d'impôt courant	20	34 132	36 619	40 925
Autres passifs courants	18	1 821	1 971	1 544
TOTAL PASSIFS COURANTS		**287 003**	**167 847**	**468 497**
Passifs destinés à être cédés	31	907	-	-
TOTAL PASSIF		**881 246**	**961 946**	**980 501**

Nombre d'actions en circulation au 31 octobre 2010 : 81 820 207.
Nombre d'actions en circulation au 31 octobre 2009, au 31 octobre 2008 : 43 097 418.

TABLEAU DES FLUX FINANCIERS CONSOLIDÉS

EN MILLIERS D'EUROS AU 31 OCTOBRE	2010	2009	2008
Résultat net total	**(50 041)**	**(6 816)**	**(4 466)**
Ajustements			
Élimination de la quote-part dans le résultat des sociétés mises en équivalence	35	1 922	1 720
Élimination de la charge (produit) d'impôt	5 737	1 169	13 832
Élimination des amortissements, dépréciations et provisions	114 662	56 435	45 562
Élimination des profits et pertes de réévaluation à la juste valeur	(1 243)	4 383	3 192
Élimination des résultats de cessions d'actifs	2 511	(2 718)	(8 055)
Élimination des charges (produits) d'intérêt nettes	17 079	18 366	27 116
Élimination des produits de dividendes	(50)	-	(14)
Incidence de la variation du BFR	(698)	(12 604)	10 802
Intérêts versés	(17 366)	(19 197)	(28 582)
Impôts payés	(4 104)	(5 988)	(17 904)
Flux de trésorerie d'exploitation des activités en cours de cession	-	-	-
Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles	**66 522**	**34 951**	**43 202**
Acquisitions de titres de participations nettes de trésorerie acquise	(2 631)	(68)	(6 530)
Cessions de sociétés consolidées nettes de trésorerie cédée	(32)	500	1 818
Incidence des autres variations de périmètre	33	2	165
Acquisition d'immobilisations incorporelles	(1 816)	(1 643)	(3 109)
Acquisition d'immobilisations corporelles	(21 426)	(20 223)	(46 374)
Acquisition d'actifs financiers	-	1	470
Prêts et avances consentis	(476)	(633)	(1 115)
Cession d'immobilisations incorporelles	-	27	6 950
Cession d'immobilisations corporelles	438	6 960	7 000
Cession d'actifs financiers	-	14	-
Remboursements reçus sur prêts	760	768	983
Intérêts encaissés	274	832	1 463
Dividendes reçus	50	-	14
Variation nette des placements court terme	-	-	3
Flux de trésorerie d'investissement des activités en cours de cession	-	-	-

EN MILLIERS D'EUROS AU 31 OCTOBRE	2010	2009	2008
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	**(24 825)**	**(13 463)**	**(38 260)**
Augmentation de capital souscrite par les intérêts minoritaires	2 906	-	-
Émission d'emprunts	500	1 073	93
Remboursement des dettes bancaires	(8 571)	(4 232)	(54 882)
Remboursement des autres dettes financières	(1 042)	(570)	(3 247)
Dividendes payés aux minoritaires	(7 649)	(7 335)	(9 748)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement	**(13 857)**	**(11 062)**	**(67 784)**
Incidence de la variation des taux de change	899	(329)	2 889
Variation de la trésorerie	**28 740**	**10 094**	**(59 953)**
Trésorerie d'ouverture	**78 856**	**68 759**	**128 712**
Trésorerie de clôture	**107 596**	**78 856**	**68 759**

Les commentaires sur tableau de flux sont en note 27.

La trésorerie de clôture de 107 596 K€, majorée des intérêts courus et non encaissés, soit 26 K€ et diminuée des provisions sur les placements, soit 11 K€, correspond au poste « Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'actif, soit un montant de 107 611 K€.

TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS

EN MILLIERS D'EUROS	CAPITAL	ACTIONS PROPRES	PRIMES LIÉES AU CAPITAL	RÉSERVES CONSOLIDÉES ET RÉSULTAT DE L'EXERCICE	RÉSERVES DE CONVERSION GROUPE	CAPITAUX PROPRES GROUPE	INTÉRÊTS MINORITAIRES	TOTAL CAPITAUX PROPRES
Capitaux propres au 31 octobre 2007	**86 195**	**(169)**	**9 411**	**208 500**	**(627)**	**303 310**	**30 459**	**333 768**
Résultat de l'exercice 2008	-	-	-	(8 485)	-	(8 485)	4 019	**(4 466)**
Autres éléments du résultat global	-	-	-	-	1 966	1 966	1 730	**3 696**
Résultat global	**-**	**-**	**-**	**(8 485)**	**1 966**	**(6 519)**	**5 749**	**(770)**
Distribution de dividendes	-	-	-	-	-		(9 749)	**(9 749)**
Autres variations	-	90	-	477	-	567	2 741	**3 308**
Capitaux propres au 31 octobre 2008	**86 195**	**(79)**	**9 411**	**200 492**	**1 339**	**297 358**	**29 200**	**326 558**
Résultat de l'exercice 2009	-	-	-	(16 679)	-	(16 679)	9 863	**(6 816)**
Autres éléments du résultat global	-	-	-	-	581	581	(940)	**(359)**
Résultat global	**-**	**-**	**-**	**(16 679)**	**581**	**(16 098)**	**8 923**	**(7 175)**
Distribution de dividendes	-	-	-	12	-	12	(7 337)	**(7 325)**
Autres variations	-	19	-	16 086	-	16 105	(1 869)	**14 236**
Capitaux propres au 31 octobre 2009	**86 195**	**(59)**	**9 411**	**199 911**	**1 920**	**297 377**	**28 917**	**326 294**
Résultat de l'exercice 2010	-	-	-	(58 054)	-	(58 054)	8 013	**(50 041)**
Autres éléments du résultat global	-	-	-	-	209	209	1 342	**1 551**
Résultat global	**-**	**-**	**-**	**(58 054)**	**209**	**(57 845)**	**9 355**	**(48 490)**
Distribution de dividendes	-	-	-	-	-	-	(7 650)	**(7 650)**
Augmentation de capital	77 446	-	-	-	-	77 446	-	**77 446**
Autres variations	-	22	-	(2 098)		(2 076)	(660)	**(2 736)**
Capitaux propres au 31 octobre 2010	**163 640**	**(37)**	**9 411**	**139 759**	**2 129**	**314 902**	**29 961**	**344 863**

Les commentaires sur les variations de capitaux propres sont disponibles en note 14.

NOTES ANNEXES AUX COMPTES CONSOLIDÉS

Les notes annexes font partie intégrante des états financiers consolidés.

PRÉSENTATION GÉNÉRALE

Dans les notes aux états financiers ci-après, les termes « Groupe Partouche » et « le Groupe » définissent l'ensemble du Groupe et ses filiales consolidées. Groupe Partouche SA définit la société mère du Groupe Partouche.

Groupe Partouche est une société anonyme de droit français, soumise à l'ensemble des textes régissant les sociétés commerciales en France et en particulier du Code du commerce. Elle a son siège au 141 bis rue de Saussure à Paris 17e arrondissement et est cotée à la Bourse de Paris depuis mars 1995.

Groupe Partouche SA, la société et ses filiales, sont organisées autour des métiers du casino, hôtels, et jeux en ligne. Les comptes consolidés ont été arrêtés par le directoire de Groupe Partouche SA le 25 janvier 2011.

Conformément à la législation française, les états financiers consolidés de l'exercice clos le 31 octobre 2010 seront soumis à l'approbation des actionnaires du Groupe lors de l'assemblée générale des actionnaires convoquée le 13 avril 2011.

NOTE 1. FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE

Le chiffre d'affaires de l'exercice en cours a bénéficié de l'impact de la mesure fiscale de séparation du barème de prélèvement pour les jeux traditionnels et les machines à sous. Cette mesure rétroactive au 1er novembre 2008 a eu un double impact :

- prise en compte de l'impact de la séparation des barèmes pour l'exercice 2010, soit une économie de prélèvement et donc un accroissement de chiffre d'affaires de 9,6 M€ ;
- comptabilisation d'un produit exceptionnel sur chiffre d'affaires relatif à l'exercice 2009 d'un montant de 9,7 M€.

Ces impacts sont inclus dans l'Ebitda et le Résultat opérationnel courant (ROC) de la période et viennent donc améliorer à due concurrence la rentabilité du Groupe.

Par ailleurs, suite à l'évolution en octobre 2009 des participations dans les sociétés du pôle Palais de la Méditerranée à Nice, le casino de Nice est consolidé par intégration globale depuis la dernière clôture annuelle ; sa contribution impacte donc chaque rubrique des états financiers consolidés annuels.

Groupe Partouche a lancé le 19 juillet 2010 une augmentation de capital qui a été réalisée à hauteur de 77,4 M€, opération suivie à hauteur de 74,6 M€ par l'actionnaire de référence Financière Partouche, par compensation d'une partie de l'avance de l'actionnaire.

Le protocole signé en octobre 2009 avec le pool bancaire du crédit syndiqué s'est traduit par la signature d'un avenant au contrat le 31 décembre 2009 et par son application pleine et entière au titre de l'exercice 2010. Par ailleurs la note 32 relative aux « Évènements postérieurs à l'arrêté et opérations en cours » fait état de la signature d'un deuxième avenant du 25 janvier 2011 au contrat de prêt.

Dans le cadre de la légalisation des jeux en ligne en France, Partouche Interactive a obtenu une licence d'exploitation de poker auprès de l'Arjel et a ouvert un site de jeu en ligne dédié au marché français le 6 juillet 2010.

Enfin, l'exercice clos le 31 octobre 2010 est marqué par une dépréciation significative des écarts d'acquisition, consécutive à un changement d'estimation comptable dans la réalisation des tests de dépréciation. Les impacts de ce changement d'estimation sont détaillés en note 2. Cette dépréciation n'a toutefois aucun impact sur la trésorerie ou les performances opérationnelles du Groupe.

NOTE 2. PRINCIPES COMPTABLES ET MÉTHODES D'ÉVALUATION APPLIQUÉS PAR LE GROUPE

RÉFÉRENTIEL

En application du règlement européen n° 1606-2002 du 19 juillet 2002, les états financiers de Groupe Partouche au titre de l'exercice clos le 31 octobre 2010 ont été préparés conformément aux normes internationales d'information financière (International Financial Reporting Standards - IFRS) telles qu'adoptées dans l'Union européenne.

Les informations financières ont été établies sur toutes les périodes présentées en application des mêmes règles de reconnaissance, d'évaluation et de comptabilisation en conformité avec les normes IFRS.

Le référentiel IFRS adopté par l'Union européenne au 31 octobre 2010 est disponible à la rubrique Normes et interprétations IAS / IFRS, SIC et IFRIC adoptées par la Commission sur le site suivant :
http://ec.europa.eu/internal_market/accounting/ias_fr.htm

Normes et interprétations IFRS/IFRIC (International Financial Reporting Interpretations Commitee)

Les méthodes comptables et principes d'évaluation appliqués pour l'établissement des états financiers consolidés sont identiques à ceux mis en œuvre dans les états financiers annuels au 31 octobre 2009 à l'exception de l'adoption des nouvelles normes et interprétations entrées en vigueur à la date d'ouverture du présent exercice.

Normes et interprétations appliquées par le Groupe au 1er novembre 2009

▸ **IAS 1 Révisée / Présentation des états financiers**

Cet amendement applicable au 1er novembre 2009 scinde l'ancien tableau de variation des capitaux propres en deux états distincts présentant d'une part les transactions en capital avec les actionnaires (état des variations des capitaux propres) et d'autre part les produits et charges directement comptabilisés en capitaux propres (état du résultat global).

▸ **IFRS 8 Secteurs opérationnels**

La norme IAS 14, Information sectorielle, a été remplacée par la norme IFRS 8, Segments opérationnels, dont l'application est obligatoire à partir du 1er novembre 2009. IFRS 8 prévoit que l'information sectorielle publiée soit élaborée sur la base des données utilisées en interne pour l'évaluation de la performance sectorielle et l'allocation des ressources aux différents segments. De plus, IFRS 8 impose de nouveaux critères pour l'identification des segments à présenter. Compte tenu du découpage sectoriel actuel basé sur le reporting interne utilisé par la direction, l'application d'IFRS 8 n'a pas modifié la présentation des segments antérieurement présentées selon IAS 14 pour les secteurs primaires. Au titre de l'application d'IFRS 8, le Groupe présente désormais les éléments de bilan répartis par activités.
(*cf. note 22)*

▸ **IAS 23 Révisée / Coûts d'emprunt**

IAS 23 révisée applicable au 1er novembre 2009 requiert l'incorporation des coûts d'emprunts directement attribuables à l'acquisition, la construction ou la production des actifs nécessitant une durée d'élaboration prolongée. Cette norme n'a pas d'incidence significative sur l'évaluation des projets d'investissements en cours.

▸ **IFRS 3 Révisée / Regroupements d'entreprises et IAS 27 révisée, états financiers consolidés et individuels**

Ces normes révisées, d'application prospective, modifient le traitement des regroupements d'entreprises et des variations de pourcentage d'intérêts réalisés à partir du 1er novembre 2009, notamment pour les éléments suivants :

- La comptabilisation directement en charge des frais d'acquisition ;
- Le Groupe à la possibilité d'opter transaction par transaction pour la valorisation des participations ne donnant pas le contrôle entre une valorisation à leur juste valeur (méthode du goodwill complet) ou à la quote-part de l'actif net acquis (méthode actuelle du goodwill partiel) ;
- Lors de la prise de contrôle, l'acquéreur doit réévaluer la quote-part précédemment acquise à sa juste valeur et enregistrer les impacts de cette réévaluation en résultat ;
- Les variations d'intérêts minoritaires ne modifiant pas le contrôle sont désormais considérées comme des transactions entre actionnaires dont les impacts sont enregistrés en capitaux propres ;
- Les pertes de contrôle entraînent une réévaluation à la juste valeur, par le compte de résultat, de la participation conservée.

Au cours de l'exercice, le Groupe n'a procédé à aucun regroupement d'entreprise.
Les impacts liés aux transactions avec les intérêts non contrôlés sont présentés en note 14 pour les impacts sur les capitaux propres et en note 3 pour les pertes de contrôle intervenues en 2010.

▸ **Améliorations des IFRS / Mai 2008**

Ce projet continue d'apporter une série d'amendements peu urgents mais nécessaires aux IFRS. Ces améliorations n'ont pas eu d'incidence significative sur les comptes consolidés du Groupe.

▸ **IFRIC 13 / Programme de fidélisation de la clientèle**

L'interprétation d'IFRIC 13, programme de fidélisation de la clientèle, est entrée en vigueur à compter du 1er novembre 2009. Cette interprétation traite de la comptabilisation des points accordés aux clients dans le cadre du programme de fidélité leur permettant d'acquérir gratuitement ou à un prix réduit des biens ou des services auprès du vendeur ou d'autres tiers Groupe. Lors de la transaction de vente initiale, une partie du revenu doit être allouée aux avantages accordés (points de fidélité) puis différée jusqu'à ce que les points soient utilisés ou périmés. Le revenu différé doit être déterminé comme étant la juste valeur des points attribués. L'évaluation du programme de fidélité du Groupe permet de conclure a un impact non significatif sur les états financiers du Groupe.

▸ **IFRIC 17 / Distribution d'actifs non monétaires aux propriétaires**

L'interprétation traite de la comptabilisation et de l'évaluation de distributions d'actifs non monétaires sans contrepartie aux actionnaires en leur qualité d'actionnaire (comme une opération de scission). L'application de cette norme n'a pas d'incidence sur les comptes.

▸ **Amendement IAS 39 / Elément éligible à la couverture**

Cet amendement, sans impact sur les comptes de l'exercice, précise les principes de la comptabilité de couverture dans deux situations :

- Risque de variation d'un élément couvert par rapport à un niveau spécifié ;
- Inflation sur un élément financier couvert.

Pour les autres textes entrés en vigueur au cours de la période, le Groupe n'est pas concerné par leur application.

Normes et interprétations adoptées par l'Union européenne et non appliquées par anticipation par le Groupe au 1er novembre 2009 :

- Amendements IAS 32 classement des émissions de droits ;
- Améliorations des IFRS avril 2009 ;
- Amendement d'IFRS 2 – Transactions intra-groupes réglées en trésorerie ;
- IFRIC 15 – Contrat de construction de biens immobiliers.

JUGEMENTS ET ESTIMATIONS COMPTABLES

1. Principes d'élaboration

Les comptes consolidés sont préparés sur la base du coût historique, à l'exception de certains instruments financiers qui sont inscrits, à compter du 1er novembre 2004, sur la base de leur juste valeur, à savoir :

- les instruments financiers dérivés ;
- les actifs financiers disponibles à la vente.

Groupe Partouche clôture ses comptes au 31 octobre. Les filiales qui ne clôturent pas au 31 octobre établissent des états financiers intermédiaires à cette date.

Les filiales acquises sont consolidées dans les états financiers du Groupe à compter de la date de leur acquisition, à compter de la date d'établissement du bilan consolidé le plus récent.

La préparation des états financiers nécessite, de la part de Groupe Partouche, d'effectuer des estimations et de faire des hypothèses susceptibles d'avoir un impact tant sur les montants des actifs, des passifs, des produits et des charges que sur les informations données dans les notes annexes. Les estimations et hypothèses sont réalisées à partir des données historiques comparables et d'autres facteurs considérés comme raisonnables au vu des circonstances. Elles servent ainsi de base à l'exercice du jugement rendu dans le cadre de la détermination des valeurs comptables. La direction du Groupe revoit ces estimations et hypothèses de façon continue afin de s'assurer de leur pertinence au regard de la situation économique actuelle. Ces hypothèses, ayant par nature un caractère incertain, les réalisations sont susceptibles de différer parfois de manière significative des données prévisionnelles. L'impact des changements d'estimations comptables est comptabilisé au cours de la période du changement et de toutes les périodes futures affectées.

Les principales règles d'estimations appliquées par le Groupe sont présentées ci-dessous et concernent :

- la valorisation au bilan des actifs corporels, incorporels et écarts d'acquisition. Le Groupe revoit de manière régulière certains indicateurs qui conduiraient, le cas échéant à un test de dépréciation ;
- la détermination des impôts différés et le niveau de reconnaissance des actifs impôts différés actifs selon les principes décrits ci-dessous. La direction a établi un plan de recouvrabilité des impôts permettant d'estimer le montant des impôts différés actifs pouvant être reconnus au bilan consolidé du Groupe ;
- la détermination par le Groupe de la provision pour retraite et avantages assimilés et de la charge liée sont dépendantes des hypothèses utilisées dans le calcul actuariel de la provision ;
- l'analyse des risques et litiges, y compris l'estimation de la probabilité des dénouements des litiges encours et à venir, qui sont, par leur nature, dépendants d'évènements futurs nécessairement incertains.

Les états financiers reflètent les meilleures estimations de la direction, sur la base des informations disponibles à la date d'arrêté des comptes.

2. Changement d'estimation comptable survenu en 2010 relatif à la dépréciation des écarts d'acquisition

Comme évoqué dans l'actualisation du document de référence 2009 publiée en juillet 2010, le multiple du PBJ utilisé dans la méthode de la juste valeur retenue pour les tests de dépréciation des écarts d'acquisition est progressivement devenu difficile à conforter. L'absence de transactions comparables récentes a conduit Groupe Partouche à ne plus fonder ses estimations sur la méthode de la juste valeur (qui utilise les multiples comparables) et à ne plus utiliser que la méthode de la valeur d'utilité, basée sur les flux de trésorerie futurs actualisés.

L'impact de ce changement d'estimation comptable représente une dépréciation des écarts d'acquisition supplémentaire de 46,8 M€, comprise dans la dépréciation globale de 71,2 M€ comptabilisée au titre de l'exercice 2010.

La méthodologie retenue pour la réalisation des tests de dépréciation est détaillée ci-après, dans le paragraphe relatif aux principes comptables et méthodes d'évaluation appliquées par le Groupe aux immobilisations incorporelles.

MÉTHODES DE CONSOLIDATION

L'intégration globale est pratiquée pour toutes les filiales dont le Groupe détient directement et indirectement le contrôle exclusif.

Les sociétés dans lesquelles le Groupe exerce un contrôle conjoint avec un ou plusieurs autres partenaires sont consolidées par intégration proportionnelle. Cette méthode est appliquée aux sociétés SA du Casino de Grasse et SCI du Casino de Grasse.

Les entreprises dans lesquelles le Groupe Partouche exerce une influence notable sont consolidées par mise en équivalence.

Le compte de résultat consolidé intègre les comptes de résultat des sociétés acquises à compter de leur date d'acquisition.

Les regroupements d'entreprises sont comptabilisés selon la méthode de l'acquisition conformément à la norme IFRS 3.

1. Variation du pourcentage d'intérêts sans perte de contrôle

Les acquisitions d'intérêts minoritaires n'étaient pas traitées par le référentiel IFRS jusqu'à l'adoption d'IAS 27 révisée applicable à compter du 1er novembre 2009 par le Groupe. Aussi, jusqu'au 31/10/2009, en l'absence de règles particulières, le Groupe Partouche avait conservé la méthode appliquée selon les textes français qui correspondait à l'approche de l'entité mère autorisée en IFRS ; en cas d'acquisition d'intérêts complémentaires dans une filiale, la différence entre le prix payé et la valeur comptable des intérêts minoritaires acquis, telle qu'elle ressortait des états financiers avant l'acquisition, était comptabilisée en tant qu'écart d'acquisition. À compter du 1er novembre 2009, en application d'IAS 27 révisée, cette différence est désormais portée en déduction des capitaux propres consolidés.

2. Comptabilisation des options de rachat sur les minoritaires

Conformément aux normes IFRS, les options de rachats de minoritaires sont comptabilisés au passif du bilan en instruments financiers dérivés courants dans le poste « Dettes financières courantes ». En application des dispositions d'IAS 27 révisée la contrepartie liée à ces transactions futures entre actionnaires est comptabilisées en capitaux propres.

MÉTHODE DE CONVERSION

1. Conversion des états financiers des sociétés étrangères

Les états financiers consolidés sont présentés en euros qui est la monnaie fonctionnelle et de présentation de la société.

Les comptes des sociétés étrangères sont tenus dans la monnaie fonctionnelle de chaque filiale. Les postes de bilan sont convertis en euros sur la base des cours de change en vigueur à la clôture de l'exercice. Les postes de capitaux propres sont convertis aux taux historiques ; l'écart résultant des variations par rapport à l'exercice précédent est accumulé dans la rubrique « Écarts de conversion » inscrite dans l'état du résultat global.

Les postes du compte de résultat et les flux de trésorerie sont convertis sur la base des taux moyens de l'exercice.

2. Traduction des opérations en devises

Les créances et dettes exprimées en devises au bilan de clôture de l'exercice sont converties aux taux de change en vigueur à la date de clôture. Les produits, charges et flux sont exprimés au taux en vigueur lors de leur comptabilisation. Les profits et pertes latents résultant de la conversion des actifs et passifs sont inscrits au compte de résultat.

3. Principaux cours de conversion

Les principaux taux de change appliqués hors zone euros sont les suivants :

DEVISES / EURO	TAUX CLÔTURE 31/10/2010	TAUX MOYEN 31/10/2010	TAUX CLÔTURE 31/10/2009	TAUX MOYEN 31/10/2009	TAUX CLÔTURE 31/10/2008	TAUX MOYEN 31/10/2008
USD Dollar US	**1,3857**	**1,3472**	1,4800	1,3316	1,2757	1,4644
CHF Franc suisse	**1,3708**	**1,4129**	1,5123	1,4935	1,4686	1,5857
TND Dinar tunisien	**1,9356**	**1,8956**	1,9157	1,8363	1,7458	1,8032
EGP Livre égyptienne	**8,0031**	**7,4761**	8,0929	7,4073	7,1284	7,9560
GBP Livre sterling	**0,8686**	**0,8652**	0,8938	0,8615	0,7869	0,7595

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Les immobilisations incorporelles à durée de vie indéfinie ne sont pas amorties. Compte tenu des secteurs d'activité du Groupe, elles constituent des éléments d'actifs dont il est possible de vérifier l'évolution de la valeur et font l'objet de tests de dépréciation périodiques.

Les immobilisations incorporelles à durée de vie définie sont amorties sur la durée probable d'utilisation et dépréciées en cas d'indication de perte de valeur.

Les autres immobilisations incorporelles regroupent notamment les droits acquis d'exploitation de licences, de clientèles et les droits aux baux.

1. Détermination des écarts d'acquisition

Lors de l'acquisition des titres d'une société consolidée, les éléments d'actif et de passif identifiables sont évalués à leur juste valeur totale en fonction de l'usage prévu par le Groupe. Les actifs et passifs correspondants sont donc reconnus au bilan consolidé pour leur valeur réévaluée.

Les écarts d'acquisition inscrits à l'actif du bilan représentent la différence entre le coût d'acquisition des titres et la quote-part du Groupe dans la juste valeur des actifs et passifs éventuels identifiables Lors de variations de pourcentage d'intérêts ultérieurs et en l'absence de changement de contrôle, cette différence est portée directement en déduction des capitaux propres en application d'IAS 27 révisée. Les écarts d'acquisitions sont comptabilisés dans la devise fonctionnelle de l'entité acquise et convertis dans les états financiers consolidés selon les règles de conversion définies précédemment.

Lors de la cession d'une filiale, le montant de l'écart d'acquisition attribuable à la société cédée est inclus dans le calcul du résultat de cession.

2. Tests de perte de valeurs des écarts d'acquisition

Les écarts d'acquisition ne sont pas amortis mais font l'objet de test de perte de valeur annuels ou plus fréquemment s'il existe des indices de perte de valeur identifiés. Outre les indices de perte de valeur externes liés à l'environnement économique, le Groupe considère principalement l'évolution des indicateurs internes suivants : le produit brut des jeux, le chiffre d'affaire et l'Ebitda.

Pour réaliser les tests de dépréciation, chaque écart d'acquisition est alloué à l'unité génératrice de trésorerie (UGT) qui représente le niveau le plus bas auquel l'écart d'acquisition est suivi pour les besoins de gestion interne.

Les tests de perte de valeur effectués par le Groupe consistent, en application de la norme IAS 36, à comparer la valeur recouvrable des unités génératrices de trésorerie à la valeur nette comptable des actifs correspondants y compris les écarts d'acquisition.

La valeur recouvrable d'une UGT est déterminée comme la plus élevée entre la valeur d'utilité et la juste valeur (diminuée des coûts de cession).

Comme évoqué dans le paragraphe relatif au changement d'estimation comptable intervenu en 2010, les modalités de détermination de la juste valeur ont du être révisées pour les tests de dépréciation réalisés en 2010. En effet, la juste valeur était déterminée par référence à des transactions de marché récentes sur des actifs similaires, en l'occurrence, pour les établissements casinotiers (représentant environ 90 % des écarts d'acquisitions comptabilisés), par l'utilisation d'un multiple du produit brut des jeux, principal indicateur de performance de l'activité casinotière. Compte tenu de l'absence de transactions comparables sur le marché, suffisamment récentes pour justifier de l'utilisation de ce multiple, ce dernier est progressivement devenu difficile à conforter. Le Groupe a donc décidé, pour la réalisation des tests de dépréciation, de ne plus fonder ses estimations sur la méthode de la juste valeur (qui utilise les multiples comparables), et de ne plus se référer qu'a la méthode de la valeur d'utilité.

La valeur d'utilité d'une UGT est déterminée par actualisation des flux de trésorerie futurs qui seront générés par ses actifs et d'une valeur terminale. Les données utilisées dans le cadre de la méthode des flux de trésorerie futurs actualisés proviennent des budgets annuels et plans pluriannuels établis par UGT sous la responsabilité de la direction générale du Groupe sur un horizon de cinq ans. Au-delà de cette période, une valeur terminale, qui correspond à la valeur de l'UGT à la fin de la période de projection explicite, a été calculée par capitalisation à l'infini d'un flux de trésorerie normatif, compte tenu d'un taux de croissance prévisionnel à long terme propre à chaque secteur d'activité. Les flux de trésorerie prévisionnels et la valeur terminale ont été actualisés à la date d'évaluation par l'utilisation d'un taux d'actualisation égal au coût moyen pondéré du capital (CMPC), incluant une prime de risque par activité.

À l'issue des tests, en cas de pertes de valeur, la dépréciation est en priorité imputée sur les écarts d'acquisitions. Elle est inscrite sur la ligne « Dépréciations des actifs non courants » du résultat opérationnel non courant. En application des normes IFRS telles qu'adoptées par l'Union européenne, une dépréciation comptabilisée sur un écart d'acquisition ne peut jamais faire l'objet d'une reprise.

3. Sensibilité des tests de dépréciation

Pour chaque UGT, le Groupe effectue une analyse de sensibilité des tests de perte de valeur sur les écarts d'acquisition sur les deux paramètres suivants :

- le taux d'actualisation ;
- le taux de croissance à l'infini utilisé dans les projections de flux de trésorerie.

IMMOBILISATIONS CORPORELLES

1. Évaluation

Les immobilisations corporelles du Groupe sont comptabilisées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production.

Les coûts d'emprunt directement attribuables à l'acquisition, la construction ou la production de certains actifs jusqu'à leur date de mise en service sont comptabilisés en complément de la valeur de l'actif considéré.

Les immobilisations sont évaluées à chaque arrêté selon le modèle du coût amorti : au coût moins les amortissements et toutes dépréciations.

Les immobilisations en cours correspondent aux actifs immobilisés pour lesquels la période d'acquisition ou de production n'est pas encore achevée et donc que le rendement initial attendu n'est pas atteint.

2. Méthode et durée d'amortissement

Le mode d'amortissement principalement utilisé dans le Groupe est le mode linéaire.

Les terrains ne sont pas amortis. Les amortissements sont pratiqués en fonction de l'utilisation attendue des actifs. Les principales durées d'utilité s'inscrivent dans les fourchettes suivantes :

Constructions - structures	20 à 50 ans
Constructions - fluides	15 à 20 ans
Constructions - aménagements	8 à 15 ans
Installations générales, agencements	5 à 10 ans
Autres immobilisations	3 à 7 ans

Par ailleurs, au sein du Groupe, l'amortissement des machines à sous s'effectue en mode linéaire sur cinq ans et les jetons et plaques sur dix ans.

Les valeurs résiduelles et les durées d'utilité des actifs sont revues et, le cas échéant, ajustées à chaque clôture. La valeur comptable d'un actif est immédiatement dépréciée pour le ramener à sa valeur recouvrable lorsque la valeur comptable de l'actif est supérieure à sa valeur recouvrable estimée.

Les pertes ou les profits sur cession d'actifs sont déterminés en comparant les produits de cession à la valeur comptable de l'actif cédé. Ils sont comptabilisés au compte de résultat au sein des « Autres produits et charges opérationnelles courants », ou en « Autres produits et charges opérationnelles non courants », suivant les principes décrits précédemment.

PARTICIPATIONS DANS DES SOCIÉTÉS MISES EN ÉQUIVALENCE

Les sociétés dans lesquelles le Groupe exerce une influence notable sur la gestion et la politique financière sont mises en équivalence.

Dans cette rubrique, sont présentées les participations dans des entreprises associées, lesquelles sont comptabilisées selon la méthode de mise en équivalence. Selon cette méthode, la participation est initialement comptabilisée au coût. Ainsi, la valeur comptable est augmentée ou diminuée pour comptabiliser la quote-part de l'investisseur dans les résultats de l'entreprise détenue après la date d'acquisition.

L'écart d'acquisition lié à ces entités est inclus dans la valeur comptable de la participation.

ACTIFS FINANCIERS

Le Groupe classe ses actifs financiers selon les catégories suivantes : actifs financiers à la juste valeur en contrepartie du compte de résultat, prêts et créances et actifs financiers disponibles à la vente. La classification dépend des raisons ayant motivé l'acquisition des actifs financiers. La direction détermine la classification de ses actifs financiers lors de leur comptabilisation initiale et la reconsidère à chaque clôture.

1. Actifs et passifs financiers à la juste valeur en contrepartie du compte de résultat

Un actif financier est classé dans cette catégorie s'il a été acquis principalement dans le but d'être revendu à court terme ou s'il a été désigné comme tel par la direction. Les instruments dérivés sont désignés comme détenus à des fins de transaction, sauf s'ils sont qualifiés d'opérations de couverture. Tous les instruments dérivés détenus par le Groupe sont désignés comme instruments de couverture. Les actifs rattachés à cette catégorie sont classés dans les actifs courants dès lors qu'ils sont détenus à des fins de transaction, ou que leur réalisation est attendue dans les douze mois suivant la clôture.

2. Actifs détenus jusqu'à échéance

Les actifs détenus jusqu'à échéance sont des actifs financiers non dérivés, autres que les prêts et les créances, ayant une échéance fixée, dont les paiements sont déterminés ou déterminables et que le Groupe a l'intention et la capacité de détenir jusqu'à cette échéance. Ces actifs sont comptabilisés initialement à la juste valeur puis au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Ils font l'objet de tests de dépréciation en cas d'indication de perte de valeur. Une dépréciation est comptabilisée si la valeur comptable est supérieure à la valeur recouvrable estimée.

3. Prêts, créances et dettes émis par l'entreprise

Les prêts et créances sont des actifs financiers non dérivés à paiements déterminés ou déterminables qui ne sont pas cotés sur un marché actif. Ils sont inclus dans les actifs courants, hormis ceux dont l'échéance est supérieure à

douze mois après la date de clôture, qui sont classés sous la rubrique « Autres actifs financiers non courants ».

4. Actifs financiers disponibles à la vente

Les actifs financiers disponibles à la vente sont les instruments dérivés rattachés à cette catégorie ou ceux qui ne sont rattachés à aucune autre catégorie. Ils sont inclus dans les actifs non courants à moins que la direction n'entende vendre ces actifs dans les douze mois suivant la date de clôture.

Les placements dans des instruments de capitaux propres pour lesquels la société détient moins de 20 % des actions en circulation ou des droits de vote de l'entité émettrice et qui ne sont ni contrôlés, ni sous influence notable de la société, sont classifiés comme actifs financiers disponibles à la vente et sont comptabilisés sous l'intitulé « Autres actifs financiers non courants » dans les actifs non courants. Les instruments cotés sont évalués à la juste valeur et les variations de juste valeur sont constatées directement en capitaux propres. Les instruments non cotés sont comptabilisés comme suit :

- Si la juste valeur des instruments non cotés est déterminable par des techniques d'évaluation appropriées à la nature du titre, ils sont comptabilisés à la juste valeur et les variations de juste valeur sont enregistrées dans le résultat global ;
- Si la juste valeur ne peut être évaluée de manière fiable, les instruments sont évalués au coût.

Les gains ou pertes constatés sur les ventes de titres de participation sont enregistrés dans le compte de résultat consolidé. Toute dépréciation représentant une perte de valeur autre que temporaire est enregistrée sur la période pendant laquelle survient cette perte de valeur. Le Groupe évalue à chaque clôture s'il existe des éléments probants démontrant la perte de valeur d'un actif financier ou d'un groupe d'actifs financiers.

STOCKS ET EN-COURS

Les stocks sont évalués à leur coût d'acquisition. Le coût des stocks vendus est déterminé selon la méthode du « premier entré, premier sorti ». Une dépréciation est constatée lorsque la valeur comptable des stocks est supérieure à leur valeur nette de réalisation.

CRÉANCES CLIENTS ET AUTRES DÉBITEURS

Les créances sont comptabilisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est constituée lorsque leur valeur d'inventaire, fondée sur leur probabilité de recouvrement, est inférieure à la valeur comptabilisée.

IMPÔTS DIFFÉRÉS

Le Groupe calcule ses impôts conformément aux législations fiscales en vigueur dans les pays où les résultats sont taxables.

Les impôts différés sont déterminés à chaque clôture pour chaque entité fiscale selon la méthode du report variable sur la base de la situation fiscale de chaque société ou du résultat d'ensemble des sociétés comprises dans les périmètres d'intégration fiscale.

Les impôts différés sont calculés en appliquant les derniers taux d'impôts votés à la date de clôture applicables à la période de reversement des différences temporaires.

Les actifs d'impôts différés relatifs aux reports déficitaires et aux amortissements réputés différés ne sont reconnus que si l'entité fiscale a une assurance raisonnable de les récupérer au cours des années ultérieures.

Tous les passifs d'impôts différés sont comptabilisés sauf si l'impôt résulte de la comptabilisation initiale d'un écart d'acquisition.

En application d'IAS 12 paragraphe 39, le Groupe n'a pas constaté d'impôt différé passif relatif à la différence entre la valeur comptable des participations mises en équivalence et leurs bases fiscales.

Les impôts différés sont classés en actifs et passifs non courants.

TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE

La ligne « Trésorerie et équivalents de trésorerie » inclut les liquidités ainsi que l'ensemble des placements de trésorerie immédiatement disponibles.

Ces placements se font sur des supports monétaires de type Sicav ou fonds communs de placement dont la valeur n'est pas soumise à l'évolution des cours boursiers et sont facilement convertibles en un montant de trésorerie soumis à un risque négligeable de changement de valeur.

La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont des actifs financiers détenus à des fins de transaction et sont évalués à leur juste valeur et les variations de valeur sont enregistrées en résultat financier.

La trésorerie présente dans le tableau des flux de trésorerie consolidés comprend la trésorerie et les équivalents de trésorerie tels que définis ci-dessus, nets des découverts bancaires courants qui font partie intégrante de la gestion de trésorerie du Groupe.

ACTIVITÉS CÉDÉES OU EN COURS DE CESSION

Une activité est considérée comme cédée ou en cours de cession quand elle représente une activité distincte et significative pour le Groupe, et que la vente soit hautement probable. Les activités cédées ou en cours de cession sont présentées sur une seule ligne du compte de résultat

comprenant le résultat net après impôt jusqu'à la date de cession. De même, les flux de trésorerie générés par les activités cédées ou en cours de cession sont présentés sur une ligne distincte de chaque flux du tableau des flux de trésorerie consolidés.

DETTES FINANCIÈRES

Les dettes financières sont comptabilisées à leur valeur nominale, nettes des primes et frais d'émission connexes. Par la suite, ces emprunts sont comptabilisés au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif, la différence entre le coût et la valeur du remboursement étant comptabilisée dans le compte de résultat sur la durée des emprunts.

Le coût de l'endettement financier net comprend les intérêts à payer sur les emprunts calculés en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif, les intérêts à recevoir sur les placements, les produits provenant des autres dividendes.

Les produits provenant des intérêts sont comptabilisés dans le compte de résultat lorsqu'ils sont acquis en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les produits provenant des dividendes sont comptabilisés dans le compte de résultat dès que le Groupe acquiert le droit à percevoir les paiements.

Les dettes financières sont classées en passifs courants sauf lorsque le Groupe dispose d'un droit inconditionnel de différer le règlement de la dette au minimum douze mois après la date de clôture, auquel cas ces emprunts sont classés en passifs non courants.

PROVISIONS

Une provision est constituée lorsque, à la date de clôture, le Groupe a une obligation résultant d'un événement passé et dont il est probable qu'elle engendrera une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques futurs dont le montant peut être estimé de façon fiable.

L'obligation peut découler d'un contrat de dispositions légales ou règlementaires ou de toute jurisprudence, ou encore être implicite dès lors que, par ses pratiques passées, par sa politique affichée ou par une déclaration récente suffisamment explicite, le Groupe a créé chez ces tiers une attente fondée qu'il assumera ce passif.

Le montant comptabilisé en provision représente la meilleure estimation de la dépense nécessaire à l'extinction de l'obligation actuelle à la date de clôture. Si le montant de l'obligation ne peut être évalué avec une fiabilité suffisante, aucune provision n'est comptabilisée.

Si l'effet de l'actualisation est significatif, le montant de la provision comptabilisée correspond à la valeur actualisée des dépenses que le Groupe s'attend à devoir encourir pour éteindre l'obligation correspondante.

Pour déterminer les dénouements possibles des litiges et des risques fiscaux, la direction s'appuie sur l'évaluation réalisée par des conseils externes connaissant chaque dossier ainsi que sur les jurisprudences connues.

INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS

Les instruments financiers dérivés sont initialement comptabilisés à leur juste valeur ; ils sont ensuite réévalués à leur juste valeur. La méthode de comptabilisation du profit ou de la perte afférents dépend de la désignation du dérivé en tant qu'instrument de couverture et, le cas échéant, de la nature de l'élément couvert.

Le Groupe désigne certains dérivés comme :

- des couvertures de la juste valeur d'actifs ou de passifs comptabilisés ou d'un engagement ferme (couverture de juste valeur) ;
- des couvertures d'un risque spécifique associé à un actif ou un passif comptabilisé ou à une transaction future hautement probable (couverture de flux de trésorerie) ;
- des couvertures d'un investissement net dans une activité à l'étranger (couverture d'un investissement net).

Le Groupe utilise des instruments dérivés de couverture de flux de trésorerie pour gérer les risques sur les flux financiers liés à des emprunts à taux variable.

La mise en œuvre d'une comptabilité de couverture requiert, selon IAS 39, de démontrer et documenter l'efficacité de la relation de couverture lors de sa mise en place et tout au long de sa vie. L'efficacité de la couverture sur le plan comptable est vérifiée par le rapport des variations de valeur du dérivé et du sous-jacent couvert.

Les instruments dérivés sont comptabilisés au bilan pour leur valeur de marché à la date de la clôture. La valeur de marché est établie par référence à des données de marché et selon des modèles communément utilisés.

Dans le cas de la couverture de la charge d'intérêt futur, la dette financière couverte reste comptabilisée au coût amorti, la variation de valeur de la part efficace de l'instrument de couverture étant enregistrée dans le résultat global.

La variation de la valeur de la partie inefficace des instruments de couverture est enregistrée en résultat financier.

La valorisation des instruments financiers est confortée par deux évaluations indépendantes.

AVANTAGES AU PERSONNEL

1. Plans de retraite

Le Groupe a mis en place différents plans de retraite à cotisations ou à prestations définies.

La provision comptabilisée au bilan au titre des plans à prestations définies correspond à la valeur actualisée de l'obligation au titre des prestations définies à la date de clôture, diminuée de la juste valeur à la date de clôture des actifs du plan, ajustée des profits ou pertes actuariels non comptabilisés, et diminuée du coût des services passés non comptabilisés. La provision relative aux plans à prestations définies est calculée annuellement selon la méthode des unités de crédits projetées. La valeur actualisée des obligations au titre des plans à prestations définies est déterminée en actualisant les décaissements futurs sur la base d'un taux d'intérêt d'obligations d'entreprises de première catégorie, correspondant à la devise, et au calendrier estimé de versement des prestations.

Pour les plans à cotisations définies, le Groupe verse des cotisations à des compagnies d'assurances privées ou publiques sur une base obligatoire, contractuelle ou volontaire. Les obligations du Groupe se limitent aux contributions versées. Les cotisations sont inscrites en charge lorsqu'elles sont dues. Les cotisations payées d'avance sont différées à l'actif dans la mesure où le paiement d'avance aboutira à une diminution des paiements futurs ou à un remboursement en trésorerie.

2. Autres régimes d'avantages postérieurs à l'emploi

La quasi-totalité des salariés du Groupe est couverte par des plans de prestations d'assurance maladie et d'assurance vie financés par les pouvoirs publics. Par conséquent, le Groupe n'a pas d'engagement significatif à l'égard de ses employés en termes d'avantages postérieurs à l'emploi autres que les retraites et, en conséquence, aucune provision n'est constituée à ce titre.

3. Indemnités de fin de contrat de travail

Les indemnités de fin de contrat de travail sont dues lorsque le Groupe met fin au contrat de travail d'un salarié avant l'âge normal de son départ en retraite ou lorsqu'un salarié accepte de percevoir des indemnités dans le cadre d'un départ volontaire. Le Groupe comptabilise ces indemnités de fin de contrat de travail lorsqu'il est manifestement engagé soit à mettre fin au contrat de travail de membres du personnel conformément à un plan détaillé sans possibilité réelle de se rétracter, soit à accorder des indemnités de fin de contrat de travail suite à une offre faite pour encourager les départs volontaires.

PRODUIT DES ACTIVITÉS ORDINAIRES

Le chiffre d'affaires du Groupe correspondant aux produits des activités ordinaires selon IAS 18 comprend essentiellement les produits liés aux activités suivantes :

- produit net des jeux ;
- prestations de services.

Le chiffre d'affaires est constitué au moment où la prestation a lieu pour le produit net des jeux, ou à l'avancement pour les prestations de services et les contrats de location, le prix est fixé ou déterminable et le caractère recouvrable des créances est probable. Le chiffre d'affaires est évalué à la juste valeur de la contrepartie reçue ou à recevoir.

1. Produit net des jeux

Il correspond au produit brut des jeux duquel sont déduits les prélèvements des jeux correspondants, conformément au plan comptable casinotier. Le produit net des jeux est connu et comptabilisé au moment de la réalisation de la prestation.

2. Prestations de services

Le chiffre d'affaires lié aux opérations de prestations de services comprend les produits liés aux activités de restauration, d'hébergement et de spectacle couvrant l'offre globale de services de loisirs offerts à la clientèle des établissements du Groupe en complément de l'offre de jeux.

CONTRATS DE LOCATION

Les contrats de location référencés au niveau de l'ensemble du Groupe sont en très grande partie des contrats de location simple en vertu desquels une partie importante des risques et des avantages inhérents à la propriété est conservée par le bailleur. Les paiements effectués au titre de ces contrats sont comptabilisés en charges de manière linéaire sur la durée des contrats. Seuls les contrats de crédit-bail immobiliers significatifs sont retraités. Ils donnent lieu à la comptabilisation à l'actif, du bien loué, et au passif, d'une dette financière. Ces actifs sont amortis conformément au plan défini par le Groupe sur les immobilisations concernées.

RÉSULTAT OPÉRATIONNEL

Le Groupe considère qu'il est pertinent, pour la compréhension de sa performance financière, de présenter dans son compte de résultat deux soldes intermédiaires au sein du « résultat opérationnel » : le résultat opérationnel courant et le résultat opérationnel non courant.

1. Résultat opérationnel courant (ROC)

Le résultat opérationnel courant regroupe l'ensemble des charges et produits directement liés aux activités du Groupe dans la mesure ou ces éléments sont récurrents, usuels ou habituels du cycle d'exploitation ou qu'ils résultent d'événements ou de décisions ponctuels liés aux activités du Groupe. Cet indicateur utilisé par le Groupe permet de présenter un niveau de performance opérationnelle pouvant servir à une approche prévisionnelle de la performance récurrente. Cet agrégat correspond au résultat opérationnel avant prise en compte de dépréciation d'écarts d'acquisition et des autres produits et charges opérationnels non courants définis de la manière suivante : résultat net de cessions d'éléments d'actifs, et les éléments inhabituels correspondants à des produits et charges non usuels par leur fréquence, leur nature, ou leur montant.

2. Résultat opérationnel non courant (RONC)

Le résultat opérationnel non courant comprend tous les événements non récurrents et inhabituels du cycle d'exploitation : il comprend donc les dépréciations des actifs immobilisés (Impairments), le résultat net de cession de participations consolidées, le résultat net de cession d'éléments d'actif et autres produits et autres charges opérationnels divers non courants non liés au cycle d'exploitation habituel.

COVENANTS : EBITDA CONSOLIDÉ

Dans le cadre du protocole d'accord relatif à la restructuration de l'endettement intervenu au cours du second semestre 2009, les covenants ont été redéfinis, de telle sorte qu'ils sont désormais établis à partir des comptes IFRS sur la base d'un nouvel agrégat : Ebitda consolidé, présenté en annexe dans la note relative aux dettes financières.

Cet agrégat est composé du solde des produits et charges composant le résultat opérationnel courant (tel que défini dans les états financiers semestriels et annuels de Groupe Partouche), à l'exclusion des amortissements (dotations et reprises) et des provisions (dotations et reprises) liés au cycle d'exploitation et des éléments ponctuels liés aux activités du Groupe inclus dans le résultat opérationnel courant mais exclu de l'Ebitda de par leur caractère exceptionnel.

La note 21 présente le passage du Roc à Ebitda.

INFORMATIONS SECTORIELLES

Le Groupe Partouche, compte tenu de son organisation du reporting interne, considère que ses sociétés d'exploitation ont une activité unique concourant à l'offre d'un service global à destination de ses clients. En effet, de nombreuses contraintes sont attachées à l'exploitation des casinos qui sont, selon la réglementation des jeux, des établissements comportant trois activités distinctes : le jeu, le spectacle et la restauration, réunis sous une direction unique. Les cahiers des charges à respecter incluent donc des prestations annexes indissociables de l'activité principale qu'est le jeu. Par ailleurs, les appels d'offres des communes incluent de plus en plus souvent l'obligation d'assurer une prestation hôtelière.

Les segments déterminés par le Groupe consistent en un regroupement par société sur la base d'une activité commune comme suit :

- secteur casinotier ;
- secteur hôtelier ;
- secteur Pôle interactive ;
- secteurs autres activités.

Cette présentation est donc celle retenue pour l'application de la norme IFRS 8 – Secteurs opérationnels, applicable à compter du 1er novembre 2009.

Une information sectorielle géographique présente en annexe le chiffre d'affaires selon un découpage des zones sur lesquelles s'exerce l'activité du Groupe.

- France ;
- Europe hors France ;
- Reste du monde.

PARTICULARITÉS DANS LES RÈGLES COMPTABLES

1. Le plan comptable des casinos (arrêté du 27 février 1984) implique l'application de règles particulières en ce qui concerne les subventions d'investissement issues du prélèvement à employer.

Le prélèvement à employer correspond aux recettes supplémentaires dégagées au profit des casinos par l'application du nouveau barème de prélèvement progressif (26 août 2009) qui doivent être consacrées à concurrence de 50 % à des travaux d'investissement destinés à l'amélioration de l'équipement touristique dans les conditions fixées par décret. Les subventions d'investissement figurant dans les capitaux propres des comptes sociaux des filiales sont inscrits, en fonction de leur échéance programmée, soit dans le poste « Autres passifs courants », soit dans le poste « Autres passifs non courants » du bilan consolidé.

2. Le Groupe Partouche procède au provisionnement des jackpots progressifs à la clôture de l'exercice. Cette provision est comptabilisée dans le poste « Provisions courantes » du bilan consolidé. La provision pour jackpot est calculée à la date de clôture à partir du montant du jackpot affiché de toutes les machines qui disposent d'un système progressif, duquel sont soustraites les mises de démarrage ainsi que les économies de prélèvements estimées qui découleront du paiement du jackpot.

3. Depuis la clôture au 31 octobre 1997 et afin de se conformer à une interprétation du plan comptable des « casinos des stations balnéaires, thermales et climatiques », les casinos du Groupe Partouche ne comptabilisent pas les valeurs faciales d'inventaire des jetons et plaques en disponibilité et en autres dettes. Seuls les jetons et plaques en circulation sont comptabilisés dans le poste « Fournisseurs et autres créditeurs » du bilan consolidé.

NOTE 3. ÉVOLUTION DU PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION

Les comptes consolidés de Groupe Partouche, établis au 31 octobre 2010, regroupent les comptes des sociétés dont la liste est fournie dans la note 34.

Le tableau ci-dessous résume le nombre d'entités consolidées par intégration globale, proportionnelle, et par mise en équivalence.

	2010			2009			2008		
Nombre de sociétés	FRANCE	ZONE EURO (HORS FRANCE)	ÉTRANGER	FRANCE	ZONE EURO (HORS FRANCE)	ÉTRANGER	FRANCE	ZONE EURO (HORS FRANCE)	ÉTRANGER
Sociétés intégrées globalement	96	14	8	100	14	8	101	13	11
Sociétés intégrées proportionnellement	2	-	-	2	-	-	2	-	-
Sociétés mises en équivalence	-	-	1	1	-	1	4	-	1
TOTAL	**98**	**14**	**9**	103	14	9	107	13	12

Les sociétés du Casino de Beaulieu (perte de contrôle) et du Casino de Saint-Honoré-les-Bains (cession sur l'exercice) sont déconsolidées au 31 octobre 2010, les sociétés du Casino de Saint-Nectaire et Casino Sluis N.V sont traitées en IFRS 5 « Actifs – Passifs destinés à être cédés ».

Les principales évolutions du périmètre de consolidation au cours de l'exercice sont les suivantes :

ENTRÉES DE PÉRIMÈTRE

EN MILLIERS D'EUROS AU 31 OCTOBRE	MÉTHODE DE CONSOLIDATION	ÉCART D'ACQUISITION (NOTE 5)	PRIX D'ACQUISITION	CHIFFRE D'AFFAIRES	RÉSULTAT OPÉRATIONNEL	RÉSULTAT NET
Partouche Gaming France (*)	IG	-	-	841	(1 185)	(1 184)
Systèmes Intelligents Casinos (*)	IG	-	-	-	(3)	(3)
International Gambling Systems	IG	-	-	-	(65)	(65)

() Ces deux sociétés constituées fin avril sont respectivement détenues à 100 % par Partouche Interactive et Partouche Technologies.*

IG : Méthode Intégration Globale

VARIATION DES POURCENTAGES D'INTÉRÊT ET DE CONTRÔLE

SOCIÉTÉS	CONTRÔLE 2010	INTÉRÊT 2010	CONTRÔLE 2009	INTÉRÊT 2009	CONTRÔLE 2008	INTÉRÊT 2008
PÔLE PARTOUCHE INTERACTIVE						
QUARISMA	95,07	91,26	80,13	76,93	80,13	62,50
FAIRPLAYERS	-	-	20	19,20	20	15,60
PARTOUCHE GAMMING FRANCE	100,00	96,00	-	-	-	-
SYSTEMES INTELLIGENTS CASINOS	100,00	96,00	-	-	-	-
INTERNATIONAL GAMBLING SYSTEMS	19,00	19,00	-	-	-	-
AUTRES VARIATIONS						
FORGES THERMAL	59,49	59,49	59,25	59,25	58,75	58,75
ELYSÉE PALACE HÔTEL	99,80	91,70	99,80	91,65	99,80	91,55
SIKB Belgique	100,00	100,00	100,00	99,90	100,00	99,90
CAFÉ CARMEN	-	-	99,95	99,95	99,95	99,95
VILLA DU HAVRE	-	-	100,00	99,99	100,00	100,00
CASINO DE CHAUDFONTAINE	100,00	99,90	100,00	99,98	100,00	99,98
CASINO VICHY 4 CHEMINS	99,93	91,83	99,93	91,78	99,93	91,68
CASINO DE DJERBA	100,00	99,90	85,00	84,91	85,00	84,91
CASINO ARCACHON	98,70	98,70	98,65	98,65	98,65	98,65
CASINO DE SAINT-HONORÉ	-	-	97,22	97,22	97,22	97,22
CASINO INTERNATIONAL CASINO OF MADRID	30,00	17,85	30,00	17,63	30,00	17,63
CASINO TABARKA	99,99	99,89	99,99	84,90	99,99	84,90
ELYSÉE PALACE EXPANSION	99,76	91,66	99,76	91,61	99,80	91,55
CHM	93,87	86,89	93,87	86,84	93,87	86,76
ELYSÉE PALACE SA	99,97	91,63	99,97	91,59	99,97	91,52
SCI MIAMI	-	-	100,00	99,78	100,00	99,78
SCI LERICHE ROSTAGNE	-	-	100,00	100,00	100,00	100,00
SCI DE L'ARVE	100,00	99,89	100,00	99,88	100,00	99,88
THERMES CONTREXÉVILLE	-	-	100,00	100,00	100,00	100,00
CASINO DE BEAULIEU	-	-	100,00	100,00	100,00	100,00
CINEMA ELYSÉE PALACE	96,00	88,15	96,00	88,11	96,00	88,01
CASINO D'ANNEMASSE	99,89	99,89	99,88	99,88	99,88	99,88
CASINO DE KNOKKE	100,00	100,00	100,00	99,90	100,00	99,90

TRANSMISSION UNIVERSELLE DE PATRIMOINE

Au cours de l'exercice, le Groupe a procédé à quatre TUP (transmission universelle du patrimoine). Les sociétés concernées sont :

- Société absorbante : Casino d'Andernos - Société absorbée : SCI Miami (Andernos) ;
- Société absorbante : CEC (Compagnie européenne de casinos) - Société absorbée : SCI Leriche Rostagne ;
- Société absorbante : Grand Casino du Havre - Société absorbée : Villa du Havre ;
- Société absorbante : Hôtel Cosmos - Société absorbée : Thermes de Contrexéville.

SORTIE DE PÉRIMÈTRE

Au cours du premier semestre, Partouche Interactive a cédé sa participation dans la société Fairplayers. Cette société était mise en équivalence dans les comptes consolidés, l'impact de la sortie des comptes est non significatif.

Le second semestre est marqué par la cession en fin d'exercice de la société Casino de Saint-Honoré. Le casino de Beaulieu, du fait de la mise en liquidation judicaire prononcée en date du 6 octobre 2010 a été également déconsolidé au 31 octobre 2010 en application d'IAS 27 révisée. Leurs résultats ont été pris en compte sur la totalité de l'exercice et n'impactent donc pas la lecture de la comparabilité avec les exercices antérieurs.

IMPACT SUR LA PRÉSENTATION DU COMPTE DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ AU 31 OCTOBRE 2010 DE L'INTÉGRATION GLOBALE DU CASINO DE NICE

Pour mémoire, le casino de Nice Palais a été consolidé par intégration globale à compter du 31 octobre 2009. Toutefois, compte tenu de la date d'acquisition de titres complémentaires, le résultat du casino de Nice Palais de l'exercice précédent était positionné en quote part dans le résultat des sociétés mises en équivalence à hauteur de -1 712 K€ au 31 octobre 2008 et -2 060 K€ au 31 octobre 2009.

L'impact de l'intégration globale du casino Nice Palais sur l'exercice 2010 se présente comme suit :

EN MILLIERS D'EUROS AU 31 OCTOBRE	31 OCTOBRE 2010
Chiffre d'affaires	**8 941**
Achats et charges externes	(4 241)
Impôts et taxes	(660)
Charges de personnel	(4 563)
Amortissements et dépréciations sur immobilisations	(949)
Autres charges et produits opérationnels courants	(924)
Résultat opérationnel courant	**(2 397)**
Résultat opérationnel non courant	**-**
Résultat opérationnel	**(2 397)**
Résultat financier	**(12)**
Résultat avant impôt	**(2 409)**
Impôts sur les bénéfices	14
Résultat après impôt	**(2 395)**

NOTE 4. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

EN MILLIERS D'EUROS AU 31 OCTOBRE	CONCESSIONS, BREVETS, MARQUES	FONDS COMMERCIAL	AUTRES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	TOTAL
Valeur brute au 31 octobre 2008	**3 649**	**13 016**	**7 149**	**23 814**
Amortissements cumulés au 31 octobre 2008	(1 756)	(6 100)	(4 273)	(12 130)
Valeur nette au 31 octobre 2008	**1 893**	**6 916**	**2 875**	**11 684**
Acquisitions	762	-	881	1 643
Cessions	(101)	(27)	(106)	(235)
Entrée de périmètre	-	-	-	-
Sortie de périmètre	-	-	-	-
Écart de conversion	(207)	-	(110)	(317)
Changement de méthode d'intégration	88	-	7	96
Virements et mises au rebut	571	-	(549)	23
Dotations/Reprises aux amortissements	(617)	(157)	(532)	(1 306)
Changement de méthode d'intégration	(14)	-	(1)	(16)
Valeur brute au 31 octobre 2009	**4 762**	**12 989**	**7 272**	**25 023**
Amortissements cumulés au 31 octobre 2009	(2 387)	(6 258)	(4 807)	(13 451)
Valeur nette au 31 octobre 2009	**2 375**	**6 731**	**2 466**	**11 572**
Acquisitions	1 394	1	416	1 811
Cessions	-	-	(128)	(128)
Entrée de périmètre	-	-	-	-
Sortie de périmètre	(68)	(153)	(4)	(226)
Écart de conversion	-	-	35	35
Virements et mises au rebut	37	-	(112)	(75)
Dotations/Reprises aux amortissements	(1 088)	(118)	(424)	(1 630)
Valeur brute au 31 octobre 2010	**6 125**	**12 837**	**7 479**	**26 441**
Amortissements cumulés au 31 octobre 2010	(3 475)	(6 376)	(5 230)	(15 081)
Valeur nette au 31 octobre 2010	**2 650**	**6 460**	**2 249**	**11 359**

NOTE 5. ÉCARTS D'ACQUISITION

EN MILLIERS D'EUROS AU 31 OCTOBRE	2010	2009	2008
Ecart d'acquisition net hors dépréciation de l'exercice	408 103	420 809	418 019
Dépréciation de l'exercice	(71 149)	(8 686)	(3 905)
TOTAL	**336 954**	**412 123**	**414 114**

La dépréciation des écarts d'acquisition comptabilisée au titre de l'exercice 2010, soit 71,1 M€, tient notamment compte du changement d'estimation comptable présenté en note 2, dont l'impact a été évalué à 46,8 M€ (UGT casinotières), la différence s'inscrivant dans la continuité de l'application de la méthodologie utilisée au cours des exercices précédents. En effet, pour les UGT casinotières, la dépréciation constatée sur l'exercice 2010 s'élève à 57,9 M€ sur la base de la valeur d'utilité alors qu'elle aurait été de 11,2 M€ sur la base de la valeur recouvrable déterminée comme la plus élevée entre la valeur d'utilité et la juste valeur.

VENTILATION DES ÉCARTS D'ACQUISITION PAR ACTIVITÉS

EN MILLIERS D'EUROS AU 31 OCTOBRE	2010	2009	2008
Casinos	308 186	356 373	355 366
Hôtels	6 553	9 024	9 024
Interactive	8 436	21 615	14 248
Autres	13 778	25 112	35 476
TOTAL	**336 954**	**412 123**	**414 114**

DÉTAIL DES VARIATIONS

VALEUR NETTE AU 31 OCTOBRE 2009	**412 123**
Diminutions	(4 021)
Dépréciation (Impairments)	(71 149)
VALEUR NETTE AU 31 OCTOBRE 2010	**336 954**
Diminutions (nettes de dépréciations)	**(4 021)**
CASINO DE SAINT-HONORÉ	(3 658)
CASINO DE SAINT NECTAIRE	(353)
DIVERS	(10)
Dépréciation (*)	**(71 149)**
CANNES BALNÉAIRE	(11 061)
CASINO ARCACHON	(5 825)
PARTOUCHE IMAGES	(5 199)
CASINO DIVONNE	(5 171)
CASINO LA GRANDE MOTTE	(5 053)
CASINO CONTREXÉVILLE	(4 813)
CASINO BANDOL	(3 698)
CASINO SAINT-NECTAIRE	(3 255)
CASINO HYÈRES	(2 984)
CASINO JUAN-LES-PINS	(2 910)
CASINO HAUTEVILLE	(2 691)
PARTOUCHE INTERACTIVE	(2 647)
HÔTEL CANNES 3.14	(2 468)
CASINO CANNES PALM BEACH	(2 239)
PI GIBRALTAR	(2 065)
CASINO ANDERNOS	(1 822)
CASINO SAN ROQUE	(1 500)
CASINO SALIES	(1 460)
PARTOUCHE BETTING LTD	(1 434)
PARTOUCHE TECHNOLOGIES	(1 374)
CASINO GRASSE	(509)
PARTOUCHE TOURNOIS	(259)
CASINO LA TRINITÉ	(245)
WS BACKGAMMON	(191)
CASINO CHAUDFONTAINE	(156)
SCI DE GRASSE	(115)
DIVERS	(3)
VALEUR NETTE AU 31 OCTOBRE 2010	**336 954**

** Les dépréciations d'un montant total de 71 149 K€ ont été enregistrées sur la ligne « Dépréciation des actifs non courants » dans l'agrégat « Résultat opérationnel non courant »*

ÉCARTS D'ACQUISITION PAR SOCIÉTÉS

La ventilation des écarts d'acquisition supérieurs à 10 M€, nets des dépréciations cumulées, est la suivante :

EN MILLIONS D'EUROS AU 31 OCTOBRE	2010	2009
Casino La Grande Motte	33,2	38,3
Casino Divonne	30,7	35,9
Casino Bandol	30,6	34,4
Casino Pornichet	30,1	30,1
Casino Annemasse	27,2	27,2
Casino Hyères	26,4	29,4
Casino Pornic	19,3	19,3
Casino Roche-Posay	16,9	16,9
Casino Oostende	15,3	15,3
Casino Plouescat	12,9	12,9
Sous-total	**243**	**260**
Autres entités (cumul)	94	152
TOTAL ÉCARTS D'ACQUISITION NETS	**337**	**412**

INFORMATION SUR LES TESTS DE DÉPRÉCIATION

Les tests effectués par le Groupe ont été réalisés par actualisation des flux de trésorerie, en utilisant des prévisions de flux de trésorerie sur la base des données budgétaires 2011 et les prévisions les plus récentes préparées par les directions de chaque secteur opérationnel, en s'appuyant sur leurs objectifs financiers et les principales hypothèses clés suivantes : taux d'actualisation, taux de croissance à long terme retenu dans le calcul de la valeur terminale, Ebitda, dépenses d'investissements, environnement concurrentiel, environnement réglementaire, évolution des technologies et niveau des dépenses commerciales.

Les principales hypothèses utilisées sont présentées dans le tableau ci-après :

SECTEURS OPÉRATIONNELS	TAUX D'ACTUALISATION	TAUX DE CROISSANCE À LONG TERME	BÉTA SECTORIEL PONDÉRÉ	PRIME DE MARCHÉ
Casinos	7,1 %	2 %	0,93	5 %
Hôtels	9,8 %	2 %	1	5 %
Interactive	10,1 %	2,5 %	0,85	5 %

NOTE 6. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

EN MILLIERS D'EUROS	TERRAINS	CONSTRUCTIONS	INSTALLATIONS TECHNIQUES	AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES	TOTAL
Valeur brute au 31 octobre 2008	**38 438**	**491 478**	**182 852**	**101 564**	**814 332**
Amortissements cumulés au 31 octobre 2008	(4 784)	(190 270)	(132 877)	(73 240)	(401 171)
Pertes de valeurs cumulées au 31 octobre 2008	-	-	-	-	-
Valeur nette au 31 octobre 2008	**33 654**	**301 208**	**49 975**	**28 323**	**413 161**
Acquisitions	360	3 359	7 868	5 806	17 394
Cessions	(227)	(2 576)	(3 654)	(2 172)	(8 629)
Entrée de périmètre	-	-	-	-	-
Sortie de périmètre	-	-	-	(133)	(133)
Écart de conversion	(122)	(939)	(570)	(346)	(1 977)
Virements et mises au rebut	67	161	94	(364)	(42)
Changement de méthode d'intégration	-	382	5 911	1 524	7 816
Dotations/Reprises aux amortissements (*)	(530)	(20 114)	(11 691)	(3 548)	(35 883)
Dépréciations de l'exercice (*)	-	-	-	-	-
Changement de méthode d'intégration	-	(144)	(4 194)	(1 007)	(5 345)
Valeur brute au 31 octobre 2009	**38 516**	**491 865**	**192 501**	**105 879**	**828 760**
Amortissements cumulés au 31 octobre 2009	(5 314)	(210 527)	(148 762)	(77 796)	(442 399)
Pertes de valeurs cumulées au 31 octobre 2009	-	-	-	-	-
Valeur nette au 31 octobre 2009	**33 202**	**281 338**	**43 739**	**28 083**	**386 362**
Acquisitions	72	4 702	12 216	5 207	22 197
Cessions	(1)	(1 261)	(3 636)	(1 927)	(6 824)
Entrée de périmètre	-	-	-	-	-
Sortie de périmètre	(333)	(4 703)	(2 523)	(891)	(8 450)
Écart de conversion	29	685	1 320	330	2 364
Virements et mises au rebut	158	383	(1 702)	(1 775)	(2 939)
Dotations/Reprises aux amortissements (*)	(525)	(19 367)	(9 474)	(3 169)	(32 536)
Dépréciations de l'exercice (*)	-	-	-	-	-
Valeur brute au 31 octobre 2010	**38 440**	**491 672**	**198 176**	**106 823**	**835 111**
Amortissements cumulés au 31 octobre 2010	(5 839)	(229 895)	(158 236)	(80 965)	(474 935)
Pertes de valeurs cumulées au 31 octobre 2010	-	-	-	-	-
Valeur nette au 31 octobre 2010	**32 601**	**261 777**	**39 940**	**25 858**	**360 176**

() Les dépréciations ont été enregistrées sur la ligne « Dépréciation des immobilisations » dans l'agrégat « Résultat opérationnel non courant ».*

Constructions :

L'évolution principale du poste concerne les travaux de rénovation et d'aménagements des établissements du Groupe dont pour les principaux contributeurs : le casino du Val-André pour 1 226 K€, le casino Palm Beach pour 627 K€, le casino de Meyrin pour 482 K€ et l'hôtel 3.14 pour 352 K€.

Installations techniques :

Les principales variations du poste acquisition concernent le renouvellement du parc de machines à sous avec un investissement de 8 649 K€ réparti sur l'ensemble des casinos du Groupe.

Autres immobilisations corporelles :

Les acquisitions des autres immobilisations corporelles concernent pour 1 147 K€ une hausse des immobilisations en cours, principalement sur Partouche Immobilier pour 557 K€. Les autres acquisitions sont principalement réalisées pour 445 K€ au casino de Juan-les-Pins, pour 556 K€ au casino du Val-André et 276 K€ au casino de Dieppe.

IMMOBILISATIONS EN COURS

Le poste « Autres immobilisations corporelles » intègre des immobilisations corporelles en cours en valeurs nettes pour 3 745 K€ à la clôture de l'exercice et concernent des travaux répartis principalement sur Partouche Immobilier pour 2 745 K€, et sur le casino de Royat pour 315 K€.

NOTE 7. PARTICIPATIONS DANS DES SOCIÉTÉS MISES EN ÉQUIVALENCE

Les participations du Groupe dans des entreprises associées et les pourcentages de participation sont détaillées dans la note relative au périmètre. Les informations financières concernant les sociétés mises en équivalence du Groupe sont présentées de façon synthétique ci-dessous :

Soldes relatifs aux participations dans les sociétés mises en équivalence

EN MILLIERS D'EUROS AU 31 OCTOBRE	2008	2009	QUOTE-PART RÉSULTAT	ÉCART DE CONVERSION	VARIATION DE PÉRIMÈTRE	2010
Participations dans des sociétés mises en équivalence	5 665	3	(35)	(3)	36	-
Provision pour quote-part de situations nettes négatives (*)	(9 805)	(467)	-	-	(43)	**(510)**
TOTAL	**(4 140)**	**(464)**	**(35)**	**(3)**	**(8)**	**(510)**
Dont écarts d'acquisition relatifs aux sociétés mises en équivalence	**594**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**

() L'évolution du poste est indiquée en note 16.*

Bilan relatif aux sociétés mises en équivalence

EN MILLIERS D'EUROS AU 31 OCTOBRE	2010	2009	2008
Total actifs	869	8 307	164 020
Total dettes	2 570	7 483	182 691
TOTAL ACTIF NET	**(1 701)**	**824**	**(18 671)**

Compte de résultat relatif aux sociétés mises en équivalence

EN MILLIERS D'EUROS AU 31 OCTOBRE	2010	2009	2008
Total chiffre d'affaires	327	34 812	40 281
Total résultat net	(118)	804	(11 817)

Informations relatives aux sociétés mises en équivalence

EN MILLIERS D'EUROS AU 31 OCTOBRE	% DE DÉTENTION 2010	ACTIFS NETS 2010	RÉSULTAT NET 2010	ACTIFS NETS 2009	RÉSULTAT NET 2009	ACTIFS NETS 2008	RÉSULTAT NET 2008
Casino international de Madrid	**17,63 %**	**(1 701)**	**(118)**	(1 574)	(300)	(1 474)	(222)
Palais de la Méditerranée (Nice) ❖	**100 %**	**-**	**-**	2 385	(8 227)	(17 746)	(6 815)
Fairplayers	**0 % - Sortante 2010**	**-**	**-**	13	4	10	2
Société française d'invest. hôtel et casino	**0 % - Sortante 2009**	**-**	**-**	-	13 070	21 746	(1 491)
Hôtel du Palais de la Méditerranée	**0 % - Sortante 2009**	**-**	**-**	-	(3 741)	(21 206)	(3 290)
TOTAL		**(1 701)**	**(118)**	**824**	**(804)**	**(18 671)**	**(11 817)**

❖ *Le casino du Palais de la Méditerranée est passé en date du 31 octobre 2009 d'une consolidation par mise en équivalence à une consolidation par intégration globale. Par conséquent, le résultat 2009 est traité selon la méthode de la mise en équivalence et les actifs et passifs ont été repris à compter de cette date selon la méthode de l'intégration globale.*

NOTE 8. AUTRES ACTIFS FINANCIERS NON COURANTS

EN MILLIERS D'EUROS AU 31 OCTOBRE	2010	2009	2008
Titres de participations non consolidés	**2 711**	506	1 501
Autres actifs financiers	**1 873**	2 505	2 660
Autres actifs financiers non courants	**4 584**	**3 011**	**4 161**

Au cours de l'exercice, le Groupe Partouche a pris une participation de 18 % du capital de la société du casino de Saint-Julien pour 2 224 K€ (société non consolidée).

Titres de participation non consolidés

EN MILLIERS D'EUROS AU 31 OCTOBRE	VALEUR BRUTE 2010	DÉPRÉCIATIONS 2010	VALEUR NETTE 2010	VALEUR NETTE 2009	VALEUR NETTE 2008
Sociétés non consolidées détenues à + de 50 %	406	(406)	-	8	31
Sociétés non consolidées détenues de 20 à 50 %	167	(142)	24	24	27
Sociétés non consolidées détenues à moins de 20 %	3 745	(1 058)	2 687	474	1 443
TOTAL	**4 317**	**(1 606)**	**2 711**	**506**	**1 501**

Échéances des autres actifs financiers non courants

EN MILLIERS D'EUROS AU 31 OCTOBRE 2010	MONTANT	1 À 5 ANS	+ 5 ANS
Titres immobilisés non courants	37	-	37
Prêts au personnel	104	104	-
Prêts, cautionnements et autres créances	2 048	1 637	410
Créances rattachées à des participations	351	351	-
MONTANT BRUT	**2 539**	**2 092**	**447**
Provision	(666)	(351)	(316)
MONTANT NET	**1 873**	**1 741**	**132**

NOTE 9. AUTRES ACTIFS NON COURANTS

EN MILLIERS D'EUROS AU 31 OCTOBRE	2010	2009	2008
Créances sur l'État (1)	7 767	9 012	4 620
Autres créances non courantes (2)	1 980	5 871	5 360
Autres actifs non courants	**9 747**	**14 883**	**9 980**

(1) Le poste « Créances sur l'État » enregistre pour 4,1 M€ un carry back constaté par Groupe Partouche SA et pour 3,7 M€ une créance sur l'État du cinéma de Vichy correspondant au soutient financier de l'État à l'industrie cinématographique. Les créances sont effectives, le montant total se ventile selon l'échéancier suivant :

EN MILLIERS D'EUROS AU 31 OCTOBRE 2010	1 À 5 ANS	+ 5 ANS	TOTAL
Carry back Groupe Partouche	4 101	-	4 101
Créance cinéma de Vichy	400	3 266	3 666
TOTAL	**4 501**	**3 266**	**7 767**

(2) Le poste « Autres créances non courantes » enregistre notamment pour 566 K€ la créance nette relative à la cession de Société française de casinos (SFC) à la société La tête dans les nuages (TDN) et pour 900 K€ la créance relative à la cession du casino de Saint-Honoré-les-Bains. La part à moins d'un an de la créance nette relative à la cession de SFC à TDN est classée en actif courant dans le poste « Clients et autres débiteurs » à hauteur de 1 134 K€ *(cf. note 11)*.

NOTE 10. STOCKS ET EN-COURS

EN MILLIERS D'EUROS AU 31 OCTOBRE	2010	2009	2008
Stocks – Solides	723	727	822
Stocks – Liquides	2 004	1 925	2 072
Stocks – Autres achats consommés	214	226	325
Stocks – En cours de production	87	85	54
Stocks – Produits finis et intermédiaires	50	-	-
Stocks – Stocks de marchandises	859	738	995
MONTANT BRUT	**3 937**	**3 701**	**4 269**
Provision	(97)	(129)	(217)
MONTANT NET	**3 840**	**3 572**	**4 052**

NOTE 11. CLIENTS ET AUTRES DÉBITEURS

EN MILLIERS D'EUROS AU 31 OCTOBRE	2010	2009	2008
Clients	22 065	22 372	18 019
Provisions sur clients	(8 538)	(8 043)	(8 547)
Autres débiteurs	36 314	28 061	28 596
Provisions sur autres débiteurs	(22 458)	(12 282)	(12 636)
TOTAL	**27 383**	**30 108**	**25 432**

DÉTAIL DES AUTRES DÉBITEURS

EN MILLIERS D'EUROS AU 31 OCTOBRE	2010	2009	2008
Fournisseurs - avances et acomptes	1 220	867	490
Créances sur personnel - avances et acomptes	91	113	134
Créances sur organismes sociaux	512	547	595
Créances sur l'État - hors impôt sur les bénéfices et TVA	4 846	5 904	5 103
Comptes courants - actif	15 032	7 069	3 671
Créances sur cessions d'immobilisations corporelles	-	-	2 043
Créances sur cessions de titres	1 134	1 067	2 400
Autres créances	11 599	10 476	11 748
Produits à recevoir divers	1 881	2 018	2 412
TOTAL	**36 314**	**28 061**	**28 596**

Au 31 octobre 2010, les créances courantes sur cessions de titres correspondent pour leur totalité à une créance de 1 134 K€ représentant le solde courant à recevoir sur la cession du pôle SFC (total de la créance nette 1 700 K€). *(cf. note 9)*

Les créances sur cessions d'immobilisations corporelles correspondaient en 2008 pour la totalité au solde à recevoir relatif à la cession des murs du casino de Saxon. Cette société a été liquidée sur l'exercice précédent.

Le poste « Autres créances » enregistre notamment 6,8 M€ vis-à-vis d'un tiers n'ayant pas livré un titre foncier acquis contractuellement et pour lequel une procédure est en cours. Cette créance est provisionnée intégralement.

Le poste « Provision sur autres débiteurs » comprend, à hauteur de 2,3 M€, la provision comptabilisée par la Compagnie européenne de casinos vis-à-vis d'une société étrangère et à hauteur de 8,1 M€ la provision du compte courant de Groupe Partouche SA sur la société Casino de Beaulieu (société déconsolidée au 31 octobre 2010).

NOTE 12. AUTRES ACTIFS COURANTS

EN MILLIERS D'EUROS AU 31 OCTOBRE	2008	2009	AUGMENTATION	DIMINUTION	2010
Intérêts courus / Créances et prêts	25	36	8	-	44
Prêts au personnel	164	194	270	(289)	175
Prêts, cautionnements	727	699	205	(313)	591
Créances fiscales	4 040	5 899	35	(1 199)	4 735
Charges constatées d'avance	8 627	8 016	24	(781)	7 258
TOTAL VALEUR BRUTE	**13 583**	**14 844**	**541**	**(2 582)**	**12 803**
Provision / Dépréciation	(7)	0	(44)	-	(44)
VALEUR NETTE	**13 576**	**14 844**	**497**	**(2 582)**	**12 759**

NOTE 13. TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE

EN MILLIERS D'EUROS AU 31 OCTOBRE	2010	2009	2008
Actifs financiers de gestion de trésorerie immédiatement négociables	2 797	2 131	7 493
Disponibilités	104 814	76 735	61 479
Trésorerie et équivalents de trésorerie	**107 611**	**78 866**	**68 972**

La trésorerie du Groupe est notamment alimentée par les casinos qui, à la clôture de chaque mois, doivent disposer sur un compte bancaire dédié d'un montant équivalent au prélèvement sur les jeux *(cf. note 20 « Dettes d'impôts courants »)*.

EN MILLIERS D'EUROS AU 31 OCTOBRE	2010	2009	2008
Trésorerie active et équivalents de trésorerie	107 611	78 866	68 972
Trésorerie passive	(26)	(21)	(226)
Neutralisation provision pour dépréciation	11	11	13
Trésorerie du tableau de flux	**107 596**	**78 856**	**68 759**

DÉTAIL DES ACTIFS FINANCIERS DE GESTION DE TRÉSORERIE

EN MILLIERS D'EUROS AU 31 OCTOBRE	2010	2009	2008
Sicav de trésorerie	2 739	2 061	1 234
Fonds communs de placement	69	79	6 265
Intérêts courus / Sicav & FCP	-	2	7
Provision pour dépréciation	(11)	(11)	(13)
Actifs financiers de gestion de trésorerie	**2 797**	**2 131**	**7 493**

DÉTAIL DES DISPONIBILITÉS

EN MILLIERS D'EUROS AU 31 OCTOBRE	2010	2009	2008
Banques	93 023	65 353	51 857
Caisses	11 771	11 364	9 554
Intérêts à recevoir	20	18	68
Disponibilités	**104 814**	**76 735**	**61 479**

NOTE 14. CAPITAUX PROPRES

CAPITAL – ACTIONS EN CIRCULATION

CAPITAL SOCIAL AU 31 OCTOBRE	2010	2009	2008
Montant du capital social	163 640 414 €	86 194 836 €	86 194 836 €
Actions émises entièrement libérées	81 820 207	43 097 418	43 097 418
Valeur nominale	2 €	2 €	2 €

Le 19 juillet 2010, Groupe Partouche a initié une augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription à hauteur de 77 445 578 euros. L'opération a été suivie par l'actionnaire de référence de la société, Financière Partouche, par compensation d'une partie de la créance d'actionnaire qu'elle détenait sur Groupe partouche SA.

À l'issue de l'opération, le 13 août 2010, Financière Partouche détient 80,83 % du capital de Groupe Partouche contre 66,92 % précédemment.

Le capital est entièrement libéré au 31 octobre 2010. Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire. Conformément aux statuts, toutes les actions inscrites bénéficient d'un droit de vote simple.

ACTIONS PROPRES

EN EUROS AU 31 OCTOBRE	2010	2009	2008
Actions propres au coût historique	168 767	168 767	168 767
Provision	(131 776)	(109 352)	(90 186)
Total actions propres	**36 991**	**59 415**	**78 581**
Nombre d'actions propres détenues	19 166	19 166	19 166

L'assemblée générale ordinaire du 4 avril 2000 a autorisé le directoire, en application des dispositions de l'article 217-2 de la loi du 24 juillet 1966, à acquérir au plus 10 % du nombre d'actions composant le capital social. Cette autorisation s'est traduite par l'achat de 19 166 titres représentant 0,04 % du capital total de Groupe Partouche SA, pour un montant total de 168 767 euros.

Dans les comptes sociaux de Groupe Partouche SA au 31 octobre 2010, une provision sur actions propres à hauteur de 132 K€ a été comptabilisée puisque la valeur boursière était inférieure à la valeur d'achat. Dans les comptes consolidés, les actions propres sont présentées en diminution des réserves de consolidation.

RÉSERVES CONSOLIDÉES

EN EUROS AU 31 OCTOBRE	2010	2009	2008
Écart de réévaluation	(42 663)	(42 663)	(42 663)
Autres réserves et report à nouveau	235 201	236 067	214 005
Réserve légale	8 620	8 620	8 620
Réserves de consolidation Groupe	(17 002)	911	15 364
Autres réserves Groupe	13 657	13 655	13 651
Réserves consolidées	**197 812**	**216 590**	**208 977**

La variation du poste « Réserves consolidées » comprend principalement à hauteur de -16,7 M€ l'affectation du résultat Groupe N-1 et à hauteur de -2,1 M€ suite à une acquisition d'intérêts minoritaires.

INTÉRÊTS MINORITAIRES

EN MILLIERS D'EUROS AU 31 OCTOBRE	2010	2009	2008
Réserves hors Groupe	20 806	19 254	24 440
Réserves de conversion hors Groupe	1 143	(199)	741
Résultat hors Groupe	8 013	9 863	4 019
Intérêts minoritaires	**29 961**	**28 917**	**29 200**

NOTE 15. ENGAGEMENTS ENVERS LE PERSONNEL

Ces engagements ont fait l'objet d'une évaluation actuarielle selon une méthode prospective. L'ensemble de la charge correspondant aux droits acquis par les salariés est déterminé sur la base des conventions en vigueur dans chaque société.

Les provisions sont calculées en tenant compte des probabilités de maintien dans le Groupe jusqu'au départ en retraite (65 ans), de mortalité selon le sexe, du départ volontaire du salarié à la retraite, et sur la base des hypothèses suivantes :

AU 31 OCTOBRE	2010	2009	2008
Taux d'actualisation	2,7 %	3,5 %	4,4 %
Taux de revalorisation des salaires	1,5 %	1,5 %	1,5 %
Taux de provision charges sociales	42 %	42 %	42 %

EN MILLIERS D'EUROS AU 31 OCTOBRE	2010	2009	2008
Provision début d'exercice	8 371	6 748	6 035
Charge nette de l'exercice	1 889	1 721	1 020
Utilisation	(260)	(98)	(299)
Variation de périmètre	(86)	-	(8)
Total engagements envers le personnel	**9 913**	**8 371**	**6 748**
dont provision non courante	9 889	8 285	6 670
dont provision courante (*)	24	86	78

() La part de provision courante est incluse dans le poste « Autres provisions courantes » du bilan consolidé.*

NOTE 16. AUTRES PROVISIONS COURANTES ET NON COURANTES

PROVISIONS NON COURANTES

EN MILLIERS D'EUROS AU 31 OCTOBRE	2008	2009	DOTATIONS	REPRISES NON UTILISÉES	REPRISES UTILISÉES	ÉCART DE CONVERSION	RECLAS.	SOCIÉTÉS SORTIES	2010
Provisions pour litiges	1 925	3 282	268	-	(582)	2	(49)	(10)	**2 911**
Provisions pour risque fiscal	1 542	-	-	(16)	9	-	-	-	**(7)**
Provisions sur situation nette des sociétés mises en équivalence (*)	9 805	467	-	-	-	-	43	-	**510**
Autres provisions non courantes	1 786	1 724	390	(72)	(1 037)	12	(36)	(16)	**965**
TOTAL	**15 058**	**5 473**	**659**	**(88)**	**(1 611)**	**14**	**(42)**	**(26)**	**4 377**

() Le détail des sociétés mises en équivalence est donné en note 7.*

PROVISIONS COURANTES

EN MILLIERS D'EUROS AU 31 OCTOBRE	2008	2009	DOTATION	REPRISE NON UTILISÉE	REPRISE UTILISÉE	ÉCART DE CONVERSION	RECLAS.	VARIATION DE PÉRIMÈTRE	2010
Provisions pour jackpot	698	1 510	517	-	(1 412)	-	(3)	(2)	**611**
Autres provisions courantes	1 851	3 101	833	-	(2 064)	(2)	77	(571)	**1 375**
TOTAL	**2 549**	**4 611**	**1 350**	**-**	**(3 475)**	**(2)**	**74**	**(573)**	**1 985**

() Le poste « Autres provisions courantes » inclus la part à moins d'un an de la provision pour engagements envers le personnel pour 24 K€.*

NOTE 17. DETTES FINANCIÈRES COURANTES ET NON COURANTES

Pour l'ensemble de cette note, se référer au chapitre 4.1 « Risques financiers » du rapport annuel. Pour le risque de liquidité, se référer au chapitre 4.1.1 « Risque de liquidité ».

VENTILATION DES DETTES FINANCIÈRES

	PART COURANTE 2010	PART NON COURANTE 2010	TOTAL 2010	PART COURANTE 2009	PART NON COURANTE 2009	TOTAL 2009	PART COURANTE 2008	PART NON COURANTE 2008	TOTAL 2008
Emprunts bancaires	140 066	158 847	298 913	7 661	298 621	306 282	300 490	7 935	308 425
Intérêts courus / Emprunts	8	-	8	12	-	12	42	-	42
Crédit bail retraité	-	-	-	701	-	701	1 008	709	1 717
Comptes bancaires créditeurs	26	-	26	24	-	24	184	-	184
Sous total : Dettes bancaires	**140 100**	**158 847**	**298 947**	**8 398**	**298 621**	**307 019**	**301 724**	**8 644**	**310 368**

	PART COURANTE 2010	PART NON COURANTE 2010	TOTAL 2010	PART COURANTE 2009	PART NON COURANTE 2009	TOTAL 2009	PART COURANTE 2008	PART NON COURANTE 2008	TOTAL 2008
Autres emprunts et dettes	-	25 408	25 408	-	100 281	100 281	-	100 285	100 285
Participation des salariés	855	4 965	5 820	600	6 195	6 795	677	6 554	7 231
Dépôt et cautionnements	5	246	251	-	405	405	1	533	534
Dette sur titres de participation	-	963	963	-	963	963	-	963	963
Valorisation des couvertures de taux	3 075	2 139	5 214	3 115	3342	6 457	2 407	-	2 407
TOTAL	**144 035**	**192 568**	**336 603**	**12 113**	**409 807**	**421 920**	**304 809**	**116 979**	**421 788**

Un crédit syndiqué de 293 M€ constitue l'essentiel des emprunts bancaires du Groupe.

La part courante des emprunts bancaires ici présentée tient compte de la part du cash flow excédentaire affectée au remboursement anticipé du crédit en application du contrat *(voir ci-après paragraphe « Variations du poste emprunts bancaires »)*, soit un montant de 17,4 M€ ; il est précisé que suite à un avenant en date du 25 janvier 2011, ce montant a finalement été revu à la baisse *(cf. note 32 Évènements postérieurs à l'arrêté et opérations en cours, où sont évoqués les aménagements apportés au contrat de prêt syndiqué dans le cadre de l'avenant signé le 25 janvier 2011 ainsi qu'au paragraphe 5.2 du chapitre 4.1.1 « Risques financiers - Risque de liquidité »)*.

Le poste « Autres emprunts et dettes » comprend une avance de Financière Partouche de 25,4 M€ envers Groupe Partouche SA. Cette créance était antérieurement sur les deux derniers exercices de 100 M€ selon la convention d'avance d'actionnaire signée le 29 août 2003 et ses avenants du 30 septembre 2005 et 30 décembre 2009. La variation de l'avance d'actionnaire pour 74,6 M€ correspond à la souscription par Financière Partouche à l'augmentation de capital de Groupe Partouche réalisée en juillet 2010.

ÉCHÉANCE DES DETTES FINANCIÈRES

EN MILLIERS D'EUROS AU 31 OCTOBRE 2010	TOTAL	- 1 AN	1 À 5 ANS	+ 5 ANS
Emprunts bancaires	298 913	140 066	158 847	-
Intérêts courus / Emprunts	8	8	-	-
Crédit-baux retraités	-	-	-	-
Comptes bancaires créditeurs	26	26	-	-
Autres emprunts et dettes	25 408	-	-	25 408
Participations des salariés	5 820	855	4 850	115
Dépôts et cautionnements	251	5	164	82
Dette sur titres de participation	963	-	963	-
Valorisation des couvertures de taux	5 214	3 075	2 139	-
TOTAL	**336 603**	**144 035**	**166 963**	**25 605**

La seule dette en devise est en livres sterling, sur titres de participation pour 963 K€.

La tranche A du crédit syndiqué, d'un montant de 100,1 M€ à échéance 31 octobre 2011, explique l'importance de la partie à moins d'un an des emprunts bancaires.

Se reporter utilement à la note 32 « Évènements postérieurs à l'arrêté et opérations en cours » où sont évoqués les aménagements apportés au contrat de prêt syndiqué dans le cadre de l'avenant signé le 25 janvier 2011.

VARIATION DU POSTE EMPRUNTS BANCAIRES

EN MILLIERS D'EUROS AU 31 OCTOBRE	2008	2009	VARIATION DE PÉRIMÈTRE	AUGMENTATION	DIMINUTION	2010
Emprunts bancaires	308 425	306 282	-	500	**7 869**	**298 913**

Un crédit syndiqué de 293 M€ constitue l'essentiel des emprunts bancaires du Groupe. Des aménagements ont été apportés le 25 janvier 2011 par un avenant au contrat, mentionné dans le chapitre 4.1.1 « Risques financiers - Risque de liquidité » et dans la note 32 « Événements postérieurs à l'arrêté et opérations en cours » . Les principales caractéristiques du crédit à la clôture de l'exercice, avant les aménagements ci-dessus évoqués, sont les suivantes :

- **Montant du crédit à l'origine :** 431 000 000 euros ;
- **Capital restant dû à la clôture :** 293 083 000 euros ;
- **Modalités de remboursement :** l'encours de capital restant dû, soit 293,1 M€, est divisé en trois tranches.

Tranche A de 100,1 M€ : s'amortissant au rythme des cessions, elle est échue au 31 octobre 2011.

Le taux d'intérêt annuel applicable est égal au taux Euribor de la période concernée majoré de la marge applicable à la Tranche A qui est égale à 5 % l'an, réduite à 4 % dès lors que l'amortissement aura atteint 50 M€, réduite à 3,5 % dès lors que l'amortissement aura atteint 75 M€

L'engagement de cessions d'actifs, à destination du remboursement de l'emprunt, porte sur un produit net de 100,1 M€, à échéance 31 octobre 2011, et s'accompagne des clauses suivantes.

Pour atteindre ce montant, une prorogation d'une année (soit jusqu'au 31 octobre 2012) sera possible dès lors que le seuil de 50 M€ aura été atteint au 31 octobre 2011. Dans le cadre de cette prorogation, la marge applicable s'élèvera à 5 %, et l'engagement total de produit net de cessions pourra être porté à 120 M€ en cas de niveau d'Ebitda constaté au 30 avril 2011 inférieur au niveau d'Ebitda attendu et fixé dans le protocole.

Tranche B de 100,0 M€ : s'amortit en dix échéances semestrielles de 10 M€.

Le taux d'intérêt annuel applicable est égal au taux Euribor de la période concernée majoré de la marge applicable à la Tranche B qui est égale à :

- 3,25 % l'an jusqu'au 31 octobre 2011 (ou au 31 octobre 2012 en cas de remboursement anticipé total de la Tranche A avant le 31 octobre 2011) ;
- 4,00 % l'an pour la période commençant au 31 octobre 2011 (ou au 31 octobre 2012 en cas de remboursement anticipé total de la Tranche A avant le 31 octobre 2011) et s'achevant au 31 octobre 2013 ;
- 5,50 % l'an à compter du 31 octobre 2013.

Tranche C de 93,0 M€ : le remboursement est prévu in fine au 31 octobre 2015. En cas de remboursement total de la tranche A, les cessions supplémentaires le cas échéant s'imputeront sur la Tranche C.

Le taux d'intérêt annuel applicable est égal au taux Euribor de la période concernée majoré de la marge applicable à la Tranche C qui est égale à :

- 3,50 % l'an jusqu'au 31 octobre 2011 (ou au 31 octobre 2012 en cas de remboursement anticipé total de la Tranche A avant le 31 octobre 2011) ;
- 4,25 % l'an pour la période commençant au 31 octobre 2011 (ou au 31 octobre 2012 en cas de remboursement anticipé total de la Tranche A avant le 31 octobre 2011) et s'achevant au 31 octobre 2013 ;
- 5,75 % l'an à compter du 31 octobre 2013.

- **Garanties**

1. Covenants

Groupe Partouche est soumis au respect de ratios de couverture des frais financiers, de couverture des charges fixes et d'endettement, sur un rythme semestriel et une base glissante des douze derniers mois. Tel que prévu au contrat, les limites des ratios financiers ont été ajustées suite à l'entrée en vigueur de la séparation des barèmes du prélèvement au cours de l'exercice 2010.

R1 Ratio de couverture des frais financiers :

Le ratio financier Ebitda consolidé retraité / Frais financiers nets consolidés doit être supérieur ou égal à :

- 2,4x au 31 octobre 2010 ;
- 2,5x au 30 avril 2011 ;
- 2,6x au 31 octobre 2011.

Ebitda consolidé retraité retraité signifie l'Ebitda consolidé diminué de la part de l'Ebitda des sociétés Forges Thermal, Casino Lac Meyrin et Casino Crans-Montana revenant aux minoritaires de ces sociétés.

Frais financiers nets consolidés signifie les charges d'intérêts nettes afférentes à l'ensemble des dettes financières et bancaires.

R2 Ratio de couverture des charges fixes :

Le ratio financier Cash flow disponible consolidé / Service de la dette consolidée devra être supérieur ou égal à :

- 1x au 31 octobre 2010 ;
- 1x au 30 avril 2011 ;
- 1x au 31 octobre 2011.

Cash flow disponible consolidé signifie la variation de trésorerie (telle qu'elle apparaît dans le tableau des flux consolidés dans les états financiers semestriels et annuels de Groupe Partouche), retraitée du service de la dette consolidée.

Service de la dette consolidée signifie la somme (a) des frais financiers nets consolidés, et (b) de l'amortissement net de l'endettement.

R3 Ratio d'endettement :

Le ratio financier Endettement net consolidé / Ebitda consolidé retraité doit être inférieur ou égal à :

- 4,2x au 31 octobre 2010 ;
- 3,8x au 30 avril 2011 ;
- 2,8x au 31 octobre 2011.

Endettement net consolidé signifie l'endettement du Groupe, diminué de la trésorerie nette disponible.

Endettement signifie les emprunts du Groupe, majorés des intérêts courus, du crédit-bail retraité et des comptes bancaires créditeurs (tel que chacun de ces termes sont définis dans les états financiers semestriels et annuels de Groupe Partouche) et diminués de la part de l'endettement revenant aux minoritaires des sociétés Forges Thermal, Casino Lac Meyrin et Casino Crans-Montana à cette date.

Trésorerie nette disponible signifie la trésorerie nette du Groupe sur une base consolidée, diminuée de la trésorerie nette des sociétés Casino Lac Meyrin et Casino Crans-Montana, et du montant en caisse (soit le montant de fonds de caisse de casinos tel qu'il apparaît dans les états financiers semestriels et annuels de Groupe Partouche).

Trésorerie nette signifie le poste trésorerie et équivalents de trésorerie figurant à l'actif du bilan consolidé de Groupe Partouche, diminué des « prélèvements jeux », figurant dans les dettes d'impôt courant du bilan consolidé de Groupe Partouche.

Le non-respect de ces ratios financiers entraîne l'exigibilité anticipée du crédit.

2. Engagements relatifs aux indicateurs financiers

Dans le cadre du reporting à destination des banques, des écarts (12 % au titre de l'exercice 2010) mesurés par rapport au business plan, sur des indicateurs trimestriels d'activité (produit brut des jeux en France) et de rentabilité (Ebitda des casinos et des hôtels), sont susceptibles de provoquer le recours à un médiateur avec à l'issue de la procédure le traitement d'une demande de waiver ou le prononcé de l'exigibilité anticipée.

3. Limite d'investissements

La limite des investissements annuels autofinancés est revue à 30 M€, contre 37 M€ nets des cessions dans le cadre du contrat initial et 20 M€ bruts suite au waiver du 31 octobre 2008.

Afin de permettre la réalisation de certains projets immobiliers, le recours à un financement extérieur est autorisé, dans le respect d'une limite absolue de l'endettement de :

- 323 M€ au 31 octobre 2010 ;
- 320 M€ au 30 avril 2011 ;
- 268 M€ au 31 octobre 2011.

Le non-respect de cette limite d'investissements entraîne l'exigibilité anticipée du crédit.

Reversement du cash flow excédentaire

Afin d'accélérer son désendettement, Groupe Partouche doit affecter une part de son cash flow excédentaire consolidé au remboursement de la dette.

La répartition contractuelle de ce cash flow excédentaire consolidé est la suivante :

Une partie, soit 30 % en 2010 et 2011 puis 20 % au-delà, est conservée par Groupe Partouche.

Le solde est affecté :

- pour 80 % de son montant au remboursement du crédit syndiqué par imputation sur la tranche C puis la Tranche B ;
- pour 20 % de son montant au remboursement des intérêts du compte courant de Financière Partouche.

Cash flow excédentaire consolidé signifie l'excédent au-delà d'un seuil de 15 000 000 euros de la trésorerie nette disponible, diminué des comptes bancaires créditeurs (tel que ce poste figure dans les états financiers semestriels et annuels du Groupe Partouche).

ANALYSE PAR TAUX D'INTÉRÊTS DES EMPRUNTS BANCAIRES À LA CLÔTURE

Concernant le risque de taux, se référer au chapitre 4.1.2 « Risque de taux ».

EN MILLIERS D'EUROS AU 31 OCTOBRE	AVANT COUVERTURE DE TAUX 2010	APRÈS COUVERTURE DE TAUX 2010	AVANT COUVERTURE DE TAUX 2009	APRÈS COUVERTURE DE TAUX 2009	AVANT COUVERTURE DE TAUX 2008	APRÈS COUVERTURE DE TAUX 2008
Emprunts à taux fixe	343	100 343	391	100 391	215	100 215
Emprunts à taux variable	298 570	198 570	305 892	205 892	308 210	208 210
Emprunts bancaires à la clôture	**298 913**	**298 913**	**306 282**	**306 282**	**308 425**	**308 425**
Taux d'intérêt moyen fixe	3,41 %	7,49 %	4,15 %	7,49 %	4,32 %	5,67 %
Taux d'intérêt moyen variable	4,91 %	5,22 %	4,56 %	4,85 %	6,73 %	6,71%
Taux d'intérêt moyen pondéré à la clôture	**4,91 %**	**5,98 %**	**4,56 %**	**5,68 %**	**6,72 %**	**6,38 %**

À la clôture de l'exercice, l'encours des emprunts à taux variable représente plus de 99 % du total des emprunts.

Compte tenu de la forte exposition à la variabilité des taux et pour se protéger du risque de hausse de taux une couverture a été mise en place en mai 2007, soit un swap annulable de 100 M€ à 4,25 % à échéance juillet 2012. Après avoir fonctionné favorablement jusqu'en janvier 2009, cette couverture est actuellement pénalisante depuis la forte baisse des taux de marché

ENDETTEMENT FINANCIER NET À LA CLÔTURE

EN MILLIERS D'EUROS AU 31 OCTOBRE	2010	2009	2008
Emprunts bancaires et crédits-baux retraités	**298 913**	**306 983**	**310 142**
Intérêts courus	8	12	42
Emprunts et dettes financières divers	25 408	108 444	109 013
Dette financière économique (1)	**324 329**	**415 439**	**419 197**
Instruments financiers actifs	-	-	333
Instruments financiers passifs	(5 214)	(6 457)	(2 407)
Instruments financiers de couverture (2)	**(5 214)**	**(6 457)**	**(2 074)**
Trésorerie	107 611	78 866	68 972
Concours bancaires	(26)	(24)	(184)
Trésorerie nette (3)	**107 585**	**78 842**	**68 788**
Option des minoritaires (4)	-	-	-
Dette financière nette (1-2-3+4)	**221 958**	**343 054**	**352 483**

NOTE 18. AUTRES PASSIFS COURANTS ET NON COURANTS

EN MILLIERS D'EUROS AU 31 OCTOBRE	2010	2009	2008
Dettes envers les fournisseurs d'immobilisations	2	653	589
Dettes fiscales	1 021	1 363	1 571
Autres dettes	650	570	744
Produits constatés d'avance - part non courante	8 398	8 474	9 344
Total autres passifs non courants	**10 071**	**11 060**	**12 247**
Produits constatés d'avance - part courante	1 821	1 971	1 544
Total autres passifs courants	**1 821**	**1 971**	**1 544**

NOTE 19. FOURNISSEURS ET AUTRES CRÉDITEURS

EN MILLIERS D'EUROS AU 31 OCTOBRE	2010	2009	2008
Clients, avances & acomptes reçus	6 893	6 697	3 594
Dettes fournisseurs	21 059	27 938	32 615
Dettes sur acquisitions d'immobilisations	5 152	3 785	7 781
Personnel	5 874	5 916	5 717
Participation des salariés	6 096	4 256	5 081
Organismes sociaux	8 381	7 819	9 327
Congés payés	18 199	18 077	18 436
Prélèvements à employer	4 093	3 431	2 861
Comptes courants passifs & associés	6 202	5 966	5 429
État TVA	3 216	3 694	2 711
État charges à payer	8 891	11 989	11 607
Divers	10 974	12 964	13 511
TOTAL	**105 030**	**112 532**	**118 671**

NOTE 20. DETTES D'IMPÔTS COURANTS

EN MILLIERS D'EUROS AU 31 OCTOBRE	2010	2009	2008
État - Prélèvements jeux	32 929	36 104	38 809
État - Impôt sur les bénéfices	1 203	515	2 116
TOTAL	**34 132**	**36 619**	**40 925**

NOTE 21. PASSAGE DU RÉSULTAT OPÉRATIONNEL COURANT À L'EBITDA

PASSAGE DU RÉSULTAT OPÉRATIONNEL COURANT À L'EBITDA AU 31 OCTOBRE 2010

EN MILLIERS D'EUROS AU 31 OCTOBRE	ROC 2010.10	RETRAITEMENT RECLASSEMENT	EBITDA 2010.10
Chiffre d'affaires	478 126	-	478 126
Achats et charges externes	(146 410)	118	(146 292)
Impôts et taxes	(23 750)	(27)	(23 777)
Charges de personnel	(206 384)	3 040	(203 344)
Amortissements et dépréciations sur immobilisations	(47 140)	47 140	-
Autres produits & charges opérationnels - Courants	(6 620)	(2 607)	(9 227)
Passage du ROC à Ebitda	**47 821**	**47 665**	**95 486**

Le retraitement sur charges de personnel s'explique pour 1,5 M€ par les dotations et reprises provisions sur engagements de retraites et pour 1,5 M€ d'éléments exceptionnels relatifs aux charges de personnel (indemnités transactionnelles et autre régularisations exceptionnelles liées aux charges sociales).

PASSAGE DU RÉSULTAT OPÉRATIONNEL COURANT À EBITDA AU 31 OCTOBRE 2009

EN MILLIERS D'EUROS AU 31 OCTOBRE	ROC 2009.10	RETRAITEMENT RECLASSEMENT	EBITDA 2009.10
Chiffre d'affaires	452 993	-	452 993
Achats et charges externes	(140 731)	275	(140 455)
Impôts et taxes	(26 014)	(199)	(26 213)
Charges de personnel	(200 373)	2 262	(198 111)
Amortissements et dépréciations sur immobilisations	(45 565)	45 565	-
Autres produits & Charges opérationnels - Courants	(11 274)	54	(11 220)
Passage du ROC à Ebitda	**29 036**	**47 957**	**76 992**

Le retraitement sur charges de personnel s'explique pour 1,34 M€ par les dotations et reprises provisions sur engagements de retraites et pour 0,92 M€ d'éléments exceptionnels relatifs aux charges de personnel (indemnités transactionnelles et autre régularisations exceptionnelles liées aux charges sociales).

NOTE 22. INFORMATIONS SECTORIELLES

En application d'IFRS 8 « Secteurs opérationnels », les secteurs d'activités présentés sont fondés sur le reporting interne utilisé par la direction pour l'évaluation de la performance des différents secteurs d'activités. Le Groupe est géré en quatre secteurs :

- le secteur casinotier qui regroupe les activités d'exploitation de jeux, de restauration et de spectacles ;
- le secteur hôtelier qui regroupe les métiers spécialisés dans les activités d'hébergement ;
- le secteur Interactive qui regroupe l'ensemble des activités concourrant à l'organisation et l'exploitation des jeux sur des supports médias (Internet, TV…) ;
- Le secteur « Autres activités du Groupe » incluent notamment celle de Groupe Partouche SA, tête de Groupe, et l'ensemble des autres activités secondaires.

Le résultat sectoriel de référence est le résultat opérationnel courant. Chacune des colonnes des tableaux ci-après, reprend les chiffres propres de chaque secteur, compris comme une entité indépendante.

RÉSULTAT OPÉRATIONNEL COURANT PAR SECTEUR D'ACTIVITÉS

EN MILLIERS D'EUROS AU 31 OCTOBRE	CASINOS	HÔTELS	INTERACTIVE	AUTRES	TOTAL
	2010	2010	2010	2010	2010
Chiffre d'affaires	431 557	31 917	7 529	7 123	478 126
Achats et charges externes	(109 305)	(11 533)	(11 194)	(14 379)	(146 410)
Impôts et taxes	(20 206)	(1 884)	(527)	(1 132)	(23 750)
Charges de personnel	(177 093)	(15 347)	(6 387)	(7 557)	(206 384)
Amortissements et dépréciations sur immobilisations	(37 655)	(3 601)	(1 718)	(4 166)	(47 140)
Autres produits & charges opérationnels courants	(7 552)	551	2 704	(2 322)	(6 620)
Résultat opérationnel courant	**79 745**	**102**	**(9 593)**	**(22 433)**	**47 821**

EN MILLIERS D'EUROS AU 31 OCTOBRE	CASINOS		HÔTELS		INTERACTIVE		AUTRES		TOTAL	
	2009	2008	2009	2008	2009	2008	2009	2008	2009	2008
Chiffre d'affaires	406 071	430 915	32 594	39 840	7 498	2 981	6 830	7 941	452 993	481 678
Achats et charges externes	(102 783)	(114 017)	(11 522)	(13 929)	(9 201)	(12 115)	(17 224)	(14 263)	(140 731)	(154 324)
Impôts et taxes	(22 417)	(25 411)	(1 971)	(2 128)	(217)	(457)	(1 408)	(1 375)	(26 014)	(29 371)
Charges de personnel	(172 254)	(180 221)	(14 026)	(16 425)	(6 582)	(5 861)	(7 511)	(8 736)	(200 373)	(211 243)
Amortissements et dépréciations sur immobilisations	(35 439)	(37 394)	(4 183)	(4 452)	(1 404)	(534)	(4 539)	(4 628)	(45 565)	(47 009)
Autres produits & charges opérationnels courants	(13 684)	(10 825)	(449)	(732)	1 741	1 423	1 117	568	(11 274)	(9 566)
Résultat opérationnel courant	**59 494**	**63 047**	**443**	**2 174**	**(8 165)**	**(14 563)**	**(22 735)**	**(20 493)**	**29 036**	**30 165**

ÉLÉMENTS DE BILAN PAR SECTEUR D'ACTIVITÉS

EN MILLIERS D'EUROS AU 31 OCTOBRE	ACTIFS SECTORIELS		DONT MEE	
	2010	2009	2010	2009
CASINOS	694 225	753 203	-	-
HÔTELS	53 325	57 788	-	-
INTERACTIVE	19 640	34 023	-	2 615
AUTRES	114 056	116 932	-	-
TOTAL	**881 246**	**961 946**	**-**	**2 615**

EN MILLIERS D'EUROS AU 31 OCTOBRE	PASSIFS SECTORIELS	
	2010	2009
CASINOS	165 371	170 388
HÔTELS	12 018	16 020
INTERACTIVE	6 131	5 622
AUTRES	352 863	443 622
TOTAL	**536 383**	**635 652**

RAPPROCHEMENT DES PASSIFS SECTORIELS AVEC LES ÉTATS FINANCIERS

EN MILLIERS D'EUROS AU 31 OCTOBRE	2010	2009
Passifs sectoriels	536 383	635 652
Capitaux propres	344 863	326 294
TOTAL PASSIF	**881 246**	**961 946**

ÉLÉMENTS DE FLUX PAR SECTEUR D'ACTIVITÉS

EN MILLIERS D'EUROS AU 31 OCTOBRE	INVESTISSEMENTS EN IMMOBILISATIONS INCORPORELLES		INVESTISSEMENTS EN IMMOBILISATIONS CORPORELLES		DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET AUX PROVISIONS	
	2010	2009	2010	2009	2010	2009
CASINOS	(238)	(6 350)	(18 051)	(15 866)	79 916	46 278
HÔTELS	(18)	(116)	(1 594)	(537)	5 911	4 212
INTERACTIVE	(2 285)	(1 170)	(1 063)	(1 089)	15 213	2 359
AUTRES	(569)	5 993	(717)	(2 731)	15 101	3 587
TOTAL	**(3 110)**	**(1 643)**	**(21 426)**	**(20 223)**	**116 142**	**56 435**

CHIFFRE D'AFFAIRES PAR ZONE GÉOGRAPHIQUE

EN MILLIERS D'EUROS AU 31 OCTOBRE	2010	%	2009	%	2008	%
France	406 204	85,0 %	382 290	84,4 %	422 343	87,7 %
Europe (hors France)	69 505	14,5 %	68 530	15,1 %	57 259	11,9 %
Étranger	2 417	0,5 %	2 172	0,5 %	2 076	0,4 %
TOTAL	**478 126**	**100,0 %**	**452 993**	**100,0 %**	**481 678**	**100,0 %**

COMMENTAIRES SUR LE CHIFFRE D'AFFAIRES CONSOLIDÉ

Le chiffre d'affaires consolidé de l'exercice clos au 31 octobre 2010 bénéficie de l'impact de la mesure fiscale de séparation du barème de prélèvement pour les jeux traditionnels et les machines à sous (loi n° 2010-476).

Cette mesure rétroactive au 1er novembre 2008 a un double impact sur les comptes annuels de l'exercice clos au 31 octobre 2010 :

- Prise en compte de l'impact de la séparation des barèmes pour l'exercice en cours soit une économie de prélèvement de 9,6 M€ ;
- Comptabilisation d'un produit sur chiffre d'affaires relatif à l'exercice 2009 du fait de la rétroactivité de la loi, d'un montant de 9,7 M€.

Le produit net des jeux de l'exercice 2010 bénéficie également de la contribution du casino de Nice Palais à hauteur de 7,3 M€.

NOTE 23. ACHATS ET CHARGES EXTERNES

EN MILLIERS D'EUROS AU 31 OCTOBRE	2010	2009	2008
Achats matières	44 258	43 406	51 352
Redevances de crédit-bail mobilier	91	193	242
Locations immobilières	12 651	12 193	10 334
Locations mobilières	7 921	6 913	6 940
Entretien & maintenance	10 494	9 978	10 709
Primes d'assurance	1 549	1 894	1 872
Personnel extérieur	2 528	1 983	3 012
Honoraires	18 798	19 145	15 614
Publicité	24 614	23 131	28 744
Missions & réceptions	2 837	2 409	3 869
Frais de poste & télécommunications	3 643	3 765	3 489
Services bancaires	3 623	3 623	3 644
Charges de sous-traitance	11 707	10 847	11 988
Divers	1 694	1 251	2 516
TOTAL	**146 410**	**140 731**	**154 324**

NOTE 24. FRAIS DE PERSONNEL ET EFFECTIFS

CHARGES DE PERSONNEL

EN MILLIERS D'EUROS AU 31 OCTOBRE	2010	2009	2008
Salaires	143 825	142 021	151 314
Charges sociales	57 013	54 629	55 365
Participation des salariés	5 546	3 724	4 564
TOTAL	**206 384**	**200 373**	**211 243**

EFFECTIF MOYEN

AU 31 OCTOBRE	2010	2009	2008
France	4 981	5 125	5 458
Étranger	623	645	628
TOTAL	**5 604**	**5 770**	**6 086**

2 538 personnes sont affectées au secteur des jeux.

RÉPARTITION DES EFFECTIFS MOYENS PAR CATÉGORIES SOCIOPROFESSIONNELLES

AU 31 OCTOBRE	2010	2009	2008
Cadres	984	991	963
Agents de maîtrise	316	312	294
Employés	4 046	4 225	4 628
Ouvriers	257	242	200
TOTAL	**5 604**	**5 770**	**6 086**

NOTE 25. AUTRES PRODUITS ET CHARGES OPÉRATIONNELS

AUTRES PRODUITS ET CHARGES OPÉRATIONNELS COURANTS

EN MILLIERS D'EUROS AU 31 OCTOBRE	2010	2009	2008
Résultat net de cession des éléments d'actifs	(226)	(76)	(434)
Variations des provisions d'actifs courants	(3 008)	(412)	(1 109)
Variations des provisions passif	3 018	(2 770)	(261)
Charges et produits opérationnels divers courants	(6 404)	(8 016)	(7 762)
Autres produits & charges opérationnels courants	**(6 620)**	**(11 274)**	**(9 566)**

Au titre de 2010 le poste « Charges et produits opérationnels divers courants » intègre notamment :

EN MILLIERS D'EUROS AU 31 OCTOBRE	2010
Charges spécifiques aux cahiers des charges	(11 282)
Dégrèvement d'impôts – Abattements manifestation artistique de qualité	1 155
Subventions d'investissements virées au résultat de l'exercice	2 052
Autres charges et produits	1 672
Charges et produits opérationnels divers courants	**(6 404)**

AUTRES PRODUITS ET CHARGES OPÉRATIONNELS NON COURANTS

EN MILLIERS D'EUROS 31 OCTOBRE	2010	2009	2008
Résultat net de cession des éléments d'actifs	-	3 371	6 852
Charges et produits opérationnels divers	(283)	(1 854)	1 464
Autres produits et charges opérationnels non courants	**(283)**	**1 517**	**8 317**

NOTE 26. RÉSULTAT FINANCIER

EN MILLIERS D'EUROS AU 31 OCTOBRE	2010	2009	2008
Coût de l'endettement	(17 361)	(19 209)	(28 579)
Coût de la couverture de taux	(3 564)	(1 587)	2 956
Produit des placements	550	1 150	3 320
Frais financiers nets	**(20 374)**	**(19 646)**	**(22 303)**
Charges ou produits liés à l'évaluation des couvertures	1 243	(4 383)	(3 192)
Coût de l'endettement financier (a)	**(19 131)**	**(24 029)**	**(25 495)**
Gains de change	3 055	2 094	3 024
Perte de change	(384)	(2 072)	(960)
Autres	(513)	(1)	510
Dotations et reprises financières	(1 351)	(948)	(153)
Autres produits et charges financiers (b)	**807**	**(927)**	**2 421**
RÉSULTAT FINANCIER (a+b)	**(18 324)**	**(24 956)**	**(23 074)**

Le coût de l'endettement, partiellement couvert à taux fixe, est resté stable malgré la hausse des marges appliquées au crédit syndiqué suite au protocole du 26 octobre 2009, pour avoir bénéficié de la réduction de l'endettement suite à l'augmentation de capital. C'est l'évolution des produits financiers de placement, en diminution de 0,6 M€ du fait des faibles taux de rémunération, qui explique la légère hausse des frais financiers nets.

L'évaluation de la couverture de taux a généré un produit de 1,2 M€ du fait du raccourcissement de la période de couverture, à échéance 31 juillet 2012.

L'évolution favorable du résultat de change sur l'exercice s'explique essentiellement par l'appréciation du franc suisse.

NOTE 27. COMMENTAIRES SUR LES TABLEAUX DE FLUX

FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACTIVITÉS OPÉRATIONNELLES

Les flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles sont en net redressement, passant de 35,0 M€ en 2009 à 66,5 M€ en 2010 grâce principalement à :

- une amélioration de l'Ebitda qui atteint 95,5 M€ en 2010 contre 77 M€ pour l'exercice précédent ;
- une incidence presque neutre (-0,7 M€) de la variation du besoin en fonds de roulement alors que 2009 avait enregistré un besoin de -12,6 M€ ;
- une réduction du montant des intérêts décaissés, liée essentiellement à l'arrêt du versement de la rémunération de l'avance d'actionnaire de Financière Partouche ;
- une réduction à hauteur de 1,9 M€ des impôts payés.

FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT

Les flux de trésorerie liés aux activités d'investissement représentent un emploi de trésorerie de -24,8 M€, en hausse par rapport à 2009 où avaient été enregistrés des flux favorables de cession d'actifs de 7,0 M€. Les investissements de l'exercice 2010 sont constitués notamment :

- pour 21,4 M€ d'acquisition d'immobilisations corporelles. Ces investissements sont essentiellement de maintenance et sont répartis sur l'ensemble des établissements. À titre indicatif, les plus importants décaissements ont concerné les travaux d'agrandissement du casino de Val-André pour 1,9 M€ et des travaux au casino de Meyrin pour 1,2 M€ ;
- pour 1,8 M€ d'acquisition d'immobilisations incorporelles, ces investissements concernent le pôle Interactive pour 1,2 M€ (notamment relatifs au développement des sites Internet et des jeux proposés) ;
- pour 2,6 M€ de rachats de leur participation aux intérêts minoritaires (notamment le casino de Djerba pour 2,5 M€).

FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACTIVITÉS DE FINANCEMENT

Les flux de trésorerie de financement représentent un emploi de -13,9 M€ contre -11,1 M€ en 2009. Ils enregistrent d'une part un flux de remboursement d'emprunts et dettes financières de -9,6 M€ (contre -4,8 M€ sur l'exercice précédent) compte tenu de la reprise en 2010 du remboursement du crédit syndiqué, et d'autre part, en sens contraire, les flux liés aux souscriptions en numéraire à l'augmentation de capital de Groupe Partouche pour 2,9 M€. Les dividendes versés aux minoritaires évoluent peu et atteignent -7,6 M€.

Le cumul de ces flux se traduit sur l'exercice par une augmentation de trésorerie de 28,7 M€.

NOTE 28. IMPÔT SUR LES BÉNÉFICES

ANALYSE DE LA CHARGE D'IMPÔT

EN MILLIERS D'EUROS AU 31 OCTOBRE	2010	2009	2008
Résultat avant impôt	(44 269)	(3 726)	11 085
Charge d'impôt courant sur les bénéfices	(9 226)	(3 774)	10 931
Charge d'impôts différés	3 489	2 606	2 901
Charge totale d'impôt	**(5 737)**	**(1 169)**	**13 832**
Taux effectif d'imposition	12,96 %	31,37 %	124,78 %

RATIONALISATION DU TAUX EFFECTIF D'IMPOSITION – PREUVE D'IMPÔT

EN MILLIERS D'EUROS AU 31 OCTOBRE	2010	2009	2008
Résultat consolidé avant impôts	**(44 269)**	**(3 726)**	**11 085**
Taux courant d'imposition France	33,33 %	33,33 %	33,33 %
Impôts au taux courant (théorique)	**14 756**	**1 242**	**(3 695)**
Différences temporaires	720	(741)	(770)
Différences permanentes	10 443	19 219	24 860
Incidences des opérations de consolidation	(10 207)	(18 311)	(22 519)
Déficits créés sur l'exercice	(32 881)	(24 112)	(23 373)
Incidence de l'intégration fiscale	16 565	19 189	14 858
Résultats taxés au taux réduit et effet différence de taux à l'étranger	(11 783)	1 814	(4 121)
Activation et utilisation des reports déficitaires non constatés antérieurement	6 706	430	648
Crédit impôt et autres	(57)	102	280
Charge d'impôt du Groupe	**(5 737)**	**(1 169)**	**(13 832)**
Taux apparent d'imposition du Groupe	**12,96 %**	**31,37 %**	**124,78 %**

En France, Groupe Partouche SA a constitué deux pôles d'intégration fiscale dont les sociétés mères sont

- Groupe Partouche SA : (Groupe Partouche SA, Baratem, CDTH, Cannes Balnéaire, Casino d'Evaux-les-Bains, Casino de Contrexéville, Casino de Gréoux-les-Bains, Casino de la Grande Motte, Casino de Palavas, Casino de Salies-de-Béarn, Casino de Saint-Amand, Casino de Saint-Nectaire, Casino du Touquet – Les Quatre Saisons, Casino Le Lion Blanc, Casino municipal d'Aix Thermal, Casino municipal de Royat, Compagnie européenne de casinos, Développement baie de Kernic, Casino de Bourbon Lancy, Eden Beach Casino, Grand casino de Bandol, Grand casino de Beaulieu, Grands hôtels du Parc, Hôtel Cosmos, Jean Metz, Ludica, Numa, Plombinoise de casino, SACBM, SATHEL, SEK, Société du casino d'Arcachon, Société de brasserie et casino Les Flots Bleus, Holding Garden Pinède, Aquabella, Casino Palm Beach, Sci des Thermes, Thermpark, Centre de balnéothérapie d'Aix en Provence, Casino de Pornichet, Casino de Pornic, Casino d'Andernos, Casino Val-André, Sinoca, Casino de Lydia Investissement, Grand casino du Havre, Grand casino de la Trinité, STTH Divonne, Société du grand casino d'Annemasse, Sci de l'Arve, Société casino Hauteville-Lompnes., Hôtel international de Lyon et Grand Casino de Lyon, Partouche spectacles & productions, Casino de Cabourg, SCI Vittel et Contrexéville, Partouche Immobilier, Partouche Technologies *, Partouche tournoi (*), Partouche Interactive (*), Casino du Palais de la Méditérrannée (*).

() Sociétés entrées dans le pèrimètre d'intégration fiscale de Groupe Partouche SA au 1er novembre 2009.*

- Casino de Vichy (4 Chemins) et cinéma du Casino de Vichy (Elysée Palace).

IMPÔTS DIFFÉRÉS ACTIFS ET PASSIFS

EN MILLIERS D'EUROS AU 31 OCTOBRE	2010	2009	2008
Impôts différés actifs	4 639	2 397	855
Impôts différés passifs	(31 567)	(33 180)	(34 491)
Impôts différés nets	**(26 927)**	**(30 783)**	**(33 636)**

DÉFICITS REPORTABLES

Les impôts différés actifs liés aux déficits reportables sont reconnus et activés uniquement lorsque le caractère recouvrable de ces déficits a été déterminé.

Au 31/10/2010, le montant total de l'impôt relatif aux déficits reportables non activés s'élève à 29 864 K€.

NOTE 29. ENGAGEMENTS COMMERCIAUX ET FINANCIERS

ENGAGEMENTS HORS BILAN LIÉS AU FINANCEMENT

Engagements donnés au 31 octobre 2010 :

EN MILLIERS D'EUROS	2010	PAIEMENTS DUS PAR PÉRIODE			2009	2008
		À MOINS D'1 AN	DE 1 À 5 ANS	À PLUS DE 5 ANS		
Dettes à long terme (dettes bancaires assorties de garanties)	298 399	139 583	158 816	0	305 525	308 040
Obligations en matière de location-financement (autres que crédit-bail)	476	303	173	0	599	1 015
TOTAL	**298 875**	**139 886**	**158 989**	**0**	**306 124**	**309 055**

Engagements reçus au 31 octobre 2010 :

EN MILLIERS D'EUROS	2010	2009	2008
Autres engagements	4 400	3 400	-
TOTAL	**4 400**	**3 400**	**-**

Les engagements reçus pour 4 400 K€ représentent le solde de la dette de la société Tête dans les nuages (TND) pour 3 400 K€ et la dette de la société du casino de Saint-Honoré-les-Bains pour 1 000 K€.

ENGAGEMENTS HORS BILAN LIÉS AUX ACTIVITÉS OPÉRATIONNELLES

Engagements donnés au 31 octobre 2010 :

EN MILLIERS D'EUROS	2010	PAIEMENTS DUS PAR PÉRIODE			2009	2008
		À MOINS D'1 AN	DE 1 À 5 ANS	À PLUS DE 5 ANS		
Contrats de location simple (baux, contrats location mobilière)	62 565	8 032	21 923	32 610	69 581	65 807
Autres engagements (nantissements ou hypothèques)	1 406		1 406		1 406	1 406
Autres obligations (avals et cautions)	8 114		8 114		6 890	7 086
Traites et effets émis	707	707			577	235
Garantie de passif	-				-	-
Autres engagements financiers	-				-	-
Autres engagements commerciaux	34 559	6 887	16 473	11 198	36 685	34 753
TOTAL	**107 351**	**15 626**	**47 916**	**43 808**	**115 139**	**109 287**

Il est à noter que ne figurent pas dans les engagements hors bilan les projets concernant les cahiers des charges de La Grande Motte, de La Ciotat, de Bandol et du Palm Beach *(cf. chapitre 5.2.3)*, dans la mesure où les appels d'offre de construction sont en cours ou pas encore lancés. Les montants engagés par la société ne sont pas encore définis.

Engagements reçus au 31 octobre 2010 :

EN MILLIERS D'EUROS	2010	2009	2008
Avals et cautions	275	275	529
Garantie de passif	-	-	17 731
TOTAL	**275**	**275**	**18 260**

À notre connaissance, il n'existe pas d'autres engagements hors bilan.

NOTE 30. PARTIES LIÉES

RÉMUNÉRATION DES DIRIGEANTS

Pour l'exercice clos le 31 octobre 2010, le montant consolidé global des rémunérations brutes allouées aux organes de direction et de surveillance de Groupe Partouche SA s'établit à 2 086 215 euros et aucun jeton de présence n'a été perçu par les membres du conseil de surveillance. Ces éléments de rémunérations constituent uniquement des avantages à court terme.

OPÉRATIONS AVEC LES PARTIES LIÉES

Prestations avec la Financière Partouche SA

Groupe Partouche SA loue à Financière Partouche SA les locaux de son siège social. Le loyer, charges et taxes incluses, a été de 269 449 euros pour l'exercice 2009-2010.

Groupe Partouche SA bénéficie d'une avance d'actionnaire de 100 M€ de Financière Partouche SA qui du fait de l'augmentation de capital réalisée le 13 août 2010 a été réduite de 74 591 686 euros. Le solde, depuis cette date, s'élève à 25 408 314 euros. Cette avance est rémunérée au taux de l'Euribor plus 2 %, soit, au titre de l'exercice 2009-2010, une charge d'intérêts financiers de 2 405 765 euros.

Groupe Partouche a un compte courant créditeur avec la Financière Partouche de 4 740 577 euros au 31 octobre 2010 qui a généré une charge d'intérêts de 55 885 euros.

Prestations avec la société Shal & Co

La société Shal & Co, que contrôle et préside M. Hubert Benhamou, apporte son concours dans la gestion des activités du Groupe Partouche pour certains de ses casinos. La rémunération perçue à ce titre pour l'exercice 2009-2010 a été de 534 700 euros.

Prestations avec la société Ispar Holding SA

Ispar Holding SA est une société contrôlée et présidée par M. Isidore Partouche qui apporte une prestation d'assistance et de conseil aux casinos suisses. La rémunération provisionnée à ce titre pour l'exercice 2009-2010 a été de 340 965 euros.

Autres

Les autres opérations intervenues au cours de l'exercice 2009-2010 avec des parties liées dans le cadre du cours normal des activités ne sont pas jugées significatives pour le Groupe et ont été réalisées à des conditions de marché.

NOTE 31. ACTIVITÉS EN COURS DE CESSION

Postérieurement à la clôture 2010, Groupe Partouche a cédé deux sociétés : Casino de Saint-Nectaire et Casino Sluis (Pays-Bas). Cela a conduit le Groupe à considérer au 31 octobre 2010 les actifs concernés comme destinés à être cédés au bilan consolidé. Au titre de l'exercice précédent, aucun actif n'avait été destiné à être vendu.

BILAN ACTIF EN MILLIERS D'EUROS AU 31 OCTOBRE	2010	2009	2008
Actifs non courants	(966)	NA	NA
Saint-Nectaire	(673)		
Sluis	(292)		
Actifs courants	(278)	NA	NA
Saint-Nectaire	(53)		
Sluis	(226)		
Total actifs destinés à être cédés	**1 245**	**NA**	**NA**

BILAN PASSIF EN MILLIERS D'EUROS AU 31 OCTOBRE	2010	2009	2008
Passifs non courants	(416)	NA	NA
Saint-Nectaire	(136)		
Sluis	(280)		
Passifs courants	(490)	NA	NA
Saint-Nectaire	(265)		
Sluis	(225)		
Total passifs destinés à être cédés	**907**	**NA**	**NA**

DÉTAIL DES ACTIFS NON COURANTS DESTINÉS À ÊTRE CÉDÉS

EN MILLIERS D'EUROS AU 31 OCTOBRE	2010	2009	2008
Immobilisations incorporelles	(360)	NA	NA
Immobilisations corporelles	(606)	NA	NA
Actifs non courants destinés à être cédés	**(966)**	**NA**	**NA**

NOTE 32. ÉVÈNEMENTS POSTÉRIEURS À L'ARRÊTÉ ET OPÉRATIONS EN COURS

RÉAMENAGEMENT DE L'ENDETTEMENT DU GROUPE ET AUGMENTATION DE CAPITAL DE 30 MILLIONS D'EUROS GARANTIE PAR BUTLER CAPITAL PARTNERS

Dans le cadre d'un accord global visant à renforcer significativement ses fonds propres et financer son programme d'investissements, Groupe Partouche, d'une part, a conclu un accord avec son pool bancaire en vue d'aménager son

crédit syndiqué et, d'autre part, s'est rapproché de Financière Partouche et Butler Capital Partners pour convenir de lancer une augmentation de capital de 30 M€, garantie par Butler Capital Partners (BCP) à l'occasion de laquelle BCP entrera au capital de Groupe Partouche.

Par avenant signé le 25 janvier 2011, des aménagements positifs significatifs ont été apportés au contrat de prêt syndiqué.

Réaménagement de l'endettement du Groupe

Un rééchelonnement de la Tranche A pour maximiser la valeur de cession des actifs

Afin de tenir compte des difficultés contextuelles attachées aux cessions d'actifs souhaitées par le Groupe, la Tranche A de 100,1 M€, qui devait s'amortir au rythme des cessions et au plus tard le 31 octobre 2011, est transformée en tranche amortissable, selon l'échéancier suivant :

	EN EUROS	
ECHÉANCES	ANCIEN ÉCHÉANCIER	NOUVEL ÉCHÉANCIER
31/10/2011	100 083 000	
31/10/2012		5 000 000
31/10/2013		15 000 000
31/10/2014		25 000 000
31/10/2015		55 083 000

Ce nouvel aménagement, favorable au Groupe Partouche, lui permettra de réexaminer sereinement son programme de désinvestissement afin de maximiser la valeur des actifs périphériques qu'il souhaite à terme céder.

Une baisse des marges qui va réduire significativement les frais financiers

À compter de la réalisation de l'augmentation de capital, les marges seront réduites comme suit :

- La marge applicable à la Tranche A sera réduite de 5,0 % à 4,0 % l'an et sera ramenée à 3,0 % dès lors que l'amortissement aura atteint 30 M€, puis à 2,5 % dès lors que l'amortissement aura atteint 60 M€ ;
- La marge applicable à la Tranche B, qui s'élevait à 3,25 % jusqu'au 31 octobre 2011, puis à 4,0 % jusqu'au 31 octobre 2013 et à 5,5 % au-delà, sera réduite à 3,0 % jusqu'au complet remboursement ; son amortissement reste inchangé jusqu'au 31 octobre 2015 ;
- La marge applicable à la Tranche C, qui s'élevait à 3,5 % jusqu'au 31 octobre 2011, puis à 4,25 % jusqu'au 31 octobre 2013 et à 5,75 % au-delà, sera réduite à 3,25 % jusqu'au complet remboursement ; elle reste remboursable *in fine* au 31 octobre 2015.

Un aménagement de la clause de reversement du cash flow excédentaire consolidé pour financer certains investissements

Afin de faciliter le financement et donc la réalisation du programme d'investissements concernant la construction des Pasinos de La Ciotat, La Grande Motte et Bandol, la clause de reversement du cash flow excédentaire consolidé (tel que défini au prêt syndiqué) ne s'appliquera pour les exercices 2010 et 2011 qu'au-delà d'un plafond de 26 M€. Les cash flow excédentaires consolidés générés par le Groupe, jusqu'à cette limite de 26 M€ ne seront donc pas concernés par le mécanisme de cette clause de reversement, à savoir une affectation partielle de la trésorerie du Groupe en remboursement anticipé du crédit syndiqué et paiement des intérêts de l'avance d'actionnaire Financière Partouche.

Par ailleurs, Groupe Partouche et son pool bancaire sont convenus, d'ici le 30 mai 2011, de revoir la définition contractuelle du cash flow excédentaire consolidé et les ratios financiers à respecter afin de tenir compte de la nouvelle situation financière du Groupe.

Application de l'aménagement de la clause de reversement du cash flow excédentaire consolidé

Les comptes arrêtés au 31 octobre 2010 font état de l'application contractuelle de la clause de cash flow excédentaire avant aménagement du 25 janvier 2011 ; la part affectée au remboursement anticipé du crédit syndiqué, soit 17,4 M€ *(cf. calcul détaillé présent au chapitre 4.1.1 paragraphe 5.2)* a ainsi été positionnée en dette courante. Cette présentation est à nuancer du nouveau calcul entériné au titre de l'exercice 2010, suite à l'avenant du 25 janvier 2011, qui réduit ce montant affecté au remboursement anticipé à 2,9 M€.

Cet élément et la modification de l'échéancier de la Tranche A du crédit syndiqué conduisent à une nouvelle ventilation entre part courante et part non courante du poste « Emprunts bancaires » présentée ci-dessous (concernant le risque de liquidité, se référer au chapitre 4.1.1 « Risque de liquidité ») :

EN MILLIERS D'EUROS AU 31 OCTOBRE	PART COURANTE 2010	PART NON COURANTE 2010	TOTAL 2010
Emprunts bancaires avant avenant du 25/01/2011	140 066	158 847	298 913
Impact de l'avenant du 25/01/2011	(114 643)	114 643	-
Emprunts bancaires après avenant du 25/01/2011	25 423	273 490	298 913

NOTE 33. RISQUE DE MARCHÉ ET INSTRUMENTS DÉRIVÉS

Dans le cadre de son activité, le Groupe peut être exposé aux risques de liquidité, de taux et de change. L'appréciation de l'exposition du Groupe à ces risques et leur gestion sont décrites aux chapitres 4.1.1 « Risque de liquidité », 4.1.2 « Risque de taux », et 4.1.3 « Risque de change ».

NOTE 34. PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION

Les sociétés suivantes ont été consolidées par la SA Groupe Partouche :

SOCIÉTÉS AU 31 OCTOBRE	PAYS	POURCENTAGE D'INTÉRÊTS 2010	POURCENTAGE D'INTÉRÊTS 2009	POURCENTAGE D'INTÉRÊTS 2008	MÉTHODE DE CONSOLIDATION
SA GROUPE PARTOUCHE	France				Mère
SOCIÉTÉS CONSOLIDÉES PAR INTÉGRATION GLOBALE					
CASINOS					
SA CASINO DE SAINT-AMAND	France	100	100	100	IG
SA GRAND CASINO DE CABOURG	France	100	100	100	IG
SA CASINO DU GRAND CAFÉ	France	61,9	61,9	61,9	IG
SA GRAND CASINO DE BEAULIEU	France	-	100	100	IG
SA FORGES THERMAL	France	59,49	59,25	58,75	IG
SA CASINO & BAINS DE MER DE DIEPPE	France	100	100	100	IG
SA JEAN METZ	France	100	100	100	IG
SA LE TOUQUET'S	France	90,05	90,05	90,05	IG
SA CASINOS DU TOUQUET	France	99,53	99,53	99,53	IG
SA CASINOS DE VICHY	France	91,83	91,78	91,68	IG
CASINO DE CONTREXÉVILLE	France	100	100	100	IG
SA NUMA	France	100	100	100	IG
SA GRAND CASINO DE LYON	France	97	97	97	IG
PALM BEACH CASINO	France	99,99	99,99	99,99	IG
SA ECK	Belgique	99,9	99,9	99,9	IG
SA LE GRAND CASINO DE DJERBA	Tunisie	99,9	84,91	84,91	IG
CASINO NUEVO DE SAN ROQUE	Espagne	98,9	98,9	98,9	IG
SA SATHEL	France	99,86	99,86	99,86	IG

SOCIÉTÉS AU 31 OCTOBRE	PAYS	POURCENTAGE D'INTÉRÊTS 2010	POURCENTAGE D'INTÉRÊTS 2009	POURCENTAGE D'INTÉRÊTS 2008	MÉTHODE DE CONSOLIDATION
SA CASINO MUNICIPAL DE ROYAT	France	99,86	99,86	99,86	IG
SA CASINO LE LION BLANC	France	99,87	99,86	99,86	IG
SA EDEN BEACH CASINO	France	99,65	99,65	99,65	IG
SA CASINO MUNICIPAL D'AIX THERMAL	France	99,41	99,41	99,41	IG
SA CASINO DES FLOTS BLEUS	France	99,39	99,38	99,39	IG
SA CASINO DE PALAVAS	France	99,88	99,87	99,87	IG
CASINO DE PORNICHET	France	100	100	100	IG
CASINO DE PORNIC	France	100	100	100	IG
CASINO D'ANDERNOS	France	99,79	99,78	99,78	IG
CASINO D'ARCACHON	France	98,7	98,65	98,65	IG
CASINO DE SALIES-DE-BÉARN	France	100	100	100	IG
CASINO DE LA GRANDE MOTTE	France	99,98	99,98	99,98	IG
CASINO DE GRÉOUX	France	100	100	100	IG
CASINO DE SAINT-NECTAIRE	France	100	100	100	IG
CASINO D'EVAUX-LES-BAINS	France	100	100	100	IG
CASINO DE SAINT-HONORÉ	France	-	97,22	97,22	IG
CASINO DE PLOMBIÈRES	France	100	100	100	IG
CASINO D'OOSTENDE	Belgique	99,98	99,98	99,98	IG
CHAUDFONTAINE LOISIRS	Belgique	99,99	99,99	99,99	IG
CASINO DE LA ROCHE-POSAY	France	89,7	89,7	89,7	IG
CASINO D'AGON COUTAINVILLE	France	89,41	89,41	89,41	IG
CASINO DE HYÈRES	France	99,9	99,9	99,9	IG
CASINO DE VAL-ANDRÉ	France	100	100	100	IG
CASINO DE PLOUESCAT	France	97	97	97	IG
CASINO DE BANDOL	France	100	100	100	IG
CASINO LAC MEYRIN	Suisse	40	40	39,98	IG
SA LYDIA	France	97,6	97,6	97,6	IG

SOCIÉTÉS AU 31 OCTOBRE	PAYS	POURCENTAGE D'INTÉRÊTS 2010	POURCENTAGE D'INTÉRÊTS 2009	POURCENTAGE D'INTÉRÊTS 2008	MÉTHODE DE CONSOLIDATION
CASINO DU HAVRE	France	99,99	99,99	100	IG
CASINO DE LA TRINITÉ	France	100	100	100	IG
CASINO DU PALAIS DE LA MÉDITERRANÉE	France	100	100	25	IG 2009-ME avant
CASINO DE DIVONNE	France	98,7	98,7	98,69	IG
CASINO D'ANNEMASSE	France	99,89	99,88	99,88	IG
CASINO DE HAUTEVILLE-LOMPNES	France	100	100	100	IG
CASINO DE CRANS-MONTANA	Suisse	57	57	57	IG
CASINO DE LA TREMBLADE	France	69,76	69,76	69,76	IG
CASINO DE DINANT	Belgique	100	100	100	IG
CASINO TABARKA	Tunisie	99,89	84,9	84,9	IG
HÔTELS					
SA ELYSÉE PALACE HÔTEL	France	91,7	91,65	91,55	IG
SA HÔTEL INTERNATIONAL DE LYON	France	97	97	97	IG
SNC GARDEN BEACH HÔTEL	France	99,66	99,65	99,65	IG
SARL AQUABELLA	France	99,79	99,79	99,79	IG
HÔTEL 3.14	France	99,99	99,99	99,99	IG
GRANDS HÔTELS DU PARC	France	100	100	100	IG
HÔTEL COSMOS	France	100	100	100	IG
HÔTEL EHC CHARBONNIÈRE (T)	France	-	-	99,86	IG
SARL SINOCA	France	100	100	100	IG
PÔLE INTERACTIVE					
PARTOUCHE INTERACTIVE	France	95,99	95,99	78	IG
QUARISMA	France	91,26	76,93	62,5	IG
PARTOUCHE PRODUCTION	France	72,42	72,42	58,84	IG
PARTOUCHE TECHNOLOGIES	France	96	96	78	IG
PARTOUCHE IMAGE	France	72,44	72,44	58,86	IG
PARTOUCHE TOURNOIS (ex Partouche Gammon)	France	96	96	66,3	IG

SOCIÉTÉS AU 31 OCTOBRE	PAYS	POURCENTAGE D'INTÉRÊTS 2010	POURCENTAGE D'INTÉRÊTS 2009	POURCENTAGE D'INTÉRÊTS 2008	MÉTHODE DE CONSOLIDATION
WORLD SERIES OF BACKGAMON	Grande Bretagne	96	96	66,3	IG
APPOLONIA FRANCE	France	67,2	67,2	54,6	IG
PARTOUCHE INTERACTIVE HOLDING	Gibraltar	96	96	78	IG
PARTOUCHE INTERACTIVE GIBRALTAR	Gibraltar	96	96	78	IG
PARTOUCHE BETTING	Malte	96	96	78	IG
PARTOUCHE INTERACTIVE MALTA (*)	Malte	96	96	-	IG
PARTOUCHE GAMING FRANCE (*)	France	96	-	-	IG
SYSTÈMES INTELLIGENTS CASINOS (*)	France	96	-	-	IG
AUTRES					
SA CANNES BALNÉAIRE PALM BEACH	France	99,99	99,99	99,99	IG
SA CHM	France	86,89	86,84	86,76	IG
SA BARATEM	France	99,25	99,25	99,25	IG
SA HOLDING GARDEN PINÈDE	France	100	100	100	IG
SCI HÔTEL GARDEN PINÈDE	France	100	100	100	IG
SCI RUE ROYALE	France	99,99	99,99	99,99	IG
ELYSÉE PALACE EXPANSION	France	91,66	91,61	91,55	IG
ELYSÉE PALACE SA	France	91,63	91,59	91,53	IG
SCI LYDIA INVESTISSEMENT	France	97	97	97	IG
SCI LES THERMES	France	99,99	99,99	99,99	IG
SARL THERM'PARK	France	99,99	99,99	99,99	IG
SA GROUPE PARTOUCHE INTERNATIONAL	Belgique	99,9	99,9	99,9	IG
SA SIKB	Belgique	100	99,9	99,9	IG
SARL SEK	France	99,87	99,86	99,86	IG
SCI EDEN BEACH CASINO	France	99,87	99,86	99,86	IG
SCI PALAVAS INVESTISSEMENT	France	99,88	99,88	99,88	IG
CAFÉ CARMEN	France	-	99,95	99,95	IG

SOCIÉTÉS AU 31 OCTOBRE	PAYS	POURCENTAGE D'INTÉRÊTS 2010	POURCENTAGE D'INTÉRÊTS 2009	POURCENTAGE D'INTÉRÊTS 2008	MÉTHODE DE CONSOLIDATION
CBAP CENTRE BALNÉOTHÉRAPIE	France	99,99	99,99	99,99	IG
VILLA DU HAVRE (T)	France	-	99,99	100	IG
SCI FONCIÈRE DE VITTEL ET CONTREXÉVILLE	France	100	100	100	IG
EUROPÉENNE DE CASINO HOLDING	France	100	100	100	IG
BELCASINOS	Belgique	100	100	100	IG
CASINO CHAUDFONTAINE	Belgique	99,9	99,98	99,98	IG
SCI GAFA	France	89,81	89,81	89,8	IG
SCI AZUR BANDOL (T)	France	-	-	100	IG
CASINO VIRGINIAN DE RENO	Etats-Unis	100	100	100	IG
SCI MIAMI (T)	France	-	99,78	99,78	IG
SCI LES MOUETTES	France	100	100	100	IG
SCI LES JARRES	France	100	100	100	IG
HOLDING LUDICA	France	100	100	100	IG
GIE EUROP GESTION COMPANY	France	100	100	100	IG
SCI LERICHE ROSTAGNE (T)	France	-	100	100	IG
SCI JMB	France	100	100	100	IG
CASINO DE LA SEYNE-SUR-MER	France	97,65	97,65	97,65	IG
VZW	Belgique	100	100	100	IG
CIE CASINO HOLDING (L)	Suisse	-	-	99,96	IG
VISTALEASING (L)	Suisse	-	-	99,96	IG
SCI PARC DE POSAY	France	89,71	89,71	89,71	IG
SARL PARC DU CHÂTEAU	France	71,76	71,76	71,76	IG
CINÉMA ELYSÉE VICHY	France	88,15	88,11	88,01	IG
CASINO DE SAXON (L)	Suisse	-	-	99,96	IG
CASINO SLUIS NV	Pays-Bas	59,94	59,94	59,94	IG
SCI DE L'ARVE	France	99,89	99,88	99,88	IG

SOCIÉTÉS AU 31 OCTOBRE	PAYS	POURCENTAGE D'INTÉRÊTS 2010	POURCENTAGE D'INTÉRÊTS 2009	POURCENTAGE D'INTÉRÊTS 2008	MÉTHODE DE CONSOLIDATION
SOMARG (T)	France	-	-	99,9	IG
SCI LA TREMBLADE	France	70,06	70,06	70,06	IG
PARTOUCHE IMMOBILIER	France	100	100	100	IG
PARTOUCHE SPECTACLES	France	100	100	100	IG
KIOUSK	France	99,99	99,99	99,99	IG
GROUPEMENT DE MOYEN DES CASINOS	France	100	100	100	IG
GIE IMCJC (*)	France	100	100	-	IG
INTERNATIONAL GAMBLING SYSTEMS	Belgique	19	-	-	IG
ÉTABLISSEMENT THERMAL CONTREXÉVILLE (T)	France	-	100	100	IG
SOCIÉTÉS CONSOLIDÉES PAR MISE EN ÉQUIVALENCE					
CASINOS					
INTERNATIONAL CASINO OF MADRID	Egypte	17,85	17,63	17,63	ME
AUTRES					
STÉ FRANCAISE INVEST HOTEL	France	-	-	25	ME
SAS HÔTEL PALAIS DE LA MÉDITERRANÉE	France	-	-	25	ME
FAIR PLAYERS	France	-	19,2	15,6	ME
SOCIÉTÉS CONSOLIDÉES PAR INTÉGRATION PROPORTIONNELLE					
CASINOS					
SA CASINO DE GRASSE	France	49,74	49,73	49,73	IP
AUTRES					
SCI DU CASINO DE GRASSE	France	49,77	49,77	49,77	IP

() Sociétés entrantes.*
(T) Transmission universelle de patrimoine.
(L) Société liquidée en 2010.

20.2.2 ÉTATS FINANCIERS DE LA SOCIÉTÉ AU 31 OCTOBRE 2010

BILAN ACTIF (VALEURS NETTES) EN MILLIERS D'EUROS AU 31 OCTOBRE	NOTES	2010	2009	2008
ACTIF IMMOBILISÉ				
Immobilisations incorporelles	**2.1 / 2.2**			
Concessions, brevets, droit sim.		439	390	545
Fonds commercial		73 004	73 081	73 157
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles		191	18	18
Immobilisations corporelles	**2.1 / 2.2**			
Terrains		67	67	145
Constructions		3 151	3 438	4 091
Installations techniques		-	131	158
Autres immobilisations corporelles		983	1 106	324
Immobilisations en cours		15	15	736
Immobilisations financières				
Autres participations	2.3 / 2.4	538 161	565 904	555 708
Prêts	2.5	50	63	68
Autres immobilisations financières	2.4 / 2.5	161	160	155
Total actif immobilisé		**616 221**	**644 373**	**635 106**
ACTIF CIRCULANT				
Stock de marchandises		204	43	74
Avances et acomptes sur commandes		319	6	6
Clients et comptes rattachés	2.5	80	9	55
Autres créances	2.4 / 2.5	211 267	287 480	286 039
Valeurs mobilières placement		1 025	848	857
Disponibilités		19 676	1 036	115
Charges constatées d'avance	2.5 / 2.10	1 595	1 475	1 580
Total actif circulant		**234 166**	**290 899**	**288 726**
COMPTES DE RÉGULARISATION				
Charges à repartir sur plus. exerc.		1 436	2 186	2 935
Écarts de conversion actif		222	299	127
TOTAL GÉNÉRAL		**852 046**	**937 756**	**926 895**

BILAN PASSIF EN MILLIERS D'EUROS AU 31 OCTOBRE	NOTES	2010	2009	2008
Capital social ou individuel (dont versé : 163 640) (1)	2.13	163 640	86 195	86 195
Primes d'émission, de fusion, d'apport		54 285	54 285	54 285
Réserve légale		8 619	8 619	8 619
Autres réserves		14 423	14 423	14 423
Report à nouveau		231 318	232 184	210 099
RÉSULTAT DE L'EXERCICE (BÉNÉFICE OU PERTE)		(79 033)	(866)	22 085
Capitaux propres	**2.12**	**393 252**	**394 840**	**395 706**
Provisions pour risques	2.4	301	378	203
Provisions pour charges	2.4	-	-	407
Provisions pour risques et charges		**301**	**378**	**611**
Emprunts et dettes auprès établissements de crédit (3)	2.6	296 280	305 470	308 104
Emprunts et dettes financières divers	2.6	26 390	100 982	101 038
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		-	-	-
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	2.6	980	7 666	3 918
Dettes fiscales et sociales	2.6	2 892	2 809	1 815
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	2.6	80	80	223
Autres dettes	2.6	131 850	125 511	115 457
Produits constatés d'avance	2.6 / 2.11	21	20	21
TOTAL (2)		**458 493**	**542 538**	**530 575**
Écarts de conversion passif		-	-	3
TOTAL GÉNÉRAL		**852 046**	**937 756**	**926 895**
(1) Écart de réévaluation incorporé au capital		294	294	294
(2) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an		277 499	149 455	430 575
(3) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques et CCP		3 197	7 387	10 021

COMPTE DE RÉSULTAT EN MILLIERS D'EUROS AU 31 OCTOBRE	NOTES	2010	2009	2008
Ventes de marchandises		111	132	31
Production vendue services		14 293	13 538	14 780
Chiffre d'affaires net	2.14	**14 405**	**13 670**	**14 812**
Production immobilisée		-	876	-
Subvention d'exploitation		1	25	-
Reprises sur amortissement, provisions, transfert de charges (7)		457	703	588
Autres produits		-	1	9
Total produits d'exploitation (2)		**14 863**	**15 274**	**15 409**
CHARGES D'EXPLOITATION				
Achats de marchandises (et droits de douane)		272	101	105
Variation de stock (marchandises)		(161)	31	(74)
Autres achats et charges externes (6bis)		10 659	14 338	11 325
Impôts, taxes et versements assimilés		402	418	478
Salaires et traitements		3 469	3 261	3 990
Charges sociales		1 461	1 332	1 552
Dotations aux amortissements et prov. / Immobilisations		1 641	1 688	1 520
Dotations aux provisions / Actif circulant		46	-	92
Autres charges		3	2	68
Total charges d'exploitation		**17 793**	**21 171**	**19 056**
RÉSULTAT D'EXPLOITATION		**(2 930)**	**(5 896)**	**(3 647)**
Bénéfice attribué ou perte transférée		31	31	29
Perte supportée ou bénéfice transféré		-	1	1
Produits financiers de participation (5)	2.16	26 991	26 419	50 334
Produits des autres valeurs mobilières et créances (5)		1	1	1
Autres intérêts et produits assimilés (5)		10 365	11 167	19 610
Reprises sur provisions et transferts de charges		3 286	7 416	3 106
Différences positives de change		1	-	4
Produits nets cession valeurs mobilières placement		4	10	692
Total produits financiers		**40 648**	**45 013**	**73 747**

COMPTE DE RÉSULTAT EN MILLIERS D'EUROS AU 31 OCTOBRE	NOTES	2010	2009	2008
CHARGES FINANCIÈRES				
Dotations financières amortissements, provisions		70 311	32 707	28 324
Intérêts et charges assimilés (6)		61 341	24 767	35 697
Différences négatives de change		21	24	-
Total charges financières		**131 673**	**57 499**	**64 021**
RÉSULTAT FINANCIER		**(91 025)**	**(12 485)**	**9 726**
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS		**(93 924)**	**(18 352)**	**6 107**
Produits exceptionnels sur opérations de gestion		35	25	401
Produits exceptionnels sur opérations en capital		235	2 926	1 010
Reprises sur provisions et transferts de charges		-	407	4 934
Total produits exceptionnels		**270**	**3 358**	**6 345**
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion		20	1 103	4 943
Charges exceptionnelles sur opérations en capital		225	3 958	282
Dotations exceptionnelles amortissements provisions		1 700	-	-
Total charges exceptionnelles		**1 945**	**5 061**	**5 225**
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL	2.17	**(1 675)**	**(1 703)**	**1 120**
Participation des salariés		-	-	-
Impôts sur les bénéfices	2.18	(16 565)	(19 189)	(14 858)
Total des produits		**55 812**	**63 676**	**95 530**
Total des charges		**134 845**	**64 542**	**73 445**
BÉNÉFICE OU PERTE		**(79 033)**	**(866)**	**22 085**
(2) Dont produits de locations immobilières		582	628	735
(2) Dont produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs		35	24	263
(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieures		20	979	1
(5) Dont produits concernant les entreprises liées		37 046	37 156	61 234
(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées		42 961	9 357	10 878
(6 bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général		16	1	29
(7) Dont transfert de charges		457	568	588

Annexe aux comptes sociaux

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31 octobre 2010 dont le total est de 852 046 K€ et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dont le total des produits est de 55 812 K€ et dégageant un résultat déficitaire de (79 033) K€.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 1er novembre 2009 au 31 octobre 2010.

Cet exercice a été principalement marqué par les événements suivants :

- Une augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires lancée le 19 juillet 2010 a été réalisée le 13 août 2010 à hauteur de 77 446 K€.

L'opération a été suivie par l'actionnaire de référence, Financière Partouche, par compensation d'une partie de la créance d'actionnaire qu'elle détient sur le Groupe Partouche.

À l'issue de l'opération, Financière Partouche détient 80,83 % du capital de Groupe Partouche contre 66,92 % précédemment.

- Des abandons de créances avec clauses de retour à meilleure fortune ont été consentis à nos filiales pour 38 793 K€. Au cours de ce même exercice, le montant total des retours à meilleure fortune en faveur de Groupe Partouche s'élève à 5 230 K€.

Les notes et les tableaux, ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

Aucun changement de méthode et de présentation n'est venu affecter l'établissement des comptes sociaux.

1 - RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

Le bilan et le compte de résultat de Groupe Partouche sont établis conformément aux dispositions de la législation française et aux pratiques comptables généralement admises en France. Ils ont donc été établis en conformité avec :

- le règlement CRC 2002.10 ;
- le nouveau PCG 1999 adopté par le CRC le 29 avril 1999 (Règlement n° 9903) ;
- la loi n° 83-353 du 30 avril 1983 ;
- le décret 83-1020 du 29 novembre 1983.

Pour rappel, la société avait procédé, pour la clôture de ses comptes au 31 octobre 2005, à la décomposition de ses constructions en trois composants répartis sur la valeur nette comptable du bien au 31 octobre 2005 en fonction de la clé de répartition suivante :

- Structure : 51 %
- Fluides : 24 %
- Aménagements : 25 %

Les principales règles et méthodes utilisées sont les suivantes :

1.1 Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles afférentes à des licences de logiciels informatiques sont amorties sur une durée de 1 an à 4 ans.

Une redevance de bail emphytéotique est amortie sur 30 ans.

1.2 Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat augmenté des frais d'acquisition des immobilisations), à leur coût de production ou à leur valeur d'apport pour les immobilisations apportées par la SA SIHB lors de la fusion renonciation opérée en 1994 avec effet rétroactif au 01/11/1993.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue des biens concernés.

CONSTRUCTIONS :	LINÉAIRE	20 À 50 ANS
INSTALLATIONS, MATÉRIEL :	LINÉAIRE	3 À 8 ANS
INSTALLATIONS, AGENCEMENTS :	LINÉAIRE	5 À 10 ANS
MATÉRIEL MANIFESTATION :	LINÉAIRE	3 ANS
MATÉRIEL DE TRANSPORT :	LINÉAIRE	5 ANS
MATÉRIEL DE BUREAU ET INFORMATIQUE :	LINÉAIRE	2 À 5 ANS

1.3 Immobilisations financières

Les immobilisations financières sont enregistrées à leur coût d'acquisition hors frais accessoires ou à leur valeur d'apport.

Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

La valeur d'inventaire des titres de participation est déterminée par rapport à leur valeur d'utilité ou leur valeur vénale.

Cette valeur peut être appréciée notamment au travers :

- du calcul de l'actif net comptable du dernier exercice clos de la filiale, corrigé des plus-values latentes éventuelles (fonds de commerce, immeubles, fiscalité différée...) ;
- d'éléments prévisionnels tels que les perspectives de rentabilité ;
- des cours boursiers.

Les titres apportés par la SA SIHB sont évalués à leur valeur d'apport lors de la fusion renonciation.

Les titres apportés, lors de la transmission universelle du patrimoine de la SA Groupe de Divonne, ont été repris à leurs valeurs comptables.

1.4 Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire basée sur la probabilité de leur recouvrement est inférieure à la valeur comptable.

1.5 Créances et dettes en monnaies étrangères

En cours d'exercice, les créances en devises sont converties au cours de change au jour de la transaction. A la fin de l'exercice, ces créances sont converties au cours de clôture, les différences avec les montants en euros précédemment comptabilisés sont constatées en « écarts de conversion actif ou passif ». Les pertes de change font l'objet d'une provision pour risque.

1.6 Trésorerie

La valeur d'inventaire des valeurs mobilières de placements est déterminée au coût d'acquisition.

Lorsque celle-ci est supérieure à la valeur de négociation, à la date de clôture de l'exercice, une provision est constituée du montant de la différence.

1.7 Charges à répartir

Les charges à répartir sont constituées par des frais relatifs à la renégociation de la dette opérée en septembre 2005.

Ces frais sont étalés sur la durée de l'emprunt soit 7 ans.

La restructuration opérée en fin d'exercice 2009 portant sur un rééchelonnement des remboursements de la dette –et non sur la génération d'un nouvel emprunt–, le choix comptable pris initialement, lors de l'émission de l'emprunt, n'a pas été modifié.

1.8 Dividendes

Lorsqu'ils sont perçus de sociétés étrangères, les dividendes des filiales et participations sont enregistrés nets de retenue à la source.

1.9 Provisions pour risques et charges

Les litiges fiscaux sont provisionnés à hauteur des risques estimés sur la base des éléments disponibles à la clôture de l'exercice.

1.10 Distinction entre résultat courant et résultat exceptionnel

Les produits et charges exceptionnels du compte de résultat incluent les éléments exceptionnels provenant des activités ordinaires et les éléments extraordinaires. Les éléments exceptionnels provenant de l'activité ordinaire sont ceux dont la réalisation n'est pas liée à l'exploitation courante de l'entreprise, soit parce qu'ils sont anormaux dans leur montant ou leur incidence, soit parce qu'ils surviennent rarement.

2 - COMPLÉMENT D'INFORMATION RELATIF AU BILAN ET AU COMPTE DE RÉSULTAT (EN K€)

2.1 NOTE SUR LES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES

EN MILLIERS D'EUROS AU 31 OCTOBRE 2010	VALEUR BRUTE DES IMMOBILISATIONS DÉBUT D'EXERCICE	AUGMENTATIONS	
		RÉÉVALUATION EN COURS D'EXERCICE	ACQUISITION, CRÉATION, VIRT POSTE À POSTE
Frais établissement, recherche et développement			
Autres immobilisations incorporelles	**75 499**	**-**	**551**
Terrains	67	-	-
Constructions sur sol propre	2 145	-	-
Constructions sur sol d'autrui	2 239	-	-
Installations générales agencements constructions	2 031	-	-
Installations techniques matériel outillage industriel	246	-	-
Autres installations agencements aménagements	1 217	-	9
Matériel de transport	279	-	-
Matériel de bureau, informatique, mobilier	277	-	78
Immobilisations corporelles en cours	15	-	-
Avances et acomptes	-	-	-
Total immobilisations corporelles	**8 515**	**-**	**87**

EN MILLIERS D'EUROS AU 31 OCTOBRE 2010	DIMINUTIONS		VALEUR BRUTE IMMOBILISATION FIN EXERCICE	RÉÉVALUATION LÉGALE VALEUR ORIGINALE FIN EXERCICE
	PAR VIREMENT DE POSTE/POSTE	PAR CESSION OU MISE H.S		
Frais établissements, recherche et développement	-	-	-	-
Autres immobilisations incorporelles	**18**	**-**	**76 032**	**-**
Terrains	-	-	67	-
Constructions sur sol propre	-	-	2 145	-
Constructions sur sol d'autrui	-	-	2 239	-
Installations générales agencements constructions	-	-	2 031	-
Installations techniques matériel outillage industriel	-	246	-	-
Autres installations agencements aménagements	-	-	1 225	-
Matériel de transport	-	-	279	-
Matériel de bureau, informatique, mobilier	-	-	355	-
Immobilisations corporelles en cours	-	-	15	-
Avances et acomptes	-	-	-	-
Total immobilisations corporelles	**-**	**246**	**8 356**	**-**

La société a procédé à la ventilation de ses constructions en trois composants distincts, comme indiqué précédemment, en application du règlement CRC 2002.10.

2.2 ÉTAT DES AMORTISSEMENTS

EN MILLIERS D'EUROS AU 31 OCTOBRE 2010	SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE			
	DÉBUT EXERCICE	DOTATION EXERCICE	DIMINUTION EXERCICE	FIN EXERCICE
Frais établissements, recherche	-	-	-	-
Autres immobilisations incorporelles	**2010**	**388**	**-**	**2 399**
Terrains	-	-	-	-
Constructions sur sol propre	661	71	-	733
Constructions sur sol d'autrui	1 156	112	-	1 268
Installations agencements des constructions	1 159	104	-	1 263
Installations techniques matériel outillage industriel	115	7	121	-
Autres installations agencements aménagements	264	123	-	387
Matériel de transport	211	43	-	254
Matériel de bureau, informatique, mobilier	192	44	-	236
Emballages récupérables et divers	-	-	-	-
TOTAL	**3 758**	**504**	**121**	**4 140**
TOTAL GÉNÉRAL	**5 768**	**892**	**121**	**6 539**

Les dotations aux amortissements des actifs incorporels et corporels s'élèvent à 892 K€.
La dotation pour charges à répartir, s'élève quant à elle, à 749 K€.
La somme de ces deux dotations est égale à 1 641 K€ *(cf. ligne « Dotations aux amortissements et provision sur immobilisations » du compte de résultat)*.

2.3 NOTES SUR LES PARTICIPATIONS

EN MILLIERS D'EUROS AU 31 OCTOBRE 2010	VALEUR BRUTE DÉBUT D'EXERCICE	ACQUISITION, VIR. POSTE\POSTE
Participations évaluées par équivalence	-	-
Autres participations	594 805	2 348
Autres titres immobilisés	-	-
Prêts et autres immobilisations financières	223	3
TOTAL	**595 028**	**2 352**

EN MILLIERS D'EUROS AU 31 OCTOBRE 2010	DIMINUTIONS PAR VIREMENT DE POSTE/POSTE	DIMINUTIONS PAR CESSION ET MISE HS	VALEUR BRUTE IMMOBILISATION FIN EXERCICE	RÉÉVALUATION LÉG. VALEUR ORIGINALE FIN EXERCICE
Participations évaluées par équivalence	-	-	-	-
Autres participations	5	-	597 148	-
Autres titres immobilisés	-	-	-	-
Prêts et autres immobilisations financières	16	-	211	-
TOTAL	**21**	**-**	**597 359**	**-**

Les principaux mouvements de l'exercice sont les suivants :

L'augmentation du poste « Autres participations » se justifie essentiellement par une prise de participation complémentaire au sein du capital de la SA Forges Thermal de 120 K€ et d'une prise de participation à hauteur de 18 % du capital de la SEC Saint-Julien par compensation de créance de 2 224 K€.

2.4 ÉTAT DES PROVISIONS

EN MILLIERS D'EUROS AU 31 OCTOBRE 2010	DÉBUT EXERCICE	AUGMENTATION DOTATIONS	DIMINUTION REPRISE UTILISABLE	FIN EXERCICE
Provisions				
Pour litiges	79	-	-	79
Pour pertes change	299	222	299	222
Pour impôts	-	-	-	-
Autres provisions pour risques et charges	-	-	-	-
TOTAL	**378**	**222**	**299**	**301**
Sur immobilisations corporelles	-	-	-	-
Titres de participation	28 902	30 086	-	58 987
Sur immobilisations financières	-	-	-	-
Sur comptes clients	88	-	-	88
Autres provisions pour dépréciation	62 743	41 749	2 987	101 505
TOTAL	**91 732**	**71 834**	**2 987**	**160 580**
TOTAL GÉNÉRAL	**92 110**	**72 056**	**3 286**	**160 881**
Dont :				
Dotations et reprises d'exploitation	-	46	-	-
Dotations et reprises financières	-	70 311	3 286	-
Dotations et reprises exceptionnelles	-	1 700	-	-
Mouvements par poste de bilan suite à la TUP	-	-	-	-
Dépréciation titres mis équivalence	-	-	-	-

La provision pour litiges de 79 K€ provient de la TUP de la SARL Thermes de Vittel réalisée sur l'exercice 2007/2008. Il s'agit d'un litige opposant cette dernière avec la CPAM des Vosges.

Les provisions sur titres de participation concernent des filiales dont la situation nette s'est dégradée sur l'exercice. Elles augmentent de 30 086 K€ sur l'exercice.

Le poste « Autres provisions pour dépréciation » concerne :

- Certaines créances en compte courant vis-à-vis de nos filiales sont provisionnées compte tenu de leur situation nette. Ces provisions s'élèvent, en fin d'exercice, à 90 906 K€ ;
- Le solde des autres provisions, en fin d'exercice, concerne des créances sur des tiers, notamment pour 6 860 K€ vis à vis d'un tiers n'ayant pas livré des biens acquis contractuellement et contre lequel une procédure est en cours ainsi qu'une créance Jatek provisionnée intégralement pour 722 K€. Ces provisions ont été constituées aux cours des exercices antérieurs ;
- Compte tenu d'une procédure de redressement judicaire d'un débiteur, sa créance a été provisionnée pour 1 904 K€ ;
- Les actions autocontrôlées ont été provisionnées pour 22 K€ sur l'exercice ;
- Les reprises de provisions font suite à des abandons de créances consenties sur l'exercice.

2.5 ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES

EN MILLIERS D'EUROS AU 31 OCTOBRE 2010	MONTANT BRUT	1 AN AU PLUS	PLUS D'1 AN
Prêts	50	41	9
Autres immobilisations financières	161	161	-
Autres créances clients	168	168	-
Personnels comptes rattachés	7	7	-
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	20	20	-
Impôts sur bénéfices	4 154	53	4 101
TVA	1 488	1 488	-
Autres impôts	11	11	-
Créances diverses	-	-	-
Groupe et associés	280 556	280 556	-
Débiteurs divers	26 404	24 138	2 266
Charges constatées d'avance	1 595	1 595	-
TOTAL GÉNÉRAL	**314 614**	**308 238**	**6 376**
Prêts accordés en cours d'exercice	-	-	-
Et remboursements obtenus en cours d'exercice	13	-	-

2.6 ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES DETTES

Voir note 2.21 « Événements post-clôture » pour la ventilation des emprunts et dettes auprès des établissements de crédit.

EN MILLIERS D'EUROS AU 31 OCTOBRE 2010	MONTANT BRUT	1 AN AU PLUS	PLUS D'1 AN	PLUS DE 5 ANS
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	296 280	140 695	155 585	-
Emprunts et dettes financières divers	26 390	982	-	25 408
Fournisseurs et comptes rattachés	980	980	-	-
Personnel et comptes rattachés	282	282	-	-
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	330	330	-	-
État et autres collectivités publiques :				
- Impôts sur bénéfices	-	-	-	-
- TVA	2 167	2 167	-	-
- Autres impôts	113	113	-	-
- Divers	-	-	-	-
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	80	80	-	-
Groupe et associés	131 111	131 111	-	-
Autres dettes	739	739	-	-
Produits constatés d'avance	21	21	-	-
TOTAL GÉNÉRAL	**458 493**	**277 499**	**155 585**	**25 408**
Emprunts souscrits en cours d'exercice	-	-	-	-
Emprunts remboursés en cours d'exercice	5 000	-	-	-

2.7 ÉLÉMENTS RELEVANT DE PLUSIEURS POSTES DU BILAN

MONTANT CONCERNANT LES ENTREPRISES LIÉES (LIEN DE PARTICIPATION) EN MILLIERS D'EUROS AU 31 OCTOBRE 2010	MONTANT
Actif immobilisé	
Participations	535 744
Actif circulant	
Créances clients, comptes rattachés	48
Autres créances	205 325
Charges constatées d'avance	16
Dettes	
Emprunts, dettes financières divers	25 430
Fournisseurs	45
Autres dettes	126 052
Produits constatés d'avance	21

L'information relative aux charges et produits financiers est mentionnée aux renvois 5 et 6 du compte de résultat.

2.8 PRODUITS À RECEVOIR

MONTANT DES PRODUITS À RECEVOIR INCLUS DANS LES POSTES SUIVANTS DU BILAN EN MILLIERS D'EUROS AU 31 OCTOBRE 2010	MONTANT
Produits à recevoir – Organismes sociaux	20
Produits à recevoir – Redevance siège	15 023
Produits à recevoir – Autres	223
Autres créances	**15 266**
TOTAL	**15 266**

2.9 MONTANT DES CHARGES À PAYER INCLUSES DANS LES POSTES SUIVANTS DU BILAN

EN MILLIERS D'EUROS AU 31 OCTOBRE 2010	MONTANT
Personnel - Congés payés et charges sociales	392
Dettes fiscales et sociales	134
Autres dettes	738
Intérêts courus sur découvert	3
TOTAL	**1 268**

2.10 CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE

EN MILLIERS D'EUROS AU 31 OCTOBRE 2010	MONTANT
Charges d'exploitation constatées d'avance	1 595
Charges financières constatées d'avance	-
Total charges constatées d'avance	**1 595**

2.11 PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE

EN MILLIERS D'EUROS AU 31 OCTOBRE 2010	MONTANT
Produits constatés d'avance	21
Total produits constatés d'avance	**21**

2.12 TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

En milliers d'euros au 31 octobre 2010

POSTES DE CAPITAUX	SOLDE 31/10/2009	AFFECTATION RÉSULTAT 2009	SOLDE APRÈS AFFECTATION	VARIATION EXERCICE	SOLDE 31/10/2010
Capital social	86 195		86 195	77 446	163 640
Prime émission, fusion	7 881		7 881		7 881
Prime d'apport	46 404		46 404		46 404
Écart de réévaluation	-		-		-
Réserve légale	8 619		8 619		8 619
Réserves réglementées	-		-		-
Autres réserves	14 423		14 423		14 423
Report à nouveau	232 184	(866)	231 318		231 318
Résultat exercice	(866)	866	-	(79 033)	(79 033)
Total situation nette	**394 840**	**-**	**394 840**	**(1 588)**	**393 252**

2.13 COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

CATÉGORIES DE TITRES	A LA CLÔTURE	NOMBRE DE TITRES CRÉÉS PENDANT L'EXERCICE	VALEUR NOMINALE	TOTAL
Actions ordinaires	81 820 207	38 722 789	2 €	163 640 414 €

La société a réalisé une augmentation de capital de 77 446 K€ le 13 août 2010.

19 166 actions sont détenues par la société depuis l'assemblée générale extraordinaire du 10 novembre 2003. Ces actions propres figurent en valeur mobilière de placement.

Le cours de bourse de l'action Groupe Partouche au 31 octobre 2010 s'élève à 1,93 euros.

2.14 VENTILATION DU CHIFFRE D'AFFAIRES NET

EN MILLIERS D'EUROS AU 31 OCTOBRE 2010	MONTANT FRANCE	MONTANT EXPORT	MONTANT TOTAL
Ventes de marchandises	111		111
Redevances Groupe	11 052	1 788	12 840
Locations	582		582
Divers	871		871
TOTAL	**12 617**	**1 788**	**14 405**

2.15 TRANSFERTS DE CHARGES

EN MILLIERS D'EUROS AU 31 OCTOBRE 2010	MONTANT
Diverses charges d'exploitation transférées	457
Total transfert de charges d'exploitation	**457**

2.16 PRODUITS FINANCIERS DE PARTICIPATIONS

EN MILLIERS D'EUROS AU 31 OCTOBRE 2010	MONTANT
Distribution de dividendes des filiales	26 991
TOTAL	**26 991**

2.17 DÉTAIL DES PRODUITS ET CHARGES EXCEPTIONNELS

EN MILLIERS D'EUROS AU 31 OCTOBRE 2010	CHARGES EXCEPTIONNELLES	PRODUITS EXCEPTIONNELS
Cession d'immobilisations corporelles	125	125
Divers charges et produits exceptionnels sur exercice	100	100
Divers charges et produits exceptionnels sur exercices antérieurs	20	45
Dotation et reprise sur risque et charges exceptionnels	1 700	-
TOTAL	**1 945**	**270**

2.18 RÉPARTITION DE L'IMPÔT SUR LES BÉNÉFICES

EN MILLIERS D'EUROS AU 31 OCTOBRE 2010	RÉSULTAT AVANT IMPÔT	IMPÔT DÛ	RÉSULTAT NET APRÈS IMPÔT
Résultat courant	(93 924)	(15 989)	(77 935)
Résultat exceptionnel	(1 675)	(577)	(1 098)
Résultat comptable	**(95 598)**	**(16 565)**	**(79 033)**

Il est à préciser que Groupe partouche SA est tête de groupe d'une intégration fiscale comprenant dans son périmètre soixante filiales.

2.19 ENGAGEMENTS FINANCIERS

ENGAGEMENTS HORS BILAN LIÉS AUX FILIALES

EN MILLIERS D'EUROS AU 31 OCTOBRE 2010	
ENGAGEMENTS DONNÉS	MONTANT
Avals et cautions	8 601
TOTAL	**8 601**
ENGAGEMENTS REÇUS	MONTANT
Engagements de retour à meilleure fortune	60 616
TOTAL	**60 616**

ENGAGEMENTS HORS BILAN LIÉS AU FINANCEMENT

EN MILLIERS D'EUROS AU 31 OCTOBRE 2010	
ENGAGEMENTS DONNÉS	MONTANT
Dettes bancaires assorties de garantie	293 439
TOTAL	**293 439**
ENGAGEMENTS REÇUS	MONTANT
Autres engagements reçus	3 400
TOTAL	**3 400**

ENGAGEMENTS HORS BILAN LIÉS À L'ACTIVITÉ

EN MILLIERS D'EUROS AU 31 OCTOBRE 2010	
ENGAGEMENTS DONNÉS	MONTANT
Avals et cautions	4 735
Indemnités départ en retraite	78
Contrat de location simple	1 424
Autres engagements donnés	236
TOTAL	**6 473**
ENGAGEMENTS REÇUS	MONTANT
Contrat de location simple	3 446
TOTAL	**3 446**

2.20 AUTRES INFORMATIONS

Un crédit syndiqué de 293 M€ constitue l'essentiel du poste « Emprunts bancaires » de la société. Des aménagements ont été apportés le 25 janvier 2011 par un avenant au contrat, mentionné dans le chapitre 4.1.1 « Risques financiers - Risque de liquidité » ainsi que dans la note 2.21 ci-après. Les principales caractéristiques du crédit à la clôture de l'exercice, avant les aménagements évoqués ci-dessus, sont les suivantes :

- **Montant du crédit à l'origine :** 431 000 000 euros ;
- **Capital restant dû à la clôture :** 293 083 000 euros ;
- **Modalités de remboursement :** l'encours de capital restant dû, soit 293,1 M€, est divisé en trois tranches.

Tranche A de 100,1 M€ : s'amortissant au rythme des cessions, elle est échue au 31 octobre 2011.

Le taux d'intérêt annuel applicable est égal au taux Euribor de la période concernée majoré de la marge applicable à la Tranche A qui est égale à 5 % l'an, réduite à 4 % dès lors que l'amortissement aura atteint 50 M€, réduite à 3,5 % dès lors que l'amortissement aura atteint 75 M€.

L'engagement de cessions d'actifs, à destination du remboursement de l'emprunt, porte sur un produit net de 100,1 M€, à échéance 31 octobre 2011, et s'accompagne des clauses suivantes.

Pour atteindre ce montant, une prorogation d'une année (soit jusqu'au 31 octobre 2012) sera possible dès lors que le seuil de 50 M€ aura été atteint au 31 octobre 2011. Dans le cadre de cette prorogation, la marge applicable s'élèvera à 5 %, et l'engagement total de produit net de cessions pourra être porté à 120 M€ en cas de niveau d'Ebitda constaté au 30 avril 2011 inférieur au niveau d'Ebitda attendu et fixé dans le protocole.

Tranche B de 100,0 M€ : s'amortit en dix échéances semestrielles de 10 M€.

Le taux d'intérêt annuel applicable est égal au taux Euribor de la période concernée majoré de la marge applicable à la Tranche B qui est égale à :

- 3,25 % l'an jusqu'au 31 octobre 2011 (ou au 31 octobre 2012 en cas de remboursement anticipé total de la Tranche A avant le 31 octobre 2011) ;
- 4,00 % l'an pour la période commençant au 31 octobre 2011 (ou au 31 octobre 2012 en cas de remboursement anticipé total de la Tranche A avant le 31 octobre 2011) et s'achevant au 31 octobre 2013 ;
- 5,50 % l'an à compter du 31 octobre 2013.

Tranche C de 93,0 M€ : le remboursement est prévu *in fine* au 31 octobre 2015. En cas de remboursement total de la Tranche A, les cessions supplémentaires le cas échéant s'imputeront sur la Tranche C.

Le taux d'intérêt annuel applicable est égal au taux Euribor de la période concernée majoré de la marge applicable à la Tranche C qui est égale à :

- 3,50 % l'an jusqu'au 31 octobre 2011 (ou au 31 octobre 2012 en cas de remboursement anticipé total de la Tranche A avant le 31 octobre 2011) ;
- 4,25 % l'an pour la période commençant au 31 octobre 2011 (ou au 31 octobre 2012 en cas de remboursement anticipé total de la Tranche A avant le 31 octobre 2011) et s'achevant au 31 octobre 2013 ;
- 5,75 % l'an à compter du 31 octobre 2013.

- **Garanties**

1. Covenants

Groupe Partouche est soumis au respect de ratios de couverture des frais financiers, de couverture des charges fixes et d'endettement, sur un rythme semestriel et une base glissante des douze derniers mois. Tel que prévu au contrat, les limites des ratios financiers ont été ajustées suite à l'entrée en vigueur de la séparation des barèmes du prélèvement au cours de l'exercice 2010.

R1 Ratio de couverture des frais financiers :

Le ratio financier Ebitda consolidé retraité / Frais financiers nets consolidés doit être supérieur ou égal à :

- 2,4x au 31 octobre 2010
- 2,5x au 30 avril 2011
- 2,6x au 31 octobre 2011

Ebitda consolidé retraité signifie l'Ebitda consolidé diminué de la part de l'Ebitda des sociétés Forges Thermal, Casino Lac Meyrin et Casino Crans-Montana revenant aux minoritaires de ces sociétés.

Frais financiers nets consolidés consolidés signifie les charges d'intérêts nettes afférentes à l'ensemble des dettes financières et bancaires.

R2 Ratio de couverture des charges fixes :

Le ratio financier cash flow disponible consolidé / Service de la dette consolidée devra être supérieur ou égal à :

- 1x au 31 octobre 2010
- 1x au 30 avril 2011
- 1x au 31 octobre 2011

Cash flow disponible consolidé signifie la variation de trésorerie (telle qu'elle apparaît dans le tableau des flux consolidés dans les états financiers semestriels et annuels de Groupe Partouche), retraitée du service de la dette consolidée.

Service de la dette consolidée signifie la somme (a) des frais financiers nets consolidés, et (b) de l'amortissement net de l'endettement.

R3 Ratio d'endettement :

Le ratio financier Endettement net consolidé / Ebitda consolidé retraité doit être inférieur ou égal à :

- 4,2x au 31 octobre 2010
- 3,8x au 30 avril 2011
- 2,8x au 31 octobre 2011

Endettement net consolidé signifie l'endettement du Groupe diminué de la trésorerie nette disponible.

Endettement signifie les emprunts du Groupe, majorés des intérêts courus, du crédit-bail retraité et des comptes bancaires créditeurs (tel que chacun de ces termes sont définis dans les états financiers semestriels et annuels de Groupe Partouche) et diminués de la part de l'endettement revenant aux minoritaires des sociétés Forges Thermal, Casino Lac Meyrin et Casino Crans-Montana à cette date.

Trésorerie nette disponible signifie la trésorerie nette du Groupe sur une base consolidée, diminuée de la trésorerie nette des sociétés Casino Lac Meyrin et Casino Crans-Montana et du montant en caisse (soit le montant de fonds de caisse de casinos tel qu'il apparaît dans les états financiers semestriels et annuels de Groupe Partouche)

Trésorerie nette signifie le poste « Trésorerie et équivalents de trésorerie » figurant à l'actif du bilan consolidé de Groupe Partouche, diminué des « prélèvements jeux » figurant dans les dettes d'impôt courant du bilan consolidé de Groupe Partouche.

Le non-respect de ces ratios financiers entraîne l'exigibilité anticipée du crédit.

2. Engagements relatifs aux indicateurs financiers

Dans le cadre du reporting à destination des banques, des écarts (12 % au titre de l'exercice 2010) mesurés par rapport au business plan, sur des indicateurs trimestriels d'activité (produit brut des jeux en France) et de rentabilité (Ebitda des casinos et des hôtels), sont susceptibles de provoquer le recours à un médiateur, avec à l'issue de la procédure le traitement d'une demande de waiver ou le prononcé de l'exigibilité anticipée.

3. Limite d'investissements

La limite des investissements annuels autofinancés est revue à 30 M€, contre 37 M€ nets des cessions dans le cadre du contrat initial et 20 M€ bruts suite au waiver du 31 octobre 2008.

Afin de permettre la réalisation de certains projets immobiliers, le recours à un financement extérieur est autorisé, dans le respect d'une limite absolue de l'endettement de :

- 323 M€ au 31 octobre 2010
- 320 M€ au 30 avril 2011
- 268 M€ au 31 octobre 2011

Le non-respect de cette limite d'investissements entraîne l'exigibilité anticipée du crédit.

Reversement du cash flow excédentaire

Afin d'accélérer son désendettement, Groupe Partouche doit affecter une part de son cash flow excédentaire consolidé au remboursement de la dette.

La répartition contractuelle de ce cash flow excédentaire consolidé est la suivante :

Une partie, soit 30 % en 2010 et 2011 puis 20 % au-delà, est conservée par Groupe Partouche.

Le solde est affecté :

- pour 80 % de son montant au remboursement du crédit syndiqué par imputation sur la Tranche C puis la Tranche B ;
- pour 20 % de son montant au remboursement des intérêts du compte courant de Financière Partouche.

Cash flow excédentaire consolidé signifie l'excédent au-delà d'un seuil de 15 000 000 euros de la trésorerie nette disponible, diminué des comptes bancaires créditeurs (tel que ce poste figure dans les états financiers semestriels et annuels du Groupe Partouche)

Maintien des 15 M€ de lignes de crédit à court terme pour le Groupe, dont 11 M€ pour la seule société Groupe Partouche SA, pour une période allant jusqu'au 31 octobre 2011.

À la clôture de l'exercice 2010, aucun tirage n'était effectué sur ces lignes.

Le poste « Autres emprunts et dettes » comprend une avance de Financière Partouche de 25,4 M€ envers Groupe Partouche SA, selon la convention d'avance d'actionnaire signée le 29 août 2003, l'avenant du 30 septembre 2005 et l'avenant du 31 décembre 2009.

2.21 ÉVÉNEMENTS POST-CLÔTURE

RÉAMENAGEMENT DE L'ENDETTEMENT DU GROUPE ET AUGMENTATION DE CAPITAL DE 30 MILLIONS D'EUROS GARANTIE PAR BUTLER CAPITAL PARTNERS

Dans le cadre d'un accord global visant à renforcer significativement ses fonds propres et financer son programme d'investissements, Groupe Partouche, d'une part, a conclu un accord avec son pool bancaire en vue d'aménager son crédit syndiqué et, d'autre part, s'est rapproché de Financière Partouche et Butler Capital Partners pour convenir de lancer une augmentation de capital de 30 M€, garantie par Butler Capital Partners (BCP), à l'occasion de laquelle BCP entrera au capital de Groupe Partouche.

Par avenant signé le 25 janvier 2011, des aménagements positifs significatifs ont été apportés au contrat de prêt syndiqué.

Réaménagement de l'endettement du Groupe

Un rééchelonnement de la Tranche A pour maximiser la valeur de cession des actifs

Afin de tenir compte des difficultés contextuelles attachées aux cessions d'actifs souhaitées par le Groupe, la Tranche A de 100,1 M€, qui devait s'amortir au rythme des cessions et au plus tard le 31 octobre 2011, est transformée en tranche amortissable, selon l'échéancier suivant :

	EN EUROS	
ECHÉANCES	ANCIEN ÉCHÉANCIER	NOUVEL ÉCHÉANCIER
31/10/2011	100 083 000	
31/10/2012		5 000 000
31/10/2013		15 000 000
31/10/2014		25 000 000
31/10/2015		55 083 000

Ce nouvel aménagement, favorable au Groupe Partouche, lui permettra de réexaminer sereinement son programme de désinvestissement afin de maximiser la valeur des actifs périphériques qu'il souhaite à terme céder.

Une baisse des marges qui va réduire significativement les frais financiers

À compter de la réalisation de l'augmentation de capital, les marges seront réduites comme suit :

- La marge applicable à la Tranche A sera réduite de 5,0 % à 4,0 % l'an et sera ramenée à 3,0 % dès lors que l'amortissement aura atteint 30 M€, puis à 2,5 % dès lors que l'amortissement aura atteint 60 M€ ;
- La marge applicable à la Tranche B, qui s'élevait à 3,25 % jusqu'au 31 octobre 2011, puis à 4,0 % jusqu'au 31 octobre 2013 et à 5,5 % au-delà, sera réduite à 3,0 % jusqu'au complet remboursement ; son amortissement reste inchangé jusqu'au 31 octobre 2015 ;
- La marge applicable à la Tranche C, qui s'élevait à 3,5 % jusqu'au 31 octobre 2011, puis à 4,25 % jusqu'au 31 octobre 2013 et à 5,75 % au-delà, sera réduite à 3,25 % jusqu'au complet remboursement ; elle reste remboursable *in fine* au 31 octobre 2015.

Un aménagement de la clause de reversement du cash flow excédentaire consolidé pour financer certains investissements

Afin de faciliter le financement et donc la réalisation du programme d'investissements concernant la construction des Pasinos de La Ciotat, La Grande Motte et Bandol, la clause de reversement du cash flow excédentaire consolidé (tel que défini au prêt syndiqué) ne s'appliquera pour les exercices 2010 et 2011 qu'au-delà d'un plafond de 26 M€. Les cash flow excédentaires consolidés générés par le Groupe, jusqu'à cette limite de 26 M€ ne seront donc pas concernés par le mécanisme de cette clause de reversement, à savoir une affectation partielle de la trésorerie du Groupe en remboursement anticipé du crédit syndiqué et paiement des intérêts de l'avance d'actionnaire Financière Partouche.

Par ailleurs, Groupe Partouche et son pool bancaire sont convenus, d'ici le 30 mai 2011, de revoir la définition contractuelle du cash flow excédentaire consolidé et les ratios financiers à respecter afin de tenir compte de la nouvelle situation financière du Groupe.

Application de l'aménagement de la clause de reversement du cash flow excédentaire consolidé

Les comptes arrêtés au 31 octobre 2010 font état de l'application contractuelle de la clause de cash flow excédentaire avant aménagement du 25 janvier 2011 ; la part affectée au remboursement anticipé du crédit syndiqué, soit 17,4 M€ *(cf. calcul détaillé présent au chapitre 4.1.1 paragraphe 5.2)* a ainsi été positionnée en dette courante. Cette présentation est à nuancer du nouveau calcul entériné au titre de l'exercice 2010 suite à l'avenant du 25 janvier 2011 qui réduit le montant affecté au remboursement anticipé à 2,9 M€.

Cet élément et la modification de l'échéancier de la Tranche A du crédit syndiqué conduisent à une nouvelle ventilation entre part courante et part non courante du poste « Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit » présentée ci-dessous (concernant le risque de liquidité, se référer au chapitre 4.1.1 « Risque de liquidité ») :

EN MILLIERS D'EUROS AU 31 OCTOBRE	PART COURANTE 2010	PART NON COURANTE 2010	TOTAL 2010
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit avant avenant du 25/01/2011	140 695	155 585	296 080
Impact de l'avenant du 25/01/2011	(114 643)	114 643	-
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit après avenant du 25/01/2011	26 052	270 228	296 080

2.22 EFFECTIF MOYEN

AU 31 OCTOBRE 2010	PERSONNEL SALARIÉ
Cadres	27
Employés	19
TOTAL	**46**

2.23 RÉMUNÉRATIONS ALLOUÉES AUX ORGANES DE DIRECTION ET DE SURVEILLANCE

Ces rémunérations s'élèvent à 1 160 593 euros et se décomposent comme suit :

- Rémunérations allouées aux membres du conseil de surveillance : 216 000 euros
- Rémunérations allouées aux membres du directoire : 944 593 euros

Il n'a été alloué aux membres du conseil de surveillance aucun jeton de présence.

2.24 ENGAGEMENTS DE RETRAITE

Aucune provision pour retraite n'a été comptabilisée du fait de son montant peu significatif.

2.25 INFORMATIONS DIVERSES

Le crédit syndiqué étant à taux variable, une couverture de taux avait été mise en place sur l'exercice 2007 pour un montant de 100 M€.

Celle-ci est un swap annulable souscrit avec un taux de 4,25 % applicable jusqu'au 31 juillet 2012.

2.26 SITUATION FISCALE DIFFÉRÉE

EN MILLIERS D'EUROS AU 31 OCTOBRE 2010	MONTANT
Impôt dû sur :	
- Charges déduites d'avance	(553)
Impôt payé d'avance sur :	
- Charges non déductibles temporairement (à déduire l'exercice suivant)	481
- Produits taxés à déduire ultérieurement	-
Situation fiscale différée nette	**(72)**

3 – LISTE DES FILIALES ET PARTICIPATIONS AU 31/10/2010

Information en milliers d'euros

DÉNOMINATION	SIÈGE SOCIAL	CAPITAL	CAPITAUX PROPRES (*)
FILIALES (PLUS DE 50 %)			
Cie EUROPÉENNE DE CASINOS	PARIS	24 813	254 106
HOLDING GARDEN PINÈDE	JUAN-LES-PINS	15 418	14 379
HÔTEL COSMOS	CONTREXÉVILLE	50	(2 698)
SOC EXPLOIT° CASINO ET HÔTELS CONTREXÉVILLE	CONTREXÉVILLE	75	(31)
SOCIÉTÉ DU CASINO DE ST-AMAND-LES-EAUX	ST-AMAND-LES-EAUX	17 786	25 126
SOCIÉTÉ DU GRAND CASINO DE CABOURG	CABOURG	300	(1 553)
GRAND CASINO DE LA TRINITÉ-SUR-MER	TRINITÉ-SUR-MER	75	(2 816)
GRAND CASINO DE BEAULIEU	BEAULIEU	150	(9 962)
JEAN METZ	BERCK-SUR-MER	80	559
NUMA	BOULOGNE-SUR-MER	80	906
SA DU CASINO ET DES BAINS DE MER	DIEPPE	396	522
SOCIÉTÉ FONCIÈRE DE VITTEL ET CONTREXÉVILLE	CONTREXÉVILLE	50	134
GRAND CASINO DU HAVRE	LE HAVRE	150	(3 716)
SCI LES THERMES	AIX-EN-PROVENCE	150	(1 748)
SCI DE LA RUE ROYALE	PARIS	134	160
SOCIÉTÉ CANNES BALNÉAIRE	CANNES	2 551	(36 156)
GROUPE PARTOUCHE INTERNATIONAL	BRUXELLES	144	(29 040)
SATHEL	LA TOUR SALVAGNY	323	28 442
CASINO DES 4 SAISONS	LE TOUQUET	392	1 792
SA LYDIA INVEST	LE BARCARÈS	40	(11 354)
SCI LYDIA INVESTISSEMENT	LE BARCARÈS	2	(799)
HÔTEL INTERNATIONAL DE LYON	LYON	300	3 726
LE TOUQUET'S	CALAIS	92	1 201
CASINOS DE VICHY	VICHY	240	(5 413)

% DÉTENU	DIVIDENDES ENCAISSÉS	VALEUR DES TITRES BRUTE	NETTE	PRÊTS, AVANCES EN VALEUR BRUTE	CAUTIONS	CHIFFRE D'AFFAIRES	RÉSULTAT
100,00 %	-	316 504	316 504	-	-	-	1 565
100,00 %	-	336	336	3 715	-	-	226
100,00 %	-	50	-	2 902	-	1 514	134
100,00 %	-	6 833	6 833	612	-	2 460	308
100,00 %	3 720	18 371	18 371	9 242	-	23 933	4 137
100,00 %	-	564	564	4 024	-	5 032	49
100,00 %	-	76	-	6 783	-	1 628	(763)
100,00 %	-	152	-	8 084	-	1 681	(3 278)
100,00 %	580	3 025	3 025	32	-	3 684	460
100,00 %	200	3 458	3 458	614	-	4 670	490
100,00 %	-	4 611	4 611	-	-	5 958	647
100,00 %	825	50	50	1 101	-	298	71
99,99 %	-	150	150	22 886	-	11 568	5 337
99,99 %	-	-	-	5 543	-	1 228	550
99,99 %	-	534	534	-	-	70	31
99,99 %	-	48 424	-	59 203	-	909	(532)
99,90 %	-	153	-	37 419	-	-	(1 964)
99,86 %	15 100	93 525	93 525	1 980	-	28 081	8 322
99,53 %	488	5 593	5 593	237	-	3 566	525
97,60 %	-	444	-	11 197	-	11	(1 479)
97,00 %	-	2 023	-	1 188	-	-	(350)
97,00 %	3 104	4 007	4 007	11 541	-	13 346	3 182
90,05 %	360	4 668	4 668	-	-	4 188	433
79,93 %	-	371	-	14 487	-	3 932	(2 881)

DÉNOMINATION	SIÈGE SOCIAL	CAPITAL	CAPITAUX PROPRES (*)
ELYSÉE PALACE EXPANSION	VICHY	40	(712)
ELYSÉE PALACE HÔTEL	VICHY	40	(783)
SOC. CHEMINS FER ET HÔTELS MONTAGNE PYRÉNÉES	VICHY	701	938
CASINO DE LA TREMBLADE	LA TREMBLADE	38	(853)
FORGES THERMAL	FORGES-LES-EAUX	15 600	42 892
TTH DIVONNE	DIVONNE-LES-BAINS	2 442	5 994
CASINO D'ANNEMASSE – SGCA	ANNEMASSE	200	3 155
CASINO DE CRANS-MONTANA	CRANS-MONTANA (SUISSE)	3 648	8 887
CASINO D'HAUTEVILLE-LOMPNES – SCHL	HAUTEVILLE-LOMPNES	60	(879)
PARTOUCHE INTERACTIVE	PARIS	370	1 467
PARTOUCHE IMMOBILIER	PARIS	12 000	11 857
PARTOUCHE SPECTACLES ET ÉVÉNEMENTS	PARIS	37	(881)
CENTRE FORMATION PROFESSIONNEL CASINOS	FORGES-LES-EAUX	8	(134)
PARTICIPATIONS (10 À 50 %)			
SOCIÉTÉ DU CASINO MUNICIPAL D'AIX THERMAL	AIX-EN-PROVENCE	2 160	19 722
SOCIÉTAT DE L'OCI DELS PYRENEUS	ESCALDES ENGORDANY	38	NC
BASTIDE II RICH TAVERN	MONTPELLIER	46	NC
PALAVAS INVESTISSEMENT	PALAVAS-LES-FLOTS	8	(506)
CASINO DE SAINT-JULIEN-EN-GENEVOIS	SAINT-JULIEN-EN-GENEVOIS	211	7 060
AUTRES TITRES			
CASINO DE PALAVAS	PALAVAS-LES-FLOTS	330	1 710
CASINO MUNICIPAL DE ROYAT	ROYAT	240	2 100
EDEN BEACH CASINO	JUAN-LES-PINS	1 056	13 284
SCI TREMBLADE	LA TREMBLADE	1	64
SEMTEE	ESCALDES ENGORDANY	25 242	38 333
CASINO D'AGON COUTAINVILLE	AGON COUTAINVILLE	51	7 524

% DÉTENU	DIVIDENDES ENCAISSÉS	VALEUR DES TITRES BRUTE	NETTE	PRÊTS, AVANCES EN VALEUR BRUTE	CAUTIONS	CHIFFRE D'AFFAIRES	RÉSULTAT
79,76 %	-	1 308	1 308	4 196	-	-	(74)
79,80 %	-	1 240	-	589	-	-	(70)
76,63 %	-	602	602	-	-	56	(168)
69,76 %	-	53	-	1 040	-	1 528	(308)
59,49 %	-	11 573	11 573	-	-	23 317	1 715
98,70 %	-	25 075	25 075	950	-	23 646	2 005
99,89 %	-	10 387	10 387	-	-	11 399	1 869
57,00 %	2 026	1 857	1 857	2	-	12 171	4 088
100,00 %	-	3 000	-	3 510	-	1 585	5 934
96,00 %	-	9 706	9 706	23 842	-	5	5 327
100,00 %	-	12 600	12 600	3 252	-	557	134
100,00 %	-	37	-	965	-	127	(373)
100,00 %	-	8	-	95	-	49	(54)
38,63 %	522	2 780	2 780	-	-	29 254	293
33,00 %	-	13	13	49	-	NC	NC
25,00 %	-	46	-	-	-	NC	NC
10,00 %	-	122	122	387	-	212	146
18,00 %	-	2 224	2 224	-	-	6 444	1 240
9,09 %	40	183	183	-	-	7 196	946
1,91 %	24	73	73	-	-	6 913	1 533
1,44 %	-	155	155	-	-	8 271	(1 067)
1,00 %	-	-	-	2 688		307	77
0,61 %	-	181	181	-	-	12 802	2 266
0,05 %	-	2	2	6	-	2 626	435

DÉNOMINATION	SIÈGE SOCIAL	CAPITAL	CAPITAUX PROPRES (*)
CASINO D'ARCACHON	ARCACHON	60	1 341
SOCIÉTÉ THERMALE DE PLOMBIÈRES-LES-BAINS	PLOMBIÈRES-LES-BAINS	38	NC
CASINO LE LION BLANC	ST-GALMIER	240	1 829
CASINO LES FLOTS BLEUS	LA CIOTAT	200	934
CASINO LE MIAMI	ANDERNOS	758	1 997
CASINO DU PALAIS DE LA MÉDITERRANÉE	NICE	281	(85)
CASINO DE LA ROCHE-POSAY	LA ROCHE-POSAY	177	32 773
SCI DE L'ARVE	ANNEMASSE	381	1 450

() Capitaux propres : ils comprennent le capital social, les réserves et report à nouveau, le résultat de l'exercice ainsi que les subventions d'investissement et les provisions réglementées.*

% DÉTENU	DIVIDENDES ENCAISSÉS	VALEUR DES TITRES BRUTE	NETTE	PRÊTS, AVANCES EN VALEUR BRUTE	CAUTIONS	CHIFFRE D'AFFAIRES	RÉSULTAT
0,03 %	-	1	1	-	-	3 609	163
0,00 %	-	2	-	-	-	NC	NC
0,16%	2	-	-	-	-	6 434	1 414
0,02 %	-	-	-	92	-	3 399	450
0,00 %	-	-	-	60	-	3 092	506
0,03 %	-	-	-	884	-	8 530	(2 367)
0,00 %	-	-	-	-	-	8 609	2 967
0,04 %	-	-	-	-	-	900	360

4 - ÉTAT DE SUIVI DES PLUS-VALUES EN SURSIS D'IMPOSITION (EN K€)

Entreprise apporteuse : SIHB société absorbée par Compagnie fermière des eaux (devenue Groupe Partouche)

Entreprise bénéficiaire des apports : Groupe Partouche
141 bis rue de Saussure - 75017 PARIS

Nature de l'opération : Fusion de sociétés

Date de réalisation de l'opération : AGE du 29 juillet 1994 rendant la fusion rétroactive au 01/11/1993

SUIVI DES PLUS-VALUES SUR BIENS NON AMORTISSABLES

TERRAINS

DÉSIGNATION	VALEUR FISCALE ET COMPTABLE	VALEUR D'APPORT	PLUS OU MOINS-VALUES EN REPORT D'IMPOSITION
Falaise	1	-	(1)

PARTICIPATIONS

DÉNOMINATION	NOMBRE DE TITRES	VALEUR FISCALE ET COMPTABLE	VALEUR D'APPORT	PLUS OU MOINS-VALUES EN REPORT D'IMPOSITION
SA CASINO DES 4 SAISONS 26 rue St-Jean 62520 Le Touquet	22 050	1 210	5 488	4 278
SA EDEN BEACH CASINO Boulevard Edouard Baudouin 06160 Juan-les-Pins	924	305	155	(150)
SA FORGES THERMAL Avenue des Sources 76440 Forges-les-Eaux	6 210	2 310	9 072	6 762
SA JEAN METZ Avenue du Général de Gaulle 62600 Berck-sur-Mer	992	27	3 025	2 998
SA NUMA 37 rue Félix Adam 62200 Boulogne-sur-Mer	4 930	113	3 457	3 344
SA CASINO ET BAINS DE MER DIEPPE Boulevard de Verdun 76200 Dieppe	4 600	991	3 825	2 834
SA SATHEL 200 avenue du Casino 69890 Tour de Salvagny	10 008	10 965	29 104	18 139
SA LE TOUQUET'S 59 rue Royale 62100 Calais	1 801	210	4 668	4 458
SOUS-TOTAL		**16 131**	**58 794**	**42 663**

CRÉANCES

DÉSIGNATION	VALEUR FISCALE ET COMPTABLE	VALEUR D'APPORT	PLUS OU MOINS-VALUES EN REPORT D'IMPOSITION
JATEK	778	778	-

SUIVI DES PLUS-VALUES SUR BIENS AMORTISSABLES (*)

CONSTRUCTIONS

DÉSIGNATION	VALEUR FISCALE ET COMPTABLE	VALEUR D'APPORT	PLUS OU MOINS-VALUES EN REPORT D'IMPOSITION
Cave Granville	-	1	1
Appartement Saint-Placide	19	76	57
Sous-total	**19**	**77**	**58**
TOTAL DES PLUS OU MOINS VALUES SUR BIENS NON AMORTISSABLES ET AMORTISSABLES	**16 929**	**59 649**	**42 720**

() La réintégration des plus-values sur biens amortissables a été opérée.*

4 BIS - ÉTAT DE SUIVI DES PLUS-VALUES EN SURSIS D'IMPOSITION (EN K€)

Entreprise apporteuse : SA Groupe de Divonne
141 bis rue de Saussure – 75017 PARIS

Entreprise bénéficiaire des apports : Groupe Partouche
141 bis rue de Saussure – 75017 PARIS

Nature de l'opération : Transmission universelle de patrimoine

Date de réalisation de l'opération : 02/11/2007

SUIVI DES PLUS-VALUES SUR BIENS NON AMORTISSABLES

BIENS NON AMORTISSABLES	VALEUR FISCALE	VALEUR COMPTABLE	SOULTE REÇUE	SOULTE IMPOSÉE	VALEUR ÉCHANGE OU D'APPORT
Fonds commercial		71 719			71 719
Participations	40 368	40 347			40 347
Autres immobilisations financières - Prêt de titres	15	15			15

SUIVI DES PLUS-VALUES SUR BIENS AMORTISSABLES

Néant.

5 – RÉSULTATS DES CINQ DERNIERS EXERCICES (EXPRIMÉ EN EUROS)

NATURE DES INDICATIONS	EXERCICE CLOS LE 31/10/2006 (12 MOIS)	EXERCICE CLOS LE 31/10/2007 (12 MOIS)	EXERCICE CLOS LE 31/10/2008 (12 MOIS)	EXERCICE CLOS LE 31/10/2009 (12 MOIS)	EXERCICE CLOS LE 31/10/2010 (12 MOIS) AVANT APPROB. AG
I- CAPITAL EN FIN D'EXERCICE					
Capital social	86 194 836	86 194 836	86 194 836	86 194 836	163 640 414
Nombre des actions ordinaires existantes	43 097 418	43 097 418	43 097 418	43 097 418	81 820 207
Nombre des actions à dividendes prioritaires	-	-	-	-	-
(Sans droit de vote) existantes	-	-	-	-	-
Nombre maximal d'actions futures à créer	-	-	-	-	-
Par convention d'obligations	-	-	-	-	-
Par exercice de droit de souscription	-	-	-	-	-
II- OPÉRATIONS ET RÉSULTATS DE L'EXERCICE					
Chiffre d'affaires hors taxes	11 442 639	14 841 731	14 811 850	13 670 179	14 404 586
Résultats avant impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	19 034 378	18 642 656	29 122 471	6 409 212	(25 186 673)
Impôt sur les bénéfices	(15 457 725)	(15 367 897)	(14 858 226)	(19 188 997)	(16 565 318)
Participation des salariés due au titre de l'exercice	-	-	-	-	-
Dotation amortissements et provisions	(7 048 558)	10 052 695	21 895 836	26 464 308	70 411 732
Résultat net	41 540 660	23 957 858	22 084 860	(866 100)	(79 033 087)
Résultat distribué	0	0	0	0	0
III- RÉSULTATS PAR ACTION					
Résultats après impôt, participation des salariés, mais avant dotations aux amortissements et provisions	0,80	0,79	1,02	0.59	(0,11)
Résultat après impôt, participation des salariés, et dotations aux amortissements et provisions	0,96	0,56	0,51	(0,02)	(0,97)
Dividendes attribués à chaque action	-	-	-	-	-

NATURE DES INDICATIONS	EXERCICE CLOS LE 31/10/2006 (12 MOIS)	EXERCICE CLOS LE 31/10/2007 (12 MOIS)	EXERCICE CLOS LE 31/10/2008 (12 MOIS)	EXERCICE CLOS LE 31/10/2009 (12 MOIS)	EXERCICE CLOS LE 31/10/2010 (12 MOIS) AVANT APPROB. AG
IV- PERSONNEL					
Effectif moyen des salariés employés pendant l'exercice	48	45	45	45	46
Montant de la masse salariale de l'exercice	3 732 642	4 582 816	3 989 574	3 261 394	3 468 842
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux de l'exercice	1 580 688	1 744 407	1 551 827	1 331 574	1 461 183

20.3 Vérification des informations financières historiques annuelles

20.3.1 DÉCLARATIONS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 octobre 2010

Mesdames, Messieurs les actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 octobre 2010 sur :

- le contrôle des comptes consolidés de la société Groupe Partouche SA, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le directoire. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I - OPINION SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard des règles et principes comptables du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note 2 de l'annexe aux comptes consolidés (paragraphe « Jugements et estimations comptables »), qui expose un changement d'estimation relatif à la dépréciation des écarts d'acquisition.

II - JUSTIFICATION DES APPRÉCIATIONS

En application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

Comme mentionné dans la première partie de ce rapport, la note 2 de l'annexe aux comptes consolidés *(paragraphe « Jugements et estimations comptables »)* expose un changement d'estimation comptable relatif à la dépréciation des écarts d'acquisition. Dans le cadre de notre appréciation des estimations significatives retenues, nous avons procédé à l'appréciation du caractère raisonnable de cette estimation et avons vérifié la présentation qui en est faite.

La société procède systématiquement, à chaque clôture, à des tests de perte de valeur des écarts d'acquisition, selon les modalités décrites dans la note 2 de l'annexe aux comptes consolidés *(paragraphe « Principes comptables et méthodes d'évaluation appliqués par le Groupe »)*. Nous avons examiné les modalités de mise en œuvre de ces tests de perte de valeur ainsi que les principales hypothèses utilisées et nous avons vérifié que les notes 2 et 5 de l'annexe aux comptes consolidés donnent une information appropriée.

Comme indiqué dans la note 2 de l'annexe, ces estimations reposent sur des hypothèses qui ont par nature un caractère incertain, les réalisations étant susceptibles de différer parfois de manière significative des données prévisionnelles.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de l'opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III - VÉRIFICATION SPÉCIFIQUE

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations données dans le rapport sur la gestion du Groupe.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Marseille et Paris, le 24 février 2011

MCR Baker Tilly	**France Audit Expertise**
Alexandra Mathieu	Emmanuel Quiniou

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes sociaux de l'exercice clos le 31 octobre 2010

Mesdames, Messieurs les actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 octobre 2010 sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société Groupe Partouche SA, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications spécifiques et les informations prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le directoire. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I - OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

II - JUSTIFICATION DES APPRÉCIATIONS

En application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

La note 1.3 de l'annexe aux comptes annuels expose les règles et méthodes comptables relatives aux immobilisations financières retenues par la société, notamment les critères d'appréciation de la valeur d'inventaire par rapport à la valeur d'utilité des titres de participation ou à leur valeur vénale. Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre société, nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables visées ci-dessus et des informations fournies dans les notes de l'annexe, et nous nous sommes assurés de leur correcte application.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III - VÉRIFICATIONS ET INFORMATIONS SPÉCIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du directoire et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L.225-102-1 du Code de commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des sociétés contrôlant votre société ou contrôlées par elle. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Marseille et Paris, le 24 février 2011

MCR Baker Tilly	**France Audit Expertise**
Alexandra Mathieu	Emmanuel Quiniou

20.3.2 AUTRES INFORMATIONS VÉRIFIÉES PAR LES CONTRÔLEURS LÉGAUX

Il n'existe pas d'autres informations vérifiées par les commissaires aux comptes autres que celles citées dans leurs rapports présentés ci-dessus *(chapitre 20.3.1)*.

20.3.3 INFORMATIONS FINANCIÈRES NON CONTENUES DANS LES ÉTATS FINANCIERS

Groupe Partouche a publié le 24 février 2011 l'information financière du premier trimestre de l'exercice en cours reproduit au chapitre 12. Cette information financière de source interne n'a pas été vérifiée par les contrôleurs légaux.

20.4 Politique de distribution des dividendes

Au titre des cinq derniers exercices, les dividendes nets distribués, les impôts déjà payés au Trésor (avoir fiscaux) et les revenus globaux correspondant sont les suivants :

EXERCICE POUR LEQUEL LE DIVIDENDE EST VERSÉ CLOS LE 31 OCTOBRE	DIVIDENDE NET PAR ACTION (EN EUROS)	IMPÔT DÉJÀ PAYÉ AU TRÉSOR (AVOIR FISCAL)	REVENU GLOBAL
2005	-	-	-
2006	-	-	-
2007	-	-	-
2008	-	-	-
2009	-	-	-

Au cours de l'exercice clos le 31 octobre 2009, il n'a été versé aucun acompte sur dividende.

Tout dividende qui n'est pas réclamé dans les cinq ans de son exigibilité est prescrit dans les conditions prévues par la loi au profit de l'État (versement au service des domaines).

Au titre de l'exercice clos le 31 octobre 2010, aucun dividende n'est proposé.

Groupe Partouche ne distribue pas de dividendes depuis de nombreux exercices, priorité étant donnée au remboursement de la dette bancaire contractée à l'occasion d'opérations de croissance externe (Compagnie européenne de casinos en 2002 et Groupe de Divonne en 2005). L'accord intervenu en octobre 2009 avec le pool bancaire du crédit syndiqué s'est accompagné dans le cadre d'un avenant à la convention de subordination, d'un engagement de Groupe Partouche de ne pas voter de distribution de dividendes jusqu'au complet remboursement du crédit, soit jusqu'au 31 octobre 2015.

20.5 Procédures judiciaires et d'arbitrage

Cf. note 2 « Principes comptables et méthodes d'évaluation appliqués par le Groupe des notes annexes aux comptes consolidés ».
Cf. note 16 « Autres provisions courantes et non courantes » des notes annexes aux comptes consolidés.

OPTIONS COMPTABLES SUR RISQUES ET LITIGES

Il est décidé de provisionner un litige lorsqu'une obligation à l'égard d'un tiers est jugée comme une obligation devant provoquer une sortie de ressources sans contrepartie.

LITIGES

▸ Un litige datant d'avril 2000 résulte de l'inexécution par M. Jean Rouch d'une convention de vente des actifs de la SA Riviera à Cannes en août 1999. M. Jean Rouch s'est déclaré débiteur et Groupe Partouche recherche l'exécution de cet engagement. La créance de 6 860 K€ est provisionnée intégralement.

▸ Les litiges fiscaux en cours sont estimés sur la base des éléments disponibles à la clôture de l'exercice. Les appréciations des éventuels litiges fiscaux se font au sein de chaque filiale, au cas par cas et dans le détail par chefs de redressement envisagés et ceux dont la contestation ne nous semble pas pouvoir aboutir favorablement sont provisionnés.

LITIGES CONCERNANT LA SOCIÉTÉ OU LE GROUPE

À la connaissance de la société, il n'existe pas de procédure gouvernementale, judiciaire ou d'arbitrage, y compris toute procédure dont la société a connaissance, qui est en suspens ou dont elle est menacée, susceptible d'avoir ou ayant eu au cours des douze derniers mois de manière directe ou indirecte, des effets significatifs sur la situation financière ou la rentabilité de la société ou du Groupe.

20.6 Changement significatif de la situation financière ou commerciale

À l'exception de l'avenant du 25 janvier 2011 au crédit syndiqué décrit au chapitre 4.1 « Risques financiers », il n'est survenu autre changement significatif de la situation financière ou commerciale du Groupe depuis la fin du dernier exercice pour lequel des états financiers vérifiés ou des états financiers intermédiaires ont été publiés.

21 INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

21.1 Capital social

21.1.1 CAPITAL SOCIAL AU 31 OCTOBRE 2010

Au 31 octobre 2010, le capital social s'élève à 163 640 414 euros (cent soixante trois millions six cent quarante mille quatre cent quatorze euros).

Il est divisé en 81 820 207 actions (quatre-vingt un millions huit cent vingt mille deux cent sept actions) de 2 euros (deux) chacune, libérées entièrement de leur valeur nominale.

21.1.2 TITRES NON REPRÉSENTATIFS DU CAPITAL SOCIAL

Il n'existe pas de titres non représentatifs du capital social toutes les actions émises étant de même nature.

21.1.3 ACQUISITION PAR LA SOCIÉTÉ DE SES PROPRES TITRES

Opération d'achats de ses propres actions par la société au titre de l'exercice 2009-2010

Depuis l'assemblée générale du 24 avril 1998, nous nous dotons d'une autorisation visant au rachat chaque année d'actions propres en application des dispositions de l'article L.225-209 du Code de commerce.

La mise en œuvre du rachat par la société de ses actions propres se réalise conformément aux dispositions du règlement européen n° 2273/2003 du 22 décembre 2003, précisées par le règlement général de l'AMF de 2005. Lors de sa réunion du 19 août 2010, le directoire a décidé de la réaffectation de ces actions à un objectif autorisé tel que :

- l'attribution aux salariés ou aux dirigeants, en cas d'attribution gratuite d'actions prévue par l'article L.225-209 al.5 du Code de commerce ;
- l'attribution aux titulaires de valeurs mobilières donnant accès au capital ;
- la cession ou le transfert par tous moyens tels que prévus par l'article L.225-209 al.4 du Code de commerce.

Nombre d'actions détenues en propre

Groupe Partouche détenait 19 166 de ses propres actions au 31 octobre 2010. Depuis 2000, aucun programme de rachat n'a été mis en œuvre. Ces actions sont présentes au bilan de Groupe Partouche pour une valeur nominale de 38 332 euros et une valeur nette comptable de 36 991 euros *(cf. note 14 des annexes consolidées)*.

Autorisation existante

L'assemblée générale mixte du 6 avril 2009 a renouvelé son autorisation au directoire de racheter ses propres actions en bourse dans le cadre des dispositions de l'article L.225-209 du Code de commerce, afin de procéder à l'attribution de ces actions aux salariés ou aux dirigeants, en cas d'attribution gratuite d'actions prévue par l'article L.225-209 alinéa 5 du Code de commerce, ou à la remise d'actions dans le cadre d'opérations de croissance externe.

Le prix maximal d'achat a été fixé à 15 euros par action et le prix minimal des cessions à 1 euro. Cette autorisation, d'une durée maximum de 18 mois a expiré le 5 octobre 2010 ; elle n'a pas été mise en œuvre au cours de l'exercice.

21.1.4 AUTRES TITRES DONNANT ACCÈS AU CAPITAL

Néant

21.1.5 CAPITAL SOCIAL SOUSCRIT, MAIS NON LIBÉRÉ – AUGMENTATION DE CAPITAL

Le directoire bénéficie des autorisations suivantes données par l'assemblée générale extraordinaire du 6 avril 2009, pouvant conduire à l'émission de titres donnant accès au capital. Ces autorisations sont résumées dans le tableau ci-dessous :

NATURE DE L'OPÉRATION AUTORISÉE	DURÉE ET EXPIRATION DE L'AUTORISATION	MONTANT MAXIMUM	MODALITÉS
Augmentation de capital ▪ En numéraire (AGE du 6 avril 2009)	26 mois 6 juin 2011	500 000 000 €	Avec et sans droit préférentiel de souscription
Augmentation de capital ▪ Par incorporation de réserves, primes ou bénéfices (AGE du 6 avril 2009)	26 mois 6 juin 2011	Montant des primes réserves et bénéfices disponibles	
Augmentation de capital ▪ Par placement privé (AGE du 6 avril 2009)	26 mois 6 juin 2011	Montant maximal de 20 % du capital par an	Sans droit préférentiel de souscription

Lors de sa réunion du 16 juillet 2010, le directoire a décidé, conformément à la délégation reçue de l'assemblée générale extraordinaire des associés le 6 avril 2009, de procéder à une augmentation du capital de la société dans les formes et conditions légales et règlementaires.

21.1.6 CAPITAL SOCIAL SOUS OPTION

Néant

21.1.7 HISTORIQUE DU CAPITAL SOCIAL

Évolution du capital social au cours des cinq dernières années :

ANNÉES (DU 1ER NOVEMBRE 2006 AU 31 OCTOBRE 2010)	MONTANTS SUCCESSIFS DU CAPITAL	NOMBRE CUMULÉ D'ACTIONS
2006	86 194 836 €	43 097 418
2007	86 194 836 €	43 097 418
2008	86 194 836 €	43 097 418
2009	86 194 836 €	43 097 418
2010	163 640 414 €	81 820 207

21.1.8 MARCHÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS DE LA SOCIÉTÉ

L'action Groupe Partouche est admise depuis le 2 novembre 1998 à la cote du Premier marché au comptant de la Bourse de Paris – Euronext (code ISIN FR0000053548) et fait partie de l'indice SBF 250 et Next 150.

Le service des transferts et le paiement des dividendes est assuré par CM-CIC Securities - 6 avenue de Provence 75009 PARIS.

Le tableau ci-contre retrace l'évolution du cours et du volume des transactions de l'action Groupe Partouche :

PÉRIODES	COURS EXTRÊMES (EN EUROS)		NOMBRE DE TITRES ÉCHANGÉS	CAPITAUX (EN M€)
	PLUS HAUT	PLUS BAS		
2009				
Janvier	3,55	2,39	874 926	2,58
Février	2,72	2,11	266 709	0,66
Mars	2,49	1,67	727 302	1,40
Avril	3,19	2,30	271 869	0,76
Mai	3,56	2,59	1 197 745	3,57
Juin	3,19	2,72	133 684	0,40
Juillet	3,00	2,64	158058	0,45
Août	3,57	2,80	638 858	2,08
Septembre	3,74	2,81	1 346 190	4,38
Octobre	4,19	2,93	3 111 851	11,22
Novembre	3,30	2,61	558 541	1,73
Décembre	3,05	2,57	1 209 321	3,36
2010				
Janvier	3,29	2,71	835 154	2,53
Février	3,04	2,14	778 076	1,93
Mars	2,79	2,37	733 351	1,93
Avril	2,94	2,59	772 288	2,16
Mai	2,79	2,08	850 641	1,97
Juin	2,47	2,12	1 426 959	3,27
Juillet	2,64	1,85	2 918 661	6,19
Août	2,06	1,66	1 591 165	2,97
Septembre	2,28	1,66	7 267 128	14,62
Octobre	2,00	1,78	2 798 042	5,29
Novembre	2,16	1,78	2 683 835	5,38
Décembre	1,97	1,71	2 275 979	4,22

21.2 Actes constitutifs et statuts

Actes constitutifs et statuts (cf. chapitre 5.1.3)

Conformément à l'article 37 des statuts, seule l'assemblée générale extraordinaire peut modifier les statuts dans toutes leurs dispositions et décider notamment la transformation de la société en société d'une autre forme civile ou commerciale. Elle ne peut, toutefois augmenter les engagements des actionnaires, sous réserve des opérations résultant d'un regroupement d'actions régulièrement effectué.

21.2.1 OBJET SOCIAL

Conformément à l'article 3 des statuts, la société a pour objet, en France et dans tous pays :

- la gestion administrative, financière et comptable de toutes sociétés constituées ou à constituer notamment dans le secteur des loisirs, de l'hôtellerie, des jeux ;
- la prise d'intérêt sous quelque forme que ce soit dans ces sociétés ;
- l'assistance de ces sociétés et entreprises par la fourniture de services de toutes natures en vue de favoriser leur développement ;
- la réalisation d'opérations d'achat de vente de tous titres sur marchés français et étrangers ;
- l'activité professionnelle de marchand de biens définie comme l'achat et la vente de biens mobiliers et immobiliers.

Et plus généralement toutes opérations industrielles et commerciales se rapportant à :

- la création, l'acquisition, la location, la prise en location gérance de tous fonds de commerce, la prise à bail, l'installation, l'exploitation de tous établissements, fonds de commerce se rapportant à l'une ou l'autre des activités spécifiées ;
- la prise, l'exploitation ou la cession de tous procédés et brevets concernant ces activités ;
- la participation directe ou indirecte de la société dans toutes opérations financières immobilières ou mobilières ou entreprises commerciales pouvant se rattacher à l'objet social ou à tout objet similaire ou connexe.

21.2.2 DISPOSITIONS STATUTAIRES OU AUTRES CONCERNANT LES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION

FONCTIONNEMENT DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

(cf. 14.3 sur le règlement intérieur)

Les membres du conseil de surveillance doivent détenir une action.

Les modalités d'organisation et de fonctionnement du conseil de surveillance sont en outre précisées au paragraphe 14.3 ayant trait au règlement intérieur qu'il a adopté le 27 octobre 2005 et modifié le 24 décembre 2008, ainsi qu'aux articles 21 et 22 des statuts de Groupe Partouche SA reproduits ci-après :

ARTICLE 21 - ORGANISATION ET FONCTIONNEMENT DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

- Le conseil de surveillance élit parmi ses membres un président et un vice-président, personnes physiques, qui sont chargés de convoquer le conseil et d'en diriger les débats. Ils sont nommés pour la durée de leur mandat au conseil de surveillance. Le conseil détermine, le cas échéant, leur rémunération. Le conseil peut nommer un secrétaire qui peut être choisi en dehors des actionnaires ;
- Le conseil se réunit aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige. Toutefois, le président doit convoquer le conseil à une date qui ne peut être postérieure à quinze jours, lorsqu'un membre au moins du directoire ou le tiers au moins des membres du conseil de surveillance lui présentent une demande motivée en ce sens. Les réunions ont lieu au siège social ou en tout autre endroit indiqué dans la convocation. Tout membre du conseil peut donner, par lettre ou par télégramme, mandat à un autre conseiller de le représenter à une séance du conseil. La présence effective de la moitié au moins des membres du conseil est nécessaire pour la validité des opérations. Les décisions sont prises à la majorité des voix des membres présents ou représentés, chaque membre présent ou représenté disposant d'une voix et chaque membre présent ne pouvant disposer que d'un seul pouvoir. En cas de partage, la voix du président de séance est prépondérante.
- Il est tenu un registre de présence qui est signé par les membres du conseil participant à la séance. Les délibérations du conseil de surveillance sont constatées par des procès-verbaux établis sur un registre spécial tenu au siège social. Les copies ou extraits de procès-verbal des délibérations sont délivrés et certifiés conformément à la loi.

ARTICLE 22 - POUVOIRS ET ATTRIBUTIONS DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

Le conseil de surveillance exerce le contrôle permanent de la gestion de la société par le directoire.

Il nomme les membres du directoire, en désigne le président et, éventuellement les directeurs généraux ; il propose à l'assemblée générale leur révocation et fixe leur rémunération.

Il convoque l'assemblée générale des actionnaires, à défaut de convocation par le directoire.

Il donne au directoire les autorisations préalables à la conclusion des opérations visées à l'article 17 des statuts.

Il autorise les conventions visées à l'article 24 des statuts.
À toute époque de l'année, il opère les vérifications et les

contrôles qu'il juge opportuns et peut se faire communiquer les documents qu'il estime utiles à l'accomplissement de sa mission. Il présente à l'assemblée générale ordinaire annuelle des actionnaires ses observations sur le rapport du directoire, ainsi que sur les comptes de l'exercice.

Le déplacement du siège social dans le même département ou dans un département limitrophe peut être décidé par le conseil de surveillance sous réserve de ratification par la prochaine assemblée générale ordinaire.

Le conseil de surveillance peut conférer, à un ou plusieurs de ses membres, tous mandats spéciaux pour un ou plusieurs objets déterminés et fixer leur rémunération pour ce faire.

FONCTIONNEMENT DU DIRECTOIRE

Les membres du directoire doivent détenir une action.

Les modalités d'organisation et de fonctionnement du directoire sont précisées aux articles 16 et 18 des statuts de Groupe Partouche SA reproduit ci-après :

ARTICLE 16 - DIRECTOIRE - COMPOSITION

1 - La société est dirigée par un directoire qui exerce ses fonctions sous le contrôle d'un conseil de surveillance.

Le directoire est composé de deux membres au moins et de sept membres au plus nommés par le conseil de surveillance.

2 - Les membres du directoire sont obligatoirement des personnes physiques qui peuvent être choisis en dehors des actionnaires, même parmi le personnel salarié de la société.

Si un membre du conseil de surveillance est nommé au directoire, son mandat au conseil prend fin dès son entrée en fonction.

Sous réserve des exceptions légales, nul ne peut appartenir simultanément à plus de deux directoires, ni exercer les fonctions de directeur général unique ou de président du conseil d'administration dans plus de deux sociétés anonymes ayant leur siège en France métropolitaine.

Un membre du directoire ne peut accepter d'être nommé au directoire ou directeur général unique d'une autre société, sans y avoir été autorisé par le conseil de surveillance.

3 - Tout membre du directoire peut être révoqué par l'assemblée générale ordinaire, sur proposition du conseil de surveillance.

Au cas où l'intéressé aurait conclu avec la société un contrat de travail, la révocation de ses fonctions de membre du directoire n'a pas pour effet de résilier ce contrat.

4 - Le mode et le montant de la rémunération de chacun des membres du directoire sont fixés par le conseil de surveillance dans l'acte de nomination.

ARTICLE 18 - ORGANISATION ET FONCTIONNEMENT DU DIRECTOIRE

I - Le conseil de surveillance confère à l'un des membres du directoire la qualité de président.

Le directoire se réunit aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige, sur convocation de son président ou de la moitié de ses membres, au siège social ou en tout autre lieu indiqué dans la convocation.

Le président du directoire préside les séances et nomme un secrétaire qui peut être choisi en dehors de ses membres.

Pour la validité des délibérations, la présence de plus de la moitié des membres est nécessaire.

Les décisions doivent être prises à la majorité des membres composant le directoire, le vote par représentation étant interdit.

En cas de partage, la voix du président de séance est prépondérante.

II - Les délibérations peuvent être constatées par des procès-verbaux établis sur un registre spécial et signés par les membres du directoire ayant pris part à la séance.

Le procès-verbal mentionne le nom des membres présents et celui des membres absents.

Les copies ou extraits de ces procès-verbaux sont certifiées par le président du directoire ou par un de ses membres, et en cours de liquidation, par le liquidateur.

III - Les membres du directoire peuvent répartir entre eux les tâches de direction avec l'autorisation du conseil de surveillance. Toutefois, cette répartition ne peut en aucun cas dispenser le directoire de se réunir et de délibérer sur les questions les plus importantes de la gestion de la société, ni avoir pour effet de retirer au directoire son caractère d'organe assurant collégialement la direction générale de la société.

ARTICLE 19 - POUVOIRS ET OBLIGATIONS DU DIRECTOIRE

1 - Le directoire est investi des pouvoirs les plus étendus à l'égard des tiers pour agir en toutes circonstances au nom de la société dans la limite de l'objet social et sous réserve de ceux que la loi attribue expressément au conseil de surveillance et aux assemblées d'actionnaires.

Dans les rapports avec les tiers, la société est engagée même par les actes du directoire qui ne relèvent pas de l'objet social à moins qu'elle ne prouve que les tiers savaient que l'acte dépassait cet objet ou qu'ils ne pouvaient l'ignorer, compte tenu des circonstances, étant exclu que la seule publication des statuts suffise à constituer cette preuve.

La cession d'immeubles par nature, la cession totale ou partielle de participations, la constitution de sûretés ainsi que les cautions, avals et garanties font l'objet d'une au-

torisation du conseil de surveillance. Le non-respect de cette disposition n'est opposable aux tiers que dans les cas prévus par la loi.

En cas de refus du conseil d'autoriser une des opérations visées ci-dessus, le directoire peut, s'il le juge utile, convoquer extraordinairement une assemblée générale ordinaire qui pourra accorder l'autorisation en cause et tirer toutes conséquences du différend surgi entre les organes sociaux.

Le directoire convoque les assemblées générales, fixe leur ordre du jour et exécute leurs décisions.

2 - Une fois par trimestre au moins, le directoire présente un rapport au conseil de surveillance. Dans les trois mois de la clôture de chaque exercice, il lui présente, aux fins de vérification et de contrôle, les comptes annuels et, le cas échéant, les comptes consolidés.

3 - Le président du directoire représente la société dans ses rapports avec les tiers.

Le conseil de surveillance peut attribuer le même pouvoir de représentation à un ou plusieurs membres du directoire qui portent alors le titre de directeur général délégué.

Les actes engageant la société vis-à-vis des tiers doivent porter la signature du président du directoire ou de l'un des directeurs généraux délégués ou de tout fondé de pouvoirs dûment habilité à cet effet.

Conformément aux dispositions de l'article 8 des statuts le directoire dispose en outre, de pouvoirs en matière d'augmentation de capital :

I - Augmentation du capital

[...] Les augmentations de capital sont décidées ou autorisées par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires qui peut donner au directoire tous pouvoirs à l'effet de les réaliser en une ou plusieurs fois, d'en fixer les modalités, d'en constater la réalisation et de procéder à la modification corrélative des statuts. L'augmentation doit être réalisée dans le délai de cinq ans à dater de l'assemblée générale qui l'a décidée ou autorisée, sauf pour les augmentations de capital résultant de la conversion d'obligations en actions ou pour les augmentations complémentaires réservées aux obligataires qui auront opté pour la conversion, ou pour les augmentations de capital décidées en vertu de l'article L.225-229 - III du Code de commerce [...]

21.2.3 DROITS, PRIVILÈGES ET RESTRICTIONS ATTACHÉS AUX ACTIONS

Ils sont précisés à l'article 15 des statuts rappelé ci-après :

ARTICLE 15 - DROIT ET OBLIGATIONS ATTACHÉS AUX ACTIONS.

I - Chaque action donne droit, dans les bénéfices et dans l'actif social, à une part proportionnelle au nombre des actions émises, ainsi qu'il est stipulé sous les articles 40 et 43 ci-après.

II - La possession d'une action emporte, de plein droit, adhésion aux présents statuts et aux résolutions régulièrement prises par l'assemblée générale.

Les droits et obligations attachés à l'action suivent le titre dans quelques mains qu'il passe.

Les héritiers ayants-droit ou créanciers d'un actionnaire ne peuvent, sous quelque prétexte que ce soit, requérir l'apposition des scellés sur les biens de la société, en demander le partage ou la licitation, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration ; ils doivent, pour l'exercice de leurs droits, s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions de l'assemblée générale.

III - Les actionnaires ne sont responsables du passif social que jusqu'à concurrence du montant nominal des actions qu'ils possèdent.

21.2.4 MODIFICATION DES DROITS DES ACTIONNAIRES

En référence à l'article 21.2.4 de l'annexe 1 du Règlement européen n° 809-2004, il est précisé qu'il n'existe pas d'actions pour modifier les droits des actionnaires de la société, plus stricts que celles prévues par la loi.

21.2.5 ASSEMBLÉES GÉNÉRALES

RÈGLES COMMUNES

Délais et modes de convocation – Information des actionnaires *(article 27 des statuts)* et décret 2010-684 du 23 juin 2010

▪ L'assemblée générale est convoquée par le directoire, à défaut par le conseil de surveillance ou les commissaires aux comptes, dans les conditions de l'article R.225-162 du Code du commerce ou par un mandataire désigné par le président du tribunal de commerce statuant en référé, à la demande d'un ou plusieurs actionnaires réunissant au moins le vingtième du capital social, ou par le liquidateur.

▪ Les assemblées d'actionnaires sont réunies au siège social ou en tout autre lieu précisé dans l'avis de convocation.

▪ Les convocations sont faites par un avis inséré dans l'un des journaux habilités à recevoir les annonces légales dans le département du siège social et dans le Bulletin des annonces légales obligatoires. Les actionnaires titulaires de titres nominatifs depuis un mois au moins à la date de l'insertion de l'avis de convocation sont convoqués par lettre ordinaire, ils peuvent demander à recevoir cette convocation par lettre recommandée s'ils adressent à la société le montant des frais de recommandation.

▪ Le délai entre la dernière de ces lettres ou insertion et la date de l'assemblée est au moins de quinze jours sur première convocation et de dix jours sur la deuxième convocation et sur les éventuelles convocations suivantes.

L'avis de réunion indique la dénomination sociale éventuellement suivie de son sigle, la forme de la société, le montant du capital social, l'adresse du siège social, les numéros d'immatriculation au Registre du commerce et des sociétés et au répertoire nationale des entreprises, le jour, heure et lieu de l'assemblée ainsi que sa nature et son ordre du jour.

Il comporte en outre en application de l'article R.225-85 du décret du 23 juin 2010, une description claire et précise des modalités d'exercice des facultés particulières des actionnaires

Lorsqu'une assemblée n'a pu délibérer régulièrement faute de quorum requis, la deuxième assemblée est convoquée dans les mêmes formes que la première, et l'avis de convocation rappelle la date de la première assemblée.

Toute assemblée irrégulièrement convoquée peut être annulée. Toutefois, l'action en nullité n'est pas recevable lorsque tous les actionnaires étaient présents ou représentés.

La formule de procuration envoyée par la société ou la personne désignée par elle à cet effet doit informer les actionnaires d'une manière très apparente que s'ils en font retour sans indication de mandataire il sera émis en leur nom un vote favorable à l'adoption des projets des résolutions présentées ou agréées par le directoire ; à la formule de procuration doivent être joints les documents énumérés par l'article R.225-81 du Code du commerce.

L'information des actionnaires, préalablement à toute assemblée, est assurée :

▪ par l'envoi, sur sa demande, à tout actionnaire de l'ordre du jour de l'assemblée, de tous les projets de résolutions, des notices sur les membres du directoire et du conseil de surveillance et sur les candidats à ces postes, du rapport du directoire et des observations du conseil de surveillance et de l'exposé sommaire de la situation de la société et du tableau des résultats des cinq dernières années. En outre, doivent être joints à cet envoi :

 ▸ s'il s'agit de l'assemblée générale annuelle, le compte de résultats, le bilan, et le rapport spécial des commissaires aux comptes,

 ▸ s'il s'agit d'une assemblée générale extraordinaire, le cas échéant, le rapport des commissaires aux comptes ;

▪ par la tenue à la disposition des actionnaires dans les délais prévus par la loi, au siège social, des documents ci-dessus ainsi que de l'inventaire social, de la liste des actionnaires, et de l'indication du montant global des rémunérations versées aux cinq ou dix personnes les mieux rémunérées de la société, ainsi que du rapport des commissaires aux comptes et le cas échéant du projet de fusion ou de scission.

Vote par correspondance

Tout actionnaire pourra voter par correspondance au moyen d'un formulaire conforme aux prescriptions légales et dont il ne sera tenu compte, que s'il est reçu par la société six jours au moins avant la date de la réunion de l'assemblée. Les formulaires ne donnant aucun sens de vote ou exprimant une abstention sont considérés comme des votes négatifs.

Admission aux assemblées *(article 28 des statuts)*

L'assemblée générale se compose de tous les actionnaires, quel que soit le nombre de leurs actions ; nul ne peut y représenter un actionnaire s'il n'est lui même actionnaire ou conjoint de l'actionnaire représenté.

Le droit de participer aux assemblées est subordonné à l'inscription de l'actionnaire sur les registres des actions, et pour les actions au porteur, au dépôt, aux lieux indiqués

dans l'avis de convocation du certificat de l'intermédiaire habilité constatant l'indisponibilité des actions inscrites en comptes de la date de ce dépôt jusqu'à la date de l'assemblée. Ces formalités doivent être accomplies trois jours au moins avant la date de réunion de l'assemblée.

Droit de vote *(article 31 des statuts)*

Chaque membre de l'assemblée a autant de voix qu'il possède et représente d'actions sans limitation.

Existence de droits de vote multiples

Néant.

Quorum *(cf. articles 34 des statuts pour les AGO et 36 pour les AGE et l'article 6 de la loi du 26 juillet 2005)*

Les modifications statutaires sont décidées par l'assemblée générale extraordinaire sous les conditions de quorum et majorité prévus à l'article 36 de statuts repris ci-après :

I - L'assemblée générale extraordinaire ne délibère valablement que si les actionnaires présents ou représentés possèdent au moins sur première convocation, le quart et sur deuxième convocation, le cinquième des actions ayant le droit de vote. À défaut de ce dernier quorum, la deuxième assemblée peut être prorogée à une date postérieure de deux mois au plus à celle à laquelle elle avait été convoquée.

Dans toutes ces assemblées le quorum n'est calculé qu'après déduction de la valeur nominale des actions privées du droit de vote en vertu des dispositions législatives ou réglementaires.

II - Dans toutes les assemblées générales extraordinaires, qu'elles soient réunies sur première ou deuxième convocation, les résolutions pour être valables doivent réunir les deux tiers au moins des voix dont disposent les actionnaires présents ou représentés.

Les délibérations des assemblées réunies sur deuxième convocation ne peuvent porter que sur des questions figurant à l'ordre du jour de la première assemblée.

21.2.6 CLAUSES RESTREIGNANT LE CHANGEMENT DE CONTRÔLE

Il n'existe pas de clause restreignant le changement de contrôle.

L'article 13 des statuts stipule :

ARTICLE 13 - TRANSMISSION DES ACTIONS

Les actions sont librement négociables sous réserve des dispositions légales. Leur transmission s'opère par virement de compte à compte dans les conditions et selon les modalités prévues par les textes en vigueur.

21.2.7 FRANCHISSEMENTS DE SEUILS

Franchissement de seuils statutaires et sanctions en cas de manquement à ces déclarations *(article 12 des statuts)*

Les actionnaires, conformément à l'article L.233-7 § 5 du Code de commerce et à l'article 12 des statuts, devront informer la société du nombre d'actions qu'ils détiennent directement ou indirectement, seuls ou de concert, chaque fois que leur participation franchira un seuil fixé à 2 % du capital social ou un multiple de ce dernier pourcentage. En cas de non-respect de cette obligation supplémentaire d'information, les actions excédant la fraction non déclarée, sont privées du droit de vote, à la demande, consignée dans le procès verbal de l'assemblée générale, d'un ou plusieurs actionnaires détenant 5 % au moins du capital de la société, lorsque les actions de la société sont admises à la côte officielle d'une bourse ou au second marché.

21.2.8 MODIFICATION DU CAPITAL SOCIAL

Elle est précisée à l'article 8 des statuts qui stipule :

ARTICLE 8 - MODIFICATION DU CAPITAL

I - Augmentation du capital

Le capital social peut être augmenté soit par émission d'actions nouvelles, soit par majoration du montant nominal des actions existantes.

Les actions nouvelles sont libérées, soit en numéraire, soit par compensation avec des créances liquides et exigibles sur la société, soit par incorporation de réserves, bénéfice ou prime d'émission, soit par apport en nature, soit par conversion d'obligations.

Les actions nouvelles sont émises, soit à leur montant nominal, soit à ce montant majoré d'une prime d'émission :

elles peuvent être des actions ordinaires ou des actions de priorité jouissant de certains avantages sur les autres actions et conférant des droits d'antériorité sur les bénéfices ou l'actif ou tout autre avantage indirect.

Les augmentations de capital sont décidées ou autorisées par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires qui peut donner au directoire tous pouvoirs à l'effet de les réaliser en une ou plusieurs fois, d'en fixer les modalités, d'en constater la réalisation et de procéder à la modification corrélative des statuts. L'augmentation doit être réalisée dans le délai de cinq ans à dater de l'assemblée générale qui l'a décidée ou autorisée, sauf pour les augmentations de capital résultant de la conversion d'obligations en actions ou pour les augmentations complémentaires réservées aux obligataires qui auront opté pour la conversion, ou pour les augmentations de capital décidées en vertu de l'article L.225-229 - III du Code de commerce.

Lorsque l'augmentation de capital a lieu par incorporation de réserves, bénéfices ou primes d'émission, l'assemblée générale qui l'a décidée statue aux conditions de quorum et de majorité des assemblées générales ordinaires.

En cas d'augmentation de capital en numéraire, le capital ancien doit au préalable être intégralement libéré et les actionnaires jouissent du droit préférentiel de souscription qui leur est accordé par la loi. Les droits de l'usufruitier et du nu-propriétaire sur le droit préférentiel de souscription sont réglés par l'article.

Si les actions nouvelles sont libérées par compensation avec des dettes de la société, celles-ci font l'objet d'un arrêté de comptes établi par le directoire, certifié exact par les commissaires aux comptes et joint à la déclaration de souscription et de versement.

Le délai de souscription est au minimum de dix jours de bourse sauf faculté de clôture par anticipation dés que l'augmentation de capital est souscrite à titre irréductible.

L'assemblée générale qui décide de l'augmentation de capital peut supprimer le droit préférentiel de souscription sur le vu du rapport du directoire et de celui des commissaires aux comptes.

Les augmentations de capital sont réalisées nonobstant l'existence de rompus et les actionnaires ne disposant pas du nombre de droits de souscription ou d'attribution exactement nécessaire pour obtenir la délivrance d'un nombre entier d'actions nouvelles, font leur affaire personnelle de toute acquisition ou cession nécessaire de droits.

Lors de toute décision d'augmentation du capital, l'assemblée générale extraordinaire doit se prononcer sur un projet de résolution tendant à réaliser une augmentation de capital réservée aux salariés de l'entreprise. En outre, un tel projet doit être soumis, tous les trois ans à une assemblée générale extraordinaire convoquée à cet effet, tant que les actions détenues par le personnel de la société et des sociétés qui lui sont liées au sens de l'article L.225-180 du Code de commerce représentent moins de trois pour cent du capital.

II - Amortissement du capital

Le capital peut, en vertu d'une décision de l'assemblée générale extraordinaire, être amorti par voie de remboursement égal sur chaque action, au moyen des bénéfices ou réserves, à l'exception de la réserve légale.

Les actions de jouissance peuvent être converties en action de capital, soit par prélèvement obligatoire sur la part des profits sociaux revenant à ces actions, soit par versement facultatif par chacun des propriétaires d'actions de jouissance.

III - Réduction du capital

Le capital social peut être réduit en une ou plusieurs fois pour quelque cause que ce soit, par voie de réduction de la valeur nominale des actions ou du nombre des titres. Si la réduction n'est pas motivée par des pertes, les obligataires et les créanciers peuvent former opposition à la réduction.

La réduction du capital social, quelle qu'en soit la cause à un montant inférieur au minimum légal ne peut être décidée que sous la condition suspensive d'une augmentation de capital destinée à amener celui-ci au moins au minimum légal, à moins que la société ne se transforme en société d'une autre forme n'exigeant pas un capital supérieur au capital social après sa réduction.

À défaut, tout intéressé peut demander en justice la dissolution de la société ; celle ci ne peut être prononcée si au jour où le tribunal statue sur le fond la régularisation a eu lieu.

L'achat de ses propres actions par la société est interdit ; toutefois, l'assemblée générale qui a décidé une réduction de capital non motivée par des pertes peut autoriser le directoire à acheter un nombre déterminé d'actions pour les annuler. Ce rachat est effectué proportionnellement au nombre de titres possédés par chaque actionnaire et dans la limite de son offre.

La réduction du capital est décidée ou autorisée par l'assemblée générale extraordinaire qui peut déléguer au directoire tous pouvoirs pour la réaliser.

Dans tous les cas, le projet de réduction du capital est communiqué aux commissaires aux comptes, quarante-cinq jours au moins avant la réunion de l'assemblée générale des actionnaires appelée à statuer sur ce projet.

L'assemblée statue sur le rapport des commissaires aux comptes qui font connaître leur appréciation sur les causes et conditions de la réduction.

Si la réduction de capital est opérée au moyen de la réduction du nombre des titres et afin de permettre l'échange des actions anciennes contre les actions nouvelles, les actionnaires sont tenus de céder ou d'acquérir les actions qu'ils ont en trop ou en moins.

IV - Regroupement des actions

En cas de regroupement ou de division des actions et afin de permettre l'échange des actions anciennes contre les actions nouvelles, les actionnaires sont également tenus de céder ou d'acheter les titres qu'ils ont en trop ou en moins.

21.2.9 COMPTES SOCIAUX ET CONSOLIDÉS

ARTICLE 39 – COMPTES SOCIAUX ET CONSOLIDÉS

I - Établissement des comptes

À la clôture de chaque exercice, le directoire dresse l'inventaire des divers éléments de l'actif et du passif existant à cette date.

Il dresse également le compte de résultat et le bilan.

Il établit un rapport écrit sur les opérations de l'exercice, la situation de la société et l'activité de celle-ci pendant l'exercice écoulé.

Les documents ci-dessus sont tenus au siège social, à la disposition des commissaires aux comptes, quarante-cinq jours au moins avant la réunion de l'assemblée appelée à statuer sur les comptes sociaux, à l'exception du rapport sur les opérations de l'exercice et la situation de la société qui peut n'être tenu à la disposition des commissaires aux comptes que vingt jours au moins avant la réunion. Ces documents doivent être délivrés en copie aux commissaires aux comptes qui en font la demande.

II - Forme et méthodes d'évaluation

Le compte de résultat et le bilan sont établis chaque année selon les mêmes formes et les mêmes méthodes d'évaluation que les années précédentes. Toutefois, en cas de proposition de modification, l'assemblée générale, au vu des comptes établis selon les formes et méthodes tant anciennes que nouvelles et sur rapport du directoire et des commissaires aux comptes, se prononcera sur les modifications proposées.

Si d'autres méthodes que celles prévues par les dispositions en vigueur ont été utilisées pour l'évaluation des biens de la société, dans l'inventaire et le bilan, il en est fait mention dans le rapport du directoire.

III - Amortissements et provisions

Même en cas d'absence ou d'insuffisance de bénéfices, il est procédé aux amortissements et provisions nécessaires pour que le bilan soit sincère.

La dépréciation de la valeur d'actif des immobilisations, qu'elle soit causée par l'usure, le changement des techniques ou toute autre cause, est constatée par des amortissements.

Les moins-values sur les autres éléments d'actif et les pertes et charges probables font l'objet de provisions.

Les frais de constitution de la société sont amortis avant toute distribution de bénéfices.

Les frais d'augmentation de capital sont amortis au plus tard à l'expiration du cinquième exercice suivant celui au cours duquel ils ont été engagés. Ces frais peuvent être imputés sur le montant des primes d'émission afférentes à cette augmentation.

IV - Caution, avals et garanties

Le montant des engagements cautionnés, avalisés ou garantis est mentionné à la suite du bilan.

ARTICLE 40 - AFFECTATION ET RÉPARTITION STATUTAIRES DES BÉNÉFICES

- Les bénéfices nets sont constitués par les produits nets de l'exercice, déduction faite des frais généraux et des autres charges sociales, ainsi que tous amortissements de l'actif social et de toutes provisions pour risques commerciaux et industriels.

- Les bénéfices nets sont affectés et répartis de la manière suivante :
 - Sur les bénéfices nets de l'exercice, diminués le cas échéant, des pertes antérieures, il est prélevé tout d'abord cinq pour cent au moins pour constituer le fonds de réserve prescrit par la loi jusqu'à ce que ce fonds ait atteint le dixième du capital ;
 - Le bénéfice distribuable est constitué par le bénéfice net de l'exercice diminué des pertes antérieures et des sommes portées en réserve en application de la loi, et augmenté des reports bénéficiaires ;
 - Sur ce bénéfice, l'assemblée générale prélève ensuite les sommes qu'elle juge à propos d'affecter à la dotation de tous fonds de réserves facultatives, ordinaires ou extraordinaires ou de reporter à nouveau.

Le solde, s'il en existe, est réparti entre toutes les actions proportionnellement à leur montant libéré et non amorti. Cependant, hors le cas de réduction de capital, aucune distribution ne peut être faite aux actionnaires lorsque l'actif net est ou deviendrait à la suite de celle-ci, inférieur au montant du capital augmenté des réserves que la loi ou les statuts ne permettent pas de distribuer.

L'assemblée générale peut décider la mise en distribution de sommes prélevées sur les réserves facultatives soit pour fournir ou compléter un dividende soit à titre de disposition exceptionnelle ; en ce cas, la résolution doit indiquer expressément les postes de réserve sur lesquels les prélèvements sont effectués.

Les pertes, s'il en existe, sont après l'approbation des comptes par l'assemblée générale inscrites à un compte spécial pour être imputées sur les bénéfices des exercices ultérieurs jusqu'à extinction.

▪ L'assemblée générale, qui statue sur les comptes de l'exercice, peut accorder à chaque actionnaire pour tout ou partie du dividende mis en distribution, une option entre le paiement du dividende en numéraire ou en actions dont le prix d'émission est préalablement fixé selon les modalités prévues par la loi. L'offre de paiement en actions doit être faite simultanément à tous les actionnaires. La demande en paiement du dividende en actions doit intervenir dans le délai fixé par l'assemblée générale qui ne peut être supérieur à trois mois de cette assemblée.

21.3 Honoraires des commissaires aux comptes

	MCR				FRANCE AUDIT EXPERTISE			
	MONTANT (K€)		%		MONTANT (K€)		%	
AU 31 OCTOBRE	2010	2009	2010	2009	2010	2009	2010	2009
Audit Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés								
Émetteur	110	107	26 %	28 %	110	107	13 %	16 %
Filiales intégrées globalement	281	259	67 %	69 %	712	567	84 %	84 %
Autres diligences et prestations directement liées à la mission du commissaire aux comptes								
Émetteur	30		7 %		30		4 %	
Filiales intégrées globalement		12		3 %			0 %	
SOUS-TOTAL	**421**	**378**	**100 %**	**100 %**	**852**	**674**	**100 %**	**100 %**
Autres prestations rendues par les réseaux aux filiales intégrées globalement								
Juridique, fiscal, social								
Autres (à préciser si > 10 % des honoraires d'audit)								
SOUS-TOTAL	**0**	**0**	**0 %**	**0 %**	**0**	**0**	**0 %**	**0 %**
TOTAL	**421**	**378**	**100 %**	**100 %**	**852**	**674**	**100 %**	**100 %**



22 CONTRATS IMPORTANTS

Groupe Partouche a contracté le 27 septembre 2005, concomitamment à l'acquisition du Groupe de Divonne, un nouveau crédit syndiqué, qui constitue l'essentiel de la dette bancaire du Groupe. Ce crédit est d'une durée initiale de sept ans pour un montant de 431 M€. Les garanties liées à ce crédit sont le nantissement des titres des principales filiales du Groupe et le suivi de ratios financiers liés à la rentabilité, à la structure financière et aux investissements du Groupe *(cf. note 17 des notes annexes aux comptes consolidés (chapitre 20.2.1) et paragraphe 4.1.1 « Risque de liquidité »).*

Groupe Partouche a conclu le 26 août 2003 une convention d'avance d'actionnaire consentie par la SA Financière Partouche, pour un montant de 100 000 000 euros pour une durée de 7 ans et 3 mois à compter du 29 août 2003. Cette avance est rémunérée au taux annuel de l'Euribor plus 2 %.

Au terme d'un premier avenant à cette convention intervenu le 26 avril 2005, Financière Partouche a consenti une avance complémentaire d'actionnaire de 20 000 000 euros pour une durée de 5 ans et 7 mois à compter de sa mise à disposition.

Un second avenant signé le 30 septembre 2005 a prorogé l'avance d'actionnaire jusqu'au 30 novembre 2012.

Enfin, un troisième avenant 30 décembre 2009 a porté l'échéance de l'avance d'actionnaire au 31 décembre 2015.

À l'issue de l'augmentation de capital intervenue en 2010, l'encours de cette avance d'actionnaire est de 25 408 314 euros.

Groupe Partouche a cédé le 26 avril 2006 à la société La tête dans les nuages la participation qu'elle détenait au capital de la Société française de casinos, soit 55,55 % du capital, pour un montant total de 17,5 M€, comptes courants compris.

L'échéance de 4,5 M€ sur les comptes courants a été réglée normalement au cours de l'exercice 2007 et celle de 10 M€ sur les prix des actions de SFC qui était fixée au 15 avril 2007 a été payée à hauteur de 5 M€ courant juillet 2007, réduisant le solde à la clôture de l'exercice à 5 M€.

Les intérêts courus ont été comptabilisés et figurent au bilan de l'exercice 2007 dans les actifs en sus des 5 M€, la pénalité de 1 M€ n'ayant pas été comptabilisée.

Cette créance n'a pas fait l'objet d'une provision et la promesse de vente n'a pas été comptabilisée.

Un protocole d'accord est intervenu après la clôture de l'exercice 2007, fixant forfaitairement à 6,4 M€ le principal restant dû sur le prix des actions, les intérêts courus et la pénalité contractuelle.

Cette somme devait être réglée selon l'échéancier suivant arrêté au protocole :

- 2,0 M€ au 17 avril 2008 (échéance réglée) ;
- 2,4 M€ au 30 avril 2009 ;
- 2,0 M€ au 30 avril 2010.

Suite au non-respect de l'échéance du 30 avril 2009, de nouvelles modalités de règlement ont été arrêtées :

- 0,5 M€ au 13 octobre 2009 (échéance réglée) ;
- 0,5 M€ au 4 décembre 2009 (échéance réglée) ;
- le solde, soit la somme de 3,4 M€, étalé sur 6 ans et payable via 6 échéances annuelles au 30 octobre.

Suite à la mise en redressement judiciaire de la SFC intervenue le 30 juillet 2010, l'échéance au 30 octobre 2010 n'a pas été honorée et cette créance dans les comptes de Groupe Partouche a été provisionnée à hauteur de 50 % de son montant.

23 INFORMATIONS PROVENANT DE TIERS, DÉCLARATIONS D'EXPERTS ET DÉCLARATIONS D'INTÉRÊTS

Une estimation sommaire des immobilisations corporelles du Groupe a été réalisée en décembre 2010 par M. Gérard Naulet, ancien commissaire du Gouvernement auprès de la chambre des expropriations du tribunal de grande instance de Paris, domicilié 17 allées des Eiders à Paris (19e). *(cf. chapitre 8.1)*

24 DOCUMENTS ACCESSIBLES AU PUBLIC

24.1 Documents accessibles au public

Les statuts, comptes, rapports, procès-verbaux d'assemblées générales et tous les documents mis à disposition des actionnaires peuvent être consultés au siège de la société.

Le présent document, l'actualité du Groupe Partouche et les informations réglementées telles que définies par l'Autorité des marchés financiers (AMF) sont disponibles sur le site Internet www.groupepartouche.com.

24.2 Responsable de l'information

M. Alain Cens, directeur financier
Téléphone : +33(0)1.47.64.33.45

24.3 Calendrier de la communication financière

▪ Information financière trimestrielle au 31 janvier 2011	Semaine 8
▪ Chiffre d'affaires du 2e trimestre clos le 30 avril 2011	Semaine 23
▪ Résultats du 1er semestre clos le 30 avril 2011	Semaine 26
▪ Information financière trimestrielle au 31 juillet 2011	Semaine 37
▪ Chiffre d'affaires du 4e trimestre clos au 31 octobre 2011	Semaine 50
▪ Résultats de l'exercice clos au 31 octobre 2011	Semaine 5 de l'année 2012

INFORMATIONS SUR LES PARTICIPATIONS 25

Il est renvoyé au tableau des filiales et participations de la société présenté au point 3 de l'annexe aux comptes sociaux figurant au chapitre 20.2.2, ainsi qu'à la note 34 de l'annexe aux comptes consolidés du Groupe au 31 octobre 2010, figurant au chapitre 20.2.1 du présent document.

26 TABLE DE RÉCONCILIATION

Afin de faciliter la lecture du rapport annuel déposé sous la forme de document de référence, la table de réconciliation suivante permet d'identifier les informations requises dans le présent document de référence.

1 RAPPORT DE GESTION SOCIAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION	**9.2**
1.1 Situation de l'activité de la société au cours de l'exercice écoulé, et le cas échéant de ses filiales et des sociétés qu'elle contrôle	6 & 9
1.2 Résultats de l'activité pour la société, ses filiales et les sociétés contrôlées par branche d'activité	9 & 20.2
1.3 Événements importants survenus entre la date de clôture de l'exercice et la date à laquelle le rapport est établi	20.2.2 (note 2.21)
1.4 Difficultés rencontrées et perspectives d'avenir	9.1 & 12
1.5 Activités en matière de recherche et développement	11
1.6 Analyse de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière	9
1.7 Indicateurs clés de performance de nature financière	3
1.8 Indicateurs clés en matière d'environnement et de personnel	4.3 & 17
1.9 Description des principaux risques et incertitudes	4
1.10 Indications sur l'utilisation des instruments financiers et objectifs et politique de la société en matière de gestion des risques financiers	4.1 & 10
1.11 État de la participation des salariés au capital social	17.3
1.12 Rémunération totale et avantages de toute nature versés à chaque mandataire social	15.1
1.13 Liste des mandats et fonctions exercés dans toute société par chaque mandataire social	14.1
1.14 Conséquences sociales et environnementales	4.1.9 & 17
1.15 Information sur la politique de prévention du risque d'accident technologique, la capacité de la société à couvrir sa responsabilité civile…	4.2
1.16 Montant des dividendes distribués au cours des trois derniers exercices	20.4
1.17 Informations sur les programmes de rachat d'actions	21.1.3
1.18 Opérations réalisées par les dirigeants sur leurs titres	14.2.2
1.19 Éléments de calcul et résultats de l'ajustement des bases de conversion ou d'exercice des valeurs mobilières donnant accès au capital et des options de souscription ou d'achat d'actions	17.2
1.20 Prises de participation dans les sociétés ayant leur siège sur le territoire de la République française et représentant plus du 1/20, du 1/10, du 1/5, du 1/3, de la 1/2 ou des 2/3 du capital ou des droits de vote de ces sociétés et prise de contrôle dans les sociétés ayant leur siège sur le territoire de la République	25
2 TABLEAU RÉCAPITULATIF DES DÉLÉGATIONS EN COURS DE VALIDITÉ AU CONSEIL D'ADMINISTRATION EN MATIÈRE D'AUGMENTATION DE CAPITAL	**21.1.5**
3 RAPPORT DE GESTION CONSOLIDÉ DU CONSEIL D'ADMINISTRATION	**9.1**

3.1 Analyse de l'évolution des affaires	9.1
3.2 Situation de l'ensemble constitué par les sociétés consolidées	9.1
3.3 Évolution prévisible	12
3.4 Événements importants survenus entre la date de clôture de l'exercice et la date à laquelle le rapport est établi	20.2.1 (note 32)
3.5 Activités en matière de recherche et développement	11
3.6 Description des principaux risques et incertitudes	4
3.7 Indications sur l'utilisation des instruments financiers et objectifs et politique de la société en matière de gestion des risques financiers	4
4 NOM, PRÉNOM USUEL DES ADMINISTRATEURS OU DIRECTEURS GÉNÉRAUX	**14.1**
5 TABLEAU DES RÉSULTATS DE LA SOCIÉTÉ AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES	**20.2.2 (NOTE 5)**
6 INVENTAIRE DES VALEURS MOBILIÈRES	**20.2.2 (NOTE 3)**
7 COMPTES ANNUELS	**20.2.2**
8 COMPTES CONSOLIDÉS	**20.2.1**
9 RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES SOCIAUX	**20.3.1**
10 RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS	**20.3.1**
11 RAPPORT SPÉCIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS RÉGLEMENTÉES	**19**
12 RAPPORT SPÉCIAL DU PRÉSIDENT SUR LES PROCÉDURES DE CONTRÔLE INTERNE	**16.5.1**
13 RAPPORT SPÉCIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES PROCÉDURES DE CONTRÔLE INTERNE	**16.5.2**
14 ÉLÉMENTS ATTACHÉS AU RAPPORT DE GESTION EN RÉFÉRENCE À L'ARTICLE L225-100-3 DU CODE DE COMMERCE	
14.1 La structure du capital de la société	18.1
14.2 Les restrictions statutaires à l'exercice des droits de vote et aux transferts d'actions ou les clauses des conventions portées à la connaissance de la société en application de l'article L233-11	18.2
14.3 Les participations directes ou indirectes dans le capital de la société dont elle à connaissance en vertu des articles L233.7 et L233.12	18.1
14.4 La liste des détenteurs de tout titre comportant des droits de contrôle spéciaux et la description de ceux-ci	18.2
14.5 Les mécanismes de contrôle prévus dans un éventuel système d'actionnariat du personnel	NA
14.6 Les accords entre actionnaires dont la société a connaissance et qui peuvent entraîner des restrictions au transfert d'actions	18.4
14.7 Les règles applicables à la nomination et au remplacement des membres du conseil d'administration ou du directoire ainsi qu'a la modification des statuts	21.2.2
14.8 Les pouvoirs du conseil d'administration ou du directoire en matière d'émission ou de rachat d'actions	21.2.8
14.9 Les accords conclus par la société qui prennent fin en cas de changement de contrôle de la société	NA
14.10 Les accords prévoyant des indemnités pour les membres du conseil d'administration ou du directoire ou les salariés	NA

AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

Le présent document, document de référence, a été déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers le 25 février 2011, conformément à l'article 212-13 du réglement général de l'AMF.

Il pourra être utilisé à l'appui d'une opération financière s'il est complété par une note d'opération visée par l'Autorité des marchés financiers.

« Ce document a été établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. »

Impression : **Magenta Color**
Crédits photos : **Marcel Partouche**
Design et mise en page : **Emmanuelle Morand**

GROUPE PARTOUCHE

141 bis, rue de Saussure – 75017 Paris - France
Tél. : +33 (0)1 47 64 33 45 - Fax : +33 (0)1 47 64 19 20

www.groupepartouche.com

Contact :
info-finance@partouche.com